This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136202 8

WILLIAM DOWNES.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XLVIII.
CONTENANT la suite des Mémoires
DE HENRI, DUC DE BOUILLON.
XVIe SIÈCLE.

Il paroît chaque mois un Volume de cette Collection, auſſi régulièrement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes à Paris, eſt de 54 liv. pour les nouveaux Souſcripteurs, à dater du 1er. Décembre 1788, & de 48 liv. pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poſte, payeront de plus 7 liv. 4 ſols.

Il faut s'adreſſer à M. Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLVIII.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

SUITE
DES
MEMOIRES
DE M. HENRI
DE LA TOUR D'AUVERGNE,
VICOMTE DE TURENNE,
ET DEPUIS
DUC DE BOUILLON.

Commençant en 1560, & finiſſant en 1586.

NOus partiſmes de Blois, laiſſans la Cour qui s'en alloit vers l'Anjou, pour venir à Paris, avec M. de Montmorency, qui comme Gouverneur de l'Iſle de France, avoit eu commandement de faire abbattre des Croix qu'on avoit miſes en deux maiſons de ceux de la Religion qui avoient eſté raſées (4) durant les troubles, pluſieurs de Paris s'y vouloient oppoſer. Ce Seigneur valeureux, ſage & aimé, appella nombre de Nobleſſe & ſe fortifia du Parlement; de ſorte qu'il fit ſans contradiction ce qui luy avoit eſté ordonné; Le Roy vint à Paris, où le Roy de Navarre arriva avec tous les principaux de la Religion. 1561. 1572.

1572. Après ſes nopces, M. de Montmorency fut ordonné pour aller (5) en Angleterre jurer l'alliance avec la Reine ; je m'y en allay, où je receus toutes ſortes d'honneurs & bonne chere de cette grande & ſage Princeſſe, qui avoit une grande Cour dans cette belle & floriſſante Ville de Londres. Cette Princeſſe commençoit à me donner des arres, des grandes obligations, que vous, mon fils & moy (a), avons de porter honneur à ſa memoire, ainſi que vous l'entendrez par la ſuitte du diſcours de ma vie.

Retourné en France, j'accommpagnay mondit ſieur de Montmorency à l'Iſle-Adam, maiſon où il faiſoit ſa demeure, Madame la Conneſtable ſa mere vivant encore, M. de Thoré ſon frere me vint trouver de la part de M. le Duc (b), m'apportant une lettre de créance qui eſtoit pour m'aſſeurer entierement de ſon amitié, qui n'eſtoit en rien amoindrie pour les refroidiſſemens qu'il avoit reconnus eu moy depuis quelque temps qu'il ſçavoit bien que Monſieur (c) ſon frere me témoignoit beaucoup d'affection pour me deſtourner d'eſtre près de luy, comme j'avois tousjours eſté, mais qu'il me convioit à l'ai-

(a) Liſez la Notice qui précède ces Mémoires.
(b) Le Duc d'Alençon.
(c) Le Duc d'Anjou.

mer plus que perſonne ; A cela ſe joignent 1572
les perſuaſions de mon oncle de Thoré, entre leſquelles il mettoit que Monſieur (a) haïſſoit la Maiſon de Montmorency, & favoriſoit celle de Guiſe, qu'il me traverſeroit tousjours près de Monſieur, ou il faudroit que je conſentiſſe au mal qu'on vouloit à leur maiſon, que je me ſouvinſſe combien j'avois toûjours aimé M. le Duc (b), & la nourriture que j'avois priſe près de luy. Cela fut fort conſideré de moy, qui néantmoins avois, ainſi que je devois, le ſouvenir fort frais de cet office que Monſieur (c) m'avoit rendu à Blois, lors que j'eus cette broüillerie avec le jeune *Arpentis*, eſtant une choſe des plus déteſtables que l'oubliance des biensfaits & le vice d'ingratitude, celuy qui peut plus que nul autre rompre la commune ſocieté.

Venu à Paris, j'eſtois careſſé & aimé de ces deux Princes à qui m'auroit, & recevois d'eux toutes ſortes de faveurs, de bienfaits point, parce que je n'en recherchois pas, &

(a) Le Duc d'Anjou n'aima jamais la Maiſon de Montmorenci, & quand le Duc de Guiſe voulut détrôner Henry III, les Montmorenci au contraire ſoutinrent la couronne ſur ſa tête.

(b) Le Duc d'Alençon.

(c) Le Duc d'Anjou.

1572. de cela, ne faiſois-je pas mieux, n'eſtant jamais mal-ſéant de recevoir des bienfaits de ſon Maiſtre, pourveu qu'il vous les donne volontiers & que vous luy faſſiez connoiſtre que les ſervices que vous luy rendez ne ſont pour l'eſperance du profit, mais ſeulement pour le devoir & l'honneur, qui doit eſtre tousjours la principale fin de toutes vos actions.

Feu M. le Prince d'Orange avoit repris les armes au Pays-bas; M. le Comte Louys ſon jeune frere, qui avoit eſté toute la derniere guerre avec le Roy de Navarre, eſtoit parti de France pour éxecuter les entrepriſes de Mons, Valenciennes, & autres places au Pays-bas, de quoy le Roy eſtoit d'intelligence, ayant permis à ceux de la Religion de l'aſſiſter (6); & cas advenant que leurs entrepriſes ſuccedaſſent, qu'il les favoriſeroit ouvertement. La Ville de Mons fut priſe par ledit Comte Louys, il y eut rumeur à la Cour que le Roy y envoyeroit des forces, & meſmes le Roy Charles me dit qu'il vouloit que j'y menaſſe une Compagnie de chevaux legers, ce que j'aimois bien mieux allant à la guerre, que ma Compagnie de Gens-d'armes & demeurant en paix. Le ſieur d'Ivoy de l'ancienne maiſon de Genlis, menant un ſecours

dans Mons, fut défait par le Duc (a) d'Alve, qui avoit comme inveſti la Ville. La journée de ſaint Barthelemy ſe reſolut, on fit diverſes reſolutions pour l'execution de cet acte tant horrible (7), ayant eſté une fois deliberé que M. de Guiſe tuëroit M. l'Admiral, en une courſe de bague que faiſoit le Roy dans le jardin du Louvre, où tous MM. menoient des parties. J'eſtois de celle de M. le Duc, lequel on croyoit avoir intelligence avec M. l'Admiral; à cette occaſion on fit que nos habillemens ne furent preſts, & feu M. le Duc & ſa partie ne courut point. La réſolution contre M. (b) l'Admiral fut changée avec prudence, dautant qu'il eſtoit fort périlleux pour la perſonne du Roy & de MM., de le vouloir tuer en ce lieu où l'on couroit la bague, y eſtans preſens plus de quatre à cinq 1572.

(a) Jean de Hangeſt, Sieur de Genlis ne fut point défait par le Duc d'Albe : Don Frédéric de Tolede, fils de ce Seigneur commandoit les Eſpagnols; & la gloire du ſuccès lui appartient. (Liſez les Mémoires de Tavannes, tome XXXII de la Collection, pages 246 & 247.)

(b) Le Duc de Bouillon n'eſt pas le ſeul qui faſſe mention de ce complot infâme. On en trouve les détails dans les Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, tome I, fol. 23.

1572, cent Gentilshommes de la Religion, qui eussent pû beaucoup entreprendre sur l'attentat de ce Seigneur qui estoit tant aymé d'eux, M. de Guise aposta un nommé Maurevel, qui avoit tué M. de Mouy S. Phale, pour tirer d'une arquebuze M. l'Admiral, ainsi qu'il passeroit devant un logis du Cloistre de saint Germain de l'Auxerrois, par où ledit Admiral avoit à passer en retournant du Louvre en son logis (a). Il advint qu'on luy bailla une lettre, qu'il ouvrit & vouloit la lire à l'endroit du lieu où estoit cet assassin qui luy tira le coup, ne luy ayant porté que dans le bras, & n'en fut mort, J'estois en mon logis où je m'habillois de nos habillemens pour courre la bague (b), M. le Duc m'envoya querir, & me dit ce coup usant de ces mots : *Quelle trahison...!*

Le Dimanche vingt-quatrième jour d'Aoust s'executa à Paris cette tant detestable & horrible journée du massacre fait sur ceux de la Religion, où Dieu me conduisit par la main, en telle sorte que je ne fus massacré, *ny massacreur*, pour le premier ayant couru fortune sur la délibération qu'on prit de tuer tous

(a) Voyez les notes de la p. 263 du XXVIIe volume de la Collection.

(b) Vieux mot qui signifie courir.

ceux de la maiſon de Montmorency, ce qui 1572.
ſe ſeroit executé (a) ſans que M. de Montmorency n'eſtoit à Paris, mais en ſa maiſon de l'Iſle-Adam. Ceux qui vouloient profiter des biens de cette maiſon, concluoient à ma mort, pour être ſorti de ſa fille aiſnée, ainſi que Monſieur (b) me dit quelques jours après, y ayant, ce me diſoit-il, porté tout empeſchement. *Cet acte inhumain qui fut ſuivy par toutes les villes du Royaume me navra le cœur, & me fit aimer les perſonnes & la cauſe de ceux de la Religion, encore que je n'euſſe nul connoiſſance de leur créance.*

Le ſiege de la Rochelle ſe prepare, où s'eſtoit retiré quelque nombre de Gentilshommes qui ne vouloient aller à la Meſſe. leſquels avec les habitans ſe réſolurent de

(a) Pluſieurs Ecrivains, & entre autres Marſolier, (dans ſon Hiſtoire du Duc de Bouillon, p. 19) ont dit que ce qui ſauva la Maiſon de Montmorenci fut l'abſence de Damville qui alors étoit en Languedoc : tous les contemporains atteſtent que Damville à cette époque réſidoit à la Cour, mais que ſon frère le Maréchal de Montmorenci s'étoit ſagement retiré à *l'Iſle-Adam*, & que comme il s'y tenoit ſur ſes gardes, on n'oſa rien attenter contre les ſiens.

(b) Le Duc d'Anjou.

1572. ne fléchir point, & répandre *leur vie terrienne* (a) pour conſerver *la céleſte.*

1573. L'armée du Roy ſe prepare, Monſieur & M. le Duc partent en poſte de Paris pour aller aſſembler l'armée vers Poitiers. Je pars de Paris pour aller dire adieu à M. de Montmorency qui eſtoit à Chantilly, où ne voulant demeurer que deux jours, je tombay malade d'une fiévre lente, comme ſi j'euſſe demeuré étique, elle me dura bien trois ſemaines, mon oncle me vouloit détourner de ce voyage, tenant les armes du Roy très-injuſtes, & la défenſe de ceux de la Rochelle juſte. Je ne luy pûs obeïr, eſtant âgé de ſeize à dix-ſept ans, & n'ayant jamais veu la guerre, n'ayant que la règle du monde pour la conduite de mes actions, quoy que je connuſſe bien la meſchanceté de la ſaint Barthelemy, neantmoins ne me trouvant audit ſiege où toute la France alloit, on eut imputé cela à faute de cœur.

Cette premiere mauvaiſe impreſſion qu'on eut priſe de moy, euſt eſté très-difficile à lever, eſtant grandement à conſiderer à la jeuneſſe, de faire tout ce que vous pourrez (mon fils) pour donner de vous une bonne impreſſion à

(a) Voilà bien les expreſſions du langage figuré des Miniſtres Proteſtans de ce temps-là !

tous les commencemens de chacune action que vous ferez, & aux abords de chaque nouvelle compagnie. 1573.

Auſſi-toſt que je fus guery, je partis, avec un bon equipage de grands chevaux & de dix ou douze Gentilshommes, mes armes belles & bien faites, avec toutes les pieces neceſſaires pour un ſiege. Je m'en allay prendre congé du Roy & de la Reine ſa mere (a), qui me firent cet honneur de m'aſſeurer *de leurs bonnes graces*.. Je pars & vins à Champigny, où j'y trouvay une de mes tantes. Je fus contraint d'y ſejourner huict ou dix jours pour achever de me remettre, temps que je perdois avec triſteſſe, oyant les canonades qui ſe tiroient à la Rochelle, qui me faiſoient craindre qu'elle ſe priſt & que je n'aurois rien veu de ce ſiége, craignant de laiſſer une mauvaiſe impreſſion de moy, & de n'avoir commencé à apprendre le meſtier des armes, ny éprouvé mon courage, pour eſtre aſſuré que la crainte

(a) Marſolier dans ſon Hiſtoire du Duc de Bouillon place ici une converſation entre ce jeune Seigneur & Catherine de Médicis. Il cite pour ſon garant les Mémoires mêmes du Duc; & on voit qu'il n'y a rien de tout cela: il ſemble que, ceux qui paraphraſent, ayent la manie des Traducteurs; c'eſt de vouloir mettre leur eſprit à la place de l'original.

1573. de la perte de l'honneur précedoit tousjours celle de la vie.

Je me rendis audit ſiege à la fin de février. Lorſque j'arrivay, il vint au-devant de moy environ deux cents Gentilshommes. Je pris l'heure d'entrer dans les logis de l'armée, & d'approcher du quartier de Monſieur, que l'on jugeoit eſtre à cheval pour aller aux tranchées; de ſorte qu'ainſi accompagné je fis la reverence à Monſieur, à M. le Duc, au Roy de Navarre, & autres Princes; je ſaluay les perſonnes de qualité qui eſtoient-là, & accompagnay Monſieur à la tranchée, où j'ouis pour la premiere fois les canonades & coups d'arquebuze, deſquels il y eut des hommes bleſſez & tuez; je n'en eus aucun eſtonnement. De là j'allay à mon quartier, qui eſtoit loin de celuy de Monſieur d'une petite lieue; tous les jours j'allois à la Cour & aux tranchées, où je prenois ma part des occaſions & des perils qui s'y preſentoient, & avec louange, chacun faiſoit ſa cour aux uns plus qu'aux autres; je me rangeois ordinairement près de Monſieur le Duc, qui avoit du meſcontentement de ſe trouver dans cette armée ſans aucune charge; auſſi n'y en avoit il point pour lui; ſon eſprit ambitieux ne ſe contentoit de cette raiſon outre qu'il avoit en horreur la

S. Barthelemy, & regretoit la mort (8) de M. 1573.
l'Admiral, qui l'avoit pris en affection pour le ſervir ; cela fit qu'il prit intelligence avec M. de la Noue qui eſtoit reſſorty de la Rochelle, ainſi qu'il l'avoit promis au Roy, qui l'avoit envoyé querir ſortant de la Ville de Mons, que le Duc d'Albe avoit priſe, pour le convier de le ſervir & perſuader ceux de la Rochelle de ſe mettre en leur devoir, & ſe rendre (a). Cette perſuaſion luy eſtoit faite avec menaces de le faire mourir, s'il ne contentoit le Roy, il promet de s'y employer ; & en cas qu'il ne le vouluſſe croire, qu'il reſſortiroit de la Ville,

Ce vertueux & vaillant Gentilhomme, entre tous ceux de ſon ſiecle ſe rendit à la Rochelle, là il fit pour eux tout ce qu'il pouvoit, ſe trouvant à toutes les occaſions, & ſouvent les induiſoit à s'accomoder avec le Roy, en prenant leurs ſuretez convenables pour ſe garder d'eſtre trompez. Quand ils aviſoient aux moyens de ces ſeuretez ils les jugeoient impoſſibles, veu les manquemens de foy, aux cruautez exercées contre ceux de la Religion. J'ay voulu vous conter cette

(a) Afin d'éviter les répetitions, nous renvoyons le Lecteur à la Notice qui précède les Mémoires de la Noue. (Voyez le XLVIIe tome de la Collect. p. 27 & ſuiv.

1573. action, de laquelle il y a eu plusieurs opinions pour & contre ; les uns disoient que M. de la Noue estoit blasmable, en ce qu'il avoit porté les armes dans la Rochelle, leur ayant fort servy à les acquerir au commencement du siege qu'il demeura avec eux; d'autres, entre lesquels il y en avoit de la Religion, qui disoient que ses persuasions à s'accommoder avec le Roy, pouvoient faire un ébranlement au courage de ceux de la Ville ; & des uns & des autres, il y en avoit qui l'accusoient d'avoir mal servi & le Roy & ceux de la Rochelle.

Voilà comme les actions des hommes sont sujetes à de grands blasmes, d'autant qu'on a souvent ou ses ennemis, ou l'ignorance pour juges, ainsi que paroissoient ceux qui ne considèroient que la promesse de M. de la Noue (a) avoit esté faite, *lui ayant le couteau à la gorge*, qu'il satisfit à la condition de sortir, & qu'il ne s'estoit pas obligé de ne porter les armes avec eux, non plus que de porter seulement ses persuasions de s'accomoder, ce qu'il fit ; Et qui jugera sainement, connoistra en cette action beaucoup de prudence, veu les extremitez où se rencontroit ce grand

(a) Voyez la Notice des Mémoires de la Noue (tome XLVII de la Collection, p. 26.

homme du danger de ſa vie, ou de failli à ſa Religion, & à l'endroit de ceux qui avoient les armes à la main pour le maintenir. C'eſt une choſe faſcheuſe à un homme de bien de promettre quelque choſe qu'on ne tienne, ſans donner ſujet d'interpreter ſi la foy aura eſté fidellement obſervée ou non. 1573

A ce ſiege ſe preſenterent deux occaſions principales, de l'aſſaut au baſtion (a) *de l'Evangile* où je fus, & couruſmes un très grand peril en nous en retournans, ayant à paſſer dans un trou qu'on avoit fait pour entrer dedans le foſſé ſous la contreſcarpe: A l'entrée de ce trou, ceux de la Rochelle y tiroient & bleſſerent ou tuerent force hommes, de ſorte qu'il y avoit une telle preſſe, que nous penſaſmes étouffer dans les armes; L'autre fut l'aſſaut general où je ne fus point, Monſieur n'ayant voulu que la Nobleſſe y allaſt. Chacun en cette armée mal diſciplinée, portoit

(a) « La bataille fut furieuſe & à diverſes repriſes » contre le boulevard de l'Evangile, qui ſoutint (dit Mathieu) » 12800 coups de canon, & neuf aſſauts. On ſe » jouoit des hommes en ce ſiege (continue le même Ecrivain) » & j'ai oui dire à ceux qui étoient proches du Duc » d'Anjou que pour paſſe-temps, & quand on ne ſçavoit » que faire, on envoyoit des ſoldats à la breche. » (Hiſt. du régne de Charles IX, Liv. VI, p. 351.)

1573. ſon courage aux occaſions qu'on pouvoit faire naiſtre, ſans aviſer ſi elles pourroient ſervir pour la priſe de la Ville ; La jalouſie entre les Princes & Capitaines, cela fut cauſe qu'eſtant Monſieur & M. le Duc, allés promener vers la Mer, & voir ſi deux forts qu'on y avoient ordonnez s'avançoient, en l'un deſquels (choſe que vous devez remarquer) Maurevel le meurtrier de M. de Mouy & qui avoit tiré M. l'Admiral, n'ayant ny le Colonel de l'Infanterie, ny aucun Meſtre de Camp, voulu le recevoir dans le corps de l'armée, (a) ni ſouffrir qu'il entraſt en garde avec eux, le tenant pour un homme diffamé d'avoir commis

(a) Cette particularité, que nos Hiſtoriens n'ont point remarquée, en valoit pourtant la peine. Quelle horrible idée elle donne de Charles IX, ou plutôt de ceux qui régnoient ſous ſon nom ! en tolérant publiquement dans l'Armée Françoiſe un ſcélérat connu pour tel, n'étoit-ce pas autoriſer tacitement l'aſſaſſinat ? n'étoit-ce pas l'ériger en maxime de droit public ? L'anathême ignominieux dont les Officiers François le couvroient, en ne voulant pas admettre parmi eux ce *Maurevel*, leur fait honneur. On aime à retrouver, même dans les tems corrompus, l'antique loyauté de la Chevalerie. On aime à voir que malgré les efforts de ceux qui gouvernent le cri de l'honneur ſoit le dernier ſentiment qui puiſſe s'éteindre dans l'ame des François... Il eſt facheux que les autres écrits du tems aient omis ce fait.

ces actes, quoyque pour le ſervice du Roy, in- 1573.
digne & traitre. Allant là, M. le Duc m'appelle, *M. de Turenne allons voir les peſcheurs* (9), qui eſtoient ceux de la Ville, qui a toutes les baſſes marées jettoient une bonne eſcorte pour favoriſer grand nombre de femmes & d'enfans qui alloient dans la vaze chercher des coquilles, dequoy ils ſe nourriſſoient; nous eſtans avancez, on commence à nous tirer quelques mouſquetades, M. le Duc me dit, *allez à ce fort querir quelques hommes & attaquons une eſcarmouche*, ce que je fis; celuy qui y commandoit me donna ſon Lieutenant avec trente hommes; je m'avançay avec eux, & M. le Duc me ſuivant, Monſieur qui s'en retournoit vit cette eſcoupeterie, & voit que M. ſon frère, qu'il trouva pied à terre tout bourbeux n'eſtoit avec luy, quelqu'un luy diſant qu'on l'avoit veu ſeparé & moi avec luy.

Il s'en vint vers nous avec deux ou trois cent chevaux, qui fit que ceux de la Ville commencerent à tirer de l'artillerie & des mouſquetades, qui la fit arreſter, & fut commandé à quelqu'un qui eſtoit près de luy, de venir chercher M. ſon frere, qu'il trouva comme j'ay dit pied à terre tout bourbeux. J'avois ce jour-là un habillement de ſatin gris

1573. que le rejailliſſement de la vaze des balles qui tomboient dedans, m'avoit tout gaſté. M. le Duc arrivé prés de ſon frere, fut repris & moy peu loué de l'avoir conduit en ce peril, & d'avoir penſé eſtre cauſe que deux freres ſe ſent tués ; je meritois bien cette cenſure, ſans que, comme j'ay dit, on n'eſtimoit en cette armée que ceux qui plus ſouvent ſe mettoient en des perils, quoy que ſans commandement & ſans fruit: Auſſi la Ville ne fut priſe, (10) & cette armée vaincue par le grand nombre de perſonnes ſignalées qui y mouroient tous les jours.

Je vous ay dit au commencement de ce ſiege, les meſcontentemens de M. le Duc, & ſes intelligences avec M. de la Noue qui eſtoit dans l'armée du Roy, lequel ne penſoit qu'à aſſiſter cette place, de façon qu'il aidoit audit Duc à ſe reſoudre de prendre les armes. Il y avoit dans l'armée quatre cents Gentils-hommes de la Religion ; le Roy de Navarre & M. le Prince de Condé y eſtoient, qui offenſez *de la ſaint Barthelemy*, ne deſiroient rien tant que de ſe voir les armes à la main, pour ſe vanger ; De façon que M. le Duc ſe diſpoſe à la priſe des armes & à s'en aller, la fondant ſur l'injuſtice de la ſaint Baathelemy, pour ſe faire donner un partage, & ſatisfaction

à ceux

à cauſe de la Religion, des rigueurs qu'on leur 1573.
tenoit. M. le Duc donc ques, le Roy de Navare, M. le Prince & M. de la Noue & moy ſe trouverent enſemble, & ſe promirent les Princes grande amitié. Le Roy de Navarre, ambitieux & ſoupçonneux, craignoit que M. le Duc ne declaraſt tout cecy au ſieur *de la Mole* qu'il aimoit, & que le Roy de Navarre n'eſtimoit, de façon (a) que j'eſtois l'inſtrument de leur confiance, on regardoit ce que l'on pouvoit faire, on aviſe de dreſſer des entrepriſes ſur des places, ce qu'on fit ſur Angouleſme & ſaint Jean d'Angely, où M. le Duc ſe jetteroit. A cecy ſe preſentoient force empeſchemens. L'incertitude qu'ont toutes (b) entrepriſes, repreſentoient une ignomi-

(a) M. de Thou, en racontant les mêmes faits (Liv. LVI.), obſerve que le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & la Noue, entrèrent dans ce complot dont le principal Agent fut Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, qui, n'ayant que dix-ſept ans, montroit déjà une valeur & une capacité étonnante pour les affaires.

(b) Le Rédacteur de la vie de Dupleſſis Mornay (Liv. I, pag. 24.), prête à ces jeunes Seigneurs un projet bien plus extraordinaire. » Leur réſolution » (dit-il) eſtoit d'attaquer avec leurs amis & ſervi» teurs, à jour nommé, le quartier du Duc d'Anjou, » tellement qu'une partie de l'Armée devoit mettre » l'autre en pièces; & ils avoient donné un ſignal aux

1573. nieuſe perte, la difficulté d'aſſembler les hommes pour l'execution, l'heure & le temps du partement de M. le Duc ſans qu'on s'en apperceut; toutes ces difficultez tiroient l'execution de ce deſſein en longueur. L'armée navale que le Comte de Montgommery y faiſoit en Angleterre, fit voile pour le ſecours de la Rochelle; le Roy y avoit auſſi une armée à l'ancre compoſée de Navires & Galeres, on avoit fait une palliſſade au travers de l'embouchеure du Havre, à la portée du canon de la Ville, où l'on avoit enfoncé des Vaiſſeaux, & entr'autres une Caraque qui ſe trouva là par hazard, ceux de la Religion l'ayant priſe ſur les Eſpagnols durant les précedentes guerres, l'avoient laiſſé depetir ſur les vazes n'ayant pû la mettre en mer. Le Comte de Montgommery arriva avec la grande marée de l'Equinoxe en Mars, (a) ayant tout vent derriere luy, dans un bon & grand vaiſſeau

» Aſſiégiés, afin qu'en même tems ils fiſſent une ſortie » générale ſur les tranchées. Eſtoient de ce Conſeil les » Ducs de Longueville, & d'Uſez, quelques-uns de » MM. de Montmorenci, le Vicomte de Turenne, jeune » alors, mais plein de courage, &c....» Nous prévenons le Lecteur qu'aucun contemporain ne confirme cette Anecdote.

(a) Selon M. de Thou, la Flotte commandée par

que la Reine d'Angleterre lui avoit baillé, & 1573.
environ vingt-cinq autres Navires de combat, ſans celles des charges qui portoient les vivres. Il y eut une fort grande irréſolution en l'armée de mer du Roy, qui ne ſe voyoit capable (a) ny de vaiſſeaux ny d'hommes pour reſiſter, l'ordre y ayant eſté ſi mauvais, qu'il n'y avoit pas le tiers des hommes dans les vaiſſeaux, qu'il y falloit pour venir aux mains, & avoit-on eſté ſi mal averty, qu'on ne ſçeut rien de l'armée du Comte, que lors qu'on le vit.

L'Infanterie eſtoit fort diminuée, & par la mort & par les bleſſures & maladies; les ſoldats ne ſe pouvoient garder, & quoy qu'on fit des recreuës tous les mois par tout le Royaume, on ne pouvoit les tenir au camp. L'avarice des Capitaines aidoit fort à cela, qui vouloient avoir moins de ſoldats, pour à la monſtre avoir d'avantage de *paſſevolans*

Montgommery, parut à la vue de la Rochelle, le 26 Avril 1573.

(a) De Thou (Liv. LVI.), & Davila (Hiſt. des Guerres civiles, Liv. V, p. 435.), ne conviennent point de cette ſupériorité de la Flotte de Montgommery. Ils prétendent que celle du Roi étoit mieux équipée, & garnie de meilleures Troupes. Au ſurplus, ils conviennent que Montmorency ne fit rien d'important.

1573. pour gagner les pays; en quoy ils faiſoient une faute qui couſta la perte de la vie & de l'honneur à pluſieurs, d'autant qu'on leur ordonnoit de la garde, à raiſon des hommes qu'ils mettoient en bataille à la monſtre, & leur arrivant quelque attaque à faire ou à ſouſtenir, ſe trouvans moins d'hommes ils s'y perdoient & le ſervice du Roy demeuroit ſans eſtre fait : cela apportoit de grandes difficultez à pourvoir les vaiſſeaux, ne pouvant tirer des hommes d'où ils eſtoient en garde, ſans péril de laiſſer au pouvoir de ceux de dedans, d'emporter le quartier qu'ils attaqueroient.

Sur cette difficulté, je parlay à quelques jeunes hommes de qualité de nous aller jetter dans les vaiſſeaux, ce qu'ils approuverent; ſoudain je l'allay dire à Monſieur, qui en fut fort aiſe; nous partiſmes environ cinquante ou ſoixante, outre les gardes du Roy de Navarre, qui me fit cet honneur de me les donner, & nous nous embarquaſmes dans le vaiſſeau du Vicomte *d'Uſaz* (a), qui commandoit aux vaiſſeaux ronds qui eſtoient dans l'armée du Roy. Le Comte de Montgom-

(a) Dans la Chronique de *Jean de Lurbe*, on lit que le Seigneur Vicomte d'Uza, Bordelois, commandoit l'Armée Navale au Siège de la Rochelle en qualité de *Vice-Amiral*

mery, au lieu de ſe ſervir du vent de la ma- 1573.
rée & de l'occaſion qu'il avoit, pour la fourniture des vaiſſeaux, laiſſe paſſer la marée, en deliberant ce qu'il avoit à faire ; de ſorte qu'au lieu de venir à nous, il va ſe mettre à l'ancre entre *Chef-de-Bois* (a) & l'Iſle de Ré, où il demeura quelques jours, ſans avoir porté aſſiſtance aux aſſiegez, que de ſeize ou dix-huict milliers de poudre qui leur furent portez par le moyen d'une petite patache, qui à la marée du la nuit paſſa au travers de nos vaiſſeaux à la palliſſade, & ſe rendit à la Rochelle. Ces Princes s'aſſemblerent avec M. de la Noue, & aviſerent de ſe jetter dans les vaiſſeaux du Comte, nos entrepriſes s'eſtans perduës & le moyen de les executer reconnu impoſſible, comme de pouvoir faire une armée dans la France, que le Roy ne l'empeſchât, mais que ſe jettans avec le Comte & nous en allans en Angleterre (11), ſans doute ferions lever le ſiege, releverions le courage avec l'eſperance à ceux de la Religion, qui en divers lieux du Royaume eſtoient preſts à prendre les armes, qu'on pourroit revenir à la Rochelle, & avec les armes obtenir ce qu'un chacun pretendoit, ou bien que

(a) Le vrai nom eſt *Chef de Baye*. Par corruption le Peuple l'appelle *Ché de Boi*.

1573. d'Angleterre meſme nous traiterions. Ces raiſons furent contredites par M. de la Noue, qui ne jugeoit la Rochelle en danger de quelque temps, durant lequel il ſe preſenteroit des occaſions meilleures & plus honorables; que tous ces Princes s'en allant comme cela vers la Reine d'Angleterre, on ne ſçavoit comment elle voudroit uſer de leurs perſonnes, veu qu'on n'auroit auparavant aucune ſeureté d'elle, qui ne vouloit pas entrer en guerre avec la France, meſmement voyant ſi peu d'apparence qu'il y eut un party formé n'eſtant pas à eſtimer que s'il y en eut eu, que nous n'euſſions pas pris cette retraite; qu'au premier jour nous luy ſerions à charge pour noſtre dépenſe, à laquelle il faudroit qu'elle ſubvint, autrement que le Comte de Montgommery n'avoit une abſoluë puiſſance ſur ſes vaiſſeaux, d'eſquels poſſible les Capitaines Anglois ne voudroient nous porter en Angleterre, qu'au lieu de relever le courage à ceux de la Religion, nous le leur ferions perdre, eſtimant qu'il n'y avoit point de ſeureté ny pouvoir à ces Princes, puis qu'ils avoient pris & executé un tel deſſein. Outre cela M. de la Noue & le Comte (a) n'eſtoient pas bien enſemble,

(a) Liſez ſur ce ſujet la lettre que le Comte de Montgommery écrivit quelque tems après à la Noue.

d'autant que lors que le ſieur de la Noue entra dans la Rochelle, ledit Comte y écrivit des lettres pour les convier à le ſoupçonner & meſme de s'en défaire, ce que ledit de la Noue avoit ſceu ; nous tinſmes ce conſeil à cheval, preſts à l'executer s'il y euſt eſté reſolu. 1573.

Sur ces ſages conſiderations la partie fut rompuë ; durant toutes ces menées je courus un grandiſſime péril, & pour moy & pour tous, par la legereté, indiſcretion & imprudence qui m'accompagnoit. M. le Duc avoit écrit de ſa main une forme de proteſtation, par laquelle il declaroit les raiſons de ſa priſe des armes & me commanda de la porter, & faire voir à M. de la Noue ; c'eſtoit la nuit. Je la pris & m'en allay à mon quartier ; nous n'avions pû ménager tant de broüilleries que Monſieur ne fuſt en ſoupçon, & qu'il ne fiſt prendre garde à toutes nos actions, ce que nous reconnoiſſions bien ; pour cela voulois-je prendre quelque commodité pour communiquer cecy à M. de la Noue. Arrivé à mon logis, je mets mon papier dans une layette ; le matin venu je le prens & le mets dans ma manche entre la chair & la chemiſe.

(Voyez la Notice qui précède les Mémoires de ce dernier tome XLVIIe de la Collection, p. 29.)

1573. & m'en allay au quartier de Monſieur, où après diſné y ayant aſſez peu de gens dans ſa chambre, il commença à ſe jouer avec nous, & prend mon bras où j'avois ce papier; ſoudain il le ſentit, & me dit, *que c'eſtoit un poulet qui eſtoit venu de la Cour*, & s'efforçant, me deboutonne ma manche & tire ledit papier; mon danger me fit perdre tout reſpect, je luy ſautay aux mains & luy oſtay, en luy faiſant croire que c'eſtoit une lettre de femme que pour rien du monde je ne voudrois qu'il en eut veu l'écriture.

Voila comme la jeuneſſe eſt indiſcrette, reduiſant ſes actions aux cas fortuits, ſans les faire dependre de la raiſon; ce qui cauſe qu'il y en a tant qui ſe perdent avant que d'avoir atteint l'âge d'hommes, & qui laiſſent écouler le meilleur de leur âge, ſans avoir fait aucun avancement en leur condition, ny s'eſtre pouſſez à aucun degré d'honneur. Cette faute mettoit pluſieurs perſonnes en peine, & avec ſi peu de ſageſſe que je fus près d'y tomber. Tous nos deſſeins allerent en fumée ſans aucune execution. Le ſiege ſe continua; l'élection de Monſieur ſe fit pour eſtre Roy de Pologne; les Ambaſſadeurs Polonois vinrent au Camp, pour luy ſçavoir ſon élection & le convier d'y aller. Le Roy Charles jaloux de

l'authorité de ſon frere, deſiroit avec paſſion 1573.
de le voir hors du Royaume, ce qui fut cauſe principalement qu'on réſolut de traiter avec la Rochelle. La capitulation fut faite que la ville ſe rendroit, mais que le Roy de Pologne n'entreroit dedans. (12) Cela s'execute, & le camp ſe licentie.

Le Roy de Pologne & Monſieur (a) s'en retournerent à Paris. Ce deſir de remuer demeura dans l'eſprit de M. le Duc; l'intelligence avec M. de la Noue continua. Icy ay-je à vous noter, « d'autant que vous viendrez » en une ſaiſon où il y aura quantité d'enfans » de France, Dieu continuant la vie au » Roy (b) & à la Reine, qui en feront en- » core, & gardant ceux qui ſont desjà nez, » que vous vous ſerviez de mes preceptes, » qui ſont que vous ayez à dependre du Roy, » de vous entretenir bien avec tous, mais » faiſant partis à part, tenez vous toûjours » avec voſtre Roy, & que rien ne vous en puiſſe

(a) On a déjà remarqué que le Duc de Bouillon déſigne ſouvent ſous le nom de *Monſieur* le Duc d'Alençon; & par des notes on a prévenu cette confuſion. Déſormais ce même nom ne ſera plus applicable qu'au Duc d'Alençon, qui depuis devint Duc d'Anjou.

(b) Ces mots prouvent que Henri IV vivoit encore lorſque le Duc de Bouillon rédigeoit ſes Mémoires.

1573. » jamais ſeparer, que le maintien de la li-
» berté de voſtre conſcience, pour laquelle
» je vous convie & conjure de preſenter à
» Dieu vos biens, voſtre vie, & voſtre per-
» ſonne, & *qu'il vous ſouvienne que les Rois*
» *nous ſont donnez de Dieu, & quoy que mau-*
» *vais quelquefois, neantmoins nous les de-*
» *vons ſervir.* Encore que M. le Duc eut
» parmy ſes autres raiſons, de prendre les
» armes pour la vengeance de la ſaint Bar-
» thelemy, ſi n'eſtoit-il pas permis par la loy
» de Dïeu, ny politique, qu'il le fit, n'ayant
» en cela nulle vocation; & quand Dieu euſt
» beny ſes deſſeins, c'euſt eſté pour punir
» ce qui avoit eſté entrepris à la ſaint Bar-
» thelemy, mais gardant à Monſieur ce qu'il
» méritoit, en ſe rendant autheur de tant de
» maux qu'une guerre illégitime apporte,
» c'eſtoit ſans juſtice que nous entreprenions
» toutes ces nouveautez; je vous conjure
» de tomber en pareille faute ». Ces com-
mencemens me tirerent de la Cour, & me
mirent en la mauvaiſe grace du Roy, & m'of-
terent le moyen de parvenir aux charges,
ainſi que vous l'entendrez.

La jeuneſſe qui a du courage croit ſou-
vent qu'elle ne le fait paroiſtre, en ne fai-
ſant que les choſes ordinaires, & ſe reſtrai-

gnant toûjours dans le corps de l'Eſtat, où 1573.
la puiſſance, l'ordre & le conſeil demeure, mais que ſe jettant dans les partis, ils y ſont plus recherchez, leur courage y paroiſt mieux, d'autant qu'ils ſont ſouvent moindres en nombre, que les charges leur ſont plutoſt données, & qu'y eſtans plus néceſſaires & ſans obligation, ils y peuvent pluſtoſt & plus facilement s'y agrandir, ne conſidérans pas que Dieu ne veut pas tels deſſeins, que l'Eſtat ſe maintient, & les partis s'en vont toûjours en déperiſſant, qu'il n'y a que confuſion parmy eux, des égalitez ordinaires parmy ceux de diverſes extractions, d'autant que chacun y eſt volontairement, & s'en peut retirer quand il veut, diſans reconnoiſtre faire mal, en ſuivant ce à quoy il n'eſtoient obligez. Il ne ſe trouve rien de ſeur en tels partis; & s'il arrive par hazard que quelqu'un faſſe fortune, ce ſont gens *de peu* qui n'ont rien à perdre, & ceux *de maiſon* qui ont du bien & de la qualité naturelle, n'y peuvent rien gagner, & toutes les actions courageuſes & braves ſont blaſmées par la poſterité, d'autant qu'elles ſont faites contre le bien general de leur patrie. Vous entendrez combien de peines & faſcheries nous avons ſouſtenu durant les guerres civiles, qui ſe faiſoient

1573. legitimement pour la maintenuë de la liberté de nos conſciences, & jouïſſance des Edits & Loix ſur ce faites, qui eſtoient à toutes occaſions enfreintes, & la perſécution preſte à recommencer.

Eſtans à Paris, chacun ſe prepare pour aller en Pologne. Les commandemens de Monſieur, me firent refuſer le Roy de Pologne d'y aller, lequel s'ennuyoit fort de partir de France, pour aller commander à une Nation ſi éloignée & ſi differente en mœurs & en police. Le Roy Charles ſe trouvant desjà mal, eſtant jugé pulmonique par les Medecins; M. de Guiſe & les principaux ſerviteurs du Roy de Pologne, le convioyent à ne partir, & plûtoſt ſe retirer de la Cour; que ſçachant l'eſtat de la vie du Roy, qui ne pouvoit eſtre longue, que c'eſtoit ſe mettre au hazard de perdre la France, où Monſieur ne manqueroit de faire ſes menées, qu'il avoit ceux de la Religion pour ennemis, qui ſçavoient qu'il avoit aidé à faire réſoudre l'execution de la ſaint Barthelemy, la maiſon de Montmorency malcontente: cela retenoit ſon eſprit en ſuſpens, & le fit ſejourner près d'un mois à Paris après que le Roy en eſtoit party, s'eſtant acheminé juſques à Vitry, pour accompagner ſon frere juſques en Lorraine. Là il tomba malade (13).

la Reine mere preſſoit quoy qu'à regret le 1575.
partement de ſon fils, ſe promettant, comme elle fit, la mort du Roy ſurvenant; qu'elle conſerveroit le Royaume au Roy de Pologne. Monſieur, le Roy de Navarre, & Monſieur le Prince eſtoient à Vitry, où ils ſe lierent d'amitié plus eſtroitement que par le paſſé; & avec un mauvais conſeil on projettoit de remuer. Le Roy de Navarre & Monſieur (a), avoient occaſion de le deſirer pour l'irreparable offenſe receuë à la ſaint Barthelemy, & la contrainte en leur conſcience d'aller à la Meſſe, ayans tousjours un vif reſſentiment de la Religion en leur cœur, & jugeans qu'ils demeuroient tousjours ſuſpects au Roy & à l'Eſtat, pour n'avoir jamais part à aucune charge; mais les raiſons de *Monſieur* eſtoient autres qui le devoient rendre agréable au Roy, pour par ſa volonté s'inſtaler dans les affaires; il inclinoit neanmoins à la priſe des armes, eſtimant qu'elles luy feroient donner, en les poſant, la Lieutenance generale.

Nous avions ſouvent des lettres de M. de

(a) Il s'eſt gliſſé ici une omiſſion par la faute des copiſtes. Au lieu de Monſieur, il faut lire M. le Prince de Condé; & le ſens du texte ſuffit pour l'indiquer; car c'étoit le Roi de Navarre & le Prince de Condé que Charles IX avoit contraint d'aller à la Meſſe.

1573. la Noue, qui redreſſoit autant qu'il pouvoit ſa créance parmy ceux de la Religion, & ſondoit les volontez pour reconnoiſtre ceux qui par la peur de la ſaint Barthelemy s'eſtoient du tout revoltez. Les deux Rois ſe ſéparerent audit Vitry; la Reine mere, Monſieur, le Roy de Navarre, M. le Prince & toute la Cour, partent pour conduire le Roy de Pologne, hors de la Lorraine. A Nancy me fut parlé du mariage de Mademoiſelle de Vaudemont, qui depuis a eſté Reine (a) de France, & ce par le Roy de Pologne. Je n'y voulus entendre, n'ayant lors nulle envie de me marier, & auſſi mon oncle de Thoré m'avoit dit la vouloir rechercher; je ne voulus courre ſur ſon marché, ayant tousjours eu cela d'avoir eſté fort exact obſervateur de mes promeſſes & des amitiez que j'ay contractées, à quoy ſouvent pluſieurs m'ont trompé. J'eſtimay que l'ouverture de ce mariage ſe faiſoit pour raiſon d'Eſtat, pour me ſeparer & d'avec mes oncles & d'avec Monſieur, en m'alliant avec la maiſon de Lorraine, à ce que je n'aidaſſe à ce qui ſe pourroit braſſer contre le Roy de Pologne, eſtant hors du Royaume.

Il nous penſa arriver un grand inconve-

(a) Elle épouſa Henri III.

nient, qui fut prevenu par une aſſez ſpirituelle 1573.
prévoyance. Monſieur avoit un premier Valet de chambre nommé *Ferrand*, qui l'avoit ſervy de violon etant jeune; ce valet de chambre s'eſtoit laiſſé gagner par la Reine mere, pour l'avertir de ce que Monſieur feroit. M. de la Noue avoit écrit à Monſieur, luy rendant compte de ce qu'il negocioit, & l'aſſeurant qu'un bon nombre de Nobleſſe & de villes luy tendroiént les bras pour le ſervir: Monſieur oublia cette lettre ſous le chevet de ſon lict, *Ferrand* le voyant faire le matin, prend cette lettre & tout ſoudain la porte à la Reine; par hazard j'eſtois allé en ſa chambre; une ſienne femme de Chambre qui affectionnoit *Monſieur*, me dit en paſſant, *on a une lettre que voſtre Maiſtre à perdue*; à l'inſtant je m'en vins retrouver Monſieur, & luy demanday ſa lettre, il vit qu'il ne l'avoit plus; ce fut à déliberer ce qui eſtoit de faire. Monſieur avoit quelque envie de s'en aller; je m'aviſay de luy donner conſeil, de faire réponſe à M. de la Noue, par laquelle il luy témoignât trouver eſtrange qu'il le convioit à s'obliger des perſonnes pour ſon particulier, luy qui n'avoit autre but qu'à ſervir le Roy & mériter ſes bonnes graces, que luy, ny ceux de la Religion ne devoient.

1573. entrer en nouvelles défiances, qu'on leur vouloit tenir ce qu'on leur avoit promis, & que pour cela il s'offroit de faire entendre au Roy ce que c'eſtoit de leurs affaires. La lettre faite, il fut trouver la Reine ſa mere, & feignant ne ſçavoir que la lettre fut perdue, luy dit avoir receu une lettre de M. de la Noue, qu'il luy portoit avec la réponſe; cherchant dans ſa poche, il ne trouve la lettre, comme il n'avoit garde, mais bien la réponſe, aſſeure fort la Reine, ladite lettre ne contenir ce qu'elle faiſoit, & à quoy il avoit répondu.

La Reine ſe contenta de cela, & fit démonſtration d'y ajouſter foy, d'autant que le remede fut ſi promptement porté qu'elle ne pouvoit s'imaginer que c'euſt eſté un fait apoſté.

Nous partiſmes de Nancy & allaſmes à Blamont, où le Duc Chriſtophle Palatin, accompagné du Comte Ludovic de Naſſau (a),

(a) Catherine, ſentant bien qu'il falloit ſe ſéparer du Roi de Pologne, avoit ménagé une nouvelle intrigue, afin de le rapprocher d'elle. Gaſpard Schomberg négocia par ſon ordre avec le Prince d'Orange, pour faire avoir à Henri le commandement des forces des Confédérés dans les Pays-Bas; & c'étoit en raiſon de ces négociations que le Comte Louis de Naſſau, & le vinrent

vinrent trouver le Roy de Pologne, l'asseurer de son affection, & qu'il esperoit bien-tost avoir une armée sur pied pour le servir. Cela fut accepté, & prit-on intelligence avec luy, qui se devoit entretenir par l'entremise de M. de Thoré, auquel il avoit eu communication avant la saint Barthelemy, lors qu'il alla à l'entrepriſe de Mons, ayant fait ses adieux à la Reine, qui s'en revint par Bar le Duc, où elle voulut chasser la Mole (a) d'auprès de Monsieur, disant *que c'estoit luy qui avoit tousjours maintenu son Maistre, à n'estre pas si bien avec le Roy de Pologne qu'il devoit estre.* Monsieur empescha cela, & n'en estoit pas aussi la vraye cause, mais la jalousie que le Roy de Pologne avoit prise de luy, qu'il n'aimât (b) Madame la Princesse de Condé, 1573.

Prince Christophe, fils de l'Electeur Palatin, vinrent s'aboucher à Blamont avec Catherine & le Roi de Pologne.

(a) *Le Roi* (dit-on dans les Mémoires de l'Etoile, tome I, p. 63.) *avoit mandé deux fois au Duc d'Anjou de faire étrangler la Molle.*

(b) *Monsieur, qu'on nomme aujourd'hui Roi de Pologne* (lit-on dans les mêmes Mémoires, tome I, p. 62.) *portoit Portrait* (de cette Princesse) *pendu à son col.* Marsolier (dans son histoire du Duc de Bouillon, p. 28.) ajoute, sans citer ses autorités, que le Duc de Guise,

1573. femme de M. le Prince de la Maiſon de Nevers, laquelle il avoit laiſſé avec une exceſſive paſſion, qui eut bien apporté du mal, ſi la mort ne l'euſt prevenuë.

Nous trouvaſmes le Roy à Reims, joyeux du partement de ſon frere, qu'il n'avoit bien creu juſques à noſtre retour de Reims. Nous allâmes à Soiſſons où nous vint trouver M. de Thoré; là arriva un Miniſtre nommé S. Martin, envoyé de la part de M. le Comte (a) à Monſieur: mon oncle & moy parlaſmes à luy; ſa créance eſtoit que ledit Comte eſtoit à cheval, avec trois à quatre mil chevaux & ſix où ſept mil hommes de pied, qu'il venoit pour executer une entrepriſe ſur *Maſtrich*, & qu'il attendroit des avis de Monſieur, pour tourner la teſte vers luy où il ſeroit mandé. Nous ne

beau-frère de la Princeſſe de Condé, n'épargnoit rien pour la corrompre; & qu'afin de retenir le Roi de Pologne en France, il le flattoit de cette conquête.

(a) M. de Thou (Liv. LVII.) nous explique ce myſtère. Catherine de Médicis (raconte-t il) vouloit mettre le Roi de Pologne à la tête des Confédérés, & le Comte Louis de Naſſau lui préféroit le Duc d'Alençon. Ils avoient eu enſemble à Blamont des conférences ſecrettes; & quoique le Comte eût pris des arrangemens avec la Reine mère, il s'embarraſſoit peu de remplir ſes promeſſes: l'eſſentiel à ſes yeux étoit d'avoir l'argent & les troupes de la France.

peuſmes luy donner jour ny lieu, mais que 1573.
dans un mois nous luy ferions ſçavoir de nos nouvelles. Nous donnons avis de cela à M. de la Noüe, afin qu'il aviſaſt quel temps nous pourrions prendre; M. le Comte Ludovic (a) fut défait, le Duc Chriſtophle & luy tuez; de façon que cette armée ne nous pût ſervir; M. de la Noüe auſſi manda qu'il n'avoit aucune choſe preſte; nous allaſmes à Chantilly; là *Monſieur* confera avec M. de Montmorency (14), qui luy donna de très-bons conſeils, ſi nous les euſſions ſçeu ſuivre, à ſçavoir de ſe tenir à la Cour, s'inſinuer dans les bonnes graces du Roy autant qu'il pourroit, lequel on voyoit bien ne pouvoir longuement vivre, qu'il établiroit ſa créance en s'authoriſant dans les affaires, mais que ſortant de la

(a) Le Comte Louis de Naſſau, & le Prince Palatin périrent l'année ſuivante dans une bataille qu'ils livrèrent aux Eſpagnols le 14 Avril. C'eſt ce qu'on appelle le combat de *Mockerheyde*. Il paroît que ces deux Princes, en voulant ſe ſauver, s'enfoncèrent dans des marais. On fit long-tems des contes ſur leur prétendue exiſtence: mais Dupleſſis Mornay, que le Duc d'Alençon avoit envoyé pour négocier leur retour vers les frontières de la France, aſſure poſitivement que depuis ce jour on n'entendit plus parler d'eux. (Vie de Dupleſſis Mornay dreſſée ſur les Mémoires de J. Arbalete ſon épouſe, p. 28.)

1573. Cour, il feroit un party & ſe rendroit l'Eſtat contre luy, qui tendoit les bras au Roy de Pologne plus volontiers, qu'il falloit de la patience, que pour luy il eſtoit ſon ſerviteur, mais qu'il ne luy pouvoit promettre de monter à cheval, eſtant Officier de la Couronne, ainſi qu'il eſtoit. Là ſe commença une broüillerie, qui eut ſuitte de M. de Guiſe & d'un Gentilhomme qui l'avoit autrefois ſervi, mais eſtant parent de M. de la Mole que Monſieur aymoit, il l'avoit retiré du ſervice de M. de Guiſe pour le mettre auprès de Monſieur.

1574. Nous partiſmes de Chantilly & vinſmes à Saint-Germain en Laye, où l'on fit ſejour de trois mois. Là Monſieur & le Roy de Navarre communiquoient ſouvent enſemble, & avions ſouvent des nouvelles de M. de la Noüe. Les choſes s'acheminans à une priſe d'armes, ainſi que vous l'entendrez, M. de Montmorency vint à Saint-Germain. Un jour ſur les ſix heures du ſoir, c'eſtoit vers le mois de Fevrier, M. de Guiſe deſcendant d'un degré, qui venoit de la chambre de la Reine Mere, accompagné d'un Gentilhomme & d'un Page, trouve le jeune Vantabran ; ayant eu peu de propos, M. de Guiſe met l'épée à la main ; l'autre veut enfiler le degré ; il le ratrape en bas, luy donne divers coups,

l'ayant porté par terre; croyant l'avoir tué, 1574.
s'en court à la chambre du Roy qui gardoit le lict, d'où il s'approche avec une voix émeuë; il ſupplia le Roi en s'abaiſſant, de luy pardonner ſa faute d'avoir tué Vantabran dans le chaſteau, qui luy avoit dit, que ſa femme Madame de Guiſe & M. de Montmorency le vouloient faire tuer; ſoudain M. de Montmorency repartit en ſuppliant le Roy d'ordonner que Vantabran pût eſtre oüy, s'il luy reſtoit encore un peu de vie, ſe preſentant ſous le bon plaiſir du Roy, à maintenir que luy, ny Madame de Guiſe n'avoient jamais eu de ſemblable propos, ny près ny loin approchant de cela. Sur ces entrefaites la Mole entra qui demanda juſtice au Roy, & tint des propos mal rangez & aſſez audacieux, ajouſtant que *Dieu avoit gardé la vie à ſon Couſin, pour par ſa bouche ſçavoir la verité.* Vantabran eſt mené dans la Garde-robbe; quelques-uns du Conſeil ordonnez pour l'oüir; cela s'aſſoupit ſans plus avant en avoir tiré la verité. L'opinion commune fut qu'on vouloit jetter le chat aux jambes à M. de Montmorency (15), & ſi Vantabran euſt eſté tué, que cela euſt ſervy de pretexte à ce qu'on euſt pû entreprendre contre luy, s'eſtant remarqué que cet aſſaſſin de Montrevel s'eſtoit veu à Sain

1574. Germain, ce qu'il n'avoit accouſtumé. Le Roy meſme n'eſtant bien aiſe de le voir près de luy, recompenſe ordinaire des traiſtres, d'eſtre en ſoupçon meſmes à ceux qui les employent. Parmy toutes ces choſes, il y avoit des (a) amours meſlées, qui font ordinairement à la Cour la pluſpart des broüilleries, & s'y paſſent peu ou point d'affaires que les femmes n'y ayent part, & le plus ſouvent ſont cauſe d'infinis malheurs à ceux qui les ayment & qu'elles ayment. C'eſt pourquoy, ſi vous me croyez & voulez eſtre ſage, vous vous retirerez de la paſſion, & tâcherez de vivre, en ſorte qu'elles ne croyent que vous les mépriſiez où faſſiez mauvais offices, mais qu'elles vous pourront conjurer à les aymer plus que vous ne ferez, vous mettant toûjours de tout voſtre pouvoir au devant de

(a) L'Anecdote de Ventabren prouve la vérité des réflexions du Duc de Bouillon : mais Ventabren n'étoit pas le ſeul qui eût des intrigues de ce genre. La Molle paſſoit pour le favori de la Reine de Navarre, & Coconnas étoit (dit-on) l'amant de la Ducheſſe de Nemours. Le Roi de Navarre, & le Duc d'Alençon, ſe diſputoient à la fois le cœur de Madame de Sauve, ou plutôt elle les jouoit l'un & l'autre. Mais les Mémoires de la Reine Marguerite, & ceux de l'Etoile nous ramèneront ſur le tableau de cette diſſolution des mœurs qui alors régnoit à la Cour.

toutes vos actions, la gloire de Dieu, de 1574.
n'enfraindre ſes Commandemens de tout voſtre poſſible.

M. de la Noüe reſout la priſe des armes au dixiéme Mars, averti par tout (16), meſmement le ſieur de Guitry (a) Bertichères, pour avertir ceux de de-là la riviere de Loire. Monſieur en eſt averty & les autres Princes, mais aſſez tard, n'y ayant pas plus de trois ſemaines juſques au jour : Ces Princes s'aſſemblerent & aviſerent le moyen de ſe retirer & où, il fut aviſé de ſçavoir de M. de Boüillon s'il veuloit les recevoir à Sedan, & à cet effet, le ſieur de la Boiſſiere eſt dépeſché vers luy, qui fit ſon voyge en huict jours, aſſeura la volonté de M. de Boüillon, non ſeulement d'ouvrir les portes, mais qu'il viendroit recevoir ces Meſſieurs ſur la riviere de Veſle, qui paſſe à Reims, avec un bon nombre de Nobleſſe, en luy faiſant ſavoir le jour. Nous voilà donc réſolus de notre partement, & du lieu de notre retraitte. Le Roy de Navarre va prendre ſon logis au village pour y coucher ; M. de Thoré eſtoit avec nous, & M. de Montmorency s'en eſtoit retourné à Chantilly. Il arriva par une très grande faute, de

(a) Les Traducteurs de M. de Thou (Liv. LVII) l'appellent Jean de Chaumont, Sieur de Guitry.

1574 laquelle la verification n'en a eſté bien faite, pour ſçavoir d'où elle venoit, mais elle nous penſa couſter la vie à tous, qui fut que M. de Guitry au lieu de prendre le dixéme de Mars, s'avança de dix jours, m'ayant dit pluſieurs fois, que celuy que M. de la Noüe luy avoit envoyé, luy avoit donné l'autre jour qu'il avoit pris. Mon opinion a eſté, que l'ambition (17) luy avoit fait commettre cette faute, eſtimant que s'avançant devant M. de la Noüe, qu'il attireroit les hommes à luy, & qu'il pourroit plus facilement executer quelque entrepriſe, & qu'auſſi il ne témoigneroit ne dépendre du commandement de M. de la Noüe, raiſons très foibles pour luy avoir fait commettre tant de gens en un très-grand danger. Nous ne fuſmes avertis que ſur les deux heures après midy, qu'il avoit donné ſon rendez-vous pour le lendemain de ſe venir ſaiſir de Mantes, où eſtoit la Compagnie de M. de Montmorency en garniſon, commandée par le Guidon du ſieur de Buy, qui eſtoit de noſtre intelligence. Nous fort ébahis, nous n'avions donné jour à M. de Boüillon, & apprenions l'incertitude du ſieur de Guitry des forces qu'il pouvoit faire, l'entrepriſe de Mantes fort incertaine, comme il a paru ; de partir incontinent nous n'avions

ny lieu ny forces certaines pour nous retirer ; 1574.
nous renvoyons vers Guitry, luy mandant qu'auſſi-toſt qu'il ſeroit à Mantes qu'il nous avertiſt (a), que nous cependant aurions le pied à l'eſtrier dans le valge, n'y ayant plus que Monſieur engagé dans le Chaſteau.

Sur l'entrée de la nuit voilà l'alarme à la Cour (b), ſi chaude que n'en connoiſſans bien la cauſe, les perturbations eſtoient grandes, les bagages chagez, les Cardinaux de Lorraine & de Guiſe à cheval pour s'enfuir à Paris, & à leurs exemples pluſieurs autres. Les tambours des Suiſſes, du Corps & des Compagnies Françoiſes des Gardes battoient aux champs. Les avis du rendez-vous du ſieur de Guitry pour l'aſſemblée de ſes forces, ſe rapportoient de Normandie, de

(a) Liſez l'obſervation, N°. 17.

(b) Le tableau du déſordre feint, ou véritable, qui en réſulta à la Cour, a été ſupérieurement peint par d'Aubigné. On en a fait uſage dans le travail qui accompagne les Mémoires de Montluc (tome XXVI, de la Collection, p. 147.). L'Auteur des Mémoires de l'eſtat de France ſous Charles IX affirme ſans balancer que cette fuite de Saint-Germain ne fut qu'une parade, dont Catherine de Médicis & ſes confidens avoient le ſecret ; & il en donne pluſieurs raiſons qui paroiſſent péremptoires. (Voyez le tome III de ces Mémoires, p. 143 & ſuiv.)

1574. Beauſſe, & du Vexin où il eſtoit, le partement du Roy reſolu à l'inſtant, les gardes redoublées au Chaſteau; mon Oncle de Thoré & moy qui eſtions au village, au logis de M. le Conneſtable, preſt à partir ſi je l'euſſe voulu croire, ce que je ne voulus; mais d'aller au Chaſteau aviſer ſi nous porrions faire ſortir *Monſieur*. Eſtans dans le Chaſteau où le Roy de Navarre avoit auſſi eſté mandé, je cherchay *Monſieur*, & entray en la chambre de la Reine, où le Roy de Navarre s'approcha de moy, & me dit, *noſtre homme dit tout*. Alors je m'approchay de mon oncle de Thoré, & luy dis qu'il s'en allaſt & qu'il vengeâ le mauvais traitement qu'on me pourroit faire, & me crut, dont bien luy prit; s'il fut demeuré il eſtoit mort, d'autant que Monſieur l'avoit fort chargé par ſa confeſſion qu'il fit à la Reine Mere, par la foibleſſe de ſa conſtance, & par l'induction de la Mole (a), qui marry de n'avoir eſté de

(a) La Mole, préſumant bien que l'apparition de Guitry alloit donner l'éveil à la Cour, crut ſe rendre intéreſſant par l'aveu qu'il courut faire à *Catherine de Médicis*. Sa déclaration ſe réduiſoit à l'évaſion projettée du Duc d'Alençon & des autres Princes. Selon la Mole on n'avoit pas d'autre deſſein. Par malheur pour lui & ſes aſſociés, le Duc d'Alençon en dit beaucoup plus. D'ailleurs Catherine de Médicis vouloit que cette affaire prît de l'éclat. Auſſi la Mole devint-il une des

tous nos conſeils, pour ſe venger de nous & 1574.
de moy principalement, eſtimant que ce mauvais office qu'il faiſoit à ſon Maiſtre, en luy conſeillant de perdre ſa creance & reputation; & ſes meilleurs ſerviteurs, qu'il s'attireroit un grand gré du Roy & de la Reine, ce qui avint autrement, ainſi que vous l'entendrez.

La Reine ayant ſçeu ce qu'elle vouloit de ſon fils, ſort de ſon cabinet & va à la chambre du Roy, où je m'en allay par le grand degré, curieux ainſi qu'il ſe peut juger, de ſçavoir ce que Monſieur avoit dit. Ainſi que j'entray, je le void parlant à Madame de Sauve, riant comme s'il n'y eut eu rien, il la quitte me dit *je n'ay rien dit de vous, ſinon qu'en general vous m'aviez promis de faire tout ce que je vous dirois, mais que votre oncle ſ'en aille.* Il commençoit à eſtre jour, on vouloit envoyer vers Guitry, mais je rompis ce coup; ſoudain je luy dis *qu'il le devroit avoir fait, dautant que ces gens-là croiroient qu'il les auroit tous trompez, & que je les rendrois capables d'excuſer ce qu'il avoit dit, & que leur précipitation nous avoient tous perdus.* j'avois auſſi une autre raiſon; qui eſtoit que le Roy s'attendant

victimes qu'elle ſacrifia à ſa politique. (Liſez l'Obſervation qui ſuit, n°. 18.)

1574. de tirer quelque ſervice de moy durant cette entremiſe qu'on ne me feroit déplaiſir, n'eſtant fort aſſuré ſi *Monſieur* n'avoit dit de moy que cela. Je le conviay de remettre cela en avant de m'envoyer vers Guitry, ayant ſongé que j'y pourrois ſervir. Le Roy ſe délibere que j'irois de la part de Monſieur, M. de Torſi (a) de la ſienne; & un nommé Arbonville de la part du Roy de Navarre qui n'avoit brouillé perſonne. M. de Guitry donne à Mantes ſur les huict heures; le ſieur de Buy avoit ſi mal preparé ſon fait, (b) qu'il n'y eut un ſeul gendarme de la Compagnie qui fit mine de ſe joindre audit Guitry, non pas meſme le ſieur de Buy; de façon qu'il fallut reſſortir de la Ville; n'ayant plus aucune entrepriſe ny nouvelles de nous, ny meſme des autres rendez-vous qu'il avoit donnez, pour ſçavoir quelle quantité d'hommes s'y eſtoient trouvez. Il s'achemine vers Dreux, & prend un logis à l'entrée de la Ville ſur la riviere d'Eure; audit Dreux s'eſtoit rendu le ſieur de ſaint Leger avec quelque nombre de Nobleſſe, qui dans le lendemain euſſent été plus forts que ledit Guitry, & l'euſ-

(a) Jean de Bloſſet, Seigneur de Torçy.

(b) Si l'on en croit l'Auteur de la Vie de Dupleſſis Mornay, le Sieur de Buhi ſe tira fort adroitement de ce pas dangereux. (Voyez l'Obſervation, n°. 17.)

ſent combattu ou contraint à ſe ſeparer, 1574.
n'ayant avec luy qu'environ ſoixante Gentils-hommes & ſix vingts hommes de pied. Nous partons de ſaint Germain; arrivez à Dreux, nous ordonnaſmes au ſieur de ſaint Leger de ne rien entreprendre; nous ſçeuſmes où eſtoient logez ceux de la Religion, & allaſmes prendre noſtre logis à demie lieue d'eux, d'où nous leur envoyaſmes un Trompette du Roy, que nous avions mené pour faire ſçavoir audit de Guitry noſtre arrivée, le convier de nous venir trouver, ou bien nous aſſurer de pouvoir aller là où ils eſtoient, ou en chemin, en tel lieu que le Trompette nous rapporteroit; qui fut & bien aiſe & bien en ſuſpens, ce fut ledit de Guitry de me ſçavoir là, eſtimant que je l'éclaircirois de l'eſtat des affaires; & en peine de conjecturer comment je venois en cette legation, il nous renvoye le Trompette, en nous aſſeurant un lieu où il ſe rendit avec environ vingt Gentilshommes & nous y acheminaſmes. Le ſieur de Torſi prit la parole, & leur dit *le déplaiſir qu'avoit le Roy de les ſcavoir les armes à la main, eſtant deſireux d'oſter toute la méfiance à ſes ſujets à raiſon des choſes paſſées, par les bons & favorables traitemens qu'il leur vouloit rendre, qu'ils euſſent à ſe retirer chacun chez ſoy & venir*

1574. *vers ſa Majeſté, ainſi que d'obéiſſants ſujets doivent faire, qu'ils en recevroient tout contentement.* A cela, le ſieur de Guitry dit *n'eſtre ſeul dans la France qui avoit les armes en la main, mais qu'elles y eſtoient priſes par toutes les Provinces, que l'inobſervation du Traité de la Rochelle eſtoit commune, qu'ils ne voyoient ny n'ayoient que le renouvellement des perſecutions, qu'ils aimoient mieux mourir les armes en la main, que par les ſupplices rigoureux exercez contre ceux de la Religion.* Je pris la parole, & dis *qu'avec la volonté du Roy, Monſieur m'avoit voulu envoyer vers eux, pour leur dire le déplaiſir qu'il avoit d'eſtre en doute de la bonne grace du Roy, & d'avoir ſçeu la priſe de leurs armes qu'il ne vouloit favoriſer ny aſſiſter, mais bien les aſſurer qu'ils ſe pouvoient entierement fier à la parole du Roy;* Arbonville dit à peu près les meſmes choſes de la part du Roy de Navarre: Alors le ſieur de Guitry prie Monſieur de Torſi & moy, de trouver bon de parler avec luy à part, ce qui fut accordé. Alors je luy dis *l'inconvenient arrivé à cauſe de ſa précipitation, qui nous avoit oſté le moyen de partir, & de faire jouer tous les reſſorts de nos entrepriſes ſi à propos que nous euſſions fait, que les Princes n'eſtoient pas du tout priſonniers, mais tellement obſervez qu'ils*

n'avoient aucune action libre. Je trouvay ce Gentilhomme, ſans conſeil, ny ouverture de moyens pour ſe garentir d'une prochaine & honteuſe ruine, & ne voyant rien pour luy & tout contre luy, ne ſe pouvant fier pour venir trouver le Roy, ny auſſi comment ſe maintenir en le refuſant, il me fallut luy ouvrir un moyen, qui fut de nous dire, qu'il eſtoit preſt d'aller trouver le Roy, en luy donnant les ſeuretez neceſſaires d'aller & retourner, m'ayant eſté ordonné par le Roy, ſur tout en prenant congé de luy, de luy faire venir Guitry, que cependant que nous retournerions, il s'avanceroit vers la Normandie, d'où il attendoit des éxecutions ſur des places par le ſieur de Colombieres & autres; Il approuve cela, de façon qu'après noſtre communication le ſieur de Torſi ſe trouva plus remis, & faiſant cette ouverture de venir, qui contenteroit le Roi, nous nous ſeparons avec cette réponſe, & vinſmes trouver le Roy qui eſtoit venu loger au fauxbourg ſaint Honoré, au logis du Mareſchal de Rets, auquel nous fiſmes entendre ce que nous avions fait, dequoy ſa Majeſté fut contente; & nous commanda de nous tenir preſts pour retourner vers ledit Guitry, & luy porter les ſauf-conduits neceſſaires pour venir trouver le Roy & pour s'en retourner. 1574.

1574. Cependant il marcha & le trouvaſmes auprès de *l'Aigle* en Normandie, d'où nous luy fiſmes ſçavoir notre retour, à ce qu'il vint vers nous, ou que nous allaſſions vers luy, ou en lieu entre-deux pour nous aboucher; ce qui fut accepté, & là nous nous trouvaſmes, où nous luy fiſmes voir les ſauf-conduits du Roy, qu'il nous demanda pour les communiquer à ceux qui eſtoient avec luy. Il s'eſtoit renforcé de quelque cent chevaux, & deux cent hommes de pied. Il revint vers nous dès le jour meſme, diſant que ſes compagnons ne le vouloient laiſſer partir & avec beaucoup de raiſons. La méfiance eſtoit très-grande de l'invalidité de toutes les promeſſes, qui les faiſoit douter de la ſeureté de ſa perſonne; ils ſe voyoient ſans Chef n'ayant point encore d'avis certains de ce qu'avoit executé le ſieur de Colombieres, & moins que le Comte de Montgommery eut mis pied à terre : ils ſçavoient que M. de Matignon, qui depuis fut Mareſchal de France, eſtoit à Caen où il aſſembloit des forces, eſtant un des Lieutenants du Roy en Normandie qui les pouvoit combatre; que ſe voyans ſans le ſieur de Guitry, pluſieurs ſe débanderoient, concluans à y laiſſer aller tout autre d'entr'eux, mais point le ſieur de Guitry.

A cela,

A cela, nous leur oppoſons la promeſſe 1574.
qu'il avoit faite, que les ſauf-conduits eſtans donnez ſous ſon nom, le Roy ſe tiendroit trompé d'eux; enfin ils me prierent d'aller juſques en leur quartier, pour faire ſçavoir à à toute la troupe nos raiſons & aſſeurances. Il faut remarquer que Monſieur & les Princes m'avoient enchargé d'empeſcher leur ſéparation, rebatiſſans de nouveau les moyens de ſortir de la Cour; M. de Torſi trouva bon que je ſatisfiſſe à leur deſir en m'en allant au quartier. Je voyois bien la continuation des ſoupçons que je donnois d'avoir intelligence avec eux, que je ne pouvois parler à pluſieurs en public, que ce que je dirois ne fut ſçeu, que les principales raiſons que j'avois pour les faire conſentir au voyage du ſieur de Guitry, eſtoit l'attente de la ſortie de *Monſieur*, la communication qu'il pourroit avoir avec luy, la ſeureté qu'ils auroient cependant de ne pouvoir eſtre combattus, & de pouvoir ſe joindre avec le ſieur de Colombieres; raiſons leſquelles ſçeues du Roy eſtre venues de moy, me portoient en un fort grand danger. Neantmoins mon affection au ſervice de *Monſieur*, la croyance que j'avois de ne faire fortune à la Cour, me firent préferer les commandemens de *Monſieur*, à ce qui eſtoit de

1574. mon devoir, en parlant à trente ou quarante Gentilshommes ordonnez de tous les autres à cet effet, auſquels je fis concevoir mon but, qui eſtoit que ſur le voyage de M. de Guitry, on pût gagner le temps neceſſaire pour leur faire voir des choſes qui porteroient de grands avantages à leur party, que nous ſeparans d'eux, beaucoup de forces leur tomberoient ſur les bras, qu'ils ſçauroient ceux qui auroient pris les armes, & que je ne voyois nul hazard pour la perſonne dudit Guitry, que nous nous obligerions en noſtre propre nom, de faire trouver bon au Roy de le reconduire & le ramener parmy eux. Cela les fait reſoudre à le conſentir, principalement ſur la croyance qu'ils prirent en moy, que je ne voudrois eſtre autheur d'une perfidie. Ils envoyerent vers M. de Porſi un des leurs avec moy, pour l'aſſeurer que le ſieur de Guitry viendroit le lendemain nous trouver, pour en noſtre compagnie aller trouver le Roy au bois de Vincennes, où il avoit pris ſon logis pour aſſeurer ſa Perſonne & celle des autres.

Comme il fut arrivé, le Roy nous commanda de faire trouver le lendemain le ſieur de Guitry, en ſa chambre, où il n'y auroit que la Reine ſa Mere; ce que nous fiſmes. Là le Roy tâcha à le pratiquer, & ſçavoir de luy

la vraye cauſe de leurs armes, & ceux de ſon intrigue, le louant ainſi qu'il le méritoit & luy donnant dequoy attendre de la récompenſe, s'il vouloit ſervir le Roy en ce qu'il deſiroit. A cela il ſe ſervit des raiſons générales, qu'ils avoient par les actes paſſés entre ceux de la Religion, les nouvelles rigueurs qu'on exerçoit, qu'ils auroient eſtimé devoir ceſſer par l'abſence du Roy de Pologne qu'ils avoient crû y pouſſer le Roy, auquel ils déſiroient toute proſperité, ne cherchans que le moyen & ſeureté de la liberté de leur conſcience, que le Roy leur donnant cela il ne falloit douter qu'ils ne poſaſſent les armes. 1574.

Durant ſix ou ſept jours que nous demeurasmes au bois de *Vincennes*, le Roy ſçeut l'arrivé du Comte de Montgommery à *Carentan* (a), la priſe de *ſaint Lô*, de *Valoigne*, &

(a) Le 11 Mars 1574, le Comte de Montgommery, accompagné du Comte de Lorges ſon fils, & du Sieur *de Galardon*, dit *de Refuge* ſon gendre, partit de Jerſey pour ſe rendre en Normandie, où il avoit des intelligences. Il ſurprit Carentan, Saint Lo & Valogne. Ces détails tirés de M. de Thou (Liv. LVII.) & des Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX (tome III, p. 351, verſo) confirment le récit du Duc de Bouillon. On conçoit combien ces nouvelles durent allarmer la Cour. En retenant Guitry, on craignit probablement d'augmenter le reſſentiment des Proteſtans.

1574. autres petites places dans le Bailliage de Coſtentin, de façon qu'il jugea bien qu'il falloit traiter ces affaires avec le general de ceux de la Religion, qui avoient auſſi pris les armes dans la pluſpart des Provinces de la Loire, qui fit qu'on ſe reſolut de renvoyer ledit Guitry, & nous avec luy. Monſieur & le Roy de Navarre baſtiſſoient les moyens de leur partement, jugeans aſſez le peril où ils eſtoient, & à cecy la Mole eſtoit des premiers inſtrumens. La faute qu'il avoit fait commettre à Monſieur à ſaint Germain, & l'eſtimant plus propre à la Cour que dans les armes, me faiſoit meſier de luy, de façon que Monſieur me voulant communiquer ſon deſſein & m'en faire parler à la Mole (a), je le ſuppliay que je n'en ſçeuſſe rien, mais qu'il pouvoit s'aſſeurer que je ne luy manquerois point.

Nous repartons après avoir veu arriver M. de Montmorency, que j'aillay trouver entre Eſcouan & Paris pour le détourner de ſon deſſein, eſtant le jugement d'un chacun qu'il ſeroit arreſté, (b) comme il fut

(a) En général, pour tout ce qui a rapport à *la Mole*, à la procédure juridique qui fut le réſultat de cet événement, & aux détentions qui l'accompagnèrent, on renvoie le Lecteur à l'Obſervation, n°. 18.

(b) Les Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX.

Mes perſuaſions ne furent rien à cette ame 1574.
aſſeurée contre ces dangers qu'il avoit preveus, & jugé moindres que les blaſmes où les difficultez à les excuſer.

Nous arrivons à Caen, où eſtoit le ſieur de Matignon, qui avoit fait tuer (a) deux jours

(tome III, p. 296.) renferment quelques particularités curieuſes ſur l'empriſonnement du Maréchal de Montmorency. On y lit que les premiers jours de Mars le Duc de Lorraine avec ſon épouſe, & le Cardinal de Lorraine en ſe rendant à la Cour, s'arrêtèrent chez le Maréchal, que là on ſe donna de part & d'autre des témoignages d'affection, que le Maréchal conduiſit cette compagnie à Nanteuil où étoit le Duc de Guiſe, & que la même cordialité parut régner entr'eux tous. Après cette viſite, Montmorency n'ayant plus aucun ſoupçon, n'héſita point à répondre aux invitations du Roi & de ſa mère. Malgré les repréſentations de ſes amis, il vint à Vincennes. On l'avertit inutilement de prendre garde à lui. Comme ſa conſcience (dit M. de Thou) ne lui reprochoit rien, il brava le danger; & il fut conduit à la Baſtille avec le Maréchal de Coſſé par Euſtache de Conflans, Vicomte d'Auchy. Nous obſerverons que M. de Thou, place le lieu de la ſcène au Louvre, & non pas à Vincennes.

(a) Nous croyons qu'au de *Saint-Jenets*, il faut lire *Saint-Jean*. Le frère de Montmorency étoit l'Abbé de *Saint-Jean de Falaiſe*. Il avoit été pourvu de ſon Abbaye en 1555; & il la conſervoit quoique Calviniſte. Il fut aſſaſſiné dans ſon Egliſe par un nommé Thomas des

1574. auparavant le ſieur *de ſaint Jenets*, frere du Comte de Montgommery, dans ſon Chaſteau dont il portoit le nom par un nommé de *Maas*. Nous arrivaſmes à ſaint Lô, où nous trouvaſmes le ſieur de Colombieres avec aſſez bon nombre d'hommes, qui commençoit à travailler & à ruiner les fauxbourgs. Il eſtoit neveu de M. de Torſi, il nous logea au fauxbourg, & nous poſa un bon corps de garde devant noſtre logis; nous diſant que toute ſorte de méfiance eſtoit permiſe à ceux qu'on avoit ſi ſouvent & ſi meſchamment trompez, qu'ils avoient les les armes à la main, eſperans que Dieu les beniroit, en ſorte qu'ils auroient la vengeance de tous les maſſacreurs. M. de Torſi plus que moy trouva eſtrange cette façon de garde, & ces propos libres, leſquels il voulut moderer; mais il arriva tout le contraire, les derniers eſtans plus injurieux que les premiers, & conclud ſon propos, diſant *voilà ma ſepulture*(a),

Planches, qui (dit-on) avoit ordre de le faire. *Il fut* (ſelon les expreſſions de Brantome) *inhumainement & proditoirement maſſacré par la main du Maréchal de Matignon.* On conçoit bien que l'Hiſtorien de ce dernier n'en a pas parlé. Davila, de Thou & la Popelinière, ont également gardé le ſilence. L'Auteur des Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX (tome III, p. 391) ſe contente de dire qu'il fut tué par des ſoldats apoſtez.

(a) Ce brave Officier preſſentit la deſtinée qui l'at-

nous monſtrant une Tour, par où il jugeoit 1574.
que la Ville ſeroit battue ainſi qu'elle fut, &
y mourut, ayant ſes deux enfans près de luy
lors de l'aſſaut, qui n'eſtoient âgez de plus de
quatorze ans.

Nous paſſaſmes à Carentan, où nous trouvaſmes le Comte de Montgommery arrivé, avec lequel nous ne traitaſmes rien, & n'euſmes qu'à nous en retourner; paſſans à Caën, nous trouvaſmes commencement de forces, & le ſieur de Matignon ſoudain après noſtre paſſage, logea quelques forces près de Saint-Lô, pour empeſcher les courſes. Arrivez au bois de Vincennes, après avoir rendu compte au Roy, de l'eſtat auquel nous avions laiſſé le Comte de Montgommery (a) qui n'eſtoit

tendoit. Il périt ſur la brèche de Saint-Lô. Comme pluſieurs des Mémoires que nous devons publier, & ſpécialement ceux de l'Etoile, contiennent un détail circonſtancié de ſa mort, & de celle du Comte de Montgommeri, nous réſervons pour les Obſervations, qui y ſeront jointes, pluſieurs particularités inſérées dans la vie du Maréchal de Matignon. Nous remarquerons ſeulement que le Comte de Montgommeri & ceux qui le ſecondoient en Normandie ne tardèrent pas à ſuccomber. D'abord leurs progrès effrayèrent. Quelques mois après, la plus cruelle cataſtrophe termina les jours de la plupart d'entr'eux.

(a) Liſez les notes ſur les Mémoires de Montluc.

1574. guères bon, tant pour la foiblesse des places que pour le peu de forces, & un commencement de division que nous y reconneusmes entre lui & le sieur de Guitry, qui estoit un brave Capitaine; on commença à dresser les armées de Normandie & de Poitou, celle-cy sous Monsieur de Montpensier, & celle-là sous le sieur de Matignon. Lors furent créez trois Régimens d'infanterie, dont le commandement fut donné à trois jeunes Gentilshommes de bonne maison, qui furent Bussi d'Amboise, Lavardin qui est maintenant Mareschal de France, & l'autre à Lucé. (a); Monsieur le Comte de Soissons a espousé sa niéce & son héritiere. Je sechois sur les pieds de voir ces Messieurs qui n'estoient guères plus vieux que moy, lesquels avoient des charges & en moyen d'acquérir de la réputation; mais estant lié à la fortune de Monsieur, je ne

tome XXIV de la Collection, p. 164.

(a) Ce je ne Lucé étoit probablement le Seigneur de *Lucé* ou de *Luce* (car les Ecrivains du tems l'ortographient de ces deux manières) qui fut compris dans la promotion des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel en 1561. (Voyez le Journal de Brulart, tome II des Mémoires de Condé, p. 111.) M. de Thou (Liv. LVII.) l'appelle *Caesme*, Seigneur de *Lucé*. Il fut tué au Siège de Livron, & laissa de grands biens dans le Maine à son héritière qu'épousa le Comte de Soissons.

pouvois ſans faillir m'en ſéparer. Il différoit tou- 1574
jours pour partir, & comme je vous ay dit, je n'aurois voulu me meſler avec la Mole, ny rien ſçavoir de ce qu'ils faiſoient. Le Roy au département qu'il fit des compagnies qui le ſerviroient en Poitou, y deſtina ma compagnie, qui fut occaſion que je préparay mon équipage, & pris congé du Roy & de la Reine, le Lundy de la ſemaine avant Paſques, & vins à Paris où Monſieur arriva le Mardy; & là il me conjura tant qu'il me fit parler à la Mole, & me communiqua le deſſein qu'il avoit de partir le Mercredy ou Jeudy enſuivant. Il repart & s'en retourne au bois de Vincennes, & moy au Bailliage du Palais où j'eſtois logé. Le Mercredy de bon matin on me manda du bois de Vincennes, que le Roy prenoit quelque méfiance de ce que j'achetois des chevaux, des armes, de la poudre, & autres commoditez pour la guerre, ce qui me fit envoyer le ſieur de la Boiſſiere vers le Roy, pour m'excuſer ſur le commandement que j'avois d'aller trouver Monſieur de Montpenſier, qui me faiſoit faire proviſion des choſes néceſſaires pour la guerre. Il revint aſſez tard, & me porta un nouveau commandement d'aller trouver M. le Maréchal d'Anville mon oncle en Langue-

1574. doc, qui faiſoit auſſi des troupes pour faire la guerre à ceux de la Religion, & que j'euſſe à partir le lendemain. Je renvoye la Boiſſiere dire au Roy, que j'obéirois en tout & partout à ſes commandemens, & avertis Monſieur que je ne coucherois qu'à Juviſy, & que s'il pouvoit ſortir je me trouverois où il me manderoit pour tout le Jeudy audit Juviſy, où eſtant avec mon train qui eſtoit de huict ou dix Gentilshommes, nombre de bons chevaux, le matin du Vendredy j'eus avis que Monſieur (18), le Roy de Navarre, les Maréchaux de Montmorency & de Coſſé eſtoient arreſtez.

Je pars & m'en allay coucher à Milly, où je ſçeus par un que je ne ſçay avoir jamais veu ny devant ny après, lequel ſe rompit la jambe en me venant trouver & m'envoya ſon homme, pour me dire qu'il avoit eſté donné des commandemens aux villes & aux Gouverneurs par où je paſſerois, de me prendre (a). Je ne fus pas ſans peine, me voyant entre les rivieres de Seine & de Loiré, peu

(a) L'avis étoit véritable. On avoit (dit M. de Thou Liv. LVII.) donné l'ordre de l'arrêter auſſi bien que Guillaume de Montmorency, Sieur de Thoré, Jean de Lafin, Seigneur de Beauvais, & Guillaume de *Granchamp* : une prompte fuite les ſauva.

connoiſſant le pays, néanmoins réſolu d'évi- 1574.
ter tous mes dangers avec courage. Je pars & ſuis le grand chemin à moyennes journées juſques à Cone ſur Loire, où je ne logeay dans la ville, mais au fauxbourg, où je laiſſay le plus peſant de mon train & ce qui eſtoit inutile; & feignant d'aller voir Sancerre, je pars ſur les quatre heures avec dix-huict chevaux & paſſe la riviere de Loire, ordonnant à mon Argentier d'aller le grand chemin, & diſant me devoir rencontrer. Je fis une grande traite, & allay juſques ſur les dix heures du lendemain repaiſtre à cinq lieues par delà Bourges, où je ne ſéjournay que peu & allaſmes coucher bien avant dans le Bourbonnois, en un village qui eſtoit en la Maiſon de Bellenavé, où je trouvay un hoſte qui avoit eſté à feu Monſieur de Bellenave, qui eſtoit d'ordinaire avec feu mon pere, qui me reconnut, & demanda aux miens, *ſi je n'eſtois pas Monſieur le Vicomte de Turenne.* Il arriva une choſe digne de remarque, le jour de la bataille de Saint-Quentin où mon pere fut bleſſé & pris, dequoy il mourut, eſtant mon pere mené priſonnier, le ſieur de Bellenave pris auſſi, luy fut préſenté, ſoudain il le nomme *Sagouin*, nom qui luy avoit eſté donné, pour

1574. de qu'il avoit la bouche petite ; il arriva si à propos qu'il s'estoit nommé de ce nom & non *Bellenave*, disant qu'il n'estoit qu'un valet, de façon que ceux qui le tenoient crurent cela, & le laisserent aller sans payer aucune rançon, qu'il eût bien payée de deux mil écus. De là je m'en allay à Ioze (a) lieu de ma naissance, où je n'avois esté depuis que je fus mené à Chantilly, là où je fus fort visité de la Noblesse.

Le Roy dépêcha le sieur de *Maignanne*, Enseigne d'une Compagnie des Gardes du Corps, avec commission au sieur (b) de Saint-Heran, Gouverneur d'Auvergne, de lui tenir main forte pour me prendre. Ledit sieur de Saint-Heran qui avoit esté Lieutenant de la Compagnie de cent homme d'armes de Monsieur le Connestable, & fort affectionné à feu

(a) Lisez la Notice.

(b) N. de Montmorin, Seigneur de *Saint-Herem*, étoit Cornette de la Compagnie du Connétable de Montmorency à la bataille de Saint-Quentin. Il partagea le sort de son Général, & il fut pris comme lui les armes à la main. (de Thou, Liv. XIX.) Saint Herem se distingua en Auvergne par son humanité. Il refusa d'exécuter les ordres de la Cour, qui vouloit faire de lui un bourreau. (Voyez son éloge dans les Observations sur les Mémoires de Tavannes (tome XXVII de la Collection, p. 482.)

mon pere & à toute noſtre maiſon, répondit audit de Maignanne ; » qu'il eſtoit preſt à » faire ce que le Roy luy avoit commandé, » mais qu'il ne ſçavoit de qui ſe ſervir dans » la Province, où ma maiſon eſtoit aymée » & honorée & des villes & de la Nobleſſe, » qu'il falloit avoir des forces d'ailleurs, que » j'eſtois accompagné de cinquante ou ſoi- » xante Gentilshommes, qu'il pluſt audit de » *Maignanne* de ne ſe monſtrer, de crainte » que dans Clermont, où ils eſtoient, on ne » luy fiſt déplaiſir ». Il me donna avis de l'arrivée dudit Maignanne & du commandement qu'il avoit, me conſeillant & priant de prendre garde à moy & de n'oſter de là ; je me réſolus de m'en aller à Turenne. 1574

Je pars de Joze fort bien accompagné, & vins à Chaſteaugué où eſtoit Monſieur de Fleurat ; je ſéjournay là trois jours, courant la bague & paſſant le tems avec plus de cent Gentilshommes ; ſçachant que Maignanne obſervoit mes actions & ſolliciteit Monſieur de Saint-Heran à l'execution de ſa commiſſion. J'aviſay d'envoyer *de Jeane*, qui avoit le Guidon de ma Compagnie, à Clermont, accompagné de huit Gentilshommes, deſcendit au logis où eſtoit Maignanne, lequel les voyant entrer monta en une chambre, où

1574. il fut ſuivy par ledit *le Jeune*, lequel le prenant par le bras luy dit, *que Monſieur le Vicomte de Turenne vouloit ſçavoir qui il eſtoit*; ſoudain l'autre deſcend le dégré & va à l'écurie faire appreſter ſes chevaux, & alla trouver le ſieur Saint-Heran pour prendre congé de luy, reconnoiſſant qu'il falloit d'autres forces pour faire obéïr le Roy. Il ne fut empeſché de ce deſſein, & n'euſt aſſeurance qu'il ne ſortiſt de l'Auvergne, ce qu'il fit en un jour.

Je m'acheminay vers Turenne, & eſtois dans la montagne du *Cantal* en un lieu nommé *Vic*, prétendant de m'en aller le lendemain coucher à *Roquebée*, maiſon qui eſtoit lors au ſieur de *Montal*, qui m'appartenoit de quelque choſe. Je fus averty qu'il avoit retiré quelques hommes dans ſa maiſon, pour aſſaſſiner la pluſpart de ce qui eſtoit avec moy & me prendre priſonnier, trahiſon fort grande, d'autant que je l'avois obligé diverſes fois eſtant à la Cour, & luy m'ayant convié d'aller chez lui, & toujours aſſeuré d'une très-entiere amitié. Cela vous doit faire connoiſtre combien d'infidélités ſe trouvent entre les hommes, qui par ambition ou avarice ſe départent des choſes honneſtes, pour ſuivre celles qui faiſons à ces deux paſſions.

l'avois avec moy ſon jeune frere qui eſtoit 1574
Chevalier de Malte, lequel ſans ſçavoir l'infidélité de ſon frere, m'y ſervoit de guide pour la ſouffrir, cela avec ce que je ſçeus que Monſieur de Ventadour (a), qui avoit épouſé une des ſœurs de ma mere, Gouverneur du Limoſin, s'en eſtoit allé à Turenne pour s'en ſaiſir, me fit rebrouſſer chemin & m'en aller à Bouzols. Voilà les traverſes & dangers où j'eſtois, qui pareils ou plus grands ſuivent ceux qui ont leur Roy pour contraire; à Bouzols je ſéjournay quelques jours, eſtant accompagné de cinquante ou ſoixante Gentilshommes, delà je m'en vins à Turenne, ayant ſçeu en chemin la mort du Roy *Charles*, Monſieur, le Roy de Navarre & les deux Mareſchaux toujours priſonniers, je m'en vins, dis-je, à Turenne, où toute la Nobleſſe Catholique me vint voir, & quelques-uns de la Religion qui ne ſe trouvoient dans les troupes qu'aux occaſions, leſquelles eſtant paſſées ils ſe retiroient chez eux. Ceux de la Religion me tenoient *Beaulieu*, *Argental*

(a) Gilbert de Levis, Duc de Ventadour, avoit épouſé Catherine de Montmorency, fille du Connétable. De cet hymen naquit Anne de Levis, Duc de Ventadour & Pair de France. (Annotations de Godefroy ſur les Mémoires de Bayard, p. 460.)

1574. & la ville de *Saint-Ceré*, & le ſieur de Montal le Chaſteau, ils ne me faiſoient la guerre ny moi à eux; il arriva que ceux de *Caſtelnau*, où il y avoit quelques ſoldats qui eſtoient de Turenne, firent quelque outrage à un de mes voiſins, dequoy ils ne voulurent faire réparation, de qui m'occaſionna d'aſſembler mes amis, & les allay attaquer & les pris. Ceux de Beaulieu commencerent à courre ma terre; je leur fis la guerre & les contraignis à s'accommoder avec moy, par l'authorité de Monſieur le Vicomte de Gourdon, qui eſtoit leur Général en Limoſin, haute Auvergne, & haut Quercy. Cela dura juſques au ſiege de Miremont. En ce tems-là, le Roy revenoit de Pologne, & eſtoit à Turin, où ſous la parole de feu Monſieur de Savoye, Monſieur le Maréchal d'Amville (19), qui étoit dans ladite ville, ayant fait la révérence au Roy, & eu pluſieurs diſcours qui ne l'avoient contenté; Monſieur de Savoye averty qu'on le vouloit tromper & ſur ſon retour le faire perdre, luy fit appreſter ſa galere (a) & prendre le chemin de Mek, & le rendit ſain & ſauvé dans ſon Gou-

(a) M. de Thou (Liv. LVIII.) dit poſitivement que Damville, ne doutant plus de la mauvaiſe volonté du Roi, prit la poſte, & s'en retourna en Languedoc, i

vernement;

vernement ; il avoit traité avec ceux de la Religion, & fort avancé l'union entr'eux & les Catholiques Romains avant qu'aller à Turin, dequoy il m'avoit donné avis, m'exhortant de m'y joindre & à prendre les armes pour cet effet ; j'avois appellé bon nombre de Nobleſſe, attendant de ſçavoir dudit Sieur Maréchal le jour que nous nous déclarerions. Je ſçeus qu'il eſtoit allé trouver le Roy, cela me mit en une fort grande peine, eſtimant qu'il s'accommoderoit & que j'avois fait une levée de bouclier à ma honte, & à la ruine de ceux qui prendroient les armes avec moy. 1574.

Il ſe preſente une occaſion pour couvrir la vraye cauſe de l'aſſemblée de mes hommes, qui fut, que le ſieur de Saint-Heran s'eſtoit obligé d'aſſieger le Chaſteau de Miremont en Auvergne, à la ſolicitation de ceux du haut païs, mais pouſſé principalement par Montal, qui vouloit un grand mal à la Dame à qui appartenoit la maiſon, eſtimant qu'il la feroit mourir, & ruineroit ſa maiſon. Je fis que le ſieur de Saint-Heran me convia de l'aſſiſter en ce ſiege, ce que j'offris de faire, & y menay trois cent Gentilshommes & quelque Infanterie. Ces entrepriſes eſtoient faites avec les promeſſes de ceux du païs, pour les frais

1574. qu'il falloit faire pour les levées & paye des hommes, des vivres, munitions de guerre, équipage d'artillerie ; toutes ces choſes eſtoient fournies mal à propos & moindres qu'il ne les falloit ; de façon que nous ne priſmes la place & s'y perdit nombre de Gentils-hommes, en voulant faire un logis ſur une eſpece de contreſcarpe, de façon que j'y eus plus de vingt Gentilshommes tuez, entre leſquels fût le ſieur Oudart, que j'ay dit cy-devant avoir eſté envoyé à Clermont faire déloger Maignanne. Nous levaſmes le ſiege ; ceux de la Religion avec leſquels j'eſtois, entrerent ainſi qu'ils devoient en une grande méfiance de moy, je m'en revins à Turene, où toſt apres j'eus des lettres de Monſieur, qui me prioit de prendre les armes avec M. le Mareſchal d'Anville, qui auſſi m'avertit de ſon retour en Languedoc, & m'envoya les articles de l'union, afin que je les ſignaſſe. Cela me fit reſoudre à prendre les armes, dequoy je donnay avis à M. de la Noüe, qui m'envoya tout ce qui eſtoit ſorty des Villes de Fontenay le Comte & Luſignan, avec les ſieurs de Montguyon & de Chouppes, qui pouvoient eſtre environ mil arquebuziers à cheval, & cent où ſix-vingts hommes de cheval, j'avois près de trois cent Gentils-

hommes Catholiques, qui prirent les armes 1574.
avec moy.

Il eſt à remarquer, qu'eſtant revenu du ſiege de Miremont, le Roy arriva à Lyon en meſme temps ; j'envoyay vers luy pour luy rendre les devoirs, que comme ſon ſujet je luy devois, luy témoignant eſtre marry des mauvaiſes impreſſions que le feu Roy ſon frere avoit priſes de moy, ne deſirant que d'eſtre maintenu en ſes bonnes graces, & luy rendre les ſervices que je luy devois. On fit fort peu de cas de ma recherche, & me fit-on connoiſtre que je n'avois à eſperer aucun avancement, ainſi en fit-on au general de ceux de la Religion, qui tous firent ſentir qu'ils ne deſiroient autre choſe que la ſeureté & liberté de leur conſcience, biens & perſonnes.

Le Roy qui avoit eſté conſeillé de l'Empereur paſſant à Vienne, du Senat de Veniſe & de M. de Savoye de donner la paix à ſes ſujets, s'en venoit avec cette intention, mais la Reine ſa Mere, le Mareſchal de Bellegarde (a), & quelques autres, la luy firent.

(a) Cette erreur du Duc de Bouillon eſt rectifiée dans l'Obſervation, n°. 19. Le Maréchal de Bellegarde ne s'oppoſoit point à la paix. Au contraire, il fut ſacrifié pour l'avoir conſeillée. Catherine de Médicis ſeule vou-

1574. changer à ſon grand malheur & de tout ſon Royaume, ſur lequel il pouvoit regner heureux, où il a eu tousjours juſques à la mort, des partis qui rendoient ſon authorité conteſtée, ſon peuple ruiné, la Juſtice & les Loix ſans obeïſſance. Il s'en vint à Avignon, où il commença à preparer des forces, & attaqua Livron (a) : Pour moy je fus appellé par ceux de Montauban qui eſtoient fort preſſez. Le ſieur de Joyeuſe commandant en Languedoc, & le ſieur de Cornuſſon à Tholoſe (b), le ſieur de Clermont de Lodeve en Quercy, & le ſieur de la Valette pere de M. d'Eſpernon en Gaſcogne, luy avoient pris tous les forts aux environs, où ils avoient mis des garniſons pour les empeſcher de recueillir ny bleds ny vins, les Villes du Mas de Verdun, Buſet & Lauſerte, tenuës par ceux de la Religion dans les trois provinces où commandoient ces trois Meſſieurs deſſus nommez, eſtoient en telle extremité qu'elles n'avoient des vivres que du jour à la journée,

loit la guerre ; ſes avis perfides préparèrent les malheurs de Henri III, & la ruine entière du Royaume.

(a) Le Siège de Livron commença le 21 Décembre 1574. Henri le leva honteuſement vers la mi-Janvier 1575 ; ce fut là ſon début en arrivant au Trône.

(b) A Toulouſe.

les garniſons ſi petites qu'elles ne pouvoient 1574.
ſuffire aux gardes ordinaires, moins pouvoient-elles lever leurs contributions, ſur leſquelles elles prenoient leur entretenement; ils me prient d'y aller, m'ayant en une aſſemblée qu'ils avoient tenuë, deſtiné pour commander en Guyenne ſous M. le Mareſchal d'Anville. le premier rendez vous fut près de 1575.
Turenne, en un lieu appellé les Bruyeres de Nazaret, de là nous allaſmes à Bergerac où commandoit le ſieur Langoiran, puiſné de la Maiſon de Montferrant, laquelle eſt maintenant eſteinte, lequel me receut bien; mais neantmoins trouvant ennuyeux pour luy de me reconnoiſtre, je paſſay la riviere de Dordongne, celle du Drot, & à Clerat celle du Lot. Tous les Lieutenans du Roy faiſoient ce qu'ils pouvoient pour ſe faire forts & me combatre, qui eſtoit mon plus grand deſir, ayant près de ſix cent chevaux & deux mil hommes de pied, bons & bien commandez. Ils me laiſſent faire mon chemin ſans empeſchement, je prends mon logis à deux lieuës de Montauban au village de Piqueros, où il y a un bon Chaſteau qui appartient à ceux de Montpezart (20), d'où ceux de Montauban recevoient beaucoup de dommage: j'eſtimois qu'ils me donneroient dequoy l'aſſieger; mais

1575. ils eſtoient depourveus de tout, leur artillerie conſiſtoit en deux canons, l'un peſant près de ſept milliers, le calibre ſi grand qu'il falloit des moules exprès pour y fondre des balles, l'autre eſtoit un ſautereau qui ne peſoit gueres plus de quatre milliers qui n'avoit que ſept pieds de longueur, de façon que le premier ne ſe pouvoit mener qu'avec un grand nombre de bœufs l'autre ne pouvoit demeurer ſur ſon affuſt, meſmement en le tirant à cauſe de ſa legereté, ny demeurer ainſi qu'il le faut dans les ambrazures, à cauſe qu'il eſtoit fort court, & pour l'un & pour l'autre, on ne pouvoit faire de platte-forme ſuffiſante à ſon recul. Il y avoit une ou deux baſtardes; mais le Chaſteau fut jugé n'eſtre forçable, avec cela, Je délogeay, & avec ces pieces je pris quatre ou cinq forts, & après je m'en allay (a) à Montauban, où je fus receu avec un grand applaudiſſement du peuple, ainſi que c'eſt la couſtume d'aymer ceux qui les delivrent d'oppreſſions, neantmoins la confiance n'y eſtoit pas entiere, à cauſe que j'avois pluſieurs Catholiques & moy meſme qui l'eſtois, faiſant dire la Meſſe dans ma chambre, dequoy plus

(a) Selon Cathala-Coture (Hiſt. du Quercy, tome II, p. 14.) le Vicomte de Turenne entra dans Montauban le premier Mai 1575.

fleurs s'offençoient. Ceux de la Religion, de voir cela introduit à Montauban, eſtimans que l'ayant chaſſée qu'elle n'y rentreroit point ; les Catholiques, de ce qu'ils avoient ſi peu d'exercice & en cachette, quoy que par les articles de l'union il eſtoit accordé aux troupes, à la campagne & dans les garniſons. Il y avoit M. de Terride (a), qui m'obeïſſoit un peu à regret ; de façon qu'il me falloit meſnager entre toutes ces difficultez, & eſſayer qu'elles ne m'empeſchaſſent à bien faire la guerre & acquerir la reputation & creance : par curioſité quelquesfois j'allay au Preſche, où divers Catholiques me ſuivoient. 1575.

Je ne ſejournay pas à Montauban trois jours que je ne miſſe dehors l'artillerie, la moiſſon preſſant, pour les élargir de toutes les petites garniſons où je fus accompagné d'heur, d'autant que nous n'avions pas pour tirer cent cinqante coups de canon, neantmoins je pris à cette ſortie huict ou dix forts aſſez bons, & où il ſe trouvoit bon nombre d'hommes dedans, mais ils eſtoient aſſaillis vertement, de ſorte qu'auſſi-toſt que quelque trou eſtoit fait, ou quelques guerites abatuës, on y donnoit, de ſorte que nous priſmes re-

(a) De Lomaigne, Baron de Terrides, un des Chefs du proteſtantiſme dans cette Province.

1575. putation qui ſert grandement à la guerre, & au contraire les Capitaines la perdirent en nous laiſſant éxécuter ce que nous entreprenions; nous nous ſervions de la diligence, qui eſt une partie fort requiſe à l'homme de guerre, pour exploiter beaucoup de grandes choſes & pour ſe garder de pluſieurs dangers. Je prenois le temps de mes ſorties avec conſidération de ſçavoir ſi les Lieutenants du Roy, qui ne s'accordoient gueres bien, eſtoient enſemble, de choiſir les lieux que je voulois attaquer, qu'ils fuſſent en aſſiete favorable pour prendre un bon logis, les ennemis les voulans ſecourir, de les inveſtir, ayans quelques avis que leurs garniſons fuſſent foibles, il arrivoit que la garniſon avoit eſté battuë, & me ſervant de l'occaſion je les inveſtiſſois. Je faiſois ce que je pouvois avec l'avis des Capitaines qui eſtoient avec moy, de vaincre nos neceſſitez par art & par la diligence. J'avois grand'peine à maintenir mes hommes, qui volontaires & ſans payement ne ſe pouvoient garder avec rigueur.

Je pris nombre de ces petites garniſons en ſix ſemaines de temps, mais le plus peſant de la beſogne eſtoit de conſerver les trois places ſuſdites, qui avoient faute de tout, & moy nuls magazins pour les envitailler. Il me fal-

loit lever tantoſt cent ſacs de bled de maiſon 1575.
en maiſon, ſur les plus volotaires de Montauban ; tantoſt je jettois partie de cela dans la Ville, qui eſtoit au dernier morceau, par quelques ſoldats qui ſe déroboient la nuit des gardes & des forts des ennemis & entroient dans la place ; tantoſt, mais rarement, je les faiſois conduire par une legere eſcorte, eſtant cela fort hazardeux que vos hommes ne ſoient battus, d'autant qu'ils y alloient ſçachans que s'ils eſtoient rencontrés, ils le ſeroient par plus fort qu'eux, ce qui les rendoit (comme en ſemblables occaſions il avint) peureux & capables d'eſtre battus par beaucoup moindre nombre d'hommes qu'ils n'eſtoient. Bien ſouvent j'y allois. Le ſieur de Cornuſſon & de Joyeuſe s'aſſemblerent, ſur l'advis qu'ils eurent que j'avois aſſemblé toutes mes troupes, & m'en eſtois allé à Villemur, pour mener un envitaillement à Buſet, & prendre deux tours qui eſtoient à cinq cent pas dudit Villemur.

Leſdits ſieurs ſe logerent en un village qui s'appelle Beſſins, & quelques autres lieux au delà de la rivière du (a) Tarc. Le lendemain je pars avec deux cens arquebuſiers à cheval, & ſix vingt chevaux, ayant ordonné le ſieur

(a) Tarn.

1575. de Moulins cadet de la maiſon de Komes (a), avec autres quarante chevaux & ſoixante arquebuſiers à cheval de ſe mettre à ma teſte & à ſon dos les chevaux & charettes qui portoient les munitions pour Buſet. Comme je fus à une lieuë de Villemur, laiſſant les quartiers de l'armée preſque derriere, croyant que rien ne pouvoit aller à cette eſcorte, qu'il ne vint pluſtoſt à moy, je fis alte, & ledit de Moulins ſuivit ſon chemin. Après que j'eus fait ferme environ une heure, je fis retourner mon infanterie; & toſt après je commençay à m'en retourner. L'eſperance perdue de voir les ennemis, on commence à laiſſer les braſſars, quelques uns à s'avancer pour éviter le chaud & de marcher en mauvais ordre; tout ſoudain j'entends crier à ma queuë, *armes!* je tourne avec ce qui ſe trouva près de moy qui eſtoit environ ſoixante chevaux, la Grange & le ſieur de But furent les premiers que je vis pleins de ſang, ayans chacun trois coups d'épée, me dire *M. de Moulins & les munitions ſont perdues ſi vous ne les ſecourez...*

Je n'avois qu'un courtaut les pieds aſſez peſans; je n'eus pas fait cent pas au trot, que les ennemis meſlez avec les noſtres qui

(a) Ne faudroit-il point plutôt lire de la maiſon de Coeſme?

nous les menoient ſans leur ſceu & ſans la 1575.
volonté des noſtres, eux nous voyans ils font ferme; je fis ſonner la charge, eux tournans, au meſme temps, les deux reſnes de mon cheval ſe rompent. M. de Choupes (a), qui depuis fut Lieutenant de ma Compagnie, commence à donner ſur la machoire de mon cheval que je laiſſois aller, pour l'envie que j'avois de me meſler avec cette troupe qui eſtoit de cinquante chevaux choiſis, commandez par le ſieur Saint-Martin-Colombieres, Lieutenant du ſieur de Joyeuſe, qui luy avoit baillé ſon fils (a), eſtant la premiere fois qu'il s'eſtoit trouvé les armes à la main, c'eſtoit celuy-là qui depuis fut tant favoriſé du feu Roy; ma troupe voyant mon cheval tourner & s'arreſter par les coups du ſieur de Choupes, s'arreſte & n'y eut que le ſieur de Koiré monté ſur un cheval d'Eſpagne, ne prenant garde que nous nous arreſtions ayant les ennemis

(a) Pierre de Chouppes, Gentilhomme Poitevin, ſe diſtingua par ſa bravoure dans le parti des Proteſtans. Ce fut lui qui en 1594 à l'Aſſemblée de Sainte-Foy, propoſa de récuſer tous les Parlemens de France. (Voy. les remarques ſur la confeſſion de Sancy (tome V du Journal de l'Etoile, (édit. de 1744.) p. 511.)

(b) Anne, Duc de Joyeuſe & Maréchal de France, qui depuis fut tué à la bataille de Coutras.

1575. à trente pas de nous, ſort du chemin & ſaute le foſſé qui fermoit le chemin à noſtre main droite, & s'avance pour gagner la teſte des ennemis, eſtimant que c'eſtoit moy, eſtant plus avancé qu'eux, il reſſaute le foſſé, & commence à leur demander *où eſtoit M. de Turenne*; eux à ce mot commançans à luy donner ſans s'arreſter, il vint tomber ſur la croupe du dernier cheval des ennemis que nous preſſions, ayans racommodé ma bride avec ſept ou huict coups d'épée à ſon cheval & deux ou trois ſur luy, mais un entr'autres qui luy coupoit autant du corps en ſa rondeur au deffaut de ſa cuiraſſe comme il y en avoit à couper; les boyaux tous dehors luy furent remis, & il fut mené à Villemur, & guery depuis du plus grand coup qui ſe ſoit veu.

Les ennemis trouvans la riviere guayable, & un logis de leur infanterie ſur le bord, qui nous fit faire ferme, ayans pour nos peines eu cinq ou ſix des leurs tuez ou pris, retournent au logis, je preparay mon fait toute la nuit pour battre le lendemain ces tours, pouvans loger noſtre artillerie ſur le bord de l'eau de noſtre coſté, & battre leſdites tours qui eſtoient ſur l'autre bord, du coſté où eſtoient les ennemis logez à une lieuë & demie. Je fis mes approches la nuit & logeay

mon artillerie, qui eſtoit trois canons & deux 1575.
baſtardes, la riviere du *Tarc* eſtoit guayable entre la ville & les tours, j'avois trois pontons pour paſſer mon infanterie, qui eſtoit d'environ quinze cens hommes ; j'en paſſay environ mille ſous la conduite d'un Gentilhomme nommé *la Garenne* de Poitou, qui fut fort negligent à travailler pour rehauſſer quelques foſſez qu'il pouvoit rendre inacceſſibles à la Cavalerie, & faciles à garder contre l'infanterie, eſtimant de pouvoir maintenir mon ſiege, encore que les ennemis me vinſſent ſur les bras avant que d'avoir forcé ces tours. Dès la pointe du jour j'envoye deux troupes de cavalerie, pour me tenir averty du mouvement que feroient les ennemis ; je diſpoſay mon ordre à mon artillerie, & logeay ce qui eſtoit du meſme coſté le long du bord de l'eau, & fis faire une bonne barricade ſur le quay. De bon matin je paſſay de delà, où je vis la negligence du ſieur de *la Garenne*, qui n'avoit pas donné un coup de pêle : En meſme temps le ſieur de Verlac revint qui avoit mené une des troupes pour prendre langue & me monſtre la pouſſiere des ennemis qui marchoient à nous ; ſoudain avec l'avis de M. *de Fontrailles* (a) & autres je

(a) Michel d'Aſtarac, Baron de Fontrailles.

1575. fais retirer *la Garenne* d'une teſté avancée, qu'il eut pû garder, s'il eut fait ce qu'il devoit ; (remarquez les inconveniens de la pareſſe) & le fis loger à la teſte des premiers foſſez qui limitoient le bord de la riviere, & retiray tous les hommes du coſté de la tour, qui regardoit la ville.

Dès le matin le canon tira ; les bleds eſtoient hauts, qui donnerent moyen aux ennemis d'avancer leur infanterie, de façon que je ne fus repaſſé l'eau, qu'ils commencent à attaquer noſtre infanterie ; s'ils avoient eſté mal ſoigneux à travailler, ils furent auſſi peu courageux à ſe deffendre ; après une petite ſalve d'arquebuſades, ils ſe mettent à fuir droit à la riviere, & les ennemis à les preſſer, de façon que pluſieurs ne ſe ſervirent des ponts ny du guay, mais ſe noyoient. Cet effroy prit de noſtre coſté, y ayant beaucoup de péril ſur noſtre bord, la riviere eſtant petite & un chemin ras qui la bordoit ; de façon que je vis l'heure que les ennemis pouſſans leur bonne fortune, euſſent paſſé en hazard d'entrer dans la ville. A ce péril il fallut oublier le mien ; avec vingt ou vingt-cinq Gentilshommes je me tins ſur le quay, ralliant & aſſeurant ce que je pouvois. M. de Choupes des plus braves Gentilshommes que

j'aye veu, relayé de noſtre arquebuſerie, fait recommencer tirer noſtre canon, qui ceſſa le temps de deux volées ; les ennemis s'arreſtant, eſtimant avoir aſſez fait bruſlans les tours & ſe retirent, & moy auſſi après avoir mis des vivres dans Buſet, où toſt après les ennemis braſſerent une entrepriſe par le moyen d'un Sergent, qui fut pris & mené à Thoulouſe, où ils le vouloient faire pendre, s'il ne leur promettoit de leur donner moyen d'entreprendre ſur Buſet. A quoy ce Sergent conſentit, & promit au ſieur *Duranti* (a) lors Advocat du Roy, de luy faire ſçavoir le moyen qu'il y verroit. Sur cette eſperance ils le laiſſerent aller ; revenu au Buſet, il avertit le Capitaine *Paſquet* qui commandoit dans la ville, de la promeſſe 1575.

(a) Jean Etienne Duranti, alors Avocat général au Parlement de Toulouſe, en devint Premier Préſident. Son zèle pour la Religion Catholique lui avoit valu l'affection du Peuple. Il éprouva en 1589 combien il y faut peu compter. Saint-Gelais, Evêque de Comminges, ſouleva contre lui les Agens de la Ligue ; & les Toulouſains, dans leur fureur, maſſacrèrent ce Magiſtrat, dont le crime étoit d'être fidèle à ſon Roi. Auſſi attachèrent-ils à ſon cadavre, placé en face du portrait de Henri III, cette inſcription : *Tu as tant aimé ton Roi : jouis de ſa vue à ton aiſe, & meurs avec lui.* (de Thou Liv. XCV.)

1575. qu'il avoit faite pour ſauver ſa vie. Paſquet m'en avertit; je luy mande de faire que ce Sergent entretint les ennemis, & qu'il luy adjoignit quelque ſoldat bien aſſeuré & fidele, qu'il diroit avoir desjà pratiqué, mais s'il eſtoit poſſible, qu'il luy en falloit gagner juſques à trois pour ſe rendre maiſtre d'un Corps de garde; les ennemis entrent en eſperance de cette exécution, & demeurans en méfiance de celuy qui la bâtiſſoit; après pluſieurs pourparlers, ce Sergent les aſſeure avoir gagné trois ſoldats & luy, qu'eux quatre pouvoient ſe ſaiſir d'un corps de garde qui eſtoit dans une tour, & leur donner moyen de planter deux eſchelles.

Cela plût aux ennemis; mais doutans, ils requirent du Sergent de faire voir cela de jour à deux hommes qu'ils luy envoyeroient; le Sergent le trouve bon, & convinrent que les deux ſoldats des ennemis viendroient habillez en payſans, feignans de porter du lieu d'où eſtoit le Sergent quelques vivres pour luy: ainſi arreſté, ainſi executé. Le Gouverneur eſtoit averty de tout cecy; le jour de l'exécution fut pris, & devoit ledit Sergent le ſoir dont la nuit l'exécution ſe devoit faire, faire voir à deux ſoldats des ennemis l'eſtat de la ville, & un des deux demeurer dedans,

&

& l'autre ſortir quand on fermeroit la porte avec 1575.
le Sergent, qui feindroit d'aller faire quelque partie, & ſur une heure ledit Sergent avec le ſoldat devoient aller trouver le ſieur de Cornuſſon qui devoit eſtre dans une Egliſe rompuë, n'y ayant que les quatre murailles avec trois cens hommes, pour delà venir planter les eſchelles au lieu, où les trois hommes des noſtres & celuy des ennemis qui eſtoit demeuré avec eux eſtoient en garde, & où le Sergent & celuy qui eſtoit avec luy les avoient veus ordonnez. Les ennemis recherchoient ces ſeuretez d'avoir un homme dedans la ville & un dehors qui leur fuſſent aſſeurez, davantage ils vouloient avoir celuy qui faiſoit l'entrepriſe en leur puiſſance; neanmoins ſans ce qui avint ils eſtoient tous perdus. Nous avions fait faire ſous cette Egliſe une mine, & une traiſnée avec des petits canaux de bois bien joints, qui mis ſous terre, venoient répondre ſur le chemin par où le Sergent devoit paſſer en ſe venant rendre à eux, & y devoit mettre le feu. Le jour pris, il arrive que le Capitaine *Paſquet* allant à la guerre, fut pris & mené à Thoulouſe où il fut condamné; penſant ſauver ſa vie il leur declare noſtre deſſein, qui ne le ſauva; mais il nous fit perdre cette occaſion, qui vous doit avertir d'eſtre tous-

1575. jours douteux aux entrepriſes où il y aura des intelligences, eſtant fort difficile d'y trouver dequoy s'aſſeurer entierement, qu'en ne ſe commettant à ceux de qui vous penſez ſervir pour tromper les autres.

Je continuay à faire la guerre dans le pays de Quercy, juſques à ce que je tombay malade ſur la fin de l'Eſté, d'une fiévre continue qui me dura bien ſeize jours, & je fus en grand danger que je me reconnoiſſois bien, & eſtois attiré à penſer ſerieuſement à mon ame & à l'autre vie, en quoy je ne trouvois que douter, n'ayant le merite de la mort de Jeſus-Chriſt pour fondement de mon ſalut; mes peſchez & mes tranſgreſſions paroiſſoient devant moy, mes œuvres ſans merite; quoy qu'on m'euſt dit qu'il y en avoit qui aidoient à ſauver; de ſorte que ma condition eſtoit fort miſérable, & la perturbation de mon ame qui augmentoit celle du corps. Dieu eut pitié de moy, en faiſant ſervir cette maladie pour me le faire connoiſtre.

La fiévre commença à me laiſſer, & toſt après je fus bien guery, ainſi que mon naturel y a touſjours eſté porté, d'avoir eſté bien-toſt abbatu & bien-toſt remis. Durant ma maladie, mes gens de guerre ſe trouvans ſans eſtre employez & les villes élargies, ſe laiſſerent

défourvir de leur entretenement, de façon 1575.
que les troupes de Poitou s'en allerent; partie des Gentilshommes catholiques se retirerent aussi en Auvergne d'où ils estoient pour la pluspart, qui est à remarquer qu'audit Auvergne au bas pays, ceux de *la Religion* n'y tenoient rien. Les Ordonnances du Roy portoient confiscation de tous les biens de ceux de la Religion, & de ceux qui avoient les armes en la main pour eux; & neantmoins ce pays-là m'estoit si affectionné, & a tousjours tant aymé nostre maison, qu'ils ne touchoient aux biens d'aucun, & laissoient la liberté d'y aller & demeurer sans empeschement, aussi n'ay-je jamais voulu qu'on y fist courses ny autres prises, me trouvant foible pour tenir la campagne, & se trouvant beaucoup de desobeïssanses aux commandemens & ordonnances que je faisois dans l'étendue du Gouvernement, quoy que je ne les fisse que par l'avis d'un conseil qui m'avoit esté donné par toutes les Provinces, de personnes choisies, lesquels signoient les resultats avec moy; & le Greffier de ce Conseil; les ordonnances & mandemens en matiere de Finances; neantmoins il s'en exécutoit fort peu; les Gouverneurs, les Capitaines, & les Consuls des villes, tiroient à eux tout ce

1575. qu'ils pouvoient; de ſorte que tous les deniers qui provenoient de trois natures principales de contributions, des biens Eccleſiaſtiques & des Catholiques, & du dixième des rançons, tout cela ſe depenſoit en chaque lieu, ſans qu'on en portât que fort peu au Treſorier general; Je fus donc conſeillé de faire un tour par le Gouvernement pour m'y faire reconnoiſtre, avec ce que ceux de Clerac ſe trouvans preſſez me prierent d'aller à eux, pour les élargir. Je fis un tour juſques à Turenne, voir ma ſœur (a) qui y ſejourna juſques à la paix; je m'en revins à Montauban, d'où je partis avec près de deux cens chevaux & deux cens hommes de pied, je m'en vins à *Lauſerte*, où je conduiſois deux moyennes pieces que j'avois fait fondre, des mitrailles qu'on avoit trouvées dans les forts que j'avois pris, leſquels j'eſtois fort ſoigneux de faire ſerrer.

Le ſieur de Voſins (b) Seneſchal de Quercy,

(a) Madelaine de la Tour d'Auvergne, ſa ſœur, avoit épouſé en 1572 Honorat de Savoye leur couſin germain.

(b) Le véritable nom de ce Sénéchal du Quercy (ſelon le nouvel Hiſtorien de cette Province, tome II, p. 22.) étoit *Jean de Veſins*, Seigneur *Del Rodiet Charri*, & Capitaine de cent hommes d'armes ſous la

ayant avis de mon departement, aſſembla 1575.
près de quatre cens chevaux, & plus de douze cens arquebuſiers, deliberé de me combattre faiſant mon chemin. J'eus avertiſſement par mes eſpions, que ledit de Voſins venoit à moy, mes coureurs auſquels j'avois commandé de jetter devant eux cinq ou ſix chevaux, me donnoient avis qu'il paroiſſoit à l'aiſle d'un bois, éloigné de mon chemin d'un bon quart de lieue; je commençay à prendre mon ordre, qui fut de faire cinq petits bataillons de mon infanterie de cent cinquante hommes chacun faiſant le front large, afin de faire moins de rangs, d'autant que c'eſtoit tout arquebuſerie, & fis quatre eſcadrons, trois de quarante chevaux chacun, & le mien de plus de ſoixante; je mis les deux pieces à la teſte. Pendant que je faiſois cela, un Preſtre qui me ſervoit d'Aumoſnier, met un mouchoir au bout d'une grande perche, & rallie tous les valets & leur fait faire une haye eſtant en bon

charge du Duc de Villars; c'eſt-à-dire, qu'il étoit ſon Lieutenant. Veſins avoit remplacé en Quercy *Antoine Gilbert de Cardaillac*; c'eſt ce Veſins, qui, malgré ſa férocité, ſauva Reguier ſon ennemi du maſſacre de la Saint-Barthelemi. Il fut tué en 1580 à la priſe de Cahors par le Roi de Navarre.

1575. ordre ; nous nous prifmes tous à rire, n'eſtimans pas que cela euſt deû ſervir, comme il fit. Nous commençaſmes à marcher en bon ordre ; M. de Reniés (a) qui menoit mes coureurs, dit *que ce qu'ils avoient veu, eſtoit des ennemis qui paraiſſoient eſtre bien forts, mais qu'ils avoient changé de place & s'eſtoient reculez.* Nous continuons noſtre chemin ſans allarme, s'eſtans leſdits ennemis ſeparez, nous jugeans trop forts, & cela par cette derniere troupe, dont M. l'Aumoſnier eſtoit le Capitaine. Après avoir pourveu Lauſette, j'y commis M. de Beaupré avec une bonne garniſon ; je m'en allay à Clerac, trouvant eſtrange comment cette place s'eſtoit conſervée au ſiege, que deux ans auparavant elle avoit ſouſtenu de toutes les forces de la Guyenne, où commandoient MM. de Montluc, de la Valette & de Loſſe, n'y ayant de foſſé qu'à cloche-pied on pouvoit deſcendre & monter, point de rampart ny moyen d'y en faire, des murailles de brique, ſi mauvaiſes qu'avec moins de quatre cens coups de canon on en raſa plus de ſix-vingt pas ; un grand fauxbourg où les aſſiegeans s'eſtoient logez d'abord, & leur artillerie, ſans avoir beſoin de faire aucunes approches n'y tranchées ; ils

(a) C'eſt ce Regnier à qui Veſins avoit ſi généreuſement ſauvé la vie.

avoient quelques forts qui les empeſchoient; 1575.
je les pris : de là je partis pour aller à *Caſtel jaloux* (Nerac ne faiſant la guerre) le jeune *Duras* (a) nommé *Roſan* commandoit audit *Caſteljaloux* ; ſçachant que j'y allois, il en part ; mes Mareſchaux de logis y eſtant allez, on leur refuſe la porte, diſans *ne la pouvoir ouvrir à perſonne ſans commandement du Gouverneur*. Cette réponſe faite, je vais prendre mon logis à la maiſon du ſieur de Malverade, & manday à ceux de Caſteljaloux d'avertir ledit *Roſan* de mon ſéjour audit *Malverade*, pour ſçavoir s'il ne vouloit pas me reconnoiſtre & recevoir dans ledit *Caſteljaloux*, l'aſſeurant que je n'y changerois rien, comme auſſi n'en avois-je aucune intention. Après deux jours de ſéjour j'eus un refus ; je vins à Caumont & de là à Bergerac, puis à Turenne, où toſt après j'eus des nouvelles de *Monſieur*, qui continuoit à chercher l'occaſion de ſortir de la Cour. M. de la Noue & moy nous tenions en bonne intelligence, ayans le meſme avis & l'intention de Monſieur ; nous avisâmes de nous mettre enſemble, & nous donnaſmes rendez-

(a) Jean de Durfort, Seigneur de Roſan. Cet événement, comme on le verra, eut des ſuites fâcheuſes.

1575. vous près de Riberac, afin d'eſtre un bon corps pour aller joindre Monſieur.

Le rendez-vous donné, nous ny manquaſmes, & fiſmes plus de ſix cent bon cheveaux & trois mille arquebuſiers; nous nous tinſmes enſemble quelques jours pour avoir nouvelles de la ſortie de *Monſieur*. Nous ſçeuſmes qu'il avoit eſté découvert, le ſieur de *Buſſy d'Amboiſe* (a) fugitif; afin de donner quelque couleur à noſtre conjonction, nous vinſmes attaquer une petite place, où il y avoit quatre ou cinq maiſons de Gentilshommes & la ville fermée, où il y avoit aſſez bon nombre d'hommes, nonobſtant nous emportaſmes la ville d'emblée & deux chaſteaux, & deux autres ſe rendirent. Le ſieur *Langoiran* ſe meſcontenta, deſirant piller ces maiſons & rançonner les Gentilshommes, à quoy je ne voulus conſentir, il tint quelques propos qui ſembloient m'offenſer; je les lui

(a) Si Brantôme & la Reine Marguerite dans leurs Mémoires varient ſur quelques-unes des circonſtances qui précédèrent la retraite de Buſſy d'Amboiſe, ils s'accordent par rapport au point eſſentiel. Buſſy, favori du Duc d'Alençon, déplaiſoit à Duguaſt, qui pouvoit tout ſur l'eſprit de Henri III. Il fallut que Buſſy cédât la place; & cet incident détermina l'évaſion du Duc d'Alençon.

fis expliquer, de façon qu'il a tousjours de- 1575.
meuré juſques à ſa mort qu'il ne m'aymoit guères; auſſi ne cherchois-je pas ſon amitié pour un des plus cruels & irréligieux hommes de ſon temps. Ayans pris ces places nous nous ſéparaſmes, M. de la Noue & moy, & m'en retournay à Turenne, d'où je repartis bientoſt pour m'en aller à Montauban.

La nouriture que j'avois priſe en la Religion Romaine, ces exercices & céremonies publiques, la haine qu'on portoit à ceux *de la Religion*, l'éloignement à tous honneurs & dignitez de la Cour, ſe preſenterent devant moy (a), qui tâchois à ſatisfaire mon ame en luy faiſant trouver du repos, en ſe promettant de pouvoir faire ſon ſalut ſans quitter

(a) Ces combats intérieurs qui tourmentoient la conſcience du Duc de Bouillon, ſi on veut bien l'en croire, n'avoient-ils point pour principe une cauſe qu'il n'avoue pas? On a prétendu que l'ambition ſeule détermina ſon changement de Religion. Marſolier, dans l'hiſtoire de ce Seigneur (Liv. II, p. 58.) le dit expreſſément. Il en donne deux motifs: 1°. le crédit de Buſſy d'Amboiſe auprès du Duc d'Alençon l'empêchoit de compter ſur la faveur de ce Prince: 2°. les Maréchaux de Montmorency & de Damville pouvoient mourir. Alors le Duc de Bouillon reſtoit ſans ſupport. En embraſſant le proteſtantiſme, il ſe plaçoit à la tête d'un grand parti.

1575. la Meſſe, & ſans faire ouverte profeſſion de la Religion. Ainſi que j'eſtois ſur ces conteſtations, Monſieur (21) ſort de la Cour & ſoudain depeſche le ſieur de Chaſtelus pour m'en avertir, me priant & conjurant de l'aller trouver, me promettant une continuation & augmentation de ſon amitié, en m'exhortant de ne me point faire de la Religion, en me déclarant, qu'il ne me pourroit aymer ny ſe ſervir de moy, ainſi qu'il le deſiroit. Sa ſortie me fut une grande joye & eſpérance de croiſtre ma condition; mais ces proteſtations ſur le fait de la Religion m'eſtoient un grand combat; je redepeſchay le ſieur de Chaſtelus avec les témoignages de ma joye, de le ſçavoir hors de péril & les armes en la main, que je ſerois bien-toſt à luy avec un bon nombre de ſerviteurs, que pour ma Religion, cela ne dépendoit de moy, mais de Dieu, que je n'avois deſſein de contenter perſonne au monde, tant que luy. J'eus en moins de quinze jours trois ou quatre depeſches de luy, me conjurant de ne faire proteſtation (a) que je ne l'euſſe veu, ce que je tâchois de faire.

Je ſéjournay à Montauban fort peu de temps, ayant desja fait diverſes depeſches

(a) C'eſt-à-dire, profeſſion publique.

par-tout, pour convier un chacun à faire le voyage pour aller trouver *Monſieur*, qui attendoit l'armée que M. le Prince Condé & mes Oncles de Meru & de Toré, avoient negocié près M. l'Electeur Frederic, grand pere de celuy qui eſt maintenant, auſſi appellé Frédéric, laquelle eſtoit de ſept à huict mille chevaux Allemans, quatre mille Suiſſes & cinq cent Lanſquenets; le Duc Jean Caſimir ſon fils envoyé pour la commander, ne pouvant eſtre ſi toſt preſt, mon oncle de Toré voulut s'avancer d'un mois avec douze (a) cent chevaux Reiſtres, quelques arquebuſiers à cheval, & près de trois cent chevaux François (22), il fut combattu & défait prés de Dormans ſur la riviere de Marne, par feu M. de Guiſe; où il eut le grand coup d'eſcoupette au viſage; M. de 1575.

(a) Le nombre des troupes, que conduiſoit Thoré, eſt porté à une plus grande quantité par preſque tous les contemporains. On convient unanimement que les Reitres ſeuls formoient un corps de deux mille hommes. (Liſez les Mémoires de Guillaume de Saulx, Sieur de Tavannes, ceux de Villegomblain, le Journal de l'Etoile, édit. de 1744, tome I, p. 140; de Thou, Liv. LXI; Davila, Liv. VI, p. 28; & la Vie de Dupleſſis Mornay, Liv. I, p. 31.) Toutes ces autorités réunies infirment celle du Duc de Bouillon, & prouvent qu'il avoit été mal informé.

1575. Thoré ſe ſauva & alla trouver *Monſieur* avec peu de gens & moins de réputation, auprès duquel il trouva le ſieur de Buſſy d'Amboiſe, qui l'empeſcha de prendre le crédit & authorité qu'il s'eſtoit promis.

Je donne mon rendez-vous à Bergerac, partant de Turenne pour m'y en venir pluſtoſt de quelques jours que je n'euſſe fait, ayant eſté appellé par ceux de la ville, qui avoient chaſſé le ſieur de Langoiran (a), pour les rigueurs & cruautez qu'il y exerçoit, lequel avoit pris Perigueux quelques mois auparavant : offenſé deſdits de Bergerac, il les tourmentoit ; je m'y en allay, où je fis ceſſer la voye de fait, & remettre les faits des uns & des autres devant Monſieur. De tous coſtez nos troupes s'amaſſoient de Catholiques Romains *& de la Religion ;* il vint des pluyes ſi grandes, quelles me retarderent près de trois ſemaines, à partir plus tard que je n'euſſe fait, durant leſquelles je pourveus aux places & à l'ordre des finances, afin que durant mon abſence rien ne ſe changeât, ſoit par les ennemis, ſoit par les

(a) Le Sieur de Montferrand, Baron de Langoiran, en 1577 quitta le parti des Proteſtans. Il étoit piqué de ce qu'on lui avoit ôté le Gouvernement de Perigueux ; & peut-être méritoit-il cette punition.

brouilleries qui ſont ordinaires entre perſonnes volontaires. Je pars de Bergerac avec deux cent Gentilshommes, n'y ayant Cornette que la mienne, ſous laquelle tout cela marchoit, ayant chacun fait faire une caſaque de velours noir, & une petite manche en broderie d'incarnat blanc & noir. Le retardement que je fis, fut cauſe que je ne pûs joindre *Monſieur* qu'à Moulins; ceux de Limoſin, la Marche, Auvergne, & Bourbonnois m'attendoient, leſquels je joignis près de *Croc*, où je mis mes troupes, qui eſtoient de quatre cent Gentilshommes & trois mille hommes de pied, deſquels je donnay le commandement au Vicomte de *Lavédan* & fis arborer une Enſeigne blanche. 1575.

(a) Brantôme, à l'article de Buſſy d'Amboiſe, l'appelle le Vicomte de *Lavedan*. Dans les remarques ſur la confeſſion de Sancy (tome V de la dernière édition du Journal de l'Etoile, p. 183.) on lit que le Vicomte de Lavedan deſcendoit d'un bâtard de la Maiſon de Bourbon. Celui-ci ſe qualifioit ainſi.. Henri de Bourbon, premier du nom, Vicomte de Lavedan, Baron de Malanze & de Caudes-aigues; il avoit été élevé par Jeanne d'Albret, mère de Henri IV; il mourut en 1611, & laiſſa deux filles mariées, l'une au Sieur de *Malrival* en Querci, l'autre dans la même Province au Sieur de *Saint-Chomorant*. (Voyez la Généalogie de de Sainte-Marthe, tome II, Liv. XVI, p. 250 verſo.)

1575. J'avois en ce nombre de Gentilshommes, trois de la maiſon de Saint-Geniez, le Vicomte de Gourdon, de Cabraires, Baron de Beinac, de Salignac, le cadet de la maiſon de Limeuil, le ſieur de Bonneval, de Beaupré, de Montguyon, qui tous marchoient ainſi que j'ay dit, ſous ma Cornette; & eſt à remarquer que tout cela ſe fit par la bien-veillance qu'on me portoit, la bonne opinion qu'ils avoient de mon mérite, & que je ferois fortune près de *Monſieur*. Ce que je jugeois bien au contraire, à cauſe que je m'eſtois fait de la Religion; ayant ſçeu que j'avois créé un Colonel & arboré une Enſeigne blanche, il envoya me prier de ne le faire point, d'autant qu'il avoit donné la charge de toute ſon Infanterie Françoiſe au ſieur de Buſſi qui ne pourroit ſouffrir de voir un autre Colonel & deux drapeaux blancs, que ce ſeroit apporter une grande diviſion. Je luy remonſtray qu'il y avoit un ordre parmy le party où nous eſtions, que les charges generales ne s'y donnoient que par les avis des aſſemblées politiques des Egliſes, que les troupes, que je menois, partoient d'un des premiers Gouvernemens de France, qui auroit du meſcontentement de *Monſieur* & de moy, s'il rompoit nos Reglemens ſans

leur conſentement, que je perdrois la meil- 1575
leure part de cette Infanterie, par la honte qu'on feroit au ſieur de *Lavédan* qui y avoit du credit, en luy oſtant le commandement, que j'avois tousjours aymé & honoré M. de Buſſy comme mon frere, l'ayant aſſiſté en diverſes querelles qu'il avoit eues, que je croyois que par ces raiſons generales il ſe departiroit de demander choſes qui fuſſent au préjudice de *Monſieur*, qui avoit beſoin de prendre créance parmy ceux de la Religion en leur faiſant connoiſtre qu'il ne vouloit pas préferer les Catholiques à eux, ce qu'ils croiroient d'autant plus que ce ſeroit aux troupes que je luy meine auſquelles on auroit fait cela, un chacun eſtimant & croyant qu'il me faiſoit cet honneur de m'aymer, concluroient que ce ſeroit à cauſe de la Religion.

Je marche droit à Moulins, je trouve le 1576.
Duc *Caſimir* logé à *Bonegon*, où je le ſaluay, il fut bien aiſe de me voir, & ſe conjouit de la grace que Dieu m'avoit faite de m'appeller à ſa connoiſſance; il avoit de la méfiance de *Monſieur*, qui commençoit desja de traitter avec le Roy & la Reyne pour ſe reconcilier, (23), & voyoit on que la Cour eſtoit bien plus plaiſante à ce Prince que les armes, & dans un party où ſon authorité

1576. n'eſtoit abſolue, de façon que ledit Duc de Caſimir s'aſſeura en moy, qui avois ce bon corps de forces qui en dépendoit ; *Monſieur* s'eſtoit logé à Moulins avec le gré du Roy. Ainſi que j'en fus à ſix lieues près, je laiſſe le corps des troupes & prends ce que j'avois de plus leſte, & m'en vins faire la reverence à *Monſieur* avec trois cent Gentilshommes ; j'en fus receu avec grand honneur, eſtant venu juſques au milieu de la ſalle au devant de moy ; après avoir eſté quelque peu avec luy, je m'en allay voir Monſieur de *Montmorency*, que le Roy avoit fait ſortir avec un Arreſt (a) d'innocence, il fut fort aiſe de me voir, ſe ſouvenant des dangers qu'il avoit courus depuis que je l'avois voulu détourner d'aller au bois de Vincennes, & me dit que *Monſieur* prenoit un mauvais conſeil, en nourriſſant de grandes méfiances à ceux de la Religion, & qu'il luy tardoit fort qu'il ne fut reconcilié avec le Roy.

Je demeuray près de dix jours, durant leſquels ma maiſon & table fournit à tout ce qui eſtoit avec moy ſans ceux de la ſuite de Monſieur, qui venoient manger avec moy ; l'armée

(a) Liſez la fin de l'Obſervation ci-deſſus indiquée n°. 18.

cependant

cependant passe la riviere de Loire & s'ache- 1576.
mine en la Beausse, en partie contre le gré de *Monsieur*, qu'il ne vouloit s'approcher si près de Paris, de crainte d'offenser le Roy, & aussi que l'on ne reconnust sa foiblesse, à ce que ceux de la Religion ne se rendissent plus difficiles lors qu'on viendroit à traiter; nonobstant M. le Prince avec les François, qui s'estoient joints à eux, & le Duc Casimir ne laissent de s'avancer, & supplient Monsieur de les aller joindre, ce qu'il retardoit de jour à autre, de sorte qu'on avoit avis que son Traité s'en alloit fait. Ils luy font une depesche, par laquelle ils luy mandent les avis qu'ils avoient, & qu'ils estoient résolus, que s'il ne se rendoit dans l'armée dans certains jours qu'ils luy limitoient, qu'ils aviseroient ce qu'ils auroient à faire sans plus s'attendre à luy.

Cette nouvelle le fascha n'ayant encore rien de résolu avec le Roy, qui sçavoit bien que s'il le voyoit seul & separé de ceux de la Religion, qu'il ne seroit sa condition guères avantageuse ny mesme guères seure, y ayant entre ces freres (a) une grande haine & mé-

(a) Les faits énoncés d'après Mathieu dans l'Observation, n°. 21, rendent cette antipathie fort croyable.

1576. fiance. *Monſieur* attendoit des nouvelles de la Reine ſa Mere, à laquelle il s'eſtoit obligé qu'on n'attenteroit rien, & qu'il ne partiroit de certains jours de Moulins, il ne ſçavoit comment ſatisfaire à cela & retenir les autres; m'expoſant un jour partie de ſes peines, en me taiſant ſa promeſſe à la Reine, ſe plaignant de ce qu'on le gehennoit, qu'il ne voyoit rien à entreprendre quand il ſeroit dans l'armée, eſtant bien aſſuré que le Roy n'ayant point de forces capables de les oppoſer aux ſiennes, qu'on ne faiſoit que ruiner la France, par les dégats que faiſoit l'armée, dont il s'attiroit une grande haine ſur luy, qui pourroit quelque jour luy eſtre fort dommageable, que la Maiſon de Guiſe ſe prévaudroit de tout cela, qui tâchoit à le ſupplanter, qu'il héſiroit fort gagner encore quelques jours, dans leſquels il verroit plus clair aux affaires du Roy, ne devans ceux de la Religion entrer en doute qu'il les voulût abandonner. Je luy dis *qu'il me ſembloit*, « eſtre de ſa ſageſſe à diſſimuler les » choſes qu'il m'avoit dit le gehenner, que » puis qu'il avoit pris les armes enſuite des » mauvais traitemens qu'il avoit receus, que » fort difficilement le Roy voloutairement le » voudroit il mieux traiter, qu'il falloit aſſu- » rer ſa condition, en aſſurant celle de ceux

» *de la Religion*, que de penſer de le faire 1576.
» ſeparement, qu'il eſtoit aiſé à juger que
» ceux *de la Religion* le feroient mieux ſans
» luy, que luy ſans eux, qui avoient un
» party formé, une armée éſtrangere à
» leur faveur, que luy n'avoit rien de tout
» cela, que quand on luy auroit promis quel-
» que choſe, qu'entre la promeſſe & l'exécu-
» tion, qu'il y falloit aſſez de temps pour ne
» rien exécuter de ce qu'ils luy auroient pro-
» mis, leur ayant donné cet avantage de le
» voir ſéparé, que je croyois que ſi on l'en-
» tretenoit dans des eſperances, que je ne
» connoiſſois pas, que ce deût eſtre l'avan-
» tage du Roy de traiter ſéparement, d'autant
» qu'il pouvoit de beaucoup ſervir à modérer
» les conditions auſquelles ceux de la Reli-
» gion eſtoient entrez vers les Allemans, &
» qu'il luy eſtoit plus expédient de ſe *jetter*
« *dans l'armée* ». Il me montra ne deſapprou-
ver mes raiſons, mais qu'il ne pouvoit partir
de quinze jours, leſquels il vouloit par tous
moyens gagner. Là deſſus je m'offre à luy
faire ce ſervice, que d'aller trouver M. le
Prince & M. le Duc Caſimir, afin de les con-
tenter & leur faire trouver bon ce delay. Je
conſidérois, que ſi Monſieur venoit à traiter,
qu'il n'eſtoit plus expédient d'eſtre avec luy,

1576. mais dans le corps de ceux de la Religion, où j'ay toujours voulu faire ma condition, qu'il m'eſtoit plus honorable de me trouver dans l'armée avec ces belles troupes, à moy qui commençois à monſtrer de la barbe, déſirant d'acquérir réputation & créance, jugeant bien que je n'avois pas à attendre beaucoup de Monſieur. Je pars avec quinze ou vingt Gentilshommes avec lettres & inſtructions, & charge d'aſſeurer ce delay, & renvoye tout ce qui eſtoit avec moy joindre mes troupes pour les faire avancer vers Pithiviers, où ſe devoit rendre l'armée.

Je trouve le Duc Caſimir à S. Vrin, petite Ville qu'il avoit forcée; après l'avoir ſalué de la part de Monſieur, & preſenté la lettre qu'il luy écrivoit, qui n'eſtoit que créance, je luy dis ſuccintement quelque choſe de ce dont j'eſtois chargé, le ſuppliant trouver bon que j'allaſſe rendre mes lettres à M. le Prince, & le reconcilier, je dis convier de ſe rendre où le Duc aviſeroit pour luy faire entendre ma créance. Il trouva cela bon, & convia M. le Prince de venir diſner le lendemain avec luy. J'allay donc rendre mes lettres & ma créance à M. le Prince, que j'eſtendis plus que je n'avois fait au Duc, d'autant que j'eſtimois que les conſidérations dudit Prince, ſeroient

autres que celle du Duc pour le bien de la France, & celuy particulierement des Eglises, quoy que ledit Duc & par soy, mais aussi principalement par les commandemens & instructions que M. son père luy avoit données de ne regarder à nulle chose, tant qu'à la gloire de Dieu & à l'establissement de son service, neantmoins s'agissant des affaires entre les François j'estimois plus à propos d'en instruire mondit sieur le Prince, auquel je dis ce que Monsieur m'avoit commandé : j'y ajoustai les avis de ceux qui estoient prés de lui *de la Religion*, qui estoient, qu'ils devoient empescher que le Duc Casimir ne traittât pour luy, sur la méfiance qu'il avoit de *Monsieur*, lequel ils devoient tâcher d'attirer en l'armée ; où ils devoient essayer d'entreprendre quelque chose sur les troupes du Roy, afin de faire connoistre que tout ce qu'ils traitteroient avec *Monsieur* sans le general, ne seroit que peine perdue, ne pouvant rien effectuer à leur préjudice. Et là fut resolu que le lendemain on iroit trouver le Duc Casimir, & conduiroit-on la résolution qui s'y prendroit à ces avis. 1576.

Le lendemain, la chose passa ainsi qu'elle avoit esté projettée prés M. le Prince, & fut depesché le sieur *du Verger* de la maison *du*

1576. *Saillant* de *Limouſin* qui eſtoit avec moy, pour luy porter les prieres qu'on luy feroit de s'en venir, & l'aſſeurance qu'on luy donnoit de recevoir toute obeiſſance en l'armée. On eut avis que le Sr de Schomberg avec quatre Cornettes de Reiſtres, & quelques arquebuſiers à cheval s'eſtoient avancez dans la Beauſſe. M. le Prince par l'avis de M. de la Noue, deſſigna (a) de les ſurprendre en leur logis. A cet effet, M. le Prince prit deux mille chevaux Reiſtres, & trois à quatre cent chevaux François; je n'avois nul equipages ny armes. Voyant cette occaſion, je ſuppliay Monſieur par ledit *du Verger*, de n'avoir déſagréable que je my trouvaſſe : nous empruntaſmes armes & chevaux. Au rendez-vous qui avoit eſté donné à onze heures du ſoir, il y eut des troupes qui ſe firent attendre plus de quatre heures, lequel retardement fut une des principales cauſes de faillir noſtre deſſein.

Les troupes arrivées, on ordonne de l'ordre de marcher. M. le Prince me commanda de me mettre à la teſte, & me donna ſix-vingt chevaux & cent arquebuſiers à cheval, il mit M. de la Noue avec deux Cornettes de Reiſtres qui faiſoient ſix cent chevaux & quelques François, & luy ſe mit après le reſte. Nous

(a) Projetta.

marchaſmes droit à Briarre (a) en Beauſſe, où il y a une petite riviere, qui fait un gué aſſez long qu'il nous falloit paſſer à la file qui cauſa encore de la longueur. Ainſi que j'eus paſſé le guay je ne fis que faire peu de chemin que j'entendis les Trompettes des ennemis à l'eſtendart; j'en donneavis à M. le Prince & luy mande que je m'avançois pour le tenir mieux averty, que s'il luy plaiſoit de me fournir davantage, afin que ſi c'eſtoit le gros du ſieur de Schomberg, je peuſſe l'amuſer & l'empeſcher de ſe retirer. M. de la Noue s'en vint me trouver ſeul & me dire qu'il falloit attendre que M. le Prince eut paſſé; en faiſant ce qu'il me diſoit, je ne laiſſois pas de conteſter que l'occaſion ſe perdroit, en donnant aux ennemis le loiſir de faire leur retraitte, qu'ils ne délogoient que ſur l'avis qu'ils avoient de nous, que l'heure qu'il eſtoit nous en devoit rendre certains n'eſtant que la pointe du jour, je perſiſte qu'au moins devoit-on ordonner quelques troupes pour voir ce que c'eſtoit, & nous tenir avertis des mouvements & chemins deſdits ennemis. Rien de cela ne pleut audit ſieur de la Noue, ayant crû 1576.

(a) *Briare* n'eſt point en Beauce. Cette petite Ville, ſituée ſur la Loire, appartient au Gâtinois. Son canal qui joint la Loire à la Soine, fait ſa célébrité.

1576. qu'il y avoit un peu de jalouſie (a) de ce que c'eſtoit à moy, qui avoit la teſte, à executer ſes deſſeins. Ce Gentilhomme plein de courage a eſté remarqué ſouvent d'avoir eu des jalouſies.

M. le Prince paſſé, le jour eſtant grand on ſe met en ordre, & en deliberation de marcher en gros, ſans qu'on s'avançât que fort peu devant M. le Prince. Comme nous euſmes fait près de demie lieue, nous arrivaſmes d'où ils eſtoient délogés, il n'y eut moyen de les rejoindre. Je ſuppliay M. le Prince, de trouver bon que je m'avançaſſe, pour voir s'il n'y auroit point quelques autres troupes, ce qu'il fit. Je me ſépare, & ſe mirent avec moy environ deux cent chevaux, M. le Prince alla loger : comme j'eus fait deux lieues, j'eus avis par des païſans qu'il y avoit une Compagnie du jeune *Johame* de chevaux Legers, & quelques arquebuſiers à cheval, qui ne

(a) Nous ignorons ſi ce reproche de jalouſie eſt auſſi bien fondé que le Duc de Bouillon le prétend ; parce qu'aucun des Mémoires du tems ne parle de cet événement. Au ſurplus, ſi la Noue pécha cette fois, il prouva dans un grand nombre d'occaſions qu'il comptoit pour rien ſa gloire perſonnelle. Nous renvoyons le Lecteur à la Notice qui précède ſes Mémoires (tome XLVII de la Collection.)

faiſoient que de déloger & s'en alloit vers 1576.
Eſtampes, où le Roi avoit jetté le Capitaine *Sainte Colombe* avec deux mille hommes de pied. Je me mets ſur leur piſte, enfin nous les abordaſmes, ſans aucun combat; il fut défait, nous repeuſmes en quelques métairies, & ſur le ſoir allaſmes trouver M. le Prince & luy dire noſtre courſe, & ſur l'avis que nous luy donnaſmes, que des forces eſtoient entrées dans Eſtampes, il reſolut de les aller voir; le lendemain nous marchaſmes en meſme ordre que le jour precedent. Le ſieur de la Vergne, qui venoit joindre l'armée avec 15 ou 18 chevaux ſans commandement, s'avance & donne dans le fauxbourg d'Eſtampes, ſans ſçavoir ce qui eſtoit dedans, & trouva de l'Infanterie logée qui le rechaſſa bien viſte, ayans des harquebuſades. Je m'avance & ne voulus loger ni deſcendre dans le fauxbourg, pour l'avantage qu'avoit l'Infanterie dans le fauxbourg plein de maiſons & d'arbres, & dans un valon, je m'avance ſur le haut, & void ledit de la Vergne s'en venir à toutes brides accompagné d'arquebuſiers, je le recueille & fiſmes arreſter ce qui le ſuivoit. M. le Prince voyant ne pouvoir rien faire, alla loger, & le lendemain eut des nouvelles de Monſieur, qui s'en venoit joindre l'armée,

1576. & moy du lieu où eſtoient mes troupes que je m'en allay joindre, afin d'entrer avec elles dans le corps (24) de l'armée.

Monſieur vint prendre ſon logis à l'Abbaye de Ferrieres, & moy au Chaſteau de Boulé ; je vins trouver *Monſieur*, & ſçeus qu'il auroit agréable de voir mes troupes le lendemain, où j'avois mon Colonel & mon drapeau blanc. Le ſieur de Buſſy ſupportoit cela avec grande peine, de faire partie qui fuſt aſſez forte pour moy ; il ne pouvoit endurer cela ; ſon courage & ſon ambition ne le pouvoient ſupporter. Le lendemain venu, je vais me mettre en bataille à mille pas de Ferrieres, où j'allay avec une bonne troupe trouver *Monſieur* qui monta à cheval, & Buſſy non ; mes troupes furent trouvées très-belles, comme elles eſtoient ; ayant receu le bon ſoir de Monſieur, nous acheminans vers nos quartiers, qui eſtoient à Saint Mathurin & à la Chapelle la Reine, j'eus avis (a) que Buſſy vouloit monter à cheval, & tâcher de faire quelque ſurpriſe à noſtre Infanterie en logeant. Je fis alte, & rebrouſſai chemin quel-

(a) Brantôme dans ſes Mémoires, à l'article de Buſſy d'Amboiſe, aſſure que ſans le Duc d'Alençon il y auroit eu du ſang répandu ; & d'après le caractère de Buſſy le fait eſt croyable.

que eſpace ; n'ayant trouvé ni veu perſonne, 1576.
je m'en allay loger. Alors on commença le pourparler de la paix, ouvertement ; la Reine demandant un lieu pour voir *Monſieur*, l'armée commença à s'approcher de la vallée d'Aillan. Après quelques allées & venues on convient du lieu de Chaſtenay pour ſe trouver, la Reine & Monſieur, qui eſt une Maiſon ſeule dans une belle campagne, pour eſtre hors de moyen de faire une ſurpriſe.

La Reine Mere, le jour pris, ſe rendit la premiere à Chaſtenay, ainſi qu'on a accouſtumé que deux grands venans à ſe voir, celuy auquel on défere l'honneur, eſt le premier au lieu deſigné ; ce jour ſe paſſa en compliments & à entretenir les Dames (a) ; le lendemain on commença à traiter ; le traitté en trois ou quatre jours fut fort avancé (25), le Roy & la Reine ne voulans que retirer Monſieur, congedier les Reiſtres, & toſt après rompre le traitté, qui donnoit generale liberté pour l'exercice de la Religion, & autres conditions fort avantageuſes, à Monſieur un grand appanage, auquel je me preſentay pour avoir en Gouvernement, l'Anjou & le Berry. Il me

(a) Catherine ne marchoit point ſans avoir cet Eſcadron brillant à ſa ſuite ; & c'étoit là ſon arme la plus dangereuſe.

1579. fit une fort froide réponſe, qui me fit bien juger que je n'avois rien à attendre *à cauſe de ma Religion* (a); ayant fait quatre ou cinq logis ſans aller en ſon quartier, tenant toujours quelqu'un près de luy, pour connoiſtre ſi la réſolution ſeroit du tout arreſtée à ne me donner contentement, luy faiſant ſçavoir, que quand il me commettroit quelque choſe entre mains, qu'il n'en ſeroit jamais deſſervy, & que le voulant retirer, qu'il le pourroit, ayant eu toujours cette maxime, que de ce qu'un autre s'eſt fié de vous, que pour raiſons publiques ny particulieres on ne les en doit fruſtrer, mais les remettre où elles eſtoient devant que vous eſtre commiſes.

Tout cela ne fit rien, me faiſant ſonder ſi je voulois changer de Religion. Moins éclairci de la vraye cauſe de ma déſaveur, laquelle les obligeoit & aſſeuroit de moy, je fus conſeillé de prendre *un adieu*, par un manifeſte meſcontentement. En ce temps là, les divi-

(a) Cette réponſe du Duc d'Alençon ne doit pas ſurprendre, ſi le mot que lui attribue d'Aubigné (Hiſt. Univerſ. Liv. III, Chap. IV.) eſt vrai. Ce Prince diſoit ſouvent » qu'il ne falloit que connoître les Huguenots » pour les haïr, & qu'il n'avoit jamais trouvé parmi » eux qu'un ſeul homme de bien, qui étoit *la Noue* ».

ſions (a) des freres, du Roy de Navarre, de 1576.
ceux de Guiſe, de ceux de la Religion, faiſoient ſuivre une liberté de ſe meſcontenter facilement; ayant facilité un chacun de recouvrer un Maiſtre, lors qu'on en perdoit un, & auſſi-toſt qu'on voyoit quelqu'un mal content, il ne manquoit d'eſtre recherché d'autre part. Cela, mais principalement de donner à ceux de la Religion, preuve de ma conſtance, par le refus de tous honneurs au prejudice de ma Religion, me fit aller trouver Monſieur en ſon quartier, avec trois ou quatre cens Gentilshommes ou Capitaines. Après qu'il fut levé de table, je luy fis une grande reverence, le ſuppliant « d'avoir » agréable que je luy fiſſe ſouvenir du temps » qu'il y avoit que je l'avois ſervy, comme » durant ce temps, je n'avois reſpecté ce » que je devois à mon Roy, à ma vie, ny » à mon bien, que je ne m'en fuſſe départy » pour le ſervir, ce qui m'avoit éloigné des » bonnes graces du Roy, mis pluſieurs fois,

(a) C'étoit là l'effet de l'eſprit de diſcorde, que Catherine de Médicis avoit ſouffié parmi les Confédérés. Le Duc d'Alençon ne voyoit plus dans le Roi de Navarre & le Prince de Condé que des Chefs de parti, dont il craignoit la rivalité. Le Duc de Bouillon, tenant à ce parti, n'avoit plus ſa confiance.

1576. » ma vie en peril, mon bien en diminu-
» tion, pour n'avoir jamais receu aucun
» bienfait de luy, qu'à cette heure que je
» l'avois ſervy, & que tant de Seigneurs &
» Gentilshommes qu'il voyoit là, m'ayant
» accompagné, que nous fuſſions les ſeuls
» qui auroient eu plus de part en ſa mau-
» vaiſe fortune, & point du tout en ſa bon-
» ne, que malaiſement cela ſe conſidéreroit,
» ſans y remarquer plus d'ingratitude, que
» de manquement de merite en nous, qui
» ſervirions d'exemple à pluſieurs, & de
» preuve à ceux *de la Religion*, qu'ils n'a-
» voient rien à eſperer de luy, eſtant aiſé à
» juger que la profeſſion que j'en avois faite,
» eſtoit le ſeul obſtacle de la diſtribution de
» ſes honneurs en ma perſonne, que je ſça-
» vois eſtre reconnuë de tout autre merite &
» qualité envers luy, que quelqu'un de ceux
» que je voyois près de luy, à qui il deſtinoit
» des recompenſes plus qu'ils n'en meritoient
(voulant deſſigner M. de Saint-Sulpice)
» que j'aymois mieux me plaindre de mon
» malheur en ſa méconnoiſſance, que ſi je luy
» avois fait la moindre faute, que je venois
» prendre congé de luy, pour me retirer en
» Guyenne avec tout ce qu'il voyoit-là, qui
» temoignoient combien ils jugeoient mon

» meſcontentement juſte, & leurs eſperances 1576.
» mal fondées au ſervice qu'ils luy avoient
» voué ». A cela tout ce qui eſtoit avec moy, monſtra un conſentement & pluſieurs qui eſtoient avec *Monſieur*, qui me dit eſtre *fort marry de mon départ, que je prenois ce meſcontentement volontairement, qu'il m'avoit tousjours aymé & m'aymeroit; que ceux qu'il vouloit gratifier, s'eſtimoient dignes de ſes bonnes graces.* Sur quoy je repars, luy diſant, que *ſi hors de ſa preſence ils me faiſoient connoiſtre qu'ils euſſent penſé en rien s'égaler à moy, que je le ferois mourir.* Je m'avance & luy fait une reverence, & commence à ſortir. M. de Bonneval fut des premiers à me ſuivre; & luy dit : *Voicy que vous perdez en perdant M. de Turenne.*

Tout ce qui eſtois venu avec moy me ſuit; Saint-Sulpice deſcend le degré, & me demande *ſi j'avois entendu parler de luy*, je luy dis *qu'ouy, & ſans le reſpect de Monſieur, que je l'outragerois, de ſorte qu'il ſe ſouviendroit toute ſa vie de m'avoir demandé l'explication de quelque choſe, & qu'il remontât le degré*, ce qu'il fit oyant quelques-uns qui me diſoient, *Monſieur, il le faut tuer*; il remonta fort viſte. Je montay à cheval & me ſeparays dès ce jour là de l'armée. Le lendemain le Duc Caſimir & M. le Prince

1576. envoyerent vers moy, me prier de vouloir patienter quelques jours, dans leſquels on verroit la condition du Traité. Je leur manday que je le ferois, n'ayant autre deſſein que ſervir au public de la Religion, eſtimant que le meſcontentement que j'avois de *Monſieur*, ſerviroit à faire connoiſtre combien il pouvoit peu ſur ceux de la Religion, & que les avantages qu'on luy feroit, ne ſerviroient à contenter le corps de ceux de la Religion. J'avois dès mon enfance ſervy *Monſieur* avec fidélité & amour, & ſans ſe ſouvenir de cela, ſes affaires ne luy permettant de ſe ſervir de ceux de la Religion, luy firent oublier à me (a) bien faire. Exemple qui vous doit convier à ne prendre

(a) Marſollier (dans ſon hiſtoire du Duc de Bouillon, Liv. II, p. 71 & ſuiv.) attribue à la conduite de ce Seigneur un motif politique qu'il n'avoue pas. Marſollier prétend que dès-lors le Duc de Bouillon aſpiroit à devenir le Chef du parti Proteſtant. Il prévoyoit aiſément qu'on ſe feroit plutôt à lui qu'aux Princes du ſang, & que ſous ce point de vue il ſe donneroit une influence bien ſupérieure à celle qu'il pouvoit attendre des bienfaits de la Cour. Sully, dans ſes Mémoires, l'accuſe d'avoir formé ce plan à l'époque que nous parcourons : mais Sully ne l'aimoit pas ; nous aurons plus d'une occaſion de l'obſerver dans le travail qui accompagnera ſes Mémoires originaux.

autre

autre chemin pour voſtre grandeur que le plus juſte, & en celuy-là y faire tant de bonnes & vertueuſes actions, que vous y trouviez votre place dans les honneurs, où la profeſſion de la Religion s'y oppoſeroit, ainſi que lors elle le fit à moy; prenez cela avec plaiſir, d'autant que chacun vous louera, & voſtre eſprit vous donnera repos, ſçachant que vos mérites ſurpaſſeront voſtre reconnoiſſance. 1576.

Il y avoit environ (26) deux mois que le Roy de Navarre eſtoit ſorty de la Cour & eſtoit à Saumur, qui auſſi fit profeſſion de la Religion, en abjurant la Romaine qu'il avoit priſe par force à la Saint-Barthelemy; la paix ſe conclud; je m'en revins droit à Turenne, d'où je me ſépare d'avec la plus grande part de mes forces; tous ceux qui avoient fait le voyage, m'ayans voulu accompagner juſques chez moy, ma ſœur s'en alla bien-toſt après en Auvergne à Joze. Le Roy de Navarre, la paix faite, s'en vint en Xaintonge & Perigueux, où je l'allay trouver avec un bon nombre de Nobleſſe, plus grand qu'il n'en avoit, où j'en receus tout l'honneur & carreſſe que je pouvois déſirer, & de Madame (a) ſa ſœur, qu'il luy avoit eſté

(a) La Princeſſe Catherine, qui depuis épouſa Henri

1576. renvoyée du Roy, après le départ dudit Roy ſon frère. M. le Prince arriva à Perigueux, ayant délogé d'auprès de *Monſieur*, le jour qu'il vouloit faire ſon entrée à Bourges ſur l'opinion qu'il eut qu'on luy vouloit faire un mauvais tour, & eſtime qu'il ne prit cette allarme ſans ſujet. Le Roy de Navarre part de Perigueux, s'en va à Agnen, qui luy avoit eſté donné pour ſa demeure par le Traité, & moy à Turenne avec promeſſe de le retourner trouver dans fort peu de jours. Ainſi que j'ay dit, le Roy avoit donné tout ce qu'on avoit demandé, pour retirer ſon frere avec de l'argent d'avec les Eſtrangers, & rompre l'union des Catholiques Romains avec ceux de la Religion : il commence de traiter avec Monſieur, qui s'en alla en Anjou, de ſon retour à la Cour, & des moyens de le ſéparer d'avec ceux de la Religion, qui aux infractions & execution des choſes promiſes par l'Edit, s'adreſſoient à luy comme garant du Traité. Le Roy de Navarre, de la Religion, prenoit créance dans le party, & diminuoit celle de *Monſieur*, autant qu'il pouvoit. Le Mareſchal d'Anville entre en

de Lorraine, Duc de Bar. Son frère le Roi de Navarre l'ayant demandée quelque tems après ſon évaſion, on la lui renvoya. (De Thou, Liv. LXIII.)

quelque mauvais ménage avec leſdits de la Religion, pour l'obſervation & interprétation de certains articles de l'union que chacun tiroit à ſon avantage, & auſſi qu'il commença à ouyr les propoſitions du Roy, & à ſe rendre ſuſpect à ceux de la Religion, qui avoient M. de *Chaſtillon* (a) fils de l'Admiral, jeune bouillant & ambitieux, qui tâchoit à luy diminuer ſa croyance. 1576.

M. de Thoré, la paix faite, ſe retira près de ſon frere, ſans avoir eu aucune gratification de *Monſieur*. Je me joints avec le Roy de Navarre, qui commence à traitter dans le party, des moyens que nous avions de parer l'orage qui s'appreſtoit en nous affoibliſſant des Catholiques Romains, & reconnoiſſant que le Roy vouloit renouveller la guerre

(a) François de Coligny, fils de l'Amiral, déſigné dans les écrits du tems ſous le nom de *Chaſtillon*, étoit à la tête des Proteſtans du Languedoc, malgré ſa jeuneſſe, puiſqu'il n'atteignoit pas encore dix-neuf ans. En 1575, l'Aſſemblée générale de Nîmes avoit autoriſé le Maréchal de Damville à lui payer *ſix mille livres Tournois par an tant qu'il ſeroit deſtitué de ſes biens.* (Voy. du Bouchet, preuves du Livre II de l'Hiſtoire de la Maiſon de Coligny, p. 628.). Par rapport aux premiers exploits du jeune Coligny dans ces Provinces, nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires de Philippi, tome XLVI de la Collection, p. 424 & ſuiv.

1576. & vertueux n'eſtoit honoré ny crû ainſi qu'il l'eſtimoit, y ayant près du Roy, les ſieurs de Lavardin & Roquelaure Catholiques, qui faiſoient bande à part, d'avec ceux de la Religion, qui conſentoient & aidoient de tout leur pouvoir aux plaiſirs de ce Prince, qui ont eu, & ont encore grand pouvoir ſur luy.

A quoy ledit ſieur de la Noue s'oppoſoit qui le rendoit moins agréable, ainſi qu'il avient ordinairement à la jeuneſſe, de préferer ceux qui les flattent & aident à leurs paſſions, qu'ils ne font ceux qui aymans leur bien leur diſent ce qui eſt bon de faire, & s'oppoſent à ce qu'ils ne doivent pas faire; chériſſans les flatteurs & éloignans ceux qui les ayment, *couſtume qui ne ſe perd guère dans la Cour*, & parmy les Enfans de France. Aviſez de n'en faire de meſme, & d'honorer ceux qui vous conſeilleront de conduire vos actions par la raiſon, & ſouſmettre vos paſſions ſous l'honneſteté, pour vous garder de commettre des fautes infirmes, qui ſont

dont il s'agit, la Noue & du Pleſſis-Mornay étoient auprès du nouveau Duc d'Anjou, & qu'ils s'efforçoient de l'entretenir dans des relations d'amitié avec les Proteſtans. Cet Ecrivain ajoute que la Noue ne ſe retira à la Cour du Roi de Navarre que vers la fin de l'année 1576. (Vie de la Noue, p. 204.)

que nous paſſons le meilleur de noſtre âge, 1576.
& depuis dix-huict ans juſques à vingt-cinq ſans jugement, jettans toute noſtre conduite à l'aventure & ſans avoir de but.

Je n'avois nulle obligation particuliere au Roy de Navarre ; je ne laiſſois neantmoins d'y eſtre ennuié ; je me rendois fort aſſidu aux affaires, prenois ſoin d'avoir des avis de par tout, de recueillir dans ma maiſon des gens de bien & d'eſprit, qui fuſſent en quelque croyance parmy les Egliſes, où je trouvois des ſerviteurs de feu M. l'*Admiral*, je les retirois ; j'avois un Miniſtre ordinaire, & une Egliſe formée entre mes domeſtiques, je prenois plaiſir, quand j'eſtois hors d'auprès du Roy de Navarre, ſoit en allant par le pays ou dans ma maiſon, de mettre touſjours quelque queſtion en avant de Théologie, de Philoſophie, de Politique, de la Guerre, de la façon de bien parler, ou bien eſcrire, de la civilité, ayant ſouvent eu quelques perſonnes qui avoient du ſçavoir ; cela me gardoit de mauvaiſes occupations que prennent les eſprits oiſeux, & me donnoit une ſuperficie de connoiſſance de la pluſpart des diſcours qu'on tient en la frequentation du vulgaire, pour en dire bien à propos quelque choſe. Je prenois grand plaiſir à

1576. monter à cheval, à courre la bague, où que je faiſois des mieux, tirer des armes, danſer peu, bien ſuivy, n'ayant jamais moins de quinze, vingt & vingt-cinq Gentils-hommes defrayez de tout, & ne s'habillans guères que des habits que je leur donnois, quantité de Pages, en ayant eu juſques à vingt-quatre; je n'avois *eſtat* de perſonne, & neantmoins je n'avois guère de debtes, dequoy je me ſuis eſmerveillé, d'autant qu'à cette heure je jouis au double de biens, de beaux *Eſtats* du Roy, & ne ſçaurois faire une telle dépenſe.

Madame, ſœur du Roy de Navarre, commença à me faire bon viſage, c'eſtoit *une Chreſtienne* Princeſſe, qui avoit lors Madame de Tignonville pour Gouvernante, qui eſtoit une femme auſtère, méfiante, qui avoit un continuel égard ſur ſa maitreſſe, & ne ſouffroit ny n'enduroit rien de mal; le Roy de Navarre aymoit ſa jeune fille (a), qui s'ap-

(a) C'eſt probablement cette jeune perſonne, fille de la Baronne de Tignonville, qu'on voulut marier au fils de la Baronne d'Aros, ſi l'on s'en rapporte à la Chronologie novenaire de Cayet, tome III, fol. 549 verſo. L'Auteur de la Confeſſion de Sancy (tome V du Journal de l'Etoile, p. 169) dit *que la petite Tignonville fut imprenable ayant d'être mariée.* Ceux qui aiment

polloit Navarre, & maintenant a eſpouſé le 1576
ſieur de Panjas ; elle ſouffroit ces amours avec impatience ; mais elle ne pouvoit les empeſcher abſolument ; bien y portoit-elle toutes ſortes d'empeſchemens, Madame & moy, parlions ſouvent enſemble, de façon qu'elle commença de prendre de la confiance en moy, qui l'honorois fort, ayant cette Princeſſe de fort belles qualitez, eſtant jeune & agréable, chantant des mieux, jouant fort joliment du luth, faiſant quelques rimes, de ſorte que luy rendant l'honneur que je luy devois, elle me diſoit familierement ſes conceptions, & moy les miennes. Je ne luy parlois jamais que dans ſa chambre, & devant tout le monde ; de ſorte que n'y ayant là perſonne qui me precedât, il ſembloit qu'elle ſuiviſt pluſtoſt la couſtume d'entretenir les plus grands, que par un choix elle m'entretint. Cela a duré long-temps, bien l'eſpace de quatre ou cinq ans, & finit

les anecdotes galantes, & qui veulent connoître les écarts du Roi de Navarre en ce genre, peuvent conſulter le dernier Ouvrage qu'on vient de citer. D'Aubigné leur fournira encore d'amples matériaux : mais ce ſera bien aſſez de nous en occuper, quand nous arriverons aux Mémoires de la Reine Marguerite, et de Brantôme.

1576. ainſi que vous l'entendrez. Le Roy ſon frere, ne déſagréoit pas cela, n'y voyant rien de mal-ſéant, & jugeant que ce m'eſtoit un moyen de me retenir davantage à luy, que la converſation honneſte & vertueuſe de ſa ſœur avec moy.

1577. Les premiers Eſtats de Blois ſe tinrent (27), où fut deliberé la rupture de l'Edit, & de faire deux armées, dont Monſieur en auroit une, & M. du (a) Maine l'autre, que Monſieur aſſailliroit les villes de la Charité & d'Iſſoire; les armes ſe prennent, le Roy de Navarre & ceux de la Religion, ſe mettent ſur la defenſive, qui fut aſſez foible; les villes de la Charité & d'Iſſoire ſe prennent. Je ſçeus que le ſieur de Veſins alloit joindre l'Admiral de Villars à Bordeaux, qui commandoit en Guyenne pour le Roy, avec quatre compagnies d'harquebuſiers à

(a) D'après les réſolutions priſes par les Etats-Généraux, Henri III avoit levé deux armées, dont l'une devoit être commandée par le Duc de Mayenne, que la plupart des Ecrits du tems déſignent ſous le nom de M. *du Mayne*. Le Duc d'Anjou eut le commandement de l'autre. Le 30 Avril 1577, il s'empara de la ville de la Charité; & vers la mi-Juin Iſſoire lui ouvrit ſes portes. Cette dernière ville fut entiérement détruite; & tous les fléaux à la fois ſe réunirent pour l'écraſer. (Liſez la fin du Liv. LXIII de l'Hiſtoire de M. de Thou.)

cheval : il partit de Cahors; j'aſſemblay les garniſons, & manday les regiments de St. Maigrin, de Millac, cadet de la Maiſon de Salagnac, & me mis après ledit de Veſins; il paſſa à Bordeaux avec ce qu'il avoit de Gentilshommes, & laiſſa dans le lieu de *Jergon*, qui eſt dans le Comté de Benauge, les ſuſdites compagnies qui ſe barricaderent dans l'Egliſe, qui eſtoit bonne. Je les inveſtis là dedans, & commence à ſapper la muraille qui ſe trouva fort bonne. Voyant que cela tiroit à quelques jours de temps, je campay à l'environ, n'eſtant qu'à quatre lieux de Bordeaux, contre noſtre couſtume, qui ne logions ailleurs que dans les villages, à l'occaſion que n'eſtant les hommes obligez par la ſolde, & n'ayans ny vivres ny equipages pour les porter qui ſuivit nos troupes, il falloit loger dans des villages pour y trouver commoditez : neantmoins nous nous campaſmes, choiſiſſant une place de bataille en cas d'allarme, & continuaſmes noſtre ſiege ſans artillerie; nous euſmes quelques petites allarmes; dans quatre jours ceux de dedans ſe rendirent preſſez par noſtre ſappe, qui nous avoit fait ouverture dans le bas du temple, & les aſſiegez ſe trouvans auſſi preſſez de vivres & d'eau, nous les déval- 1577.

1577. ſaſmes & miſmes quelques-uns à rançon, & laiſſaſmes aller le reſte. Ainſi qu'ils ſortoient & que nos regimens battoient aux champs pour déloger, le ſieur de Veſins parut avec trois cens chevaux à l'aiſle d'un bois; les deux regimens de Saint-Maigrin & de Millac, commencent à diſputer la main droite, les Capitaines ſe picquent, de façon qu'il y eut quelques coups d'épées donnez, dont un Capitaine de Saint-Maigrin du lieu de Jonnins, nommé Carriere, fut bleſſé, les drapeaux ſont pris par les Enſeignes, & les teſtes tournées l'une contre l'autre s'en alloient aux mains, n'eſtans à cent cinquante pas loin les uns des autres.

J'eſtois avec ma cavallerie qui conſidérois le ſieur de Veſins, qui faiſoit mine de venir à nous, qu'on me vint dire le déſordre en noſtre infanterie. Je laiſſe la cavallerie en ordonnance au ſieur de Fajras, ce qu'il avoit à faire les ennemis venans à luy, & m'en cours à mon infanterie, que je trouve allans les uns aux autres, avec plus d'animoſité qu'ils n'en euſſent eu contre les ennemis; je me mets entre deux, & arreſte ceux qui aidoient davantage à cette mutinerie, entre leſquels je remarqué ce Capitaine Carriere, dont j'ay parlé cy-devant, qui avoit eſté

bleſſé ; je luy porte mon épée dans l'eſtomac, 1577.
l'aſſeurant que je le tuerois s'il friſoit un pas, & je dis au ſieur de Leſtelle qui commandoit au regiment de Saint-Megrain, d'arreſter, ce qu'il fit ; ſoudain je cours à la teſte du regiment de Millac, où il y avoit divers Capitaines que j'y avois mis ; à ma parole il s'arreſte ; ce mouvement arreſté, j'oüis les uns & les autres, auſquels j'ordonne de ſe trouver à Roſan, où j'allay prendre mon logemeut, & que là on vuideroit la queſtion. Ainſi j'appaiſay cette mutinerie par ma diligence, & pour m'eſtre addreſſé à ceux qui aidoient à ce mal, qui eſt une maxime ordinaire en tel cas, qu'il y a tousjours peu d'auteurs, leſquels arreſtans tout le commun qui les ſuit, demeurent ſans conſeil ny reſolution ; & en fait-on aiſément ce que l'on veut, mais il n'y faut aller à demy, en ne faiſant qu'irriter leſdits auteurs, & ne les arreſtans pas. Cela fait, je m'en retourne à Perigueux qu'on menaçoit du ſiege, lequel avoit faute de vivres : eſtant entouré de forts qui luy empeſchoient la recolte ; je la fis aſſez abondamment ; le Roy de Navarre eſtoit à Montauban, qui eut avis par moy du ſiege de Broüage. M. le Prince eſtoit à la Rochelle,

1577. qui aviſoit à la pourvoir, & de faire un armement de quelques vaiſſeaux, eſtant ledit Broüage ſur la mer, où il y a un bon havre, & ſolicitoit ledit Roy de Navarre d'appeller les forces du Languedoc & celles de Guyenne pour la ſecourir; outre l'intereſt public, ledit Prince y avoit ſon particulier, ayant retiré cette place des mains du ſieur de Mirembeau (a), avec aſſés peu de juſtice; le Roy de Navarre s'en vint à Bergerac, & là aſſemble juſques à quatre cent chevaux & deux mille hommes de pied, pour s'en aller à Ponts, où M. le Prince avec les forces du Poitou & Xaintonge, ſe devoit rendre.

Eſtant à Montguyon, nous ſçeûmes que

(a) Jacques de Pons, Baron de Mirambeau, avoit fortifié la ville de Brouage qui lui appartenoit. Pluſieurs Seigneurs lui avoient vainement propoſé de la vendre. Son fils (François de Mirambeau) y étoit également attaché. En cas de guerre, cette place convenoit beaucoup aux Rochellois. Comme on ſavoit que la Cour faiſoit des propoſitions au jeune Mirambeau; le Prince de Condé le força de la lui céder. Cet acte d'injuſtice valut des dédagrémens au Prince de Condé. Dès qu'il fut maître de *Brouage*, les Rochellois conçurent contre lui des ſoupçons; & il s'en fallut peu qu'ils ne ſe brouillaſſent avec le Prince. Tout cela s'étoit paſſé dans le courant de 1576. (De Thou, Liv. LXIII.)

Broüage eſtoit rendu, & cela pluſtoſt qu'on 1577.
ne l'attendoit, par la mort du ſieur de Soré qui commandoit dedans, un des plus valeureux de ſon temps, ayant fait une ſortie & renverſé ce qui eſtoit dans la tranchée, s'eſtant rendu maiſtre de quelques pieces, ne ſe contentant de ce ſuccez, pouſſant ſa victoire au courant de l'armée du Roy, chacun à l'allarme, ledit de Soré fut tué (a), & ſa mort avança la reddition de Broüage, entre les mains de M. du Mayne, qui commandoit l'armée. Ces nouvelles ouyes, le Roy de Navarre reprend ſon chemin, en donnant avis à M. le Prince, qui eſtoit à Ponts, par M. de la Noue; le Duc du Mayne ſe vint loger près de Ponts, où il fut atta-

(a) Ce *Soré* eſt appellé par les Traducteurs de M. de Thou (Liv. LXIV) *Valzergues*, Sieur de *Soré*. Il s'étoit jetté dans la ville pour la défendre. Sur ſes inſtances, le Gouverneur (le Sieur de *Mandlicage*) lui permit de faire une ſortie. Après des prodiges de valeur, le Sieur de Soré fut tué; les aſſiégés découragés capitulèrent. Ils en prévinrent le Prince de Condé. Celui-ci vouloit qu'ils tinſſent encore trois jours, parce que le ſecours à cette époque ſeroit prêt à marcher. Les aſſiégés perſiſtèrent dans leur projet de ſe rendre; & vers la mi-Août 1577, Brouage tomba entre les mains du Duc de Mayenne. On préſume combien cet évènement fit crier les Rochellois.

1577. qué, & fit-on une eſcarmouche, où le ſieur de Geniſſac (a) fut tué ; de Montguyon prit le logis de Coutras, ſur le faubourg qui eſt vers Libourne pour mes troupes, où je fis faire de bonnes & bien flanquées barricades ; c'eſtoit aux grands jours, le Roy de Navarre eſtoit au logis de M. de Lavardin & moy auſſi, nous entendions battre l'allarme, & des voix qui diſoient, que l'ennemy donnoit dans le quartier de M. de Turenne ; il y a un petit chaſteau nommé Laubées d'Aumont, qui n'eſt qu'à mille pas du faubourg, que les ennemis tenoient ; ledit chaſteau eſt du coſté de la riviere vers Quitre ; mais ils avoient de bons batteaux & la riviere eſtroite, pouvant paſſer nombre d'hommes, & toſt je m'en cours à mes gardes, que je trouvay en tout devoir & point d'ennemis ; je paſſay monté ſur un petit bidet, & pris huict ou dix arquebuſiers avec moy, voulant voir ſi à cedit Laubées d'Aumont, il y avoit quelque choſe de nouveau, de noſtre coſté de l'eau, il y avoit des Saules, où il y avoit vingt-cinq arquebuſiers ſur le ventre, qui ne ſe pouvoient voir, ny le

(a) Les Mémoires de la Reine Marguerite font mention de ce Sieur de *Geniſſac* ; & il paroît qu'il avoit la confiance du Roi de Navarre.

batteau

batteau qui les avoit paſſé ; regardant le chaſteau, m'eſtant arreſté environ vingt pas de ces arquebuſiers ſur le ventre, qui ne vouloient tirer, eſtimans que je m'approcherois & me prendroient : me voyant atreſté, ils paroiſſoient trois ou quatre, & me diſent que je m'approchaſſe pour voir quelque choſe qu'ils me vouloient monſtrer. Les tenans pour eſtre des noſtres, eſtant content de ce que je voulois voir, je tournay mon cheval pour m'en retourner. A l'inſtant ils nous font leur ſalve ſans bleſſer perſonne, quoy que ce fût de moins de trente pas ; je cours un grand peril & ſans occaſion, (a) à quoy la jeuneſſe eſt ſouvent ſujette d'encourir de grands dangers par ſa précipitation & inconſidération ; tels perils ſe trouvans pluſtoſt en ces guerres civiles, qu'aux guerres où il y a de bons corps d'armée, de part & d'autre. Chacun ſe pre- 1577.

(a) Le Duc de Mayenne, dans cette guerre, s'abandonna auſſi à un de ces actes de bravoure inconſidérée, qui ne conviennent point à un Général. Haïſſant perſonnellement le Prince de Condé, il l'envoya défier à un combat ſingulier. Celui-ci plus ſage répondit, *que les duels ne ſe faiſoient qu'entre parties égales, & que ces bravaveries n'eſtoient pas bien ſeantes à la tête d'une armée.* (Mathieu, Hiſtoire du Règne de Henri III, Livre VII, p. 445.).

pare; incontinent commencerent les pourparlers de la paix, M. de Montpenſier, l'Eveſque de Vienne, le Mareſchal de Biron, & M. de Villeroy vinrent à Bergerac. Après les premieres ouvertures, il fallut renvoyer vers le Roy qui eſtoit à Poitiers; je pris cette occaſion pour faire un petit tour à Turenne, laiſſant le Roy de Navarre à Bergerac, duquel je fus incontinent redemandé, me faiſant cet honneur de n'avancer, ny ne reſoudre rien aux affaires publiques ſans mon avis.

Je pars de Turenne & m'en vins coucher chez M. de Beynac, Bouſolles, Alagnac, la Vilatte & Annal, que j'avois nourris Pages, Bouſchant d'Auvergne, tous ſans armes que nos épées, tous ayans de fort mauvais chevaux; Bouſchant avoit un petit cheval d'Auvergne aſſez bon; le mien eſtoit un chval qui alloit un grand pas, ne ſçachant tourner, & encore moins courir; nous allions ainſi, par les fautes que font ceux qui ſe fient plus que de raiſon en leur courage, & ſe ſervans moins de la prudence qu'ils ne doivent, eſtimans auſſi que nous ne rencontrerions rien. Ayans paſſé par un Bourg appellé la Saluetat, douze hommes armez de cuiraſſes, & quinze arquebuſiers à cheval, eſtans partis de Luneville,

pour chercher quelques contributions, paſ- 1577.
ſent par cedit Bourg, & prennent langue de moy & de mon équipage, ils ſe mettent ſur ma piſte, les premiers qu'ils rencontrent furent quelques valets, auſquels ils donnerent quelques coups d'épées. Cela me donne l'allarme, regardant derriere je vis venir cela, eſtans cinq hommes de front; un de mes Pages nommé Solongnac portoit mon épée qu'il me donna; ſoudain je retourne, ſans aviſer qui me ſuivoit, & vais choiſiſſant celuy des ennemis qui eſtoit le plus à leur main droite, afin de n'en rencontrer qu'un, qui fut nommé la Force, auquel je portay une eſtocade dans le viſage; ſoudain ces cinq me mettent au milieu d'eux ſans m'eſtonner, preſſant & pouſſant mon cheval je me fis faire place. Alors les ſieurs de la Villatte & d'Annal vinrent à moy; partie des ennemis ſe mirent après ceux qui ne m'avoient ſuivy. M. de Beynac ne le pût, la gourmette de ſon cheval s'eſtant rompuë. Un page Allemand nommé Mile, que M. le Duc Caſimir m'avoit donné, venant à moy fut fort bleſſé, dequoy depuis il mourut; nous trois demeuraſmes meſlez avec ces gens, avec leſquels nous prenions avantage, pour en bleſſer quelqu'un, & le

1577. tirer du combat. Le defaut de nos chevaux faiſoit que n'ayans de verdeur, nous donnions force coups moindres que n'euſſions fait ; la Vilatte vint à eſtre bleſſé le premier & puis Annal, qui nonobſtant demeurions opiniaſtres à ne nous en aller ; enfin un qui ſe nommoit le Perrier & moy, allaſmes l'un à l'autre, il me porte un coup d'épée dans la gorge, & moy un à la teſte ; mon épée s'eſtant rompuë, & le bout demeuré dans l'os, eſtans ainſi bleſſez tous trois, & les meilleurs hommes des ennemis l'eſtans auſſi, nous fuſmes aiſes les uns & les autres de nous ſeparer, ce que nous fiſmes. J'apperceus Bouſchant, qui avoit veu l'eſbat ſans fuïr, ny auſſi ſans ſe meſler, que j'appellay. Ainſi nous allaſmes à Mucheres, petit lieu dans la Boiſſile, où arrivé mon coup me preſſant fort, outre que c'eſtoit la premiere bleſſeure que j'avois euë, je m'enquis plutoſt d'un Miniſtre que d'un Chirurgien, ne trouvant ny l'un ny l'autre, je me fis appreſter un reſtrinctif, & voyant ceux qui eſtoient près de moy affligez me tenant mort, je leur fis voir combien l'Eſcole de la vraye Relegion m'avoit appris à connoiſtre ce que c'eſtoit que de mourir, quoy qu'en l'âge de vingt-trois ans, je joüiſ-

fois du benefice de la mort de Jeſus-Chriſt, voyant le monde comme un mauvais paſſage que j'achevois de paſſer, mon eſprit tranquille, je conſolois ceux qui eſtoient près de moy, bien diverſement à celuy qu'il reſſentoit lors que je fus ſi malade à Montauban. 1577.

Mon ame lors flottant par la preſence de mes pechez, & mal aſſeurée en la remiſſion par la Croix, puiſſance & ſouffrance de Jeſus-Chriſt, je puis atteſter avec verité n'avoir qu'un ſeul regret, qui eſtoit de laiſſer mes biens où force Egliſes ſont recueillies, à ma ſœur qui eſtoit de la Religion Romaine; Dieu en diſpoſa autrement. Soudain le Roy de Navarre qui avoit eſté averty m'envoye ſes Medecins & Chirurgiens, qui après m'avoir panſé, furent d'avis de me mener à Badefort, ſuivant la priere qu'en faiſoit M. de Saint-Helmes à qui eſtoit la maiſon; là ils me jugerent en grand danger, eſtimans que quantité de ſang m'eſtoit tombé ſur le diafragme, qui me cauſoit une extreme douleur au coſté, & que ſe faiſant un ſac qui ne pouvoit s'evacuer, me continueroit la fiévre qui m'emporteroit.

Cela leur penſa me faire une ouverture au

1577. coſté. Voyans cette operation très-douteuſe, ils uſerent de ſaignées aux bras & aux pieds, de ligatures & ventouſes, ſi-bien qu'après quelques jours ma playe ſe conſolida, ayant tousjours une fiévre lente, amaigriſſant & ma douleur de coſté me continuant.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DU DUC DE BOUILLON.

(4) L'EXPLICATION de ces faits ſe trouve dans les Mémoires de Tavannes (a). On ſe contentera donc de rappeller au Lecteur qu'en 1569 *Gaſtines*, & ſes frères, marchands de la rue St. Denis à Paris, avoient été pendus par arrêt du Parlement. Comme on avoit célébré la Cene dans leurs maiſons, l'Arrêt ordonnoit qu'elles ſeroient démolies, & qu'on y éleveroit une pyramide en forme de croix, ſur laquelle la teneur de l'Arrêt (b) ſeroit gravée. Tout cela s'étoit exécuté aux dépens du malheureux Gaſtines & de ſes frères, dont on avoit annoté & confiſqué les biens. Un des articles de l'édit de pacification de 1570, portoit que tous les monumens de cette ef-

(a) Tome XXVII de la Collection, p. 407.

(b) L'Auteur des Mémoires d'Eſtat ſous Charles IX, contredit ici M. de Thou : il prétend qu'au lieu de la ſubſtance de l'arrêt on avoit gravé ſur cette pyramide un récit en vers de cet événement, & que le Poëte Jodelle avoit conſacré les fruits de ſa verve à ce noble travail.

pèce ſeroient détruits. Sur la réquiſition des Proteſtans il fallut y procéder. On craignoit avec raiſon que quelques factieux n'excitaſſent le peuple à la révolte. On ſavoit qu'il y avoit dans le corps même du Parlement des hommes capables de ſouffler le feu. On citoit entre autres un Préſident *Hennequin* (a), la créature du Cardinal de Lorraine. Ce qu'on avoit prévu ſe réaliſa ; une émeute éclata. L'événement auroit eu, des ſuites plus fâcheuſes ſans l'activité du Maréchal de Montmorenci. En qualité de gouverneur de Paris, il ſoutint à main armée le Prévôt des marchands, chargé de transférer ailleurs la pyramide en queſtion. Il en coûta la vie à quelques mutins. Montmorenci en ayant fait accrocher un aux fenêtres d'une maiſon voiſine, les autres prirent la fuite. Les gens de bien (dit M. de (b) Thou) applaudirent au Maréchal ; mais il encourut l'animadverſion de la populace. Des écrits publics diſcutèrent le pour & le contre. René Benoiſt, Curé de St. Euſtache (c), publia un long & lourd pam-

(a) On reviendra par la ſuite à ce Préſident *Hennequin*, ou *Hannequin*, que les Proteſtans, en jouant ſur ſon nom, appelloient *aſinus quintus*.

(b) Liv. L.

(c) L'Annotateur Anglois de M. de Thou le qualifie

phlet. Il prétendoit que la tranſlation de cette pyramide, en raiſon de ſa forme, mettoit des entraves à la piété des fidèles, & que par cet acte *on fouloit aux pieds l'étendard de la religion.* Un anonyme lui répondit. Ceux qui ont le courage de dévorer ces ſortes d'écrits, peuvent recourir au tome I, des Mémoires d'Etat ſous Charles IX, imprimés à Middelbourg, folio 65 & ſuiv.

(5) Le traité avec la Reine d'Angleterre avoit été ſigné à Blois le 19 Avril 1572. Les plénipotentiaires pour la France furent le Maréchal de Montmorenci, René de Birague, Sebaſtien de l'Aubepine Evêque de Limoges, & Paul de Foix. Thomas Smith & Walſingham (a) ſtipulèrent les intérêts de l'Angleterre.

ainſi. Il ajoute que cet Eccléſiaſtique avoit été chaſſé de la Sorbonne, pour avoir publié une Bible & *des Heures* en françois. Le Rédacteur des Mémoires de l'Eſtat ſous Charles IX ne parle point de ces faits particuliers. Il ſe contente d'appeller René Benoiſt, Docteur en Théologie.

(a) C'eſt ce François Walſingham dont les inſtructions & les lettres ont été imprimées en anglois par les ſoins du Chevalier *Dudley Digges* à Londres en 1655, ſous le titre *de l'Ambaſſadeur parfait.* Louis *Boleſteys de la Contie* a traduit cet Ouvrage en françois. Il l'a intitulé *Mémoires & Inſtructions des Ambaſſadeurs.* Walſingham eſt

On convint d'une alliance offenſive & défenſive. Les ſecours par Mer, qu'on devoit ſe fournir reſpectivement, conſiſtoient en huit vaiſſeaux bien-équipés, approviſionnés pour deux mois, & montés de douze cent ſoldats. On fixa le contingent des troupes de terre à ſix mille hommes de pied. Eliſabeth avoit la faculté d'exiger au lieu d'infanterie, trois mille chevaux. D'après le traité, le (a) commerce étoit libre entre les deux peuples; & on accordoit aux Anglois en France les privilèges, dont ils jouiſſoient à Bruges, à Anvers, & à Bergen en Norwege. Enfin Charles IX & Eliſabeth promettoient de travailler de concert à appaiſer les troubles de l'Ecoſſe; & les Anglois s'engageoient d'évacuer ſous 40 jours toutes les places qu'ils tenoient en ce Royaume.

Charles IX jura l'obſervation de ce traité en préſence de l'Amiral d'Angleterre (Edouard Clinton) qu'on avoit envoyé exprès. Le 15 Juin, ſelon M. de (b) Thou, & le 16 Mai (c),

le *d'Oſſat* des Anglois. Il avoit deux qualités qui s'allient difficilement, *l'adreſſe & la candeur.*

(a) De Thou Liv. LI.

(b) Liv. LI.

(c) *Le ſommaire diſcours de la négociation*, inſéré à la ſuite de cette Obſervation prouve que la date articulée

ſelon Cambden, Eliſabeth fit le même ſerment à Wetſminſter devant le Maréchal de Montmorenci, qu'accompagnoient Paul de Foix, & Bertrand de Salignac, Seigneur de la Mothe Fenelon, & Ambaſſadeur de la Cour de France à Londres. Le lendemain Eliſabeth donna au Maréchal de Montmorenci l'Ordre de la *Jarretière*. Si l'on s'en rapportoit à M. de (a) Thou, Montmorenci, quoique chargé de remettre ſur le tapis le mariage du Duc d'Anjou avec Eliſabeth, n'auroit point exécuté ſa miſſion, en raiſon de diverſes circonſtances qui s'y oppoſèrent. Quelque tems après (ajoute cet Hiſtorien) la Mothe Fenelon propoſa de ſubſtituer le Duc d'Alençon au Duc d'Anjou. *Le Sommaire-Diſcours de cette négociation*, qu'on va lire, démontre que M. de Thou avoit eu ſur cette matière des Mémoires inexacts. Le Laboureur (b), ſelon ſon uſage, a levé les difficultés par le rapprochement des monumens qu'il a recueillis. La Cour de France, en envoyant à Londres le Maréchal de Mont-

par M. de Thou eſt exacte; & que Cambden s'eſt trompé.

(a) Liv. LI.

(b) Additions aux Mémoires de Caſtelnau tome I, p. 659.

morenci, & Paul de Foix, pour assister avec l'Ambassadeur François (la Mothe Fenelon) à la ratification du traité conclu entre les deux nations, les avoit chargés expressément de négocier le mariage du Duc d'Alençon avec Elisabeth. « Desirans (lit-on dans la » Commission (a) datée de Blois le 26 Avril » 1572) rendre cette amitié inviolable & de » plus en plus la confirmer, arrester & estrein- » dre, nous avons pensé que nous ne pou- » vions mieux parvenir à cette nostre bonne » & sainte intention, qu'en offrant & bail- » lant à la dite dame Reine d'Angleterre » nostre très cher & très amé frere le Duc » d'Alençon pour mary & espoux... Dépu- » tons par ces presentes, & vous avons » donné & donnons plein pouvoir de faire » ouverture & proposer à nostre dite bonne » sœur & cousine la Reine d'Angleterre le » mariage de nostre frere le Duc d'Alençon » avec elle »...

Tel fut donc un des principaux objets de la mission du Maréchal de Montmorenci, & de Paul de (b) Foix. On attribue au dernier

(a) Additions ibid. tome I, p. 651.

(b) Paul de Foix appartenoit à la maison de ce nom, comme issu de Jean Vicomte de Carmain, & d'Isabelle de Foix, fille d'Archambaut, Seigneur de Noailles. Paul

la relation de ce qui ſe paſſa dans ces conférences. Ce monument précieux nous a été conſervé par le Laboureur, & c'eſt un de ceux dont on n'a pû faire uſage dans les Obſervations jointes aux Mémoires de Caſtelnau. Il ſera d'autant mieux placé à la ſuite de ceux du Duc de Bouillon, qu'il ſuppléera à la ſechereſſe de ſa narration, & qu'il preſentera ſous ſon vrai point de vue l'objet ſpécial de l'ambaſſade extraordinaire du Maréchal de Montmorenci. La lecture de cette relation préparera le lecteur aux développemens progreſſifs d'une négociation qui juſqu'en 1582 occupa les deux cours : les détails ultérieurs à l'époque, que nous parcourons en ce moment, ſont réſervés pour les Mémoires de *Cheverny*. D'ailleurs cette pièce originale intéreſſera ſous pluſieurs rapports. On y appercevra les reſſorts ſecrets que la politique d'Eliſabeth & de Catherine de Médicis faiſoit mouvoir, & l'aſtuce inſidieuſe que ces deux Princeſſes employoient pour ſe tromper mutuellement.

de Foix, d'abord Conſeiller au Parlement de Paris, ſe trouva enveloppé dans la *mercuriale* dont Anne du Bourg fut la victime. Enſuite il devint Conſeiller d'Etat, & Archevêque de Toulouſe. Ses talens le firent employer dans pluſieurs Ambaſſades. L'inimitié de la Cour de Rome lui ſuſcita de cruelles traverſes, dont nous parlerons ailleurs.

Catherine de Médicis tendoit à empecher (a) l'Angleterre de ſoutenir les Proteſtans François qu'elle vouloit exterminer. En preſſant le mariage dont il s'agit, elle retenoit Eliſabeth dans une inaction utile pour ſes projets. La Reine d'Angleterre de ſon coté, afin d'écraſer Marie Stuart ſa rivale & ſon ennemie, endormoit la Cour de France par l'eſpoir d'une alliance qui ne lui permettoit pas de ſe mêler des affaires de l'Ecoſſe. La conduite d'Eliſabeth fut encore dirigée par une conſidération non moins puiſſante; c'étoit la déſignation de ſon ſucceſſeur. Cette affaire eſſentielle à ſon repos l'occupa une partie de ſa vie. En prolongeant des négociations relatives à ce mariage (b) futur, les eſprits reſtoient en

(a) On préſume bien que le Maréchal de Montmorenci & ſes deux Adjoints n'avoient pas le ſecret de Catherine de Médicis. Ces trois Négociateurs avoient l'ame trop honnête pour qu'on le leur confiât.

(b) « Elle eſpéroit (a remarqué le Laboureur, tome I de ſes Additions aux Mémoires de Caſtelnau, p. 667) » qu'on attendroit de ce mariage propoſé, ce » futur ſucceſſeur dont l'Angleterre eſtoit en peine, & » que ne s'effectuant point, comme c'eſtoit bien ſon in» tention de n'en rien conclure, le prétexte qu'elle » prendroit de l'affection de ſes ſujets & de l'intéreſt de » leur Religion, accroîtroit leur amour envers elle, & » redoubleroit principalement la fidélité de ceux de ſon

ſuſpens; par là elle déconcertoit les complots & les brigues. Auſſi fila-t-elle le roman, le plus longtems qu'il lui fut poſſible. Profitant avec

» Conſeil, qu'elle ſçavoit bien avoir autant d'horreur » qu'elle de ce nom d'héritier. On abuſera tant qu'on » voudra du mot de politique; mais je ſouſtiendray toute » ma vie que ce n'eſt plus une vertu, & que certains » Politiques des derniers ſiecles ont été plutôt les raviſ- » ſeurs que les époux de cette divinité des anciens, desho- » norée par des Tyrans, qui ſe ſervent de ſon nom pour » leurs intéreſts particuliers contre le bien public qu'elle » doit avoir en ſa protection. Il a eſté ſon premier & » principal objet; & c'eſt elle qui a fait le droit naturel » & le droit des gens, qui a eſtabli la ſociété, qui a fondé » les républiques. Enfin c'eſt elle qui ſous le nom de » *Sapience*, que Dieu luy a donnée, ſe vante d'avoir » eu part à la création du monde, de l'avoir eu en gou- » vernement, qui crie qu'on aille à elle, qu'elle fait » régner les Rois, qu'elle inſpire les loix juſtes, & » qu'elle fait le bonheur des Eſtats. C'eſt dans ces attri- » buts qu'on doit chercher la définition de la vraie poli- » tique, qui ne conviendra guères à la conduite d'Eli- » ſabeth & de ſon Conſeil, qu'on ne peut définir autre- » ment qu'une adreſſe pour autoriſer l'uſurpation d'un » Eſtat ſur une héritiere légitime, pour détruire la Re- » ligion & les droits du ſang, & pour renverſer l'ordre » ancien du Gouvernement. Voilà l'intéreſt qui obligea » cette Reine à feindre tant d'amour pour ſon peuple; » mais ce n'eſtoit que pour régner; & c'eſtoit plutoſt » règner tyranniquement & par le bénéfice d'une faction, » que par le droit d'une ſucceſſion légitime, de ne pas

adreſſe des événemens qui ſuivirent, & ſpécialement de celuy de la Saint-Barthelemi; Eliſabeth multiplia les délais, & les incidents juſqu'au jour où elle crut pouvoir frapper impunément le coup qu'elle méditoit. La France ne recueillit des intrignes de Catherine de Médicis que l'humiliation de voir le frère de ſon Roi couvert de ridicule, & renvoyé honteuſement. Cette parade indécente eut pour clôture la cataſtrophe la plus tragique. La tête de Marie Stuart vola ſur un échaffaud. Mais bornons-nous à ce qui ſe paſſa en 1572 : nous ne devons au lecteur en ce moment que le récit d'une négociation, qui a été le prélude de l'exécution terrible, dont on rendra compte par la ſuite.

» reconnoiſtre d'heritier, & de ſe ſervir d'un Conſeil qui » faiſoit profeſſion ouverte de détruire ceux qui pou- » voient prétendre à la couronne, & qui approuva cette » ruſe du prétendu mariage d'Eliſabeth avec le Duc » d'Alençon pour ruiner leurs eſpérances, & pour nous » faire abandonner la Reine d'Ecoſſe, & les affaires de » ſon Royaume. »

SOMMAIRE DISCOURS de la négociation de Meſſeigneurs de Montmorency, de Foix, & de la Mothe-Fenelon en Angleterre. Et principalement de ce qu'ils y ont traité ſur le fait du mariage de Monſeigneur le Duc d'Alençon avec la Reine d'Angleterre.

« MESSEIGNEURS de Montmorency & de » Foix, & la pluſpart de leurs troupes s'eſtans » embarquez le dimanche 8 Juin 1572 à » Boulogne, prirent terre en Angleterre » au port de Douvres le meſme jour ſur les » huit heures du ſoir; où ils ſéjournerent » tout le lendemain, attendant le reſte de » leurs gens qui eſtoient demeurez derriere; » & arriverent à Londres le vendredy 13. » Le 14 après diſner, ils allerent accompa- » gnez de Monſeigneur de la Mothe-Fenelon » Ambaſſadeur & aſſocié avec eux en la char- » ge, faire la reverence à la Reine d'Angle- » terre, à laquelle ils preſenterent les lettres » du Roy & de la Reine, qui concernoient » le ſerment & ratification du traité; ſans » entrer en aucune mention de leur charge » principale: qui eſtoit de faire conſentir la » Reine d'Angleterre à ſe marier avec Mon- » ſeigneur le Duc; afin d'avoir une autrefois » plus de loiſir, & auſſi qu'ils attendoient

» réſponſe de Milord (a) Burley, à qui ils » avoient fait entendre leur charge, & lequel » ils avoient prié de leur donner avis, com- » ment ils avoient à s'y conduire. Et le di- » manche 15, elle fit le ſerment du traité à » l'heure de l'Office du matin en la Chapelle » du Chaſteau de Weſtmunſter. Iceluy preſté, » en attendant le diſner elle les mena en la » chambre, où M. de Montmorency luy pre- » ſenta les lettres particulieres, eſcrites des » mains de leurs Majeſtez & de Meſſeigneurs; » elle leut ſeulement celle du Roy, & mit » les autres dans ſa poche pour les lire l'après- » dinée : à l'iſſue duquel s'eſtant retirée en ſa » chambre, & en ayant fait ſortir tous ceux » qui y eſtoient, demeurans ſeuls avec elle » meſdits Seigneurs de Montmorency, de » Foix, & de la Mothe (*Bertrand de Sali-* » *gnac* (b) *ſieur de la Mothe-Fenelon*) elle

(a) C'étoit ce fameux Guillaume Cecill Comte de Burghley, le dépoſitaire des ſecrets de la politique d'Eliſabeth, & l'ennemi de tous ceux qui furent les favoris de cette Princeſſe.

(b) Cette remarque de le Laboureur appuie la juſteſſe de l'Obſervation inſérée dans la Notice des Mémoires de Bertrand de Saliguac, tome XXXIX de la Collection, p. 380. (Liſez la note *a*.)

» pria mondit Seigneur de Montmorency de
» luy exposer sa charge.

» Sur quoy mondit Seigneur de Foix la pria
» de lire premierement la lettre que la Reine
» luy écrivoit, ce qu'elle fit : & en la lisant,
» parce que par icelle la Reine luy mandoit
» qu'elle luy offroit mondit Seigneur le Duc
» pour luy faire service, elle dit qu'elle n'at-
» tendoit que amitié & bienveillance de tels
» Princes. Icelle lûe, elle entra en un dis-
» cours de l'obligation qu'elle avoit à la
» Reine, pour luy avoir presenté tous ses
» enfans l'un après l'autre. Et sur ce mondit
» Seigneur de Montmorency prenant occasion
» d'exposer sa charge, dit que si elle avoit
» chose plus chere en ce monde, elle luy
» offriroit de très-bonne volonté, & fit men-
» tion du regret que leurs Majestez avoient
» des empeschemens qui estoient survenus au
» mariage de Monsieur (*Henry, lors Duc*
» *d'Anjou, depuis Roy*) & ne luy restant
» aujourd'huy que mondit seigneur Duc, qui
» estoit en pareil degré de proximité & de
» mesme dignité, & lequel elle aimoit égale-
» ment ; elle le luy dédioit : faisant mondit
» seigneur de Montmorency ample mention
» de ses vertus & merites, & du conten-
» tement que la Reine sa mere esperoit qu'il

» luy apporteroit, & à ſes ſujets ſeureté & » repos, avec un ferme & aſſeuré eſtabliſſe- » ment aux amitiez communes d'entre leurs » Majeſtez très-Chreſtiennes & elle.

» Ladite Reine uſa de pluſieurs paroles, » pour montrer qu'elle ſe (a) reſſentoit des » empeſchemens qui avoient eſté mis au ma- » riage de Monſieur, ce qu'elle ne put dire » ſans s'altérer un peu; ſur quoy meſdits Sei- » gneurs de Montmorency & de Foy luy » rémonſtrent l'ardente affection que leurs » Majeſtez y avoient eûë, & l'extrême regret » qui leur reſtoit de ne l'avoir pû effectuer, en- » ſemble à Monſieur, d'en avoir eſté rétardé » par un ſcrupule de conſcience. Elle entrant » au fait, dit que, *lors que l'on luy avoit* » *propoſé le mariage du Roy, elle n'avoit* » *pour ſon régard fait difficulté que ſur l'iné-* » *galité de l'âge; ce que auſſi l'avoit gran-* » *dement rétenuë, quand l'on luy avoit pro-* » *poſé celuy de Monſieur: que ladite inégalité* » *eſtoit encore plus grande en mondit ſeigneur*

(a) Par rapport au reſſentiment d'Eliſabeth, il eſt inutile de répéter ce qu'on a dit, tome XXXIX de la Collection, p. 387. L'indiſcrétion du Duc d'Anjou & de ſes confidents avoit irrité cette Princeſſe; & les propos, qu'on s'étoit permis ſur ſon compte, devoient naturellement produire cet effet.

» *le Duc.* Et ſans attendre que meſdits Sei-
» gneurs luy fiſſent reſponſe, ſe leva, diſant
» *que c'eſtoit une affaire de trop grande im-*
» *portance, & qu'elle y vouloit déliberer, &*
» rompant tout court le propos : elle pria
» M. de Montmorency de s'aller repoſer en
» une chambre, que l'on luy avoit fait ap-
» preſter.

» Quelques heures après vinrent des Sei-
» gneurs les prendre en ladite chambre, &
» les menerent en une Gallerie, pour de-là
» leur donner le plaiſir des combats des
» Dogues contre des Ours & des Taureaux ;
» & après les conduiſirent aux jardins, où
» incontinent ſurvint la Reine : qui après
» avoir parlé quelque tems avec M. de
» Montmorency, tira à part M. de Foix ſe
» promenant le long d'une allée, & rentra
» encore aux propos du mariage de Mon-
» ſieur & des empeſchemens qui y avoient
» eſté donnez ; à quoy il n'eut peine de luy
» ſatisfaire. Et après il prit argument de luy
» propoſer la neceſſité qu'elle avoit de ſe
» marier, luy rémonſtrant la grande ſeureté
» qu'il viendroit à elle & à ſon Royaume
» ſi elle ſe marioit avec M. le Duc, la ſin-
» guliere amitié & affection que leurs Ma-
» jeſtez portent à mondit Sgr. le Duc, ſa

» bonté & facilité de mœurs, ſa force & » vigueur, le bon jugement qu'il montroit à » toutes choſes, comme il eſtoit fort entendu » aux affaires d'Eſtat & de Juſtice, y ayant » eſté nourry dès ſon enfance & eſtant ac- » couſtumé de préſider ordinairement à tous » les Conſeils, les gens de bien, & de vertu » qu'il avoit à ſon ſervice, & meſme en- » tr'autres M. de ſaint (a) Sulpice : que ſon » partage & appanage eſtoit voiſin de l'An- » gleterre. Toutes leſquelles choſes ladite » Reine écoutoit attentivement, principale- » ment ce qui luy eſtoit dit *de ſa force*, & » qu'il avoit toûjours aſſiſté & préſidé aux » Conſeils, & de la probité de ſes Domeſti- » ques. Toutefois elle rétournoit toûjours ſur » ſa grande jeuneſſe, & ſur pluſieurs autres » difficultez. Sur quoy mondit ſieur de Foix » luy raconta une Hiſtoire, comment ès guer- » res *des Romains & Carthaginois*, ayant l'un » & l'autre peuple envoyé des Ambaſſadeurs » devers *les Syracuſains*, pour les attirer & » ſolliciter chacun en ſon party, & s'eſtant » le peuple aſſemblé par pluſieurs fois ; les » Harangueurs les tinrent beaucoup de mois » ſans rien réſoudre, leur propoſans pluſieurs

(a) Le Duc de Bouillon (on l'a vu) n'en parle pas ſi avantageuſement dans ſes Mémoires.

» difficultez : ſur quoy un ſage Perſonnage
» de la troupe remonſtra au peuple, *qu'il*
» *n'avoit point de plus grands ennemis que*
» *ces Harangueurs, qui les tenoient en ſuſpens*
» *& doute ; d'autant que pendant que cette*
» *incertitude les retenoient, ils demeureroient*
» *proye, & des uns & des autres.* Et ainſi ſe
» ſervant mondit ſeigneur de Foix de cette
» Hiſtoire, il prioit la Reine de penſer que
» ceux qui la mettent en ces doutes, n'ai-
» ment guère le bien de ſon ſervice.

» Elle répondit qu'elle aimoit ſes ſujets,
» comme s'ils eſtoient ſes enfans, pour l'af-
» fection & obéiſſance qu'ils luy avoient ren-
» duë, & qu'elle prévoyoit bien que ſi elle
» decedoit en l'eſtat qu'elle eſt, elle les laiſ-
» ſeroit en extrême calamité & miſere. Pour
» à quoy obvier, il eſtoit neceſſaire qu'elle
» fit de deux choſes une ; ou qu'elle ſe ma-
» riaſt ou qu'elle ſe declaraſt ſon Succeſſeur.
» Quant au premier, qu'elle ne ſe marieroit
» qu'à perſonne de Maiſon Royale & conve-
» nable à ſa grandeur. Quant au dernier,
» elle le voyoit eſtre plein de peril & danger
» pour ſa perſonne, & que toutefois elle
» mépriſeroit enfin, pour pourvoir au bien
» & ſeureté de ſes ſujets, auquel elle poſ-
» poſeroit ſon dommage particulier. Sur quoy

» mondit Sgr. de Foix reprenant ce qu'elle » avoit dit du danger qu'il y avoit pour elle, » ſi elle venoit à nommer ſon Succeſſeur, » diſcourut tout ce qu'il penſa pouvoir ſervir » pour la deſtourner de ce faire. Concluant » enfin que pour éviter un ſi certain & pe- » rilleux danger, elle n'avoit autre remede » que de ſe marier : & qu'en toute la Chre- » tienté n'y avoit autre party propre & conve- » nable pour elle que celuy de Monſeigneur » le Duc ; déduiſant les commoditez qu'il » luy apporteroit, & que pour ſa grandeur » & autorité, ſoit qu'ils euſſent des enfans » ou non, il luy apporteroit les forces & puiſ- » ſance du Royaume de France voiſin, au lieu, » qui la conſerveroient pendant qu'il plai- » roit à Dieu la maintenir en vie. Elle de- » manda comment eſt-ce qu'on feroit de la » Religion, & voulant mondit Seigneur luy » reſpondre generalement, qu'il s'aſſeuroit » que l'on en ſeroit d'accord ; ſurvint le » Comte de Suſſex, qui dit à ladite Dame » qu'il eſtoit fort tard, & elle ſe va ſans rap- » porter reſponſe : & après ſouper elle pria » meſdits ſeigneurs de Montmorency & de » Foix & de la Mothe, de luy donner trêves » pour ce ſoir-là de toutes affaires d'impor- » tance.

» Le 16 elle envoya devers eux Milord
» Burley, pour entendre, ainſi qu'il leur dit,
» plus particulierement leur charge ; & pour
» continuer plus particulierement le propos,
» qu'elle avoit commencé avec mondit ſei-
» gneur de Foix ; mondit ſeigneur de Mont-
» morency répeta par le menu tout ce qu'il
» en avoit dit à ladite Reine ; ſans oublier
» l'extrême regret que leurs Majeſtez très-
» Chreſtiennes avoient de n'avoir pû accom-
» plir le mariage *de Monſieur* : lequel il
» aſſeuroit honorer & reverer ladite Reine,
» comme il montreroit à toutes les occa-
» ſions, & ſentir une extrême douleur de ce
» qu'il n'avoit peu accepter un ſi grand bien.
» Sur ce ledit Milord Burley fit un bien long
» diſcours, par le commencement duquel il
» diſoit, que ce à quoy l'on devoit princi-
» palement travailler, eſtoit de ſatisfaire la-
» dite Dame, du paſſé ; parce que ſi l'on luy
» vouloit imprimer quelque nouvelle affec-
» tion en ſon entendement, il falloit devant
» effacer les ſoupçons qui y eſtoient entrez.
» Au demeurant, que en ce fait de mariage
» il conſideroit ladite Reine comme perſonne
» privée & comme perſonne publique. Que
» pour le régard du public, toutes choſes
» favoriſoient ce mariage ; mais qu'il eſtoit

» tant tenu & obligé à elle, qu'il regardoit » plutoſt ſon particulier contentement que » le bien commun : & qu'à la verité l'âge de » Monſeigneur le Duc eſtoit par trop éloigné » du ſien, & que c'eſt le contraire de ce qui » ſe peut tolérer en mariage, que le mary » ſoit beaucoup plus vieil que la femme. Que » de cela elle en craignoit réproche, & que » l'on luy objectaſt qu'elle auroit eſpouſé ſon » fils (a), comme l'on faiſoit à la feuë Reine » Marie, encore qu'il y eut plus grande cor- » reſpondance d'âge : & par tant craignoit » que cela ne luy revint à déshonneur. Pré- » voyoit auſſi que encore que pour quelques » années de jeune âge qui luy reſtent (*Eliſa- » beth naſquit le 7 Septembre 1533, & elle » avoit lors de la propoſition de ce mariage » 39 ans. Le Duc d'Alençon eſtoit né le 18 » de Mars 1564 & n'avoit que 18 ans,*) elle » fuſt ſatisfaite de mondit ſeigneur Duc, que » neantmoins icelles paſſées, elle ſe trouve- » roit en danger d'eſtre mépriſée & délaiſſée » de luy, comme fut ladite Reine Marie du » Roy d'Eſpagne : l'exemple de laquelle,

(a) Quand Marie épouſa Philippe II, elle avoit à peu près le même âge qu'Eliſabeth à l'époque où on lui propoſoit la main du Duc d'Alençon. Mais Philippe II atteignoit ſa vingt-ſeptième année.

» pour eſtre domeſtique & recent la mou-
» voit extrêmement.

» Mondit ſeigneur de Foix prenant la pa-
» role, dit que ces difficultez avoient eſté
» vuidées, lors qu'elle avoit approuvé le
» mariage de Monſieur, en la perſonne du-
» quel toutes ces difficultez pouvoient avoir
» lieu : toutefois pour luy ſatisfaire encore
» plus particulierement, luy diſoit que l'éga-
» lité de l'âge ne pouvoit eſtre gardée entre
» les Princes, pour eſtre peu en nombre,
» & que perſonne ne pouvoit la blaſmer pour
» s'eſtre mariée avec M. le Duc, d'autant
» qu'il n'y avoit que luy ſeul en toute la
» Chreſtienté convenable à ſa grandeur, &
» convenable pour le Royaume d'Angleterre,
» ains au contraire, que le mariage d'un ſi
» grand Prince luy ſerviroit pour deffendre
» ſon honneur contre la médiſance de ſes
» haineux & mal-veillans. Que d'eſtre délaiſ-
» ſée de luy il n'y avoit nul danger, tant pour
» la bonté, facilité de nature & de douceur
» de luy, que pour les rares vertus & gran-
» deur d'elle : & que toutes ces choſes ſer-
» viroient de perpetuel lien, pour les tenir
» tant qu'ils vivroient liez en amitié & bon
» ménage enſemble, comme ſe voyent au-

» jourd'huy M. & Madame (a) de Savoye, » & peu d'années y a, ont eſté le Roy Henry » de Navarre & la Reine ſa femme, ſœur » du feu Roy François, entre leſquels n'y » avoit guères moindre inégalité d'âge, Con- » fortant ledit ſeigneur de Foix ſon ſujet par » dire que ſans doute le Pape & tous les » Princes eſtrangers & tous les Catholiques » employeroient tous leurs efforts & machi- » nes, pour rompre (b) la Ligue qui avoit » eſté faite entre le Roy & elle : & qu'il » ſembloit qu'il n'y avoit point autre moyen » de la conſerver & maintenir, que ce ſeul » mariage ; par le moyen duquel il ſembloit » auſſi que le temps d'aujourd'huy preſentaſt » grande matiere d'accroiſtre l'un & l'autre » Royaume, au grand bien des deux Eſtats. » Ledit Milord Burley inſiſta toûjours ſur » la jeuneſſe dudit ſeigneur Duc, di-

(b) Marguerite ſœur de Henri II.

(c) Seroit-ce en raiſon de cette ligue que quelques Ecrivains ont prétendu, que pour mieux tromper l'Amiral & ſes partiſans, on étoit convenu de partager les dix-ſept provinces unies avec Eliſabeth ; & que cet article fut un des objets dont on remit la diſcuſſion au Maréchal de Montmorenci. L'Hiſtoire ne confirme point ces conjectures ; & on n'en apperçoit pas la moindre trace dans le *Sommaire diſcours de cette Négociation.*

» ſant, que perſonne ne pouvoit reſpondre de
» l'avenir, & que ſi elle ſe trouvoit mal-
» traitée, le danger en tomberoit ſur luy le
» premier, & ſur ſa teſte : & toucha à la fin
» ce point, qu'il falloit faire quelque offre
» qui accrût & augmentat de quelque choſe
» l'Eſtat d'Angleterre & fuſt pour ſatisfaire
» audit jeune âge, & ſerviſt de couverture
» pour excuſer ce mariage, à l'endroit des
» ſujets de ladite Reine & les Eſtrangers. Il
» n'y avoit perſonne entr'eux qui ne vit bien
» que par ce langage il vouloit demander
» Calais, mais ils ne firent pas neantmoins
» ſemblant de l'entendre, & ſeulement reſ-
» pondit mondit Sgr. de Foix, que s'il y
» avoit à demander avantage, c'eſtoit mondit
» Sgr. le Duc qui le devoit demander; d'au-
» tant qu'il apportoit à la Reine d'Angleterre
» toute ſa jeuneſſe & toutes ſes eſperances,
» & les forces & pouvoir d'un très-puiſſant
» Royaume : à quoy M. de la Mothe ajoûta
» que l'offre que leurs Majeſtez très-Chreſ-
» tiennes luy faiſoient, n'eſtoit en rien diffe-
» rente ny moindre que la précedente que
» l'on luy avoit faite de Monſieur, eſtans tous
» deux fils & freres de meſmes Rois, & de
» pareille dignité, & que Monſeigneur ap-
» porteroit autant de biens & meſmes con-

» ditions qu'eut fait Monſieur. Ledit Milord » Burley ſe leva, diſant que quant à luy il » ſe trouvoit vaincu & ſurmonté de leurs » raiſons, & que pleuſt à Dieu que par le » recit d'icelles, lequel il feroit à ladite Reine, » il la puſt auſſi bien vaincre & ſurmonter, » les aſſeurant que pour ce faire, il uſeroit » de tous les moyens qu'il pourroit.

» Les 17, 18, & 19 jours ſe paſſerent ſans » rien négocier, parce que durant iceux » Monſeigneur de Montmorency alla à Wind- » ſor, où eſt la Chapelle de l'Ordre de la » Jarretiere, pour s'inſtaler & prendre poſſeſ- » ſion dudit Ordre; mais durant ce voyage » il parla pluſieurs fois de ce mariage aux » Comte (a) de Leiceſtre & Milord Burley, » de qui, enſemble d'autres grands Seigneurs, » il eſtoit accompagné : qui montroient le de- » ſirer, & promettoient de s'y employer de » leur pouvoir : & leur fit pareillement en- » tendre qu'il en vouloit avoir reſponſe au » pluſtoſt, & pour ce faire deſiroit parler à » la Reine d'Angleterre.

» Le 20 elle les demanda tous trois pour » aller parler à elle après-diſner, en privé & » ſans ceremonies : & après quelques menus

(a) Robert Dudley, Comte de Leiceſter, favori de de la Reine d'Angleterre.

» propos, tant du ſuſdit voyage, que remer-
» ciemens faits à la Reine de la part du Roy,
» des bons & gracieux propos, que l'Admi-
» ral (a) d'Angleterre avoit tenus à Sa Majeſté,
» elle rentra ſur le fait du mariage, & tom-
» boit toûjours ſur le jeune âge, montrant
» prendre plaiſir d'ouïr parler de M. le Duc,
» & pareillement à ce qu'ils luy diſoient de
» ſa douceur, bonté & loüables mœurs, &
» autres qualitez. Enfin elle demanda com-
» ment *eſt-ce qu'on ſervoit de la Religion?*
» Sur quoy ils luy reſpondirent qu'ils eſtoient
» aſſeurez, qu'on n'en feroit en aucun diffe-
» rent, parce que ſi d'ailleurs elle trouvoit
» bon ledit mariage, elle auroit ſoin de la
» coûtume, honneur & réputation de M. le
» Duc autant que la ſienne propre: comme
» auſſi luy auroit tout égard au contentement
» d'elle & de ſes ſujets, & à l'union & repos
» de ſon Royaume. Sur quoy elle répliqua
» que *c'eſtoient paroles générales, & qu'elle*
» *deſiroit entendre le particulier.* Ils reſpon-
» dirent que pour le grand deſir que leurs
» Majeſtez & M. le Duc avoient en ce ma-
» riage, ils eſperoient qu'elles ſe contente-
» roient de ce qu'elle avoit voulu accorder
» à Monſieur: & ſur ce qu'elle diſoit ne luy

(a) Edouard Clinton.

» avoir rien accordé, ils reſpondirent qu'il
» eſtoit vray, mais qu'ils entendoient ce qu'elle
» avoit donné charge à M. Smith de luy ac-
» corder. En diſant ladite Dame qu'ils n'en
» pouvoient rien ſçavoir, ils dirent qu'ils en
» appelloient à témoin ſa conſcience, & qu'ils
» ſçavoient qu'elle eſtoit ſi vertueuſe, qu'elle
» ne pouvoit rien taire de la verité. Elle
» aſſeura que *non*, & *que dés-ja à Dieu ne*
» *plaiſe qu'en choſe de tant d'importance elle*
» *vouluſt offenſer ſa conſcience, que d'y ap-*
» *porter rien de faux*: & ne répliquant ladite
» Dame autre choſe, ils prirent congé d'elle.
» Le ſoir du meſme jour, à ce que depuis
» meſdits Seigneurs ont été avertis, elle dé-
» duiſit bien au long tout ce qu'ils luy avoient
» dit aux Comte de Leiceſtre & Milord Bur-
» ley, de qui enſemble d'autres ſeigneurs il
» eſtoit accompagné, qui montroient le de-
» ſirer & promettoient de s'y employer de leur
» pouvoir: & leur fit pareillement entendre
» qu'elle en vouloit avoir reſponſe, & réquit
» ledit Burley de luy en dire ſon avis:
» & reſpondit qu'il luy ſembloit qu'elle de-
» voit le lendemain aſſembler ſon Conſeil
» pour en déliberer; eſtant l'affaire de ſi grande
» importance, qu'il meritoit qu'elle le com-
» muniquaſt à tous ceux qu'elle avoit honoré

» de

» de ce lieu, & eſtimoit luy eſtre fidèles. Et » ſuivant cet avis, le lendemain 21, elle aſ- » ſembla tous ceux qu'elle put de ſon Conſeil; » où l'affaire fut propoſée par ledit Burley. » Et le 22 eſtans meſdits ſeigneurs de Mont- » morency, de Foix, & de la Mothe allez » ſouper avec ladite Reine, ils la ſupplierent » leur vouloir rendre reſponſe ſur ce qu'ils » luy avoient propoſé de la part de la Reine. » Elle reſpondit que le jour enſuivant elle » le feroit, & à cette fin elle les manda ledit » lendemain 23, pour ſe trouver au Chaſteau » ſur les entre quatre & cinq heures : & les » vint lever Milord Burley, qui les fit paſſer » par ſa maiſon pour leur donner la collation; » où eſtans entrez, ledit Burley appella le » Comte de Leiceſtre : & eſtans tous deux » enſemble, il dit à mondit Sgr. de Foix que » ladite Reine déliberoit luy demander à luy » particulierement, ſi par la reſponſe qu'il » luy avoit faite, diſant ſe remettre à ce qu'elle » avoit voulu accorder à (a) Monſieur ſur le » fait de la Religion, il entendoit que mon- » dit Seigneur fit dire la Meſſe. Sur quoy » ayant mondit Sgr. de Foix répondu que » ouï, mais privément & ſans rumeur : ledit » Burley dit que ſur cette reſponſe elle avoit

(a) Le Duc d'Anjou.

» déliberé de leur dire, que comme elle » eſtoit conſeillée par la plûpart de ſon Con- » ſeil, elle ne le pouvoit endurer, & ſous » cette occaſion elle ſe départiroit du ma- » riage.

» Eſtans meſdits Seigneurs arrivez au jar- » din de ladite Dame, où elle eſtoit, ſou- » dain elle s'adreſſa à mondit Seigneur de » Foix ; luy diſant *que ſur ce qu'elle luy avoit* » *demandé, comment eſt-ce que l'on feroit de* » *la Religion, il luy avoit reſpondu que Mon-* » *ſeigneur le Duc ſe contenteroit de ce qu'elle* » *avoit voulu accorder à Monſieur. Qu'elle* » *ne ſe ſouvenoit point qu'il luy eut eſté rien* » *accordé, & ne déliberoit dire quelle charge* » *elle avoit ſur ce donnée à ſes Ambaſſadeurs,* » *ny quelle avoit eſté ſon intention : partant* » *elle deſiroit que mondit Seigneur de Foix* » *luy declaraſt particulierement ce que mondit* » *Seigneur le Duc voudroit qu'il luy en fuſt* » *accordé.* Il dit qu'il la prioit devant que » faire reſponſe à ſa demande, de declarer s'il » ne luy demeuroit que ce ſeul doute au fait » du mariage, qui luy avoit eſté propoſé, & » ſi elle eſtoit ſatisfaite de tout le reſte. Elle » diſcourut qu'*il y avoit deux choſes ; l'une* » *touchoit ſon particulier, l'autre le public :* » *quant à ſon particulier, elle eſtoit retardée*

» *de conſentir à ce mariage par la trop grande*
» *jeuneſſe de M. le Duc. Que toutefois ſi ce*
» *défaut eſtoit récompenſé par quelque grand*
» *avantage qui révint au contentement de ſes*
» *ſujets, elle oublioit ſon particulier. Quant*
» *au public, que le fait de la Religion y eſtoit*
» *conſiderable ſur toutes choſes, & partant*
» *en deſiroit ſçavoir premierement l'intention*
» *de mondit Seigneur le Duc; voulant plûtoſt*
» *avoir égard à ſes ſujets qu'à elle-meſme.*

» mondit Seigneur luy reſpondit qu'en
» cette negociation ils ſuivroient l'ordre qu'il
» luy plairoit leur preſcrire, qu'ès propos
» qu'il luy avoit pleu leur tenir, elle mon-
» troit ſa grande vertu, en préferant le bien
» public & contentement de ſes ſujets au ſien
» & à ſa ſatisfaction particuliere; mais parce
» qu'ils eſtoient ſerviteurs de mondit Sei-
» gneur le Duc, ils parleroient premierement
» de ce qui concernoit ſa perſonne, & après
» de la ſatisfaction & contentement d'elle.
» Que mondit Seigneur le Duc n'eſtoit de
» guère plus jeune que Monſieur; le mariage
» duquel elle & ſon Conſeil avoient aprouvé:
» *qu'il eſtoit fort vigoureux, & capable de luy*
» *faire des enfans, qui eſtoit ce qu'elle ſe de-*
» *voit principalement propoſer, & le plus*
» *grand deſir que ſes ſujets euſſent pour éviter*

» *les dangers deſquels les menace l'incertitude* » *du Succeſſeur à ſa Couronne.* Qu'il apportoit » avec ſoy l'alliance & certaine amitié d'un » des grands Princes de la Chreſtienté, & » les forces de tout ſon Royaume pour ſa » ſeureté, quand elle en auroit beſoin. Que » s'il luy plaiſoit de bien conſiderer, il eſtoit » plus commode pour elle & la ſatisfaction » des ſiens qu'il fuſt jeune; pour ce qu'elle » eſtoit accouſtumée à commander ſeule, & » que ſi elle prenoit mary de plus grand âge, » indubitablement il voudroit commander; » au lieu que M. le Duc ne cherchera du- » rant ſa grande jeuneſſe que d'obéïr à elle » & à ſon Conſeil. Qu'elle ſe pouvoit aſſeu- » rer eſtre aimée de luy, & parce qu'il eſtoit » iſſu d'un grand Prince, qui avoit grande- » ment aimé le pere d'elle, & avoit eu un » pere, & avoit aujourd'huy un frere, qui » l'avoient aimée & aimoient uniquement; » & que partant ce luy eſtoit choſe naturelle » de luy eſtre affectionné. Ce qu'il avoit bien » montré, lors que l'on parla du mariage de » Monſieur, parce qu'il déclara pluſieurs fois » à la Reine ſa mere, qu'il voudroit que ces » propos fuſſent transferez en luy.

» Sur quoy M. de la Mothe voyant que » ladite Dame gouſtoit cela, adjouſta qu'il

» avoit lettres de M. de Saint-Sulpice, eſ-
» crites il y avoit bien dix-huit mois, qui
» le témoignent aſſez, & mondit ſieur de
» Foix continuant le propos, dit que la
» douceur & nature de M. le Duc, & la
» vertu d'elle, ſeroient aſſez ſeur lien pour
» conſerver leur amitié, outre les enfans
» que l'on en devoit eſperer. Davantage
» qu'il viendroit demeurer au Royaume
» d'elle, où il ſçavoit bien qu'il ne ſe-
» roit reſpecté des ſujets, ſinon autant
» qu'il ſeroit bien voulu & honoré d'elle.
» Par quoy pour ſa grandeur, eſtant Prince
» ſage & prudent, il taſcheroit par tous
» moyens de conſerver & accroiſtre ſa bonne
» grace. Quant au point de la Religion,
» que ayant eſté réſolu, & eſté conſeillée
» des ſiens de ſe marier à un des fils de
» France; par meſme moyen elle avoit arreſté
» de ſe marier à un Prince Catholique, d'au-
» tant qu'elle ny les ſiens n'ignoroient pas
» que ſes grands peres & meres ont eſté, ou
» ſont de cette Religion, en laquelle ils
» l'ont nourry, & de laquelle il a fait pro-
» feſſion juſques aujourd'huy. Et davantage
» que ayant réſolu de conceder l'exercice
» d'icelle à Monſieur, & eſtant la regle de la
» raiſon une & tousjours ſemblable, où il y a

» ſemblable cauſe & raiſon, que elle & » ſon Conſeil ont préjugé eſtre juſte & rai» ſonnable, que mondit Seigneur le Duc » ait ledit exercice de Religion : & que » le bien & heur de tous ſes ſujets eſt que » le Prince eſt imbu de la crainte de Dieu, » d'autant que c'eſt le ſeul frein pour le » contenir en office, & ramener au juſte » commandement. De laquelle crainte de » Dieu mondit Seigneur montreroit eſtre » dépourvû, s'il ſe départoit de l'exercice » de la Religion : outre qu'il offenſeroit » ſon honneur & ſa réputation, qui luy » eſt plus chere que ſa vie, d'autant que » tout le monde jugeroit qu'il auroit vendu » ſa conſcience, pour acquerir quelque » grandeur humaine, & que cette infamie » rédonderoit (a) à elle & à tous ſes ſujets, » s'il venoit à eſtre ſon mary & leur Sei» gneur. Et que meſme, quand il auroit » aujourd'huy quelque ſentiment de la Re» ligion d'elle, ſi n'en devroit-il pas faire » profeſſion à cette heure, pour n'offenſer » ſon exiſtimation. Mais que comme il ne » vouloit offenſer ſa conſcience, auſſi ne » vouloit-il porter en Angleterre aucun ſcan» dale, ny troubler le Royaume, auquel

(a) Réjailliroit ſur elle,

» ſon frere, ny la Reine ſa mère ne vou-
» droient conſentir qu'il vint, s'ils pen-
» ſoient que les troubles y deuſſent eſtre,
» tant ils ont cheres ſa vie & ſeureté, tant
» s'en faut qu'ils vouluſſent qu'il fuſt occa-
» ſion de ſédition, & à cauſe de ce ne
» voudroit introduire en Angleterre exer-
» cice public de ſa Religion. Et encore
» que leurs inſtructions ne contiennent au-
» tre choſe ſinon d'avoir exercice privé de
» la Religion, que toutefois M. de Mont-
» morency à tant de pouvoir envers leurs
» Majeſtez, & de M. le Duc, qu'ils eſti-
» ment qu'il pourra obtenir d'eux condeſ-
» cendre à faire cet exercice ſans rumeur
» ny bruit : & que de ce il n'en ſoit rien
» parlé, ny par le contract de mariage,
» ny par autre inſtrument autentique, ny
» ſoit par forme de conceſſion ou permiſ-
» ſion; mais ſeulement qu'elle luy donne
» aſſeurance par les voyes que les Princes
» ont accouſtumé de s'aſſeurer l'un l'autre,
» qu'elle ſouffrira qu'il en faſſe exercice,
» d'autant qu'il deſire tant de luy complaire,
» qu'il ne voudroit faire choſe à ſa venue
» contre ſon gré. Auſſi eſperoient-ils qu'il
» ne feroit difficulté de ſe trouver aux cé-
» remonies d'Angleterre, qui ne ſont con-

» traires à la foy & Religion. La ſuppliſoit » mondit ſieur de Foix de conſiderer deux » choſes, l'une, que ſi elle n'acceptoit ce » party, elle feroit plus grand plaiſir à ſes » ennemis, que ſi elle leur donnoit un mil- » lion d'or; & la regle de la prudence, » qui n'a nulle exception, veut que chacun » faſſe ce que ſes ennemis ne voudroient, » ou ſeroient déplaiſans & marris que l'on » fit. L'autre, que ce mariage eſt le plus » certain & ſeur moyen, par lequel elle » ſe peut munir & garnir contre tous les » inconvéniens à venir, que le diſcours & » raiſon ſçauroient prévoir.

» Elle repliqua ſeulement, *ſçavoir ſi « Monſeigneur le Duc voyoit que à cauſe » de l'exercice qu'il feroit de ſa Religion, il » vint quelque trouble en Angleterre, s'il ne » voudroit pas ſurſéoir ledit exercice pour » quelque tems;* à quoy luy fut répondu que » tout Prince ſage cherche de fuir & éviter » par tous moyens poſſible un ſi extrême » mal que la diviſion & ſédition. Elle écou- » toit attentivement tous ces propos, & ſe » tournant devers M. de Montmorency, le » pria de ne trouver point mauvais qu'elle » print delay, pour communiquer à ſon » Conſeil tout ce qui luy avoit eſté dit

» préſentement, juſques au lendemain qu'elle
» luy en rendroit réponſe. Et prenant congé,
» mondit S.r de Foix luy dit qu'il eſtoit aſſeuré
» qu'elle eſtoit ſi ſage & bien aviſée, qu'elle ne
» ſe laiſſeroit tomber aux inconveniens d'E-
» pimethée, mais ſuivroit la prudence de
» Promethée : Monſeigneur de la Mothe ne
» ſortit pas avec meſdits Seigneurs de Mont-
» morency & de Foix, mais demeura un peu
» avec ladite Dame; à laquelle, ſelon qu'il
» leur a depuis rapporté, il tint les propos
» qui enſuivent.

» Qu'il la ſupplioit de conſiderer combien
» les raiſons, que mondit Sgr. de Foix luy
» avoit déduites, eſtoient pour luy donner
» trop plus d'occaſion d'embraſſer ce bon
» propos, que les inconveniens, qu'elle
» diſoit y prévoir, ne l'en devoient détour-
» ner. Que le Roy eſtoit entré de bon cœur
» en ligue avec elle; & déſiroit encore luy
» eſtre uny & conféderé davantage par de
» plus eſtroites obligations, qui ont accouſ-
» tumé de rendre les amitiez perpetuelles
» & indiſſolubles. Et pour tant, il avoit
» ſous prétexte d'envoyer recevoir le ſer-
» ment du traité, dépeſché devers elle M.
» de Montmorency ſon beau-frere (a), &

(a) On lui donnoit cette qualification à cauſe de ſon mariage avec Diane de France.

» M. de Foix ſon parent (a), qui eſtoient » deux perſonnages de telle qualité qu'elle » ſçavoit : tout exprès pour luy offrir M. le » Duc ſon frere en mariage, avec ſi ho- » norables conditions pour elle & ſes ſujets, » & ſi éloignées des difficultez qui s'eſtoient » trouvées au propos de M. d'Anjou, qu'il » eſperoit & s'aſſeuroit qu'il ne s'en retour- » neroient ny refuſez ny éconduits. Qu'il » ne falloit que à cette heure elle mit de » nouvelles difficultez en avant, ny que » elle fit que celles, auſquelles eſtoit déjà » très-abondamment ſatisfait par les pré- » cedentes offres, & où ne reſtoit une ſeule » honneſte couleur pour y pouvoir voir » d'excuſe, fuſſent alleguées pour impoſſi- » bles, ny qu'elles tendiſſent à nul ſigne » de rupture, ny meſme de longueur. Et » ne vouloir eſtre celle de ſon Royaume, » qui ſeul s'oppoſeroit à ſon propre bien, » & à ſon parfait contentement, & à la » perpetuelle ſeureté de ſa perſonne & de » ſon eſtat. Qu'elle jugeaſt hardiment que » tous les argumens qui ſe faiſoient contre » ſon mariage, tant fuſſent-ils cauts & cou- » verts, ne procedoient que de la paſſion

(a) Charles IX le traitoit de couſin à cauſe de la maiſon de Foix à laquelle il appartenoit.

» de ceux qui eſtoient, ou très-plus amis
» d'eux-meſmes que du bien d'elle, ou très-
» pernicieux ennemis de la vraye, honora-
» ble & très-heureuſe felicité qu'elle ſ'ac-
» querroit & à ſon Eſtat par ce mariage.
» Qu'elle ne voyoit rien d'apparent ſur-
» quoy elle pût retracter la declaration qu'elle
» avoit desjà mandée au Roy de ſe vouloir
» marier & de ne rejetter l'alliance de
» France, ains qu'elle la priſoit par-deſſus
» toutes les autres de la Chreſtienté. Auſſi
» voyoient-ils tous qu'elle s'arreſtoit prin-
» cipalement ſur la difficulté de l'âge, &
» que à cauſe de cela elle eſtimoit luy
» devoir eſtre accordé quelque choſe en
» contrepoids. Qu'il la ſupplioit de croire
» que le Roy penſoit de luy faire mainte-
» nant une ſemblable offre qu'eſtoit la pre-
» miere ; par ainſi n'y falloit adjouſter nul
» contrepoids, & que l'âge eſtoit très-con-
» venable à ce Royaume, lequel recevroit
» plus volontiers un Prince qui ſe voudroit
» laiſſer gouverner, que non un qui vouluſt
» entreprendre le Gouvernement. Qu'il ne
» vouloit parler que fort ſobrement de la
» perſonne de M. le Duc, & laiſſoit aux
» Ambaſſadeurs & aux propres ſujets de
» ladite Dame qui l'avoient veu, de luy

» en rendre témoignage ; mais il la vouloit
» bien aſſeurer que entre pluſieurs ſiennes
» bien excellentes qualitez, il avoit celle-cy
» fort particuliere, qu'il ſçavoit infiniment
» bien aimer & ſe rendre de meſme bien
» fort aimable : & qu'il obligeoit ſa vie
» pour ne la luy laiſſer une heure, après
» qu'elle ne ſe trouveroit autant aimée &
» réverée que Princeſſe qu'il y eut en toute
» la terre habitable ; pourvû qu'elle vouluſt
» bien aimer ce Prince & l'avoir en ſa
» bonne grace. Et que pourtant il la ſup-
» plioit leur rendre une bonne reſponſe,
» conforme à l'affection & devotion qu'elle
» voyoit que leurs MM. très-Chreſtiennes
» & M. le Duc, luy portoient. A quoy elle
» reſpondit *qu'elle le conjuroit au nom de*
» *Dieu de vouloir témoigner au Roy & à*
» *la Reine qu'elle ſe ſentoit avoir trop plus*
» *d'obligation à un chacun d'eux & à ceux*
» *de leur Couronne que à tout le reſte du*
» *monde, & qu'encore qu'il y deuſt courir*
» *quelque peril de ſa vie & le danger de ſon*
» *Eſtat, qu'elle ne lairroit à jamais d'en*
» *avoir bonne connoiſſance : & que ſi elle*
» *ſe pouvoit bien perſuader ne pouvoir eſtre*
» *mépriſée de M. le Duc à cauſe qu'elle*
» *étoit vieille, elle mettroit peine de ne leur*

» *rendre* (14) *reſponſe, qui ne les deuſt con-*
» *tenter; dont remettoit à la leur faire juſ-*
» *ques au lendemain.*

» Le Mardy 24 ils retournerent encore
» trouver ladite Reine dedans une grande
» gallerie, où après quelques menus pro-
» pos tenus à Monſeigneur de Montmo-
» rency, de ce qu'il avoit veu le matin à
» la Tour de Londres, & l'aprèſdinée au
» combat des ours & du taureau, elle dit
» qu'elle ſeroit bien marrie ſi elle leur fai-
» ſoit quelque reſponſe, qui leur dépleuſt
» & donnaſt occaſion de n'eſtre point joyeux
» & de faire bonne chere au feſtin, que
» le Comte de Leiceſtre leur faiſoit le ſoir.
» Que les propos qu'ils luy avoient tenus
» le jour precedent, elle les avoit com-
» muniquez à quelques-uns de ſon Conſeil
» & non pas à tous, parce que la pluſpart
» avoient eſté occupez le matin pour ſe
» trouver aux Eſtats & Parlement. Qu'à la
» verité ceux à qui elle en avoit parlé,
» avoient trouvé que ce qu'ils en avoient
» propoſé pour M. le Duc touchant l'exer-
» cice de la Religion eſtoit tolérable, &
» que l'on pouvoit éviter que cela n'ap-
» porteroit aucun danger : toutefois que ſi
» cela avenoit, l'on ne l'imputeroit pas à

» M. le Duc, mais à elle qui en auroit le
» blaſme & le principal dommage, qu'elle
» leur vouloit faire entendre particuliere-
» ment les occaſions qui la mouvoient de
» craindre qu'il en avint mal : & commença
» à diſcourir que par une generale conſpi-
» ration de tous les quartiers & provinces
» de ſon Royaume, & les Catholiques, qui
» ſont de grande qualité & en grand nom-
» bre, s'eſtoient ſoulevez ſous prétexte de
» leur Religion. Toutefois que Dieu luy
» avoit fait la grace qu'en peu de temps
» & ſans grande effuſion de ſang, elle avoit
» opprimé & eſteint cette ſédition. Que le
» Pape, à la ſuſcitation de ſes mal-veil-
» lans, l'avoient declarée par une Bulle
» décheuë de tous droits qu'elle avoit au
» Royaume, parce qu'elle eſtoit Schiſmati-
» que & Heretique, abſous ſes ſujets du
» ſerment de fidelité qu'ils luy avoient preſté,
» & permis de le preſter à ſon plus proche,
» qu'il entendoit la Reine d'Eſcoſſe. Que
» ces Bulles eſtoient accompagnées de bien
» deux cens brefs, qu'elle nommoit *Pardons*,
» adreſſez à pluſieurs particuliers ; dont elle
» ſçavoit bien que quelques-uns en avoient
» reçu volontiers : & meſme s'eſtoit trouvé
» un Comte de ſon Royaume, qu'elle dit

» par après eſtre le Comte de Southampton,
» beau-fils du Vicomte de Montaigu, lequel
» s'eſtoit adreſſé à l'Eveſque de Roſs (*Jean*
» *de Leſley, le plus fidéle & genereux ſujet de*
» *ſon ſiécle,*) pour ſçavoir de luy, ſi d'au-
» tant que depuis ladite Bulle il avoit diſ-
» ſimulé & montré de la vouloir réconnoiſtre
» encore pour Reine, il avoit tellement
» offenſé Dieu & commis un ſi grand crime,
» qu'il n'y euſt lieu de pardon. Que der-
» nierement entre les mains d'un Eveſque
» d'Irlande, qui avoit eſté retenu en Eſcoſſe,
» avoit eſté trouvé une lettre d'un grand
» Prince, qu'elle dit après eſtre le Roy
» d'Eſpagne, jaçoit comme elle diſoit en ſe
» ſous-riant, *qu'elle penſaſt qu'on luy eut*
» *follement uſurpé ſon nom*, eſcrite à la Reine
» d'Eſcoſſe; par laquelle il l'aſſeuroit qu'il
» prendroit ſa cauſe comme de ſa propre
» fille, & qu'il envoyeroit dix mille hommes
» dans la fin du mois de Juin, pour ſe
» joindre avec ceux qui eſtoient de ſon
» intelligence en Angleterre : les princi-
» paux deſquels eſtoient nommez particu-
» lierement & enrôllez ſuivant l'ordre des
» provinces d'Angleterre, par un Memoire
» qui a eſté trouvé entre les mains dudit
» Eveſque. D'où, comme elle diſoit, ſe

» pouvoit voir quel danger ce luy ſeroit, ſi
» le Roy qui ſeroit, faiſoit profeſſion de la
» Religion Catholique, & quelle occaſion
» cela donneroit à ceux de ce party de
» s'enfler, & enorgueillir & élever derechef
» contr'elle : toutefois que ſi cela eſtoit
» ſeul, elle paſſeroit par-deſſus, mais qu'il
» y avoit une ſeconde cauſe qui la retardoit,
» & qui à la verité la preſſoit davantage ;
» *qui eſtoit la grande jeuneſſe de M. le Duc :*
» *laquelle la mettoit en grande crainte que,*
» *quand elle ſeroit plus avancée en âge, elle*
» *vint à eſtre délaiſſée & meſpriſée de luy,*
» *ce qui luy ſeroit plus dur que la mort.*
» toutefois qu'elle craignoit en ſe départant
» de ce mariage, de déplaire & offenſer le
» Roy & la Reine ; auſquels elle ſe recon-
» noiſſoit tant obligée qu'il n'eſtoit poſſible
» de plus, & l'amitié deſquels elle avoit
» très-chere. Connoiſſoit auſſi que c'eſtoit
» la derniere fois qu'elle refuſeroit de ſe
» marier, & qu'il n'y auroit plus d'ordre
» d'y revenir ; combien que & ſa ſeureté
» & le bien de ſes ſujets requit qu'elle ſe
» mariaſt : mais qu'elle leur pourvoiroit par
» quelque voye, & meſme s'il n'y avoit
» autre moyen, en declarant ſon ſucceſſeur ;
» combien qu'elle connut très-bien que cela

» luy

» luy apportoit très-grand danger, d'autant
» que l'on adore plus volontiers le ſoleil
» levant que le couchant, & qu'il eſt im-
» poſſible d'empeſcher que les volontez des
» ſujets, n'inclinent grandement à celuy
» qu'ils connoiſſent eſtre leur Roy. Toute-
» tefois que ſes ſujets luy avoient montré
» tant d'amour affection & obéiſſance, qu'elle
» poſt-poſeroit ſon particulier pour pourvoir
» à leur ſeureté. Partant elle prioit M. de
» Montmorency rapporter à leurs Majeſtez
» ce qu'il avoit entendu d'elle, & leur dire
» que ces deux cauſes jointes enſemble la
» retardoient d'acoorder le mariage : & les
» aſſeurer qu'elle ſe ſentoit infiniment obligée
» à elles & à Monſeigneur le Duc, & ne
» perdroit jamais la ſincere affection qu'elle
» leur portoit, & avoit plus chere leur
» bonne grace que ſa propre vie.

» Sur quoy ayant M. de Foix commencé
» de reſpondre, ladite Reine d'Angleterre
» appella les Comtes de Suſſex & Milords
» Chamberlains & Burley, qui pour lors ſe
» trouvoient près d'elle, afin qu'ils ouiſſent ce
» qu'il luy diſoit : & elle leur raconta en An-
» glois aſſez longuement les propos qu'elle
» avoit tenus à meſdits ſeigneurs de Montmo-
» rency, de Foix & de la Mothe ; afin que

» comme elle leur dit après, ſeſdits Suſſex, » Chamberlain & Burley, ſçûſſent ſur quoy » mondit ſieur de Foix luy reſpondroit. Il dit » que ce n'eſtoit pas pour s'oppoſer à ſon bon » jugement ny à ſes ſages réſolutions, qu'il met- » toit peine de diſſoudre les argumens qu'elle » avoit faits, mais ſeulement pour ſatisfaire » au devoir de la charge qu'il avoit plû au » Roy leur impoſer: & auſſi pour recon- » noiſtre en tant qu'il pourroit les obliga- » tions que particulierement il luy avoit, en » l'incitant à une choſe, qu'il eſtimoit non » ſeulement honorable & profitable, mais » très-neceſſaire. Que premierement il luy » reſpondroit en general, puis en particulier. » Au general, il luy rémonſtroit que les deux » difficultez par elle alleguées, de la Reli- » gion, & jeuneſſe de M. le Duc, avoient » eſté vuidées par elle & ſon Conſeil, lors » qu'elle s'eſtoit réſolue & qu'ils luy avoient » donné avis de ſe marier avec *Monſieur*. En » outre, que toutes choſes élementaires qui » eſtoient ſous la Lune, tant bonnes fuſſent- » elles, avoient toûjours quelque mélange de » mal. Que c'eſtoit l'office de la prudence de » juger quand le bien ſurpaſſoit, afin de l'ap- » prouver & embraſſer. Qu'en cette affaire » qui eſtoit propoſée, il y avoit tant d'hon-

» neur, bien, ſeureté & avantage pour elle
» & ſes ſujets, que s'il luy eut pleu prendre
» le party de la défenſe, au lieu de celuy de
» l'impugner, elle eut eu plus de ſujet & ma-
» tiere de faire paroiſtre ſon excellent engin.
» Qu'il louoit Dieu que en tout elle n'avoit
» peu déduire que deux raiſons & icelles fa-
» ciles à diſſoudre, où de l'autre coſté elle
» en eut trouvé une trentaine pour le moins;
» pluſieurs deſquelles n'euſſent reçû aucune
» pertinente reſponſe : encore eſtoit-il très-
» aiſe qu'en déduiſant icelles deux raiſons,
» elle avoit dit beaucoup de choſes, qui l'inſ-
» truiſoient pour luy reſpondre.

» Pour quoy faire particulierement, il vou-
» loit raconter de nouveau en preſence de ſes
» Seigneurs ce que le jour précedent, en leur
» abſence, il luy avoit dit des conditions
» moderées touchant le fait de la Religion.
» C'eſt qu'ils ne requerroient point que M.
» le Duc en eut l'exercice en public, mais
» ſeulement en privé, & ce encore, ſans bruit
» ny rumeur, & ce peu, non par forme de
» permiſſion & conceſſion, ny par inſtrument
» autentique; mais ſeulement par une ſimple
» déclaration d'elle, qu'elle ne trouveroit
» point mauvais qu'il en uſaſt: & ce encore à
» la charge, qu'il ne refuſeroit d'aſſiſter aux

» cerémonies, qui ne ſont contraires à la » Religion. Qui eſtoit condeſcendre aux de- » mandes les plus moderées qu'il eſtoit poſ- » ſible, & leſquelles témoignent combien le » Roy & la Reine ſa mere & mondit ſieur le » Duc deſirent ce mariage, & veulent oſter » toute occaſion de ſédition en Angleterre, » laquelle, ſi leurs Majeſtez penſoient y de- » voir avenir, elles ont ſi cher mondit ſieur » le Duc qu'ils ne l'y voudroient envoyer, » tant s'en faut qu'ils vouluſſent qu'il donnaſt » occaſion à icelle ſédition.

» Et ſi l'on dit que la connoiſſance des Ca- » tholiques d'Angleterre, qu'ils auront par » cet exercice privé & qui eſt de leur con- » noiſſance, les fera enorgueillir & entrer en » nouvelle eſperance & enfin s'élever. L'on » peut reſpondre que d'autant que les meſmes » perſonnes, qui manient aujourd'huy les af- » faires, demeureront au Gouvernement ſans » qu'aucun en ſoit oſté, qui ſont tous de la » Religion des Proteſtans, il leur ſera bien » aiſé de reprimer cette vaine eſperance. » Outre ce, que cette vaine opinion que les » ſujets pourroient avoir conçûe, ſera de peu » de durée & de nul effet; d'autant qu'ils » verront combien mondit ſeigneur Duc ſera » éloigné de conſentir avec eux: mais au

» contraire preſt de chaſtier tous ceux qui
» voudroient alterer en rien, ou changer
» le preſent eſtat du Royaume. A quoy faire
» il s'obligera, s'il ſemble bon, par ſerment
» & par tous les autres moyens qu'elle deſi-
» rera : ce que auſſi il s'aſſeuroit, le Roy
» promettroit de ſa part ; d'où aviendroit
» qu'elle oppoſeroit comme un très-aſſeuré
» rempart & boulevard toutes les forces &
» puiſſances du Royaume de France aux deſ-
» ſeins qu'elle avoit très-bien diſcourus des
» Catholiques de ſon Royaume & machina-
» tion de quelques-uns de ſes voiſins ; & que
» l'autorité du Roy & de mondit ſeigneur ai-
» deroient laditte Dame au Gouvernement
» de ſon Royaume, à l'oppreſſion des ſédi-
» tieux & rebelles, & reſiſteroient aux entre-
» prises des Eſtrangers.

» La ſupplioit de conſiderer en quel dan-
» ger elle ſe pourra trouver, lors qu'elle ſera
» hors d'âge d'avoir des enfans & d'eſtre re-
» cherchée du mariage, en la diverſité qui eſt
» en ſon Royaume, d'opinions de la Religion,
» où les perſonnes, comme il appert par les
« hiſtoires anciennes, ſont très-promptes à
» nouveautez : & que les cœurs des plus
» Grands ſont exulcerez pour les executions,
» banniſſemens & empriſonnemens, qu'elle

» a eſté contrainte de faire, à cauſe des ſédi-
» tions paſſées des Principaux & plus Grands
» de ſon Royaume, deſquels ils ſont proches
» parens : & que le Pape & Roy d'Eſpagne
» conſpirent à ſa ruine, comme elle a raconté.
» Et partant la ſupplioit de ne rejetter un ſi
» grand & ſeur moyen, que Dieu luy pre-
» ſentoit pour ſa défenſe & ſeureté, & de
» conſiderer que l'on n'a jamais vû qu'une
» Princeſſe ſoit entrée jeune au gouverne-
» ment d'un tel Eſtat, & s'y ſoit conſervée
» ſans ſe marier, & qu'elle devoit craindre
» d'eſtre la premiere qui en fit l'experience.
» Ce qu'il luy diſoit pour loüer grandement
» ſes vertus, prudence & bon jugement,
» qui avoient fait avec une particuliere faveur
» & aſſiſtance de Dieu, & non ſans admira-
» tion de beaucoup de gens, qu'elle s'eſtoit
» maintenuë juſques à preſent.

» Quant à l'âge de M. le Duc, qu'il n'eſ-
» toit guère moindre que celuy de *Monſieur*,
» lequel elle avoit trouvé ſuffiſant, & qu'en
» iceluy âge elle ne peut regarder qu'à deux
» choſes, à la faculté de luy faire des enfans,
» & à la contiuation de ſon amitié. *Pour le*
» *régard du premier, l'experience commune &*
» *la doctrine des Philoſophes & Medecins mon-*
» *troient qu'il en eſt très-capable, ayant paſſé*

» 18 *ans, & qu'elle ſçavoit que le Roy ſon frere*
» *en avoit fait eſtant plus jeune. Outre ce que*
» *particulierement mondit Seigneur ſe montroit*
» *fort & vigoureux en tous les exercices du*
» *corps, comme luy ont pû témoigner ſes Am-*
» *baſſadeurs & Serviteurs, & meſme le S. de*
» *Killegrew.* Quant à la perſeverance à l'ai-
» mer, qu'il luy en avoit reſpondu cy devant,
» & le rediroit encore pour la preſence des
» Seigneurs. C'eſt qu'il y avoit une ſi grande
» & naturelle inclination, que meſme au
» temps qu'il ſe parloit de Monſieur, il fit
» pluſieurs fois démonſtration combien il de-
» ſiroit eſtre ſubrogé pour ce régard en ſa
» place : & que ſon humaine & douce nature
» & bonne nourriture, conjointes avec les
» rares qualitez & vertus d'elle, ſeroient aſſez
» certain & ſeur lien pour conſerver leur
» amitié, comme avoit eſté pluſieurs autres
» conjoints par mariage; entre leſquels il luy
» avoit n'agueres amené les exemples de M.
» & Madame de Savoye, des feux Henry &
» Marguerite Roy & Reine de Navarre, &
» des Duc & Ducheſſe de Parme : & qu'il
» eſtoit à eſperer que Dieu leur donneroit
» des enfans, qui ſeroient arrhe & gage de
» leur affection mutuelle. Davantage que M.
» le Duc venoit en ſon Royaume, où il eſtoit

» très-certain qu'il ne ſeroit jamais honoré » & reveré des ſujets, ſinon ſelon la démonſ- » tration qu'elle feroit de l'aimer. Partant » qu'il n'y avoit nul doute que, luy eſtant » Prince prudent, s'efforcera tant qu'il pourra » d'entretenir ſa bonne grace, pour eſtre » par meſme moyen honoré & reſpecté de » ſes ſujets.

» Enfin mondit ſeigneur de Foix l'admo- » n'eſtoit de trois choſes, la premiere, qu'el- » le conſideraſt que c'eſtoit la derniere fois » que ces offres luy ſeroient faites; d'autant » que le temps ne permettroit pas que l'on » les put faire doreſnavant: la ſeconde, qu'il » n'y avoit nul party par le moyen duquel » elle ſe put ſeurement munir contre tous les » dangers à venir. Tiercement, qu'elle con- » ſideraſt que c'eſtoit la choſe, que ſes en- » nemis craignoient le plus qu'elle fiſt, & » partant qu'elle s'y gardaſt de leur complai- » re, & de donner lieu à leurs mauvais deſſeins » en la rejettant. Enfin adjouſta qu'ayant plû » au Roy élire M. de Montmorency & luy » pour traiter avec les Ambaſſadeurs de la- » dite Dame ſur les conditions de la Ligue, » ils pouvoient mieux témoigner que tous » autres de quelle affection Sa Majeſté y avoit » procedé; mais qu'ils ſçavoient bien que

» *Archimedes* n'inventa jamais plus de ma-
» chines pour la défenſe de la ville de *Sy-*
» *racuſe*, que leurs envieux & ennemis com-
» muns feroient pour rompre cette Ligue ;
» partant ne voyoit aucun moyen ſeur & cer-
» tain pour la maintenir & conſerver, que
» cet eſtroit lien d'affinité.

» Ladite Dame remercia grandement mon-
» dit Seigneur de Foix des dignes rémonſ-
» trances, qu'elle diſoit luy avoir eſté faites,
» avec beaucoup d'expreſſion par paroles,
» & démonſtration par contenance d'en avoir
» eſté grandement émûë. Et par après mondit
» Seigneur de la Mothe adjouſta, qu'elle ſe
» pouvoit ſouvenir, combien du commen-
» cement le Roy avoit beaucoup tardé de
» vouloir entrer en ce propos, pour les dif-
» ficultez que les autres Princes qui y avoient
» prétendu, y avoient toûjours trouvées ; &
» qu'il ne ſe fuſt encore avancé d'en parler,
» ſans que le propre jour qu'elle alla donner
» le nom au Royal Change de Londres,
» (*ce fut l'an* 1571) elle luy avoit diſcouru,
» *qu'après avoir heureuſement régné douze ans*
» *pour ſes ſujets, pour l'eſperance qu'elle leur*
» *avoit toûjours donnée d'elle après ſa mort ;*
» *elle craignoit bien maintenant que leur bonne*
» *affection ne leur puſt changer, quand ils la*

» *verroient tant avancée en âge, qu'il ne luy* » *falluſt plus parler de mary, ny eſperer, non* » *plus que d'une vieille ſouche, qu'il put rien* » *iſſir d'elle : & que à cette occaſion elle avoit* » *fait faire une neceſſaire réſolution de ſe ma-* » *rier.* Que là-deſſus s'eſtoit enſuivy l'hon- » neſte pourchas du premier propos, auquel » toutes les difficultez qu'elle leur alleguoit » en ce ſecond avoient eſté vuidées, & la » choſe fort approuvée par le Conſeil des » deux Royaumes : & que les vives & évi- » dentes raiſons que M. de Foix luy venoit » de déduire, ne laiſſoient aucun ſcrupule » ny difficulté en arriere, ſur laquelle elle » puſt à cette heure ſur le propos de M. le » Duc, retracter ſa premiere réſolution de ſe » marier. Et tant s'en falloit que la Religion » qu'elle profeſſoit eut à recevoir aucun dé- » triment de cela, qu'au contraire il ne pou- » voit avenir nul acte en la Chretienté, duquel » elle prit plus d'eſtabliſſement, que de voir » ce Prince uſer la ſienne en privé, pour ne » troubler l'ordre public de l'autre, ny plus » de réconciliation entre ceux qui eſtoient » des deux, que par l'accompliſſement de » ce mariage. Et ſeroit au reſte faire grand » tord à ce Prince, de craindre qu'il ne la » dût parfaitement aimer & honorer, car

» ce ſeroit l'arguer d'avoir eſté ſi mal nourry » & d'avoir ſi peu de jugement, qu'il ne ſçût » réconnoiſtre en elle les rares qualitez de ſa » perſonne, de ſon eſprit & de ſa Royale » grandeur, qui la rendent infiniment bien- » aimable.

» Ladite Dame ſe tournant devers Mon- » ſeigneur de Montmorency, luy dit *qu'elle* » *n'avoit eu le loiſir de communiquer que à* » *peu de ſon Conſeil ce que Monſeigneur luy* » *avoit dit le jour precedent, à cauſe que la* » *plûpart avoient eſté occupez aux Eſtats &* » *Parlement : partant elle le prioit luy donner* » *encore terme d'un jour pour en déliberer avec* » *eux tous. Ce qu'elle feroit le lendemain ma-* » *tin, & luy rendroit reſponſe après diſner.* » En ſortant leur fut dit par le Comte de » Suſſex & Milords Chamberlain & Burley » qui l'accompagnoient, qu'ils avoient ſi bien » débatu leur cauſe & avec tant de bonnes » raiſons, qu'ils l'avoient gagnée & avoient » laiſſée ladite Reine ſans repliques, & avoient » occaſion de s'en aller contens.

» Le lendemain, qui eſtoit le merdredy 25, » ils furent tous trois envoyez chercher à cinq » heures après-diſner, & arrivez à Weſtmunſ- » ter, furent premierement conduits en la » ſalle du Conſeil par les trois Seigneurs, qui

» avoient aſſiſté au propos du jour precedent ;
» & leur fut dit par Milord Burley que la
» Reine avoit propoſé à ſon Conſeil les offres,
» que le Roy luy avoit faites du mariage de
» Monſeigneur le Duc, & les propos qu'ils
» avoient tenus là-deſſus. Que leſdits de ſon
» Conſeil avoient trouvé cette affaire de ſi
» grande importance, qu'ils l'avoient ſup-
» pliée de leur donner quelque délay pour
» y aviſer; partant qu'elle avoit aviſé prendre
» le terme d'un mois, promettant de ren-
» dre au Roy devant iceluy réſoluë reſponſe ;
» & paree que M. de Montmorency avoit
» eu charge de luy en porter la premiere
» parole, elle l'aſſeuroit de ne rien réſoudre
» ſur cette affaire ſans le luy faire entendre,
» ny ne traiter que par ſon entremiſe &
» moyen. Et après que leſdits du Conſeil
» ſe furent retirez; pour donner lieu à meſ-
» dits Seigneurs de Montmorency, de Foix,
» & de la Mothe à déliberer, mondit Sei-
» gneur de Foix, reſpondit, ſuivant ce qui
» avoit eſté arreſté entr'eux, que le Roy
» leur avoit donné charge expreſſe, lors
» qu'ils eſtoient partis de France, & depuis
» commandé par pluſieurs de ſes lettres,
» qu'ils euſſent à luy rapporter réſoluë &
» derniere reſponſe de cette affaire. Que ce

» commandement avoit eſté accompagné de
» grandes raiſons, d'autant que Sa Majeſté
» avoit penſé la matiere avoir eſté aſſez diſpoſée
» pour en rendre prompte réſolution, parce
» que toutes les difficultez avoient eſté dés-
» ja débatües, lors qu'on traitoit du mariage
» de *Monſieur*: & qu'en la perſonne de M.
» le Duc concouroient beaucoup de choſes,
» qui les devoient inciter de favoriſer &
» approuver davantage & plus facilement
» ce mariage; d'autant que mondit Seigneur
» le Duc eſt plus moderé és demandes de
» la Religion, qu'il eſt plus éloigné de
» la Couronne, à ſon partage plus voiſin
» d'Angleterre. En outre que Sa Majeſté
» avoit très-bien prévû que aux difficultez
» que l'on pourroit propoſer, les réponſes
» en eſtoient très-claires & promptes. Da-
» vantage, qu'il y a plus de huit ou neuf
» mois que ladite Reine & ceux de ſon Con-
» ſeil ont pû entendre le deſir du Roy ſur ce,
» & depuis a pu ladite Reine eſtre informée
» de la perſonne de mondit Seigneur le Duc,
» par le moyen de Meſſieurs Smith & Wal-
» ſingham & Killegrew, & en peut encore
» maintenant eſtre avertie par l'Admiral d'An-
» gleterre & autres Seigneurs, qui ont eſté
» envoyés en France de nouveau. Parlant,

» qu'il ſembloit qu'il n'y eut aucune occaſion
» de dilayer cette affaire ; & par ce delai
» donner moyen aux ennemis de cette cauſe
» de s'y oppoſer. Toutefois que ce n'eſtoit pas
» à eux de contraindre la Reine d'Angleterre
» plus avant que ſon Conſeil, & qu'il ne luy
» plaiſoit. Parquoy ils porteroient cette reſ-
» ponſe au Roy, comme c'eſtoit leur office
» & de tous autres Ambaſſadeurs qu'il en-
» voye devers les Princes, de bien noter &
» prendre ce qui leur eſt dit, pour le luy
» faire entendre.

» Que M. de Montmorency remercioit la
» Reine de la declaration, qu'il luy plaiſoit
» faire, qu'elle vouloit que ce negoce ſe
» continuaſt par ſon entremiſe, deſirant de
» tout ſon cœur d'eſtreindre l'union & bonne
» intelligence de ces deux Royaumes ; &
» qu'à ces fins il l'employeroit de tout ſon
» pouvoir, autant que la Majeſté du Roy le
» luy permettroit & commanderoit. M. de
» la Mothe adjouſta qu'il les prioit tous luy
» eſtre loiſible de pouvoir dire, qu'il y avoit
» ſi peu d'apparence de prolonger cette af-
» faire, que la plus grande difficulté, qu'il
» y eut maintenant, eſtoit de le remettre à
» un mois, & un très-grand défaut de l'avoir
» concluë. Par après ils furent conduits devers

» ladite Dame, qui leur dit que l'on luy avoit
» rapporté les reſponſes, qu'ils avoient faites
» ſur le délay d'un mois qu'elle avoit demandé.
» Qu'elle les prioit de croire que juſques au
» jour precedent elle n'en avoit jamais parlé
» à ſon Conſeil, & qu'il eſtoit bien raiſon-
» nable de leur accorder ce délay qu'ils de-
» mandoient, pour une affaire de ſi grand
» poids. Que toutefois elle avoit fait diffi-
» culté de le requerir, de peur que ſes mal-
» veillans priſſent occaſion de dire, comme
» ils avoient des ja fait cy-devant pluſieurs
» fois, qu'elle ne vouloit que tenir en ſuſ-
» pens tout le monde : mais que la brieveté
» du temps réfutoit aſſez leur calomnie, &
» que outre la demande de ſon Conſeil, elle
» avoit eſtimé pour ſon particulier ce brief
» délay luy eſtre neceſſaire, pour cependant
» ſe pouvoir informer de la perſonne de M.
» le Duc, réïterant la promeſſe de M. de
» Montmorency qu'elle s'aideroit de luy en
» ce negoce.

» Le Jeudy 26 ne fut rien traité de ma-
» riage, mais ſeulement des affaires des
» Reines & Eſtat d'Ecoſſe & des commerces
» en une conférence, qui ſe fit chez M.
» de la Mothe, entre M. de Montmorency
» & de Foix & de la Mothe & huit per-

» ſonnages du Conſeil de la Reine. Et de
» ce qui y fut débatu, propoſé, déliberé
» en ſera rendu compte de bouche au Roy.
» Le 27 environ quatre heures après-midy
» ils allerent prendre congé de la Reine,
» laquelle à l'entrée tira à part mondit Sei-
» gneur de Montmorency, & parla lon-
» guement à luy. Par après elle appella M.
» de Foix & de la Mothe, & dit à tous
» trois *qu'elle voyoit bien qu'ils eſtoient*
» *déplaiſans de la laiſſer :* à quoy M. de Foix
» reſpondit que veritablement ils l'eſtoient
» de cela, & auſſi pour ce qu'ils ne rap-
» portoient au Roy la reſponſe, qu'il s'eſtoit
» promiſe d'elle ; connoiſſant bien que les
» demandes de M. le Duc eſtoient ſi mo-
» derés, & ces reſponſes aux objections que
» l'on y pouvoit faire, ſi claires, & desjà
» préjugées parce que l'on avoit arreſté du
» mariage de *Monſieur*, qu'il n'y avoit pas
» grand lieu de prolonger le negoce, jaçoit
» qu'en ce délay il n'y voyoit nul empê-
» chement pour le regard d'elle : la con-
» noiſſant de ſi bon jugement, que tant
» plus elle conſidereroit cette affaire, tant
» plus volontiers elle l'embraſſeroit. Mais
» pour le régard de beaucoup d'autres, à
» qui l'on donne temps d'exploiter leurs
» machines

» machines pour l'empeſcher. Que lors qu'elle
» en voudroit juger, il la ſupplioit très-hum-
» blement de ſe mettre devant les yeux trois
» choſes. La premiere, la grandeur de cette
» affaire, en mettant en la conſideration d'icel-
» luy, d'un coſté, comme en une balance,
» les profits, utilitez, commoditez & ſeu-
» retez, & de l'autre coſté les apparens &
» non veritables empeſchemens que l'on pou-
» voit alleguer: & qu'il s'aſſeuroit que comme
» *Critolaüs* diſoit de la balance, en laquelle
» il mettoit d'un coſté le bien de l'ame, &
» de l'autre ceux du corps & exterieurs, que
» le coſté duquel il avoit mis la vertu, eſtoit
» ſi peſant, qu'il preſſoit ladite balance juſ-
» ques au centre de la terre, & l'autre de-
» meuroit ſi leger, qu'il ſe levoit juſques aux
» cieux : de meſme leſdites commoditez &
» ſeuretez ſe trouveroient de très-grand poids,
» & l'autre coſté très-leger. La ſeconde choſe,
» dont il la ſupplioit, eſtoit qu'elle n'eut pas
» ſeulement égard au temps preſent, mais
» qu'elle ſe mit auſſi devant les yeux le paſſé;
» afin que par ſa prudence elle put juger de
» l'avenir, & ſe préparer contre les dangers
» par les moyens que Dieu luy preſtoit. La
» troiſiéme, qu'il luy pluſt de regarder à ſoy-
» meſme, à ſes ſujets, & aux Eſtrangers ſes

» voiſins ; & qu'il s'aſſeuroit que de ces trois » endroits, comme de trois miroirs, luy ſe- » roit repreſentée la grande neceſſité, qu'elle » avoit de ſe marier, & de s'appuyer d'un » Prince ſi grand & voiſin.

» Ladite Dame reſpondit, qu'elle le re- » mercioit des ſages rémonſtrances, qu'il luy » faiſoit, & s'en ſentoit grandement obligée, » & l'aſſeuroit qu'elle les mettroit dans ſa » mémoire, comme choſes qu'elle connoiſſoit » dignes d'eſtre bien notées. Après, elle pria » meſdits Seigneurs de Montmorency & de » Foix de dire au Roy qu'elle ſe ſentoit infi- » niment tenuë à luy, de luy avoir offert & » preſenté M. le Duc ſon frere, qui luy eſ- » toit & ſi proche & ſi cher, & qu'elle re- » connoiſſoit une ſienne naturelle & naïve » affection envers elle, à laquelle elle reſ- » pondroit de ſon coſté, non pas avec éga- » lité, parce qu'elle reconnoiſſoit que l'obli- » gation qu'elle luy avoit eſtoit ſi grande, » qu'il n'eſtoit en ſon pouvoir d'y ſatisfaire ; » mais luy rendroit amitié & affection telle » que pourroit faire ſa propre ſœur. Que ſi » l'iſſuë de ce negoce n'eſtoit ſelon ſon de- » ſir, le ſupplioit qu'elle n'apportaſt aucune » diminution à leurs amitiez ; d'autant que » ce ne ſeroit par aucun mépris de luy, ny

» de M. le Duc, lequel elle eſtimoit digne,
» non ſeulement d'elle, mais de plus grande
» qu'elle : & avoit toûjours eu ſi grand
» reſpect à la volonté du Roy, que ſeule-
» ment alors qu'il luy plût faire mettre en
» avant les propos de Monſieur, elle s'eſ-
» toit réſoluë de ſe marier, pour le compte
» qu'elle faiſoit de ſe joindre avec ſon ſang.
» Mais que s'il plaiſoit à Dieu que l'iſſuë en
» fuſt ſelon la volonté du Roy, que cette
» affaire parleroit aſſez de ſoy, & prioit
» Dieu la vouloir inſpirer à ce qu'elle ſuivit
» ce qui ſeroit propre à ſon honneur &
» gloire & bien de la Chreſtienté & de ſes
» ſujets, qu'elle avoit ſi bonne connoiſſance
» & tant d'experience de la ſincerité du
» Roy, & de la bonne volonté qu'il luy
» plaiſoit luy porter, qu'elle s'aſſeuroit qu'il
» rejetteroit tous ceux qui ouvertement &
» ſous quelques vaines & feintes apparen-
» ces, voudroient taſcher de l'aliener d'elle
» ou diminuer ſa bonne affection, & les
» eſtimer comme ſes ennemis capitaux. Au
» demeurant les prioit rapporter à Sa Ma-
» jeſté ce qu'elle avoit dit lors qu'elle avoit
» fait le ſerment du traité, & l'aſſeurer que
» le cœur ſuivoit la parole, & que l'un ou
» l'autre ſeroit toûjours accompagné des ef-

» fets. Qu'elle avoit eſté très-aiſe de les
» voir, & que le Roy eut fait choix d'eux
» pour les envoyer devers elle : ſçachant
» très-bien qu'ils eſtoient toûjours employez
» de bon cœur pour maintenir la bonne in-
» telligence qui eſtoit entre le Roy & elle,
» à quoy elle prioit très-inſtamment de vou-
» loir continuer.

» Sur quoy Mgr de Montmorency reſpon-
» dit, qu'il n'y avoit nulle peine en cela,
» tant il connoiſſoit le Roy & la Reine en
» cette volonté : & la remercia des careſſes
» & honneurs qu'elle luy avoit faites, leſ-
» quelles il attribuoit à l'affection particu-
» liere qu'elle portoit au Roy, & en ren-
» droit bon compte à Sa Majeſté, & ſur cela
» commença à prendre congé : & le tenant
» la Reine comme entre ſes bras, luy dit
» *qu'elle avoit preſque oublié la Reine mere*
» *du Roy ; jaçoit qu'elle ſe reconnut, ſi c'eſtoit*
» *choſe poſſible, plus obligée à elle qu'au Roy :*
» *d'autant qu'elle s'aſſeuroit que c'eſtoit elle,*
» *qui luy avoit imprimé cette bonne affection*
» *qu'il luy portoit, & l'avoit perſuadé de luy*
» *faire les offres de Meſſeigneurs ſes freres,*
» *outre ce qu'elle de ſon coſté luy avoit preſenté*
» *choſe, qui luy devoit eſtre par nature plus*
» *chere, qui eſtoit Meſſeigneurs, pour eſtre*

» *ſes enfans, & n'eſtre au Roy que freres : &*
» *partant le ſupplioit l'en remercier très-cor-*
» *dialement, & l'aſſeurer qu'elle l'aimeroit &*
» *honoreroit toute ſa vie comme ſa mere.*
» Apres, ladite Reine tira un peu à part
» M. de Foix, & luy dit que *tout ainſi qu'il*
» *l'avoit voulu aider de ſon conſeil en l'affaire*
» *qui ſe preſentoit, elle le prioit bien fort de*
» *l'aider de prières & oraiſons envers Dieu,*
» *afin qu'il miſt en ſon cœur ce qui luy ſeroit*
» *plus propre & convenable* ». Et ainſi licencia mondit Seigneur de Foix.

(6) Les Ecrivains du temps (on l'a remarqué (a) ailleurs) varient entre eux, & quelquefois ſe contrediſent par rapport à la conduite que Charles IX tint dans cette circonſtance; à entendre les uns, ce Prince agiſſoit de bonne foi, & vouloit réellement déclarer la guerre à l'Eſpagne. Le Rédacteur des Mémoires (b) de Tavannes s'accorde ſur cet article avec le Duc de Bouillon. Il raconte que la défaite ſeule de Genlis fit renoncer à ce projet. Interroge-t-on M. de Thou? Il

(a) Tome XXVII de la Collection, pages 431 & 432.

(b) Tome ibid. de la Collection, p. 239 & ſuiv.

nous apprend (a) que pendant l'Automne de 1571 le Comte Louis de Naſſau avoit eu des conférences ſecrettes avec Charles IX à Lézigni en Brie, & que dans ces conférences on réſolut la guerre de Flandres, à condition cependant que l'Amiral viendroit à la Cour, pour y concerter un plan d'opérations. Coligni ne put réſiſter aux inſtances du Comte de Naſſau, & à celles des Maréchaux de Coſſé (b), & de Montmorency. Cette entrepriſe d'ailleurs (c) le flattoit trop,

(a) Liv. L.

(b) Celui ci remit à l'Amiral une ordonnance du Roi, portant qu'il pourroit avoir pour la ſureté de ſa perſonne, & à la Cour même, cinquante Gentilshommes armés. Le Maréchal de Montmorenci acheva d'ôter à Coligni toute idée de défiance, en lui certifiant qu'il pouvoit venir ſans crainte auprès de Charles IX, & qu'on y deſiroit ardemment ſa préſence. La garantie d'un homme auſſi vertueux, & auſſi irréprochable que l'étoit François de Montmorenci, devoit en impoſer à l'Amiral. Auſſi s'y fia-t-il entierement.

(c) L'Amiral auroit été au comble de ſes vœux, ſi on lui eût donné une armée à commander contre les Eſpagnols. Il regardoit Philippe II comme l'ennemi perſonnel des Proteſtans. Auſſi à peine la paix de 1570 avoit-elle été ſignée qu'il avoit envoyé une eſcadre dans les Indes occidentales. La *Minquetière* la comman-

pour qu'il ne ſacrifiât pas tout à l'eſpérance de la voir ſe réaliſer. L'accueil qu'on lui fit, étoit de nature à lui inſpirer la plus grande confiance. On ne s'étoit pas contenté de le combler de careſſes : on lui avoit donné une gratification de cent mille livres, & la jouiſſance du revenu d'une année entière des bénéfices du Cardinal de Chatillon ſon frère ; à ces graces pécuniaires on en avoit ajouté d'honorifiques. Enfin ſa recommandation étoit un titre ſuffiſant pour n'éprouver aucun refus. Sur ces entrefaites le Comte Louis de Naſſau, ſecondé par un corps de Proteſtans François que commandoient Genlis & la Noue, avoit commencé ſon invaſion dans les Pays-bas : profitant de quelques (a) intelligences, qu'il s'étoit ménagées à Mons, il s'em-

doit. Il eut d'abord quelques ſuccès : mais l'amour du pillage cauſa ſa perte, & il fut maſſacré avec ſes troupes à Saint-Domingue, qu'alors on appelloit l'Iſle *Hiſpaniola*.

(a) Voici en peu de mots les détails de cette ſurpriſe. Nous les tirons des commentaires mémorables ſur les guerres de Flandres par Bernardin de Mendoza, L. V, fol. 227. Un certain *Antoine Pinter*, que les Traducteurs de M. de Thou (Liv. LIV) appellent *Antoine Olivier*, paſſa en France avec l'agrément du Duc d'Albe. Il avoit promis au Général Eſpagnol de lui ſervir d'eſpion. Au lieu d'acquiter ſa promeſſe, il concerta avec le Comte

para de cette ville le 24 May 1572. La nouvelle du ſuccès échauffa le zèle de l'Amiral, il demanda hautement qu'on déclarât la guerre au Roi d'Eſpagne; & on attribue à Dupleſſis-Mornay la rédaction du mémoire expoſitif qu'alors Coligni mit ſous les yeux de Charles IX (a).

de Naſſau le moyen de l'introduire dans la ville de Mons. Pinter y réuſſit en faiſant ouvrir les portes à l'heure indiquée. Cependant le Comte de Naſſau crut l'affaire manquée, parce qu'il n'étoit pas en force. Il ſe retiroit même, lorſqu'il apperçut Genlis & la Noue qui venoient à ſon ſecours. Alors il envoya *Jean de Chaumont ſieur de Guitry* pour ſe ſaiſir de la porte s'il en étoit encore tems. Déjà les chaînes étoient miſes. On hauſſoit le pont-levis: Guitry pique le cheval eſpagnol ſur lequel il étoit monté; il ſaute ſur le pont. Le poids du cheval le fait baiſſer. Les autres François le ſuivent avec leurs écharpes blanches. La couleur de ces écharpes nouvelles pour le peuple, plût; & la ville ſe ſoumit.

(a) Ce diſcours, dont on trouve la ſubſtance dans l'Hiſtoire de M. de Thou, Liv. LI, paſſe pour avoir été rédigé par du Pleſſis Mornay; & on l'a imprimé tome I de ſes Mémoires. Quoique l'Auteur fût encore fort jeune, cet Ouvrage annonce des connoiſſances & de la Logique. Du Pleſſis Mornay s'efforçoit d'y prouver que le moyen de décharger la France du grand nombre de ſoldats, dont elle fourmilloit, étoit d'entreprendre une guerre juſte, facile & utile, & que celle contre l'Eſpagne réuniſſoit ces divers avantages. La réponſe, que lui fit Morvilliers, nous a été tranſmiſe par M. de Thou;

Afin de gagner du temps, on chargea Morvilliérs d'y répondre ; tandis que ces diſcuſſions occupoient l'Amiral & le parti qui lui étoit oppoſé, Genlis revenu à la Cour preſſoit la marche des ſecours promis. Le Comte Louis de Naſſau craignoit avec raiſon d'être chaſſé de ſa nouvelle conquête ; en effet le Duc d'Albe l'y preſſoit vivement. Charles IX accueillit favorablement Genlis ; un corps de troupes que Coligni avoit fait raſſembler ſur la frontière, eut ordre de marcher & de ſuivre Genlis. Le départ de ſes troupes produiſit tant de ſenſation, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France ſe retira. On reprocha à Genlis d'avoir commis plus d'une faute ; mais on convient que la principale cauſe de ſes malheurs fut l'ouvrage de la Cour de France (a) même, qui prévint le Duc d'Albe de la marche de Genlis, de ſes forces,

& on peut la comparer avec les Mémoires que Tavannes rédigea dans les mêmes vues. (Liſez le tome XXVII de la Collection, p. 242 & ſuiv.)

(a) Mendoza, dans ſes Commentaires mémorables, déclare qu'on envoya de la Cour un Gentilhomme au Duc d'Albe qui étoit à Bruxelles, & que ſur ſa route il inſtruiſit Frédéric de Tolède des projets de Genlis, du nombre de ſes troupes, & de la marche qu'il devoit ſuivre. Alors il n'étoit pas difficile de le battre. (Voyez les Commentaires mémorables, Liv. VI, fol. 145.)

& des moyens de le battre. Sa déroute fut complette, & il (a) mourut en priſon : Charles IX (dit M. de Thou) feignit d'en être affligé. Il autoriſa l'Amiral à former un nouveau corps de troupes. En multipliant les délais & les difficultés, les projets des ennemis de l'Amiral arrivoient à leur point de maturité : bientôt ſe ſuccédèrent avec rapidité des évènemens faits pour fixer l'attention du public. Les fêtes qu'occaſionna le mariage du Roi de Navarre, furent ſuivies du lâche aſſaſſinat de l'Amiral ; & le maſſacre de la Saint-Barthelemi couronna l'œuvre. Tel eſt le récit de M. de Thou, qui, en ſuppléant à la narration trop ſucointe des mémoires de Tavannes & de Bouillon, les éclarcit ſur pluſieurs points, & s'accorde avec eux relativement aux objets eſſentiels. Ce récit nous paroît bien plus autentique que celui de Davila (b), où Charles IX ſemble n'avoir eu aucune connoiſſance (c)

(a) Genlis ayant été pris, fut conduit à Anvers. Quelque tems après on le trouva mort dans ſon lit, ſans avoir été malade. On crut (dit M. de Thou, Liv. LIV) qu'il avoit été étranglé.

(b) Hiſtoire des Guerres civiles, tome I, Liv. V, p. 403 & ſuiv.

(c) Hiſtoire des Guerres civiles, tome I, Liv. V, p. 493.

de la marche du Comte de Naſſau (a), de Genlis, & de la Noue. Si l'on en croyoit cet Hiſtorien, l'Amiral auroit affiché à la Cour de Charles un deſpotiſme & une arrogance inſultante pour le Souverain ; Davila fait plus : il place dans la bouche de Coligni des rodomontades, qui, ſelon la remarque (b) du dernier de ſes traducteurs, ſont incompatibles avec ſon caractère connu ; & ce trait ſeul atteſte que Davila a eu pour but de décrier l'Amiral, & de le rendre odieux.

(7) Le maſſacre de la St-Barthelemi a-t-il été l'ouvrage du moment & des circonſtances, ou fut-il prémédité long-temps avant l'exécution ? En admettant la dernière de ces aſſertions, Charles IX participa-t-il au complot, & garda-t-il dans ſon cœur cet infernal ſecret ? Quoiqu'on ait déja diſcuté ces (c) queſtions, on l'a fait trop ſommai-

(a) De Thou (Liv. V) dit poſitivement que la Noue, Genlis, & Teligny avoient accompagné le Comte Louis de Naſſau à Lezigny, lorſqu'il eut avec Charles IX les conférences ſecrettes, dont on a parlé.

(b) Hiſtoire des Guerres civiles, Liv. V, p. 406.

(c) Voyez l'Obſervation N° 42 ſur les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 433 & ſuiv., & l'Obſervation N° 32 ſur le ſeptième Livre des Mémoires de Caſtelnau, tome XLVI de la Collection, p. 176 & ſuiv.

rement, pour n'y pas revenir. D'ailleurs l'anecdote énoncée par le Duc de Bouillon, nous y ramène naturellement. Notre intention n'eſt point de prononcer définitivement ſur des faits, qui, vû la diverſité des récits, doivent être rangés dans la claſſe des problêmes hiſtoriques. Nous voulons ſeulement raſſembler ſous les yeux du lecteur de nouveaux développemens, & le mettre à portée d'aſſeoir un jugement étayé au moins ſur des probabilités.

Conſulte-t-on les mémoires de Tavannes (a), ceux de *Maguerite de Valois* (b), *& le diſcours* (c) *du Roy Henri III à un perſonnage d'honneur & de qualité, eſtant près de ſa Majeſté à Cracovie, des cauſes & motifs de la St. Barthelemy*, on y voit que l'aſſaſſinat de l'Admiral fut projetté peu de tems avant ſon éxécution, & que les *Matines Pariſiennes*, en devinrent une ſuite néceſſaire. Selon les rédacteurs de ces trois écrits, l'aſcendant, que Coligni acquerroit de jour en jour ſur l'eſprit du Roy, inquiétoit Catherine de Medicis, & le duc d'Anjou. Le comte de Retz, & le

(a) Tome XXVII de la Collection, p. 258.

(b) On les publiera inceſſamment

(c) Mémoires d'Eſtat de Villeroy, Edit. de 1665, tome II, p. 52.

ſecretaire d'état (Fizes) abuſant de la confiance du Monarque, exerçoient auprès de lui le vil métier de délateurs & d'eſpions. Par eux Çatherine ſavoit ſes plus ſecrettes penſées. Ce prince, d'un naturel iraſcible & violent, ne déguiſoit pas toujours ce qui ſe paſſoit dans ſon ame. Des propos durs adreſſés à ſa mère, & des geſtes féroces qui ſembloient dirigés contre la vie du duc d'Anjou, apprirent à l'un & à l'autre qu'il falloit abſolument rompre les liaiſons du Monarque avec l'Admiral, & les proteſtans (a). Catherine, comprit que ſon autorité étoit près de lui échapper : elle eut recours aux larmes, aux plaintes, & aux reproches. En repréſentant à ſon fils combien il étoit douloureux pour elle de ſe trouver à la veille d'être livrée à ſes plus cruels ennemis, Catherine ſémoit artificieuſement dans ſon eſprit la terreur, les ſoupçons & la défiance. Elle étoit trop habile pour ne pas ſavoir que le vrai moyen de tromper les Rois eſt d'entourer le trône d'hommes vendus à la cabale par laquelle ils ſont protégés. Auſſi Charles IX fut-il cir-

(a) *Les Renards* (verra-t-on dans les Mémoires de la Reine-Marguerite) *avoient ſceu ſi bien feindre, qu'ils avoient gagné le cœur de ce brave Prince, pour l'eſpérance de ſe rendre utile à l'accroiſſement de ſon Eſtat, en luy propoſant de belles & glorieuſes entrepriſes en Flandres.*

convenu de manière à ne pouvoir repouſſer les impreſſions qu'il importoit de lui ſuggérer. Si on ne parvint pas ſur le champ à lui faire abhorrer tout ce qui portoit le nom de Proteſtant, au moins lui inſpira-t-on des ſentiments, défavorables à ceux qu'on vouloit perdre : les ſerpents de la calomnie ne ſiffient point en vain. Le poiſon, que leur langue diſtille, infecte tout ce qu'il touche. On profita de l'état de perpléxité où le monarque étoit plongé, pour frapper le coup déciſif. On cherchoit un aſſaſſin : Maurevel ſe préſenta : à la ſollicitation de Catherine & de ſon fils chéri le duc d'Anjou, le Duc de Guiſe arma la main du ſcélerat. Au lieu de tuer l'Admiral, Maurevel maladroitement, le bleſſa. Cet événement dérangeoit les calculs de Catherine & de ſes complices ; l'iſſue pouvoit leur devenir funeſte. Dans le nombre des Proteſtans, qui accompagnoient l'Admiral, il y en avoit dont le caractère bouillant & impérieux étoit étranger au manége des cours. Ils n'avoient pas contracté l'habitude de ſe contraindre : en s'abandonnant aux élans de leur douleur, ils juroient hautement de ſe venger. Le ſecret de Catherine pouvoit tranſpirer ; & ces menaces alors la regardoient. On n'allarmoit point impunément l'épouſe de Henri II, & les Pro-

reſtans l'apprirent à leurs dépens. Recueillant avec ſoin leurs propos menaçans, elle s'en ſervit pour effrayer Charles IX (a). Elle lui fit entendre que, ſi on ne prévenoit pas ces hommes audacieux, il y avoit tout à craindre de leur reſſentiment. Expoſant en même tems l'animoſité des Catholiques qui brûloient de ſe baigner dans le ſang des Calviniſtes, elle déclara au Monarque qu'il falloit néceſſairement ſe placer à la tête des premiers, ou qu'il riſquoit de perdre & le trône & la vie. Charles IX effrayé crut voir le fer des rebelles levé ſur ſa tête. Impétueux comme il l'étoit, chacune de ſes ſenſations ſe manifeſtoit par une exploſion. *Nous l'emportames* (raconte l'auteur du dif-

(a) Dans les Additions à l'Hiſtoire de M. de Thou, (tome V de la Traduction Françoiſe, Edit. de 1740, Liv. LVII, p. 49) on lit ce qui ſuit comme tiré du manuſcrit de MM. de Sainte-Marthe. « Cette horrible boucherie doit moins être regardée comme un deſſein prémédité de Charles, qui ne forma jamais ce projet bien ſérieuſement, que comme un effet des intrigues de ſes Miniſtres, ſurtout de la Reine ſa mère, & de Henri Roi de Pologne ſon frère, qui, non content de s'en avouer l'Auteur, ſembloit encore s'en faire une gloire. Ils ôtèrent à ce Prince violent & emporté le tems de la réflexion, & le mirent par-là dans la néceſſité de donner cette ſanglante tragédie. »

cours inprimé (a) ſous le nom de Henri III) « & reconnuſmes à l'inſtant une ſoudaine » mutation, & une merveilleuſe & eſtrange » métamorphoſe au Roy qui ſe rangea de » noſtre coſté, car en ſe levant, prenant la » parole, & nous impoſant ſilence, nous dit » de fureur & de colère en jurant, *par la mort* » *Dieu*, puiſque nous trouvions bon qu'on » tuaſt l'Admiral, qu'il le vouloit, mais » auſſi tous les *Huguenots* de France, afin » qu'il n'en demeuraſt pas un qui puſt luy » reprocher après, & que nous y donnaſſions » ordre promptement; & ſortant furieuſe- » ment nous laiſſa dans ſon cabinet, où nous » adviſames (b) le reſte du jour & le ſoir, & » une bonne partie de la nuit, ce qui ſembla » à propos pour l'exécution d'une telle en- » trepriſe. Nous nous aſſeurâmes du Prevôſt

(a) Mémoires d'eſtat de Villeroi, p. *66.*

(b) Ceux qui compoſoient ce Conciliabule, étoient, ſelon l'Auteur du diſcours, le Sieur de Nevers, les Maréchaux de Tavannes & de Retz, & le Chancelier de Birague. Cet Ecrivain prétend que le Maréchal de Retz s'éleva fortement contre l'opinion propoſée de tuer l'Amiral (*ce qui*, dit-il, *trompa bien notre eſpérance.*) Dans les Mémoires de Tavannes, au contraire, l'odieux du maſſacre eſt attribué aux conſeils du Sieur de Retz.

» des

» des Marchands, des capitaines du quartier,
» & autres perſonnes que nous penſions eſtre
» les plus factieux, faiſant un département
» des quartiers de la ville, deſſeignant les uns
» pour exécuter particulierement ſur aucuns,
» comme fut M. de Guiſe pour tuer l'Amiral.
» Or après avoir repoſé ſeulement deux heures
» la nuit, ainſi que le jour commencoit à poin-
» dre, le Roy la Reyne ma mere & moi allaſ-
» mes au portail du *Louvre* joignant le jeu
» de paulme, en une chambre qui regarde
» ſur la place de la baſſe-court, pour voir le
» commencement de l'exécution; où nous ne
» fuſmes pas longtemps, ainſi que nous con-
» ſiderions les évenemens & la conſéquence
» d'une ſi grande entrepriſe; à laquelle
» pour dire vray, nous n'avions juſqu'alors
» guères bien penſé, nous entendiſmes à l'inſ-
» tant tirer un coup de piſtolet, & ne ſçaurois
» dire en quel endroit, ny s'il offença quel-
» qu'un: bien ſçay-je que le ſon nous bleſſa
» tous trois ſi avant dans l'eſprit, qu'il offença
» nos ſens & noſtre jugement épris de terreur
» & d'apprehenſion des grands déſordres qui
» s'alloient lors commettre; & pour y obvier
» envoyaſmes ſoudainement & en toute dili-
» gence un gentilhomme vers M. de Guiſe
» pour luy dire & expreſſement commander

» de noſtre part qu'il ſe retiraſt en ſon logis,
» & qu'il ſe gardaſt bien de ne rien entrepren-
» dre ſur l'Amiral, ce ſeul commandement
» faiſant ceſſer tout le reſte, parcequ'il avoit
» eſté arreſté qu'en aucun lieu de la ville il
» ne s'entreprendroit rien qu'au préalable
» l'Amiral n'euſt été tué. Mais toſt après le
» gentilhomme retournant nous dit que M.
» de Guiſe luy avoit répondu que le comman-
» dement eſtoit venu trop tard, que l'Amiral
» eſtoit mort, & qu'on commençoit à exécu-
» ter par toute la ville : ainſi retournaſmes à
» noſtre premiere délibération, & peu après
» laiſſames ſuivre le fil & le cours de l'entre-
» priſe & exécution. Voilà Monſieur, (a) la

(a) *Deux jours après l'arrivée* (du Duc d'Anjou) *à Cracovie* (lit-on dans ce diſcours) » Ce Prince eſtant
» logé dans le Chaſteau, ſe ſentant agité la nuit de
» pluſieurs ſollicitudes & rêveries, qui ne lui permet-
» toient de repoſer une ſeule minute de tems ; envi-
» ron ſur les trois heures après minuit, envoya querir
» par un valet de chambre le perſonnage que je ne puis
» nommer, qui, pour le rang qu'il tenoit près de ſa
» perſonne, eſtoit logé dans le Chaſteau près la cham-
» bre du Roi..., lequel commença, le voyant entrer
» dans ſa chambre, à lui dire, l'appellant par ſon nom,
» Monſieur, je vous fais venir icy pour vous faire part
» de mes inquiétudes & agitations de cette nuit qui
» ont troublé mon repos, en penſant à l'exécution de

» vraye hiſtoire de la St-Barthelemy, qui m'a » troublé cette nuit l'entendement.

Admet-on ces récits, & particulierement le dernier, comme des monuments autentiques ? on a droit d'en inférer que le ſeul crime de Charles IX, dans cette occaſion fut d'avoir cédé aux conſeils ſanguinaires du *Sanhedrin*, auquel il préſida. Les vrais coupables ſeroient ceux qui abusèrent de ſa jeuneſſe, & de ſon inexpérience. Il réſulteroit de l'expoſé, qu'on vient de lire, que Charles IX n'auroit point participé à ces conférences, où, ſelon le duc de Bouillon, on délibera pluſieurs fois ſur la manière la plus ſûre de ſe défaire de l'Amiral, & de ſes adhérents. Malheureuſement il s'en faut bien que tous les contemporains s'accordent par rapport à ces faits. Parcourt-on les écrits des Proteſtans (a) ? ils ſoutiennent unanimement que la deſtruction du proteſtantiſme avoit été réſolue dès l'entrevue de *Bayonne*, que le duc d'Albe

» la Saint-Barthelemi, dont poſſible n'avez vous pas » ſçeu la vérité telle que preſentément je vous la veux » dire.... ». (Relativement à ce diſcours attribué à Henri III, voyez la note de la p. 440 du tome XXVII de la Collection.)

(a) Liſez d'Aubigné, l'Hiſtoire des cinq Rois, les Mémoires d'eſtat ſous Charles IX, &c.

fournit le plan de cette tragédie, que le vœu d'en hâter le dénouement repoſa conſtamment dans l'ame de Catherine, qu'à la paix de 1570 elle initia Charles IX à ces horribles miſtères, que les carreſſes, dont ce prince accabla l'Amiral, n'étoient que ſimulées, & qu'enfin il ne l'appelloit *ſon pere*, que pour mieux endormir la victime, & l'égorger plus à ſon aiſe. En peſant de ſang froid ces imputations, on a de la peine à ſe perſuader qu'un Roi dans un âge auſſi tendre ait ſoutenu pendant dix-huit mois ce caractère de fauſſeté, de diſſimulation, & de perfidie. On eſt tenté de préſumer, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'en imputant à Charles IX ce ſyſtême réfléchi de *Machiaveliſme*, on l'a jugé d'après les événements. Cette conſidération perd bien de ſa force, ſi on ſuit atentivement la relation de M. de Thou (a). Ce ſage hiſtorien (b) ne

(a) Liv. LI & LII.

(b) Mathieu, en inſérant dans ſon Hiſtoire de France (tome I, Liv. VI, p. 369, *le Diſcours de Henri III ſur la Saint-Barthelemi*, dont on vient de donner la ſubſtance, ne s'eſt point ſervi de cette pièce pour diſculper Charles IX. Il l'accuſe, comme les Proteſtans l'ont fait, de perfidie & de diſſimulation. Il ajoute que dans le Conſeil où l'on délibéra ſur le maſſacre des Proteſtans, cette propoſition fut rejettée, *& que chacun ſe retira.* Mais (continue l'Hiſtorien)

diſſimule pas que le Monarque françois, en ſe prêtant aux intentions hoſtiles de l'Admiral contre l'Eſpagne, déguiſoit ſa manière de penſer. Il déclare formellement que Coligni fut la dupe de l'air ouvert de Charles IX, & des épanchemens d'amitié qu'il lui prodigua. Il rend compte des divers conciliabules qui ſe tinrent en ſa préſence, & des expédients qu'on y propoſa, ſoit pour exterminer les ſeuls chefs du Proteſtantiſme, ſoit pour immoler avec eux les Montmorenci & même les Guiſe. Il laiſſe entrevoir que la colère de

» La Reyne mere & ceux qui conſpiroient avec elle, » dirent au Roi qu'il devoit bien remarquer l'heure de » la tenue de ce Conſeil, parce que c'eſtoit la der- » niere de ſon regne, & que delà en avant il n'au- » roit plus de Roy que le nom, que tout ce qui avoit » été propoſé ſeroit incontinent éventé, que dès de- » main chacun trouſſeroit ſon paquet, & qu'on ne les » reverroit plus qu'en corps d'armée pour l'aſſieger » juſques dans ſon Louvre.... Cela le preſſa ſi vive- » ment, que ceux qui eſtoient desjà à la porte furent » rappellés, & le Roy leur dit.... *que c'eſtoit fait de* » *ſon Eſtat s'il ne faiſoit ce qu'il avoit propoſé, & que ſi* » *la nuit ſe paſſoit ſans le faire, il ſeroit prévenu.....* » Cette parole, accompagnée de juremens & de véhé- » mence, ne rencontra que de l'eſtonnement, d'autant » qu'il diſoit *que ceux qui trouvoient mauvais ſon deſſein,* » *n'eſtoient pas de ſes ſerviteurs..* ». (Mathieu, Hiſt. du règne de Charles IX, p. 340 & 344, tome I, Liv. VI.)

Charles, en apprenant la nouvelle de la bleſſure de l'Amiral, ne fut qu'affectée ; que la viſite qu'il lui fit, & les précautions qu'il ſembla prendre pour la conſervation de l'illuſtre bleſſé, n'étoient qu'artifice & fourberie. Au ſurplus il impute à Catherine de Medicis, d'avoir joué le principal rôle dans cette affaire, & d'avoir arraché de la bouche du Roi l'ordre du maſſacre général. En voilà plus qu'il n'en faut ſans doute pour flétrir la mémoire de ce Prince. Les autres écrivains Catholiques, & ſpécialement Davila (a), ſemblent avoir voulu dévouer ce malheureux Monarque à l'exécration de la poſtérité. Davila (b) l'aſſocie à tous les crimes qui furent les avant-coureurs, ou les réſultats de cette épouvantable cataſtrophe. Il n'y a pas juſqu'au prétendu empoiſonnement de la Reine de Navarre dont il ne le rende participant. Si les monuments confirmoient la vérité de ces imputations, au lieu de plain-

(a) Davila a fait pour Charles IX ce que Capilupi, Maimbourg & une foule d'Ecrivains Catholiques, ont fait par rapport à Catherine de Médicis ; ils ont cru donner une haute idée de ſa politique, en lui attribuant un ſyſtême réfléchi de méchanceté, de fourberie, & de cruauté. (Liſez les Obſervations ſur les Mémoires de Caſtelnau, tome XLVI de la Collection, p. 178.)

(b) Hiſt. des Guerres civiles, tome I, Liv. V, p. 494 & ſuiv.

dre Charles IX, comme on le fait communément, d'avoir été mal entouré, il faudroit déplorer le ſort de la France, qui dans la liſte de ſes Souverains en compteroit un à peine ſorti de l'adoleſcence, & réuniſſant deja à la cruauté de *Caligula* la politique ténébreuſe & profonde du *Tyran de Caprée*. Nous ne prétendons pas qu'on doive conclure delà que ce prince fut ſimplement un jouet dans la main des méchans, dont il étoit environné. Les difficultés s'accroiſſent, ſi on rapproche des écrits du tems, qui ſe contrediſent, un certain nombre de particularités de la vie privée de Charles IX. Par exemple, ſans chercher à approfondir quelle fut la faute de Lignerolles (a), il faut avouer que les moyens employés par Charles IX pour le punir, annoncent de la barbarie & de la lâcheté. *Voilà une belle occaſion.*(b) (*diſoit-il*) *à Villequier ſieur de la Guerche, pour vous venger d'un ennemi*

(a) Cet événement s'étoit paſſé en 1571 ; on l'a détaillé dans les Obſervations ſur les Mémoires de Tavannes, tome XXVII de la Collection, p. 409. Nous ajouterons, à ce que l'on a dit, que ſelon M. de Thou (Liv. L.) la mort de Lignerolles fut, à ce que l'on prétend, la ſuite du commerce galant qu'il entretenoit avec une Dame du premier rang.

(b) De Thou, Liv. L.

qui m'a fait à moi même un outrage ſenſible dans une affaire que je veux étouffer. Je vous donnerai des ſeconds, gens d'expédition, pourvû que vous ayez le courage de commencer..., Un ſentiment d'honneur retenoit la Guerche, le Roi indigné le traita de poltron; & la Guerche conſentit à devenir un aſſaſſin. A d'autres traits de ce (a) genre qu'on pourroit citer, ſi l'on joint ces (b) gouts ſanguinaires qu'il manifeſta dès ſon enfance, la diſſolution de ſes mœurs, & la groſſiereté des expreſſions dont il ſe ſervoit habituellement, on conviendra que ſi ce prince ne fut pas complice des crimes reprochés à ſa mère, au moins l'immoralité (c) de ſa conduite particulière ne

(a) Tel eſt l'ordre qu'il donna au Duc d'Angoulême de tuer le Duc de Guiſe, parce qu'il plaiſoit trop à Marguerite de Valois (depuis Reine de Navarre.) *De ces deux eſpées que tu vois* (dit Charles IX au Duc d'Angoulême) *il y en a une pour te tuer, ſi demain que j'irai à la chaſſe tu ne tues le Duc de Guiſe de l'autre.* Le Prince Lorrain n'eſquiva le coup qu'en épouſant ſur le champ la veuve du Prince de Porcien.

(b) Voyez l'Obſervation, n°. 14, ſur le dernier Livre des Mémoires de Montluc, tome XXVI de la Collection, p. 149 & ſuiv.

(c) Nous ne finirions point, ſi nous voulions rapporter tous les reproches en ce genre que l'Hiſtoire lui fait. Par exemple, quel jugement doit-on porter ſur

dépoſe pas en ſa faveur. Réſumons-nous donc à un point qui nous paroît inconteſtable ; c'eſt que s'il n'a pas été auſſi coupable que bien des gens l'ont dit, ce ne fut pas ſa vertu qui le ſauva. Catherine de Medicis avoit eu ſoin de l'enlacer dans les piéges de la corruption. Et comment s'en ſeroit-il préſervé au milieu d'une Cour (a), où l'on ſe parjuroit ſans en rougir, où l'on ne croyoit plus à la probité, & où regnoient à la fois l'eſprit de parti, les haînes religieuſes, & les rivalités en tout genre ?

ce Prince, ſi, comme on le verra dans les Mémoires de l'Etoile, » après la Saint-Barthelemi, il diſoit en » riant & en jurant Dieu, à ſa maniere accoutumée, » & avec des paroles que la pudeur oblige de taire, » *que ſa groſſe Margot en ſe mariant avoit pris tous ſes* » *rebelles Huguenots à la pipée ?* . . .

(a) L'oubli de tous les principes étoit pouſſé au point dans cette Cour, qu'on s'y faiſoit un jeu de voler impunément. On lit dans les Mémoires de l'Etoile que Charles IX, avec ſes frères, mit au pillage la vaiſſelle d'argent du Prevoſt de Paris, qui leur avoit donné la *colation*. Le Premier Préſident du Parlement vouloit informer. *Non, non* (s'écria Charles IX) *ne vous mettez en peine : dites ſeulement à Nantouillet* (c'étoit le nom du volé) *qu'il aura trop forte partie, s'il en veut demander la raiſon* (Mémoires de l'Etoile, tome I, de l'édit. de 1744, p. 61 & 62.)

(8) Les liaiſons de l'Amiral avec le Duc d'Alençon n'avoient pas moins déplu à Charles IX qu'à Catherine de Médicis, & au Duc d'Anjou. Après le maſſacre de la Saint-Barthelemi, Morvillier (a) fut chargé d'examiner les papiers de Coligni. Le but de cet inventaire étoit de découvrir des faits propres à noircir la mémoire du mort. Par-là on eſpéroit diminuer l'horreur que cauſoit cette ſanglante exécution ; dans le Journal rédigé par l'Amiral, on remarqua l'avis qu'il donnoit au Roi de ne pas accorder trop d'autorité aux princes ſes frères, en leur aſſignant des appanages. Catherine triomphant de la découverte, fit lire cet article au Duc d'Alençon qu'elle ſavoit être douloureuſement affecté de la mort de Coligni. *Voilà votre bon ami!* (lui dit-elle) *voyez le conſeil qu'il donne au Roi.... Je ne ſcay pas* (répondit le Prince aprés l'avoir lû,) *s'il m'aimoit beaucoup ; mais je ſcay qu'un pareil conſeil n'a pu provenir que d'un homme fidèle à ſon ſouverain, & zelé pour ſes intérêts....* A la même époque Catherine eut encore la mortification d'entendre l'Ambaſſadeur d'Angleterre (*Walſingham*) lui tenir un langage ſemblable. Il s'agiſſoit d'un avis ſecret que

(a) De Thou, Liv. LII.

Coligni avoit réſervé pour le Roi. Il lui repréſentoit qu'en refuſant les habitans des Pays-Bas, qui offroient de paſſer ſous la domination Françoiſe, il devoit craindre que les Anglois n'acceptaſſent ces offres, & que, s'ils s'établiſſoient une fois dans le Continent, ils pourroient faire revivre leurs anciennes prétentions ſur pluſieurs provinces de la France. *J'ignore* (repartit Walſingham à Catherine de Médicis,) *ſi l'Amiral étoit attaché, ou non à ma Souveraine, mais je ſuis convaincu que c'étoit-là le conſeil d'un bon François, d'un excellent ſerviteur de ſon Roi. & que ſa mort eſt une perte irréparable pour la France.*

(9) Relativement à ces pêcheurs, la Popelinière (a) nous a conſervé une anecdote bonne à recueillir, « d'autant (raconte-t-il) » que les Catholiques ſe ruoient ordinaire- » ment ſur les femmes qui alloient pêcher » des *Sourdons* (b) & autres coquillages,

(a) Hiſt. de France, Liv. XXXV, p. 101 verſo, tome IV de l'édit. in-8°.

(b) *Les Aſſiégés* (lit-on dans l'Hiſtoire de M. de Thou, Liv. LVI.) remarquèrent comme un miracle que pendant toute la durée du Siège la marée avoit toujours apporté une grande quantité d'une eſpèce

» aucunes deſquelles ils prindrent comme » les plus belles ; nombre d'Arquebuſiers » s'habillerent en femmes avec eſpées & *piſ-* » *toles* ſous leurs cottes, leurs compagnons » prets à les ſecourir s'ils en avoient beſoin. » Ainſi peſchants & conduits par les femmes, » virent auſſi-tôt les Catholiques ſe débander » de leurs corps de garde pour s'en ſaiſir : » mais ces *hommaſſes* les chargerent de telle » ſorte, que pluſieurs tués morts, le reſte » n'euſt qu'à fuir en diligence, auſſi-tôt » réfroidis en amour qu'ils s'y eſtoient montrés » eſchauffés dès la découverte de ces fem- » mes...». Au ſurplus cette incontinence des officiers ſubalternes & des ſoldats ne doit point ſurprendre, s'il eſt vrai, comme l'aſſure l'Hiſtorien (a) Mathieu, que les Chefs en

d'huîtres, qu'ils appellent *ſourdons*, & qui avoit ſuffi pour la nourriture du petit Peuple ; au lieu qu'après la levée du Siège il n'en parut plus. Ils prétendent que depuis ce tems-là on n'en a jamais vu auſſi abondamment. Nous ajouterons qu'on dût d'autant plus crier au miracle, que les Miniſtres avoient exalté toutes les têtes. On a vu dans la notice, qui précède les Mémoires de la Noue, qu'ils comparoient la Rochelle à *Bethulie*, & qu'ils promettoient une nouvelle Judith. Les *ſourdons* ſans doute en tinrent lieu.

(a) Hiſt. du règne de Charles IX, Liv. VI, p. 351.

paſſant par Orléans pour ſe rendre à la Rochelle, *firent de ſi grandes deſbauches qu'ils s'en reſſentirent tout le long du Siége.* Le Tableau, fait par le même Ecrivain, du genre de vie que menoient les femmes & les Miniſtres Proteſtans enfermés dans cette ville, préſente un diſparate complet » La Police (dit-il (a)) étoit grande & » exacte en la ville : les actions ſont conformes » à la manière d'être ; celle des Miniſtres » eſtoient animés de tant de zèle, qu'il n'y » avoit labeur pour le public, où ils ne con- » tribuaſſent de leur ſollicitude particulière, » il ne ceſſoient de prier & d'exhorter, ils ſe » trouvoient aux délibérations ; ils alloient » aux exécutions : il ne ſe faiſoit ronde, » ni patrouille de nuit qu'un Miniſtre n'accom- » pagnaſt le Capitaine. Bien que les femmes » ſoyent excuſées des actions militaires, & » que leur ſexe n'a rien qui puiſſe ſervir » (car on ne ſe ſert plus de leur cheveux » comme autrefois les Romains & les Car- » thaginois firent tondre leurs femmes pour » faire des cordes au bandages de leurs » machines,) ſi eſt-ce que les femmes (b)

(a) Hiſt. du règne de Charles IX, Liv. VI, p. 350.

(b) Le courage & l'intrépidité de ces femmes ré-

» de la Rochelle ſe trouverent pluſieurs fois » bien avant dans la mêlée de leurs troupes » pour ſoulager les bleſſés, porter du vin » & des confitures aux ſoldats : on en vit » une (a) qui dépouilla un ſoldat, porta » ſon eſpée & arquebuſe en trophée par la » ville ».

(10) Pluſieurs cauſes réunies contribuèrent au mauvais ſuccès du ſiége. La méſintelligence des Chefs, les maladies épidémiques qui enlevoient une foule d'Officiers & de

pondoient au caractère des Rochellois, tel qu'il étoit alors. Livrés au commerce & à la navigation, ils avoient ces mœurs âpres & ſévères qui conviennent à l'homme né pour la liberté. Les premiers troubles leur avoient appris à connoître leurs forces. Fier de ſentir ce qu'il valoit, le Rochellois, effarouché du maſſacre de la Saint-Barthelemi, éprouvoit (dit M. de Thou, Liv. LV.) un mélange de frayeur & de rage, dont les réſultats influoient ſur tout ce qui l'entouroit.

(a) Veut on ſe former une idée nette du dégré d'exaltation auquel les têtes des Rochellois étoient montées ; il faut lire la relation de ce Siège dans le Livre LVI de l'Hiſtoire de M. de Thou ; les femmes y montrèrent la valeur la plus déterminée. Ce ſexe, oubliant ſa douceur naturelle, devint féroce & cruel. *On en vit* (dit M. de Thou) *qui s'avancèrent juſques dans le foſſé pour égorger & dépouiller les ennemis ;* & elles paroiſſoient le caſque en tête au milieu des combattans.

ſoldats, le peu de ſoin qu'on avoit des bleſſés & des malades, l'indiſcipline & l'inſubordination dont le Camp offroit l'image, les cabales, les brigues que produiſoient l'eſprit de rivalité, & les intérêts oppoſés des Princes, firent bientôt éclore un mécontentement général. Les nouvelles recrues qu'on amenoit journellement, ne ſuffiſoient pas pour remplacer les ſoldats qui déſertoient. La Nobleſſe menaçoit hautement de ſe retirer : pour prévenir l'effet de ces menaces, on bruſquoit l'attaque des poſtes, & on montoit à l'aſſaut avant que les brèches fuſſent ſuffiſamment praticables ; en conſéquence ſans que le Siége avançât, on perdoit beaucoup de monde. A force d'être repouſſés, les ſoldats s'imaginèrent que la Rochelle étoit imprenable ; refroidis par cette prévention, ils n'attaquoient plus qu'avec tiédeur & répugnance. Les aſſiégés, au contraire, animés par les exhortations de leurs Miniſtres, & partageant l'enthouſiaſme de leurs femmes, ſembloient acquérir de jour en jour de nouvelles forces. Le déſeſpoir, & la crainte d'être pris leur tenoient lieu de courage. Bravant même l'état de détreſſe, auquel ils étoient réduits : « Le premier jour de May

» (raconte un (a) de nos Hiſtoriens) ils » planterent avec *tambours*, *trompettes*, & » *cantiques*, un arbre haut & verdoyant, » non pour renouveller les *fleurales* abolies » par l'Empereur *Anaſtaſe*, ni ramener la » mémoire de cette fameuſe courtiſanne » *Flora*, qui, enrichie de l'excès de ſes » voluptés, laiſſa une rente aux Romains » pour les célébrer, mais pour faire voir » que leurs courages n'eſtoient ni morts, » ni flétris....» Depuis cette époque juſqu'à la fin du Siége, l'ardeur des aſſiegeants ſe rallentit progreſſivement. Le mal s'accrût encore, lorſqu'on fut inſtruit de l'élévation du Duc d'Anjou au Trône de Pologne. *La plûpart des Grands* (nous apprend M. de Thou (b)) *n'étoient plus occupés que du nouveau Royaume & de leur départ : les ſoldats n'écoutoient plus les ordres de leurs Officiers.* Ces faits, atteſtés par les contemporains, ne ſont pas faciles à concilier avec le récit du rédacteur des Mémoires de Tavannes, qui prétend (c) *que les Rochellois ne pouvoient*

(a) Mathieu, Hiſt. du règne de Charles IX, Liv. VI, p. 351.

(b) Liv. LVI.

(c) Tome XXVIII de la Collection, p. 57.

éviter

éviter leur perte.... Catherine de Médicis conçut ſi bien l'impoſſibilité de réduire la Rochelle, que par ſon ordre les négociations recommencèrent ; en feignant de ſe rendre aux ſollicitations des Proteſtans Polonois, qui réclamoient vivement en faveur de ceux de France, Catherine & ſon fils cédèrent à la néceſſité. Ainſi de cette entrepriſe infructueuſe, le Miniſtère François ne recueillit que de la honte & de l'humiliation. Si la Nation en eut été quitte pour l'affront eſſuyé par ceux qui la gouvernoient, elle s'en ſeroit aiſément conſolée. Mais elle avoit à pleurer ſur le ſang précieux qu'on venoit de prodiguer inconſidérément, & ſur des dépenſes énormes qui réduiſoient ſes Finances au dernier degré d'épuiſement.

(11) Le récit de M. de Thou n'eſt pas tout-à-fait conforme à celui du Duc de Bouillon. De Thou (a) aſſure que d'abord on délibéra pour ſavoir ſi, en s'emparant des vaiſſeaux du Roi, on ſe jetteroit dans la Rochelle, ou ſi l'on feroit voile vers l'Angleterre. On renonça à l'une & l'autre entrepriſe. L'arrivée du Comte de Montgommeri (continue-t-il) réchauffa les têtes. Cette

(a) Liv. LVI.

jeuneſſe ardente vouloit auſſi-tôt s'aller joindre à ſa flotte. La Noue s'y oppoſa, à cauſe du Comte de Montgommeri qu'il n'aimoit pas. D'ailleurs il repréſenta fortement qu'on n'avoit aucune certitude pour compter ſur un accueil favorable de la Reine d'Angleterre, & encore moins ſur les ſecours effectifs de cette Princeſſe. Les objections de la Noue étoient d'autant mieux fondées qu'Eliſabeth, dirigée à cette époque par des circonſtances (a) particulières, vivoit en bonne intelligence avec la Cour de France; & que, déſavouant hautement le Comte de Montgommeri & ceux qui l'accompagnoient, elle avoit déclaré qu'on pouvoit les traiter comme des *bannis* & des *pirates*. D'après cet expoſé, il eſt clair qu'il fut heureux pour tous ces jeunes Seigneurs d'être contredits par la Noue, qui les empêcha de ſe compromettre en pure perte. Mais, il faut l'avouer, les liaiſons d'un homme auſſi grave que la Noue

(a) Les affaires d'Ecoſſe abſorboient toute ſon attention. Voulant dominer dans ce Royaume, & perdre Marie Stuart, il lui importoit par une feinte obſervation des traités avec la Cour de France, de la réduire à une ſorte d'inaction. D'ailleurs Eliſabeth, inquiéte des mouvemens des Catholiques en Angleterre, craignoit qu'on n'appuyât leurs inſurrections.

avec cette jeuneſſe folle & inconſidérée, ont droit de ſurprendre. Car il ne faut pas croire que tant de menées n'euſſent point tranſpiré : le vrai mot de l'énigme n'étoit pas connu ; le Duc d'Anjou, accoûtumé par ſa mère à s'entourer de l'eſpionnage, avoit découvert qu'il ſe tramoit beaucoup de choſes, & que le Duc d'Alençon ſe propoſoit de paſſer en Angleterre. Le Duc d'Anjou ne manqua pas d'en prévenir le Roi. On crut à la Cour que le but du Duc d'Alençon, en ſe rendant à Londres, étoit de terminer avec Eliſabeth le mariage (a) projetté avant la Saint Barthelemi. « Pour » l'empeſcher (racoûte l'hiſtorien (b) Ma- » thieu) on depeſcha *Pinard* avec lettres de » créance, & une inſtruction du commande- » ment que le Roy luy faiſoit de ne ſortir » du Royaume. *Pinard* eſtant arrivé au camp, » communiqua au Duc d'Anjou la cauſe de » ſon voyage, & pria d'avoir agréable que » la charge qu'il avoit, fut executée en ſa » préſence & en ſa maiſon. Le Duc d'Anjou » luy dit, *qu'encor qu'il ne manquaſt jamais* » *de fidelité & de reſpect aux commandements* » *du Roy, il ſeroit bien aiſe de ne donner à ſon*

(a) Voyez l'Obſervation ci-deſſus, n°. 5.

(b) Hiſt. du règne de Charles IX, Liv. VI, p. 351.

» *frere ce teſmoignage* (a) *de mauvaiſe vo-*
» *lonté, & le ſujet de croire que cela euſt eſté*
» *par ſon advis* . . . Pinard alla trouver le Duc
» d'Alençon ; luy dit *que le Roy & la Royne*
» *ſa mere eſtant advertis qu'il vouloit paſſer*
» *en Angleterre, & que ſon eſquipage eſtoit*
» *dreſſé, luy commandoit de n'abandonner le*
» *camp à peine de s'en repentir* . . . Le Duc
» luy dit *qu'il ne croyoit pas cela, & que le*
» *Roy ſon frere luy euſt envoyé un homme* (b)
» *d'autre qualité pour luy faire un comman-*
» *dement de telle conſéquence* . . . Pinard reſ-
» pond, *qu'en cela le Roy avoit jugé qu'il*
» *avoit beſoin de la fidelité & du ſecret, &*
» *non de la qualité, ny de l'autorité de ſes*
» *ſerviteurs, n'ayant voulu fier choſe de telle*
» *importance qu'à une perſonne qui avoit eu*
» *l'honneur de participer aux plus ſecrettes* . . .

(a) Voilà bien la politique aſtutieuſe de Catherine de Médicis. On voit que le fils avoit profité des leçons de la mère.

(b) Claude Pinard étoit Secrétaire d'Etat. Nous le retrouverons plus d'une fois dans les tems de la Ligue. La conduite équivoque qu'il tint dans pluſieurs circonſtances, & ſurtout à Château-Thierry, en 1591, le fit condamner comme traître par le Parlement, ſéant à Châlons. Henri IV modifia l'arrêt, & commua la peine de mort en une amende de trente mille écus d'or. (de Thou, Liv. CI.)

» *Montrez-moy* (dit le Duc) *voſtre inſtruc-*
» *tion . . . Je n'y ſuis pas tenu, & y a du*
» *péril à m'en déſaiſir ; mais pour vous aſ-*
» *ſeurer que mes paroles ſont bien fondées, la*
» *voilà en bonne forme . . . . .* Comme il l'euſt
» vu, il luy dit : *Je ne voy rien qui ne me*
» *confirme l'opinion que tout cecy eſt un arti-*
» *fice de mes ennemis : Qui me dira que cecy*
» *a eſté ſigné par le Roy & par la Royne ma*
» *mere ? Ne ſçay-je pas bien que vous autres*
» *ſçavez contrefaire* (a) *leur ſignature ? Pour*
» *le regard de celle de Villeroy, qui doute que*
» *vous ne faciez les uns pour les autres ? . . .*
» Quoique ſçeuſt dire *Pinard*, il le renvoya
» comme venu ſans pouvoir, & au-deſſous
» de la qualité (b) néceſſaire à telles com-
» miſſions ».

(12) La relation du Duc de Bouillon eſt trop ſuccinte, pour n'y pas ſuppléer par quelques éclairciſſemens. On mit à la rédac-

(a) Si le reproche étoit mérité, on avouera ſans peine qu'on ne pouvoit pas porter plus loin l'abus du deſpotiſme miniſtériel.

(b) Ce motif, allégué par le Duc d'Alençon, nous ſemble fort extraordinaire. Pourquoi un Secrétaire d'Etat ne pourroit-il pas être porteur des ordres du Roi vis-à-vis d'un Prince de ſon ſang ?

tion de ce traité le plus grand appareil, ſi on conſidère le nombre (a) & la qualité des Commiſſaires, qui y comparurent au nom du Roi. Ces Commiſſaires étoient Jean Deſcars, ſieur de la Vauguyon, René de Villequier, François de la Baume Comte de Suze, Jean de Chourſes, ſieur de Malicorne, le Maréchal de Montluc, Armand de Gontaut de Biron, le Comte de Retz, la Noue, & Bernard Fizes, Secrétaire d'Etat. En liſant cette nomenclature, on croiroit qu'il s'agiſſoit de ſtipuler les interêts de deux grandes puiſſances. Mais cette idée ne ſe ſoutient pas, lorſqu'on voit que les Plénipotentiaires du parti oppoſé ſe réduiſoient au Maire de la Rochelle, à *Gargouillaud*, commandant de l'infanterie Rochelloiſe, & aux Députés des villes de Nîmes & de Montauban. Quoiqu'il en ſoit, on convint que ces deux villes, ainſi que la Rochelle auroient le libre exercice de la Religion proteſtante; mais que pour ſauver l'honneur du Roi & du Duc d'Anjou, les habitans de la Rochelle ſupplieroient ce Prince de leur pardonner le paſſé. Le traité ayant été ratifié de part & d'autre, Biron précédé de quatre trompettes & d'un héraut d'armes, entra à la Rochelle

(a) De Thou, Liv. LVI.

par la porte de *Coignes* : il fit publier la paix dans toutes les places publiques. On lui ſervit un repas ſplendide à l'hôtel de ville ; & le ſoir même il retourna au camp de l'armée royale.

Le réſultat du traité fut un édit de pacification, daté du château de Boulogne, au mois de Juillet 1573. En voici le réſumé d'après la Popeliniere (a) qui nous l'a tranſmis (b) en entier. Il ordonne une amniſtie complete par rapport à tous les troubles ſurvenus depuis le 24 Août 1572. Il maintient le Catholiciſme dans les lieux où il a été rétabli depuis cette époque. Il confirme dans la liberté du culte proteſtant les habitans de *la Rochelle*, *de Nîmes & de Montauban*. Il les déclare tous bons & loyaux ſujets du Roi, & permet à chaque Proteſtant de retourner chez lui & d'y vivre paiſiblement ſans qu'on puiſſe gêner ſa conſcience. Il autoriſe les Gentils-hommes Proteſtans, Seigneurs Haut Juſticiers à avoir des prêches chez eux, & à y faire profeſſion publique de leur Religion. Il réintègre

(a) Liv. XXXV, fol. 113, tome IV, de l'édit. *in*-8°.

(b) On le trouve auſſi dans les Mémoires d'Eſtat ſous Charles IX, tome II, p. 469 & ſuiv.

dans leurs places & dignités ceux qui en avoient été depouillés. Enfin pour garantir au Souverain l'obéiſſance & fidélité des trois villes qu'on vient de dénommer, l'édit porte que quatre des principaux bourgeois de chacune de ces villes réſideront à la Cour, que tous les trois mois ils ſeront relevés par de nouveaux otâges, & qu'on accomplira cette clauſe pendant deux ans. A la lecture de cet Edit, ſi l'on ſuppoſoit qu'il dût ramener le calme, on ſe tromperoit. A peine étoit-il ſigné, que les préſages d'une nouvelle tempête ſe manifeſtèrent (a). Les Ambaſſadeurs Polonois en furent la cauſe indirecte. Afin de faciliter l'élévation du Duc d'Anjou au trône de Pologne, Montluc, Evêque de Valence (b), avoit promis au nom du Roi de France un déſaveu formel de la Saint-Barthelemi, & une liberté de culte indéfinie pour tous les Proteſtans François. Il s'en falloit bien que les inſtructions de Montluc lui permiſſent de contracter de tels engagemens. Les Ambaſſadeurs Polonois, en venant ſaluer leur nouveau Souverain, inſiſtèrent ſur l'accompliſſement entier de ces

(a) De Thou, Liv. LVII.

(b) Liſez les notes de la p. 257 du tome XXVII de la Collection.

promeſſes. Les Miniſtres de Charles IX & le Nonce du Pape (a) vinrent à bout de gagner les Chefs de l'ambaſſade Polonoiſe. La foibleſſe de ceux-ci donna le moyen d'éluder une déciſion qui, ſi elle répugnoit à Charles IX, étoit encore moins dans les principes de Catherine de Médicis, & de ſon ſecond fils le Roi de Pologne. Ces diſcuſſions, en devenant publiques, avoient reveillé les Proteſtans François. L'eſpérance d'obtenir plus qu'on ne leur avoit concédé les enhardit. Ceux du Languedoc, aſſemblés avec la permiſſion du Roi à Montauban, prétendirent entre autres choſes (b), que le dernier Edit (c) n'aſſuroit ni leurs vies, ni leurs biens, que rien n'empêchoit les bourreaux de la Saint-Barthelemi de renouveller les horreurs de ce maſſacre quand il leur plairoit, que pour y obvier il falloit que leurs villes de ſûreté fuſſent gardées par des troupes Proteſtantes payées aux dépens du Roi, qu'on leur accordât en ſus deux villes ſemblables

(a) De Thou, Liv. LVII.

(b) La Popeliniere, Liv. XXXVI, fol. 119 & ſuiv.

(c) Cette requête des Proteſtans du Languedoc eſt également conſignée dans les Mémoires d'eſtat ſous Charles IX, p. 554 & ſuiv. tome II.

dans chaque province, que leur Religion fût admiſe par-tout, qu'on créât pour eux un Parlement où leurs cauſes ſeroient commiſes, qu'on ſoldât leurs Miniſtres avec le produit des dixmes perçues ſur les biens des Proteſtans, qu'on permît aux Prêtres & aux Moines de ſe marier, & qu'on punît les auteurs de la Saint-Barthelemi. Yolet (a), Philippi (b) & Chavagnac, porteurs de ces griefs, ſe réunirent en route aux députés du Tiers-Etat du Dauphiné & de la Provence, qui demandoient à être déchargés des ſubſides dont ces provinces étoient grévées. Ces derniers réclamoient des priviléges & des franchiſes que Philippe de Valois & Louis XI avoient juré de maintenir. Leur harangue, qui nous a été conſervée par la Popeliniere (c), eſt remarquable ſous deux points

(a) Nous préſumons que Yolet étoit le frere puîné de François de Malras, Baron d'Yolet, & Gentilhomme ordinaire du Duc d'Alençon. Yolet fut Maître d'hôtel ordinaire de Catherine de Navarre ſœur de Henri IV. (Voyez le Recueil de M. le Marquis d'Aubais, tome I, p. 344.)

(b) Ce Philippi n'eſt-il point l'auteur des Mémoires publiés dans le tome XLVI de la Collection?

(c) Liv. XXXVI, fol. 125 & ſuiv. tome IV de l'édit. in-8°. (Voyez auſſi les Mémoires d'eſtat ſous Charles IX, tome II, p. 569 & ſuiv.)

de vue. Elle offre un mélange de puſillanimité & de hardieſſe. D'une part elle indique l'aviliſſement dans lequel on s'efforçoit de tenir le Tiers-Etat. De l'autre elle prouve que le peuple, las de gémir ſous le faix de l'oppreſſion, ſecoue à la fin ſes chaînes, & qu'aigri alors par le déſeſpoir, il menace de les rompre. Les Députés (a) Provençaux & Dau-

(a) Ces Députés (lit-on dans les Mémoires de l'eſtat de France ſous Charles IX, tome III, fol. 28 verſo.) » S'acquittant de la charge qu'ils avoient de leur pays, » remonſtretent au Rois les exactions, mangeries, & » pilleries que ſes ſujets ſouffroient depuis douze ans, » combien qu'il ſe fuſt levé depuis ſix ans, plus de deniers en une année que l'on n'avoit pas fait en deux » des précédentes. Chacun eſtimoit que cela procédoit » des dépenſes exceſſives, & dons immenſes qui ſe » faiſoient continuellement à l'appétit & ſelon l'affection de la Reyne mere, & de ceux qui manioient les » affaires d'eſtat. Pour cette cauſe ces députés ſupplioient le Roy qu'en conſidération de la grande » ſoule de ſes ſujets durant tant d'années, & qu'elle » ne procédoit que de la mauvaiſe adminiſtration de » ſes principaux Conſeillers, il luy pluſt leur donner » quelque relache pour reſpirer, & cependant convoquer les Etats-généraux de ce Royaume pour pourvoir à tous ces déſordres à l'avenir ». . . . Si l'on en croit le même Ecrivain, » On taſcha d'amollir par promeſſes & belles paroles ces députés; delà on vint » aux menaces, tellement qu'aucuns d'eux ſe tinrent

phinois, après s'être excuſés bien humblement de ce qu'ils alloient dire, expoſèrent le tableau de leurs immunités, & les infractions qui y avoient été faites ſucceſſivement depuis le règne de François I. « Voilà, Sire (ajoutèrent-ils enſuite) un povre peuple deſnué » de ſa graiſſe, de ſa chair & de ſon ſang. » Repreſentez-vous, Sire, une vraie anatomie du corps humain, auquel ne reſte que » la peau, & les os encore foulés : car voſtre peuple luy reſſemble par une grande » ſympathie. Il ne demande qu'à ſe refaire : » mais il ne peut avancer tant d'emprunts » ſpécialement avec la guerre. Un vray Roy » eſt comparé à un bon Paſteur, duquel *le* » *propre eſt de tondre, & non pas d'eſcorcher.* » Vous ſupplient donc très-humblement les » gens du Tiers-Etat de ces provinces deſolées, qu'il plaiſe à Voſtre Majeſté pourvoir à la » pacification génerale des troubles; & ayant » eſgard aux miſeres, povretés, ruines, calamités, déſolations, meurtres, aſſaſſinats, » ſaccagemens des villes, concuſſions, exactions, oppreſſions, pilleries, rançonne-

» cachés quelques jours, & finalement s'en retournèrent ſans rien faire, ſinon qu'on les entretint en » cette eſpérance que le Roy leur donneroit bientôt » contentement ».

» mens, meſchançetés, violemens de fem-
» mes, déflorations de vierges, & autres
» maux qui en ſont provenus, réduire leſ-
» dites provinces en bonne tranquillité,
» union & concorde par telles loix que voſ-
» tre Majeſté trouvera raiſonnables; n'eſtant
» plus poſſible de vivre en tel déſordre que
» le mal du tems apporte ès dites provinces,
» leſquelles ſont tant épuiſées de deniers &
» moyens, qu'à peine les gens du Tiers-Etat
» pourront avoir la ſeule commodité de vi-
» vre, d'autant que les gens de guerre ont
» tout pillé & ravagé, n'eſtant reſté grand
» beſtial, ni argent dont le peuple ait moyen
» de s'accommoder. A ces cauſes qui portent
» neceſſité, ils ſupplient Voſtre Majeſté, Sire,
» de deſcharger pour le tems de dix ans le
» Tiers-Eſtat deſdites provinces de toutes
» tailles, cruës, aides, ſubſides, & de toutes
» autres impoſitions ordinaires & extraor-
» dinaires; & le tems eſchu, réduire le tout
» aux termes & eſtat qui eſtoient du tems du
» Roy (a) Louis XI, ou au moins ſous le

(a) Si on rapproche ces doléances de celles des eſtats de Tours ſous Charles VIII, il en réſulte que le peuple étoit cruellement oppreſſé, puiſqu'il deſiroit être remis au même état où étoient ſes ancêtres du tems de Louis XI: » Sire, (diſoient les Eſtats-généraux à Charles

ces nouvelles guerres civiles qui troublèrent les derniers moments de Charles IX luttant contre la mort, & qui ébranlèrent ſur la tête de ſon ſucceſſeur la couronne qu'à la fin un Régicide lui arracha. Ce précis, que nous

& des Italiens qui l'entouroient, étoit de détruire les ſeigneurs & toute la nobleſſe. Ces divers pamphlets ſe trouvent réunis dans un volume *in*-8°. ſous le titre d'Orléans 1576. L'autre ouvrage, qui échauffa les têtes à cette époque, eſt trop connu pour nous y arrêter. C'eſt le *Franco-Gallia* de François Hotman. Ce livre bien écrit en latin, & dont les éditions ont été fort multipliées, contient vingt chapitres : en le méditant, on voit que l'auteur tendoit à faire revivre l'autorité & le pouvoir de la Nation, & des Etats-généraux. Mais les diſcuſſions, auxquelles il s'eſt livré, l'ont entraîné au-delà du but. On lui a reproché d'avoir tronqué & mutilé des paſſages de nos anciens Hiſtoriens, pour démontrer que le Royaume n'étoit point héréditaire, mais électif, que la loi ſalique n'étoit point une loi conſtitutionnelle, & que les femmes ne devoient jamais participer à l'adminiſtration. Hotman étoit en colère contre ſa patrie, quand il compoſa cet ouvrage (a dit Bayle dans ſon dictionnaire) ; & on ſeroit tenté de le croire en ſe rappellant que par la ſuite, pour faire ſa cour à Henri IV, Hotman dans un autre écrit ſe déclara pour la ſucceſſion linéale du Royaume. Au ſurplus, le *Franco-Gallia* a été traduit en François par Simon Goulard. On a inſéré cette traduction dans *les Mémoires d'eſtat ſous Charles IX, imprimés à Middelbourg*, tome II, p. 577 & ſuiv.

avons

avons cru indiſpenſable, ſervira au Lecteur d'introduction pour le récit de ces mêmes guerres civiles contenu dans les Mémoires du Duc de Bouillon. Il concevra avec quelle facilité, vû l'état des choſes, les Grands pour leurs intérêts particuliers pouvoient faire mouvoir un peuple malheureux, & fatigué de l'être.

(13) Catherine de Medicis n'enviſageoit qu'avec douleur le moment où elle ſe ſépareroit de ſon ſecond fils le Roi de Pologne. C'étoit ſur ce prince que ſe reportoient toutes ſes affections. La jalouſie de Charles IX l'avoit déterminée à préparer ce ſacrifice, mais plus le jour approchoit, plus elle auroit voulu l'éloigner. Charles qui ne l'ignoroit pas, s'exprima de manière qu'il y auroit eu du danger à ne point obéir. Le Roi de Pologne, ſe diſpoſant enfin à partir, ſortit de Paris le 28 ſeptembre 1573. Charles & toute ſa cour devoient le reconduire juſqu'aux frontières, en conſéquence il ſe rendit à Vitry. Tout à coup la ſanté du Monarque François ſe dérangea, il lui ſurvint une maladie grave, (ce ſont les expreſſions des écrivains (a) du

(a) Ce n'eſt ni la Popelinières, ni Davila qu'il faut interroger ſur tout ce qui concerne la maladie de Char-

tems) mais ils ne s'expliquent pas clairement ſur la nature du mal. *Peu de gens* (dit M. de Thou (a)) *ſe perſuaderent qu'il n'y eut rien que de naturel dans cette maladie.* On a prétendu (b) que Charles IX avoit été empoiſonné, & que ce crime fut l'ouvrage de *Charles de Gondi ſeigneur de la Tour*, & grand maître de la garderobe de ce Prince : on a attribué la cauſe de cet événement à un commerce de galanterie que Charles entretenoit avec l'épouſe de Gondi. Le mari (dit-on) les ſurprit à un rendez-vous où il n'étoit pas attendu. Gondi, furieux, ne reſpiroit que vengeance : il ſuivit (ajoute-t-on) les conſeils (c) du duc de Guiſe, en recourant au poi-

les IX ; le premier (Liv. XXXVII, fol. 189.) dit *qu'il tomba malade à Vitri d'une fievre pulmonique*, que les ſaignées & les purgations furent inutiles, *& que pluſieurs le crurent enforcelé.* D'ailleurs, il attribue la cauſe de ſon mal aux exercices trop violens ; & c'eſt à-peu-près là le réſumé du récit de Davila, tome I, Liv. V, p. 443. Selon les Mémoires de l'Etoile (tome I, p. 72 de l'édit. de 1744.) Charles IX mourut atténué par un flux de ſang.

(a) Liv. LVII.

(b) Voyez les additions à la traduction françoiſe de l'Hiſtoire de M. de Thou, édition de 1740, tome V, p. 18.

(c) D'après ces mêmes additions à l'hiſtoire de M.

son. Nous prévenons le lecteur que ces faits ne sont rien moins que prouvés, l'aventure galante du Roi avec la dame de Gondi pourroit estre vraie, sans que le reste eut la moindre authenticité. La haine que l'on portoit à la maison de Gondi, ne suffisoit-elle pas, pour que l'on brodât sur ce canevas l'historique de l'attentat dont on vient de parler? Cette haine ne doit point surprendre, si l'on réfléchit à l'extraction étrangère des Gondi, à leur dévouement pour Catherine de Medicis, aux honneurs & aux richesses que le comte de Retz & ses frères avoient eu l'art d'acumuler sur leurs têtes. D'après cet exposé on conçoit aisément que la calomnie ait éxagéré leurs torts, & même qu'elle leur ait prété des forfaits. En effet ouvre-t-on les écrits des contemporains, qui font mention de l'empoisonnement de Charles IX, les contradictions de leurs récits n'offrent que des renseignemens

de Thou, le Duc de Guise, ou l'épouse même de Charles de Gondi, sont accusés de l'avoir fait périr à son tour par le poison. On verra plus loin que Catherine de Médicis a été chargée de ces divers crimes; tandis que d'autres Ecrivains ont donné à la mort de Gondi, qui suivit de près celle de Charles IX, la plus belle des causes, le regret d'avoir perdu un Roi qu'il aimoit.

vagues & incertains ; les uns tels que Brantome (a) & Jean de Serres (b), diſent que le poiſon fut donné à ce prince, lorſque ſon frère partit pour la Pologne. Selon Papyre Maſſon (c), on ouvrit ſon corps en préſence des magiſtrats ; *& on n'y découvrit aucune noirceur ou corruption qui put appuyer le mauvais bruit que l'on faiſoit courir que ſon frère l'avoit empoiſonné.* Les pamphlets les plus violents, qui parurent à cette époque, ne s'accordent pas mieux entre eux. Dans la fameuſe (d) lettre publiée ſous le nom du ſieur de *Grand-*

(a) Brantôme, à l'article de Charles IX, dit que ce poiſon étoit de la poudre de corne d'un lièvre marin. Il ne nomme point les empoiſonneurs : *ceux qu'on a ſoupçonnés* (remarque-t-il) *n'ont pas fait meilleure fin.*

(b) Jean de Serres, en ſon *Hiſtoire des choſes mémorables* (années 1573.) laiſſe entrevoir qu'on imputoit le crime à Catherine de Médicis.

(c) Voici ſes expreſſions... *Poſtero die, corpus inſpectum eſt, præſente Magiſtratu urbis, livores intus nulli reperti, ſuſpicionem tabifici veneni ademerunt, quod à Fratre datum rumor erat...*

(d) *Grand-Rye* (& on le dira ailleurs) fut impliqué dans la conſpiration de la Mole & de Coconnas. L'Abbé le Laboureur en inſérant cette lettre dans le tome II de ſes additions ſur les Mémoires de Caſtelnau, p. 425, obſerve que malgré le caractère violent du perſonnage, il doute que cette lettre lui appartienne. Il la regarde

Rye, dit *Grand-Champ*, ſieur de *la Montagne*, on retrouve l'hiſtoire des galanteries de Charles IX avec la femme de Charles de Gondi; mais ce n'eſt plus le Duc de Guiſe, qui conſeille au mari outragé de ſe venger par le poiſon: cet ordre horrible émane de la bouche de Catherine de Medicis; & pour que le ſecret ne tranſpire pas, Catherine fait empoiſonner à ſon tour Charles de Gondi. D'un autre côté, Brantome & Papyre Maſſon aſſurent formellement que Gondy mourut de chagrin d'avoir perdu ſon ſouverain; ſi ces imputations contre la mémoire de Catherine de Medicis avoient eu le dégré de probabilité que donne l'aſſentiment général, croira-t-on qu'elles euſſent été omiſes par l'auteur *du diſcours merveilleux de ſes déportemens & actions?* Voici comment il s'exprime à cet égard.... « Le Roi (dit-il (a)) qui depuis le voyage » de Vitry, avoit eu aſſez peu de ſanté, » commença à ſe trouver plus mal, & à s'at- » tenuer & décheoir de plus en plus. Les » Médecins font une mauvaiſe concluſion de

comme un de ces libelles que dans ces tems malheureux enfantoient la haine & l'eſprit de parti.

(a) Diſcours merveilleux des déportemens & actions de Catherine de Médicis, page 81 de l'Edition in-12 de 1649.

» ſa maladie ; car ſoit qu'ils jugeaſſent d'un » poiſon terminé, ou autrement, (*on a parlé* » *de la ſauce d'un brochet*) aſſeurent la Royne » qu'à peine paſſera-t-il le mois d'Avril... ». Rapproche-t-on ce témoignage de celui des mémoires d'Eſtat ſous Charles IX ; les incertitudes redoublent encore. Selon le rédacteur de cet ouvrage, Charles convaincu qu'on l'avoit trompé, en le flattant de parvenir au pouvoir arbitraire, par le maſſacre d'une partie de ſes ſujets, le reprocha aigrement à ſa mère. Cette plainte, (raconte (a) l'écrivain) » fut de ſi » mauvaiſe digeſtion pour lui, qu'il en cuida » mourir à Vitry, où il s'eſtoit acheminé » devant pour faire ſortir ſon frère le Roy de » Pologne, lequel ſe faſchoit merveilleuſe- » ment de déloger de France ; & la longueur » en laquelle luy & la Royne mere tiroient les » affaires, faiſoit penſer à pluſieurs qu'ils » ſçavoient bien d'où procédoit la maladie » du Roy. Or, l'on ne ſçait pas certainement » ſi le Roy en entendit particulierement » quelque choſe : tant y a qu'il fit aſſez pa- » roitre en avoir ſenti le vent, *& qu'il crai-* » *gnoit quelque bouquet ou ſaupiquet ;* car, en

(a) Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX, imprimés ſous le titre de Middelbourg, tome III, fol. 18, verſo.

» ce tems il défendit que nul n'entrast en ſa » cuiſine, & ſe ſervit de gens non accouſtu- » més pour ſon boire & manger, juſques à » faire changer ſa vaiſſelle de ſervice... ».

Après ces détails qui ne préſentent rien de concluant, le rédacteur obſerve que Charles de Gondy, & ſes deux frères (a) s'éloignèrent momentanément de la cour : mais cela ne démontre point qu'ils fuſſent coupables de l'empoiſonnement dont il s'agit. La ſuite du récit ne nous éclaire pas davantage. On y voit que Catherine & le Roy de Pologne, ne pouvant plus reculer, allèrent joindre Charles IX à Vitry, & qu'en y arrivant ils trouvèrent que « ſa maladie (b) avoit pris quelque amande-

(a) Le voyage du Comte de Retz particulièrement avoit un objet connu dans l'hiſtoire. C'étoit de procurer des troupes allemandes au Comte Louis de Naſſau. On étoit convenu avec le dernier que le Roi de Pologne ſeroit le Chef de cette conféderation. Le Comte de Retz, en feignant de ſuivre le nouveau Monarque Polonois, cacha ainſi le ſecret de ſa miſſion. L'armement du Comte de Naſſau étoit ſi bien dirigé par Catherine de Médicis, qu'après ſa défaite les Eſpagnols ne trouvèrent dans ſa caiſſe militaire que des eſpèces frappées au coin de la France.

(b) Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX, tome III, fol. 19.

» ment (a), & que nature par la force de la » jeuneſſe d'iceluy, avoit repouſſé & fait ſortir » le plus fort de ſon mal par la teſte, le col, & » le viſage principalement. Aucuns s'efforçoient de couvrir cela du titre de petite » vérole : mais au moindre mot, qu'on en » ſonnoit, la pluſpart démenoit la teſte, penſant beaucoup plus que l'on n'oſoit dire. Le » Roy, ſe ſentant fortifié, reprend les erres » de l'inſtance qu'il avoit fait à ſon frère d'aller trouver ſon nouveau royaume, & en » vint juſqu'aux menaces ; jurant que s'il faiſoit plus le long à ſortir de France par amour, » il l'en feroit ſortir par force. Eux connoiſſans à qui ils avoient affaire, réſolurent de » deſloger, conſidérans que, s'ils reculoient, » *cela pourroit aſſeurer le Roy du doute qu'il* » *avoit eu*, & pourroit apporter quelque re-

(a) Villegomblain eſt le ſeul qui diſe dans ſes Mémoires que la maladie de Charles IX ne commença que le lendemain de l'arrivée de Catherine de Médicis & du Roi de Pologne à Vitry. D'ailleurs il traite cette maladie *d'une fievre ardente*. « Elle dura (dit-il) trente » heures & ſe termina en certaines groſſes & larges » puſtules & bubes, qui luy ſortirent par tout le corps, » bras & mains, & au viſage, dont on a parlé diverſement de la cauſe... (Mémoires de Villegomblain, p. 270.)

» mnement bien dangereux. Ils ſe promet-
» toient auſſi que le Roy de Pologne ne de-
» meureroit longtems ſans retourner à cauſe
» de l'indiſpoſition du Roy, & du reliquat de
» ſa maladie qui le r'attraperoit en l'été en-
» ſuivant...».

(14) Le caractère de prudence & de ſageſſe, que donne ici le Duc de Bouillon au maréchal de Montmorency, ſon oncle, a pour garant l'opinion des contemporains, & le récit de M. de Thou. C'étoit (dit-il (a)) un homme d'une probité rare, plein de zèle pour ſa patrie, ennemi de toute faction, & qui aimoit ſincèrement la paix. Plus d'une fois nous avons déjà fait ſon éloge; & les Mémoires de Brantôme le compléteront. Le Duc d'Alençon, en conſultant le Maréchal de Montmorenci, agiſſoit à l'inſtigation de Joſeph Boniface de la Mole, ſon favori. Mais ce confident avoit ſoin de ne laiſſer propoſer devant le Maréchal que ce qui étoit bon & honnête. Certain d'obtenir alors le ſuffrage de ce Seigneur, il s'en faiſoit un moyen pour accroître ſon aſcendant ſur l'eſprit du Prince, & pour le fortifier dans les réſolutions qu'il lui ſuggeroit. Si le Duc

(a) Liv. LVII.

d'Alençon n'eut ſuivi que les avis du Maréchal, il s'en ſeroit bien trouvé, puiſque celui-ci (ſelon M. de Thou) avoit déjà diſpoſé l'eſprit de Charles IX, de manière que le Monarque paroiſſoit conſentir à revêtir ce Prince de la Lieutenance générale du Royaume. Car c'étoit là l'objet que convoitoit l'ambition du Duc; & tout ce qui l'entouroit l'entretenoit dans ces idées. Par rapport aux hautes prétentions qu'il nourriſſoit, il eſt inutile de répéter ce qu'on en a dit dans les Notices des Mémoires de *Philippi* & de *la Noue*. Nous nous contenterons de remarquer qu'il ne faut point être ſurpris de ce que des hommes fort graves ſe réuniſſoient avec cette jeuneſſe inconſidérée, qui formoit le Conſeil du Duc d'Alençon. Les intérêts les plus oppoſés aboutiſſoient à un centre commun. Depuis la St. Barthelemi les Proteſtans brûloient du deſir de la vengeance. Les Montmorenci de leur côté ſavoient qu'on cherchoit à les abbaiſſer, & que plus d'une fois on avoit médité leur ruine. Il importoit donc aux uns & aux autres de prévenir le coup qui les menaçoit, en écraſant leurs ennemis. Pour y parvenir, ils crurent ne pouvoir mieux faire que de mettre à leur tête le frère du Roi même.

Tel étoit en particulier le motif des liaiſons du Maréchal avec les Chefs de cette faction; & (comme l'a fort bien obſervé le Laboureur dans un des (a) Chapitres de ſes Additions aux Mémoires de Caſtelnau, dont nous n'avions pas pu faire uſage) « Ce fuſt dans la néceſſité (b) de ſe maintenir » qu'il fuſt contraint de s'appuyer de la pro- » tection de M. le Duc d'Alençon, depuis » Duc d'Anjou, frere du Roy. *Tout eſtoit* » *péril pour luy hors de ce danger;* car c'eſt » ainſi qu'on doit appeller la premiere créan- » ce auprès d'un Prince de cette qualité dans » un tems de factions, & ſous un Roy défiant » & redoutable dans ſa colere, comme Char- » les IX, gouverné par une mere qui vou- » loit regner ſeule ſous ſon nom, qui ſe ſer- » voit de la maiſon de Lorraine, & qui avoit » Ligue offenſive & défenſive avec elle con- » tre le Duc ſon propre fils. Ce Duc eſtoit » de ſon chef autant ambitieux qu'il eſtoit » retenu *de court* par ſa mere, qui ſe ſervoit

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome II, Liv. VI, p. 351.

(b) L'Obſervation n°. 17, contient pluſieurs faits qui prouve que le Maréchal de Montmorenci, malgré ſa ſageſſe, n'étoit point étranger aux projets d'évaſion dont le Duc d'Alençon s'occupoit.

» de la recherche qu'il faiſoit de la Reine » d'Angleterre, quoique de ſon conſente- » ment, & ſous les ordres du Roy, pour » l'accuſer de vouloir regner; ſi bien que » ne ſe croyant pas en liberté, il réſolut de » s'y mettre, & de ſe ſervir pour cela du » parti *des Huguenots* & de celuy *des malcon-* » *tens*. Le Mareſchal Duc de Montmorency » ne trouvant point de ſeureté ailleurs qu'en » courant ſa fortune, pour ne point demeu- » rer expoſé à la mercy du Cardinal de Lor- » raine ſon ennemi capital, s'engagea à le » ſuivre (a) avec le Mareſchal de Coſſé ſon

(a) Ce fait, comme on le voit, eſt diamétralement contraire au récit du Duc de Bouillon; & quoiqu'en diſe le Laboureur, nous devons prévenir le Lecteur que M. de Thou (Liv. LVII) attribue au Maréchal de Montmorenci des conſeils pleins de ſageſſe & de modération. L'Auteur des Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX, s'exprime de la même manière. Brantôme déclare expreſſement qu'*on voulut faire accroire à ce Seigneur qu'il étoit un des principaux Auteurs d'avoir fait prendre les armes pour le mardi gras*. Brantôme juſtifie également le Maréchal de Coſſé. Il nous ſemble que ces autorités réunies doivent l'emporter ſur celle de Davila qui ne trouvoit que des brouillons & des coupables dans tous ceux qui ne s'affichoient pas les partiſans de Catherine de Médicis, ou de la Maiſon de Lorraine.

» couſin ; & la partie eſtoit ſi forte qu'aſſeu-
» rement la Reine auroit eſté forcée de
» donner ſatisfaction à ce Prince, ſi trop de
» jeunes gens n'euſſent eu part au ſecret,
» qui aiderent à le découvrir par leur in-
» diſcrétion (a) & leur mauvaiſe conduite.
» Or comme en ce tems-là le Roy ſe mou-
» roit, & que la Reine craignoit que M. le
» Duc d'Alençon ne fuſt conſeillé de pré-
» tendre à l'autorité & meſme à la Couronne
» au préjudice du Roy de Pologne ſon frere,
» qui eſtoit redoutable aux ennemis de la
» maiſon de Guiſe, parce qu'il la favoriſeroit,
» & qui de plus eſtoit hay pour le maſſacre
» de la Saint-Barthelemy dont il avoit eſté
» le principal auteur ; elle ſe ſervit de ce
» qu'elle avoit appris des mécontentemens
» du Duc ſon fils, & des diverſes propoſi-
» tions qui luy avoient eſté faites, pour ourdir
» (b) ſur cela le deſſein formé d'une conjura-
» tion qui luy donnaſt lieu de s'aſſurer de ſa
» perſonne, & de celle du Roy de Navarre.
» Elle les retinſt ſous bonne garde au *Bois*

(a) Ce fut la Mole lui même qui, pour faire ſa cour à Catherine de Médicis, lui découvrit le projet conçu par le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre de quitter la Cour.

(b) Voilà le vrai mot de l'énigme.

» *de Vincennes* juſques à la mort du Roy,
» ſans pourtant les déclarer priſonniers : ce-
» pendant elle répandit par-tout le bruit de
» cette conſpiration, pour laquelle elle fiſt
» arreſter les Mareſchaux de Montmorency
» & de Coſſé ; & pour lever tout ſujet d'en
» douter, elle immola à cet intéreſt d'Eſtat
» deux favoris (a) du Duc (*la Molle* & *Co-*
» *connas*) dont le dernier ayant eſté prati-
» qué dans ſa priſon [redacted] amené devant le
» Roy, qu'il croyoit fléchir en ſa faveur,
» comme on luy avoit fait croire ; mais ce
» n'eſtoit que pour perſuader ce Prince, &
» pour l'animer davantage ; & ce qu'il dit
» dans l'eſpérance d'obtenir ſa grace, ſervit
» à ſa condamnation. M. le Duc d'Alençon
» luy-meſme trahit ſa cauſe & ſes Domeſti-
» ques dans l'apprehenſion qu'il euſt (b) ; &
» celuy qui fiſt mieux le perſonnage d'un
» Roy opprimé, mais incapable de démen-
» tir ſon caractère, fut Henri IV, lors Roy
» de Navarre. Ce n'eſt pas qu'il ne cruſt qu'il
» eſtoit perdu ; & ce fut dans cette penſée,
» ſelon que j'ay appris de quelques Mé-

(a) Liſez l'Obſervation qui va ſuivre, n° 18.

(b) Ces détails ſe retrouvent dans la même obſervation qu'on vient d'indiquer, n° 18.

» moires (a), d'avoir conſeillé à *Monſieur*
» de faire le malade, pour obliger la Reine
» à le venir voir, & ſous pretexte de luy
» vouloir dire tous deux quelque choſe en
» particulier, faire retirer ceux de ſa ſuite
» & l'eſtrangler. Sa raiſon eſtoit celle de leur
» ſalut, l'occaſion de la mort du Roy preſt
» à expirer, le crédit que le tems donneroit à
» leurs amis, & que la meſme politique par
» laquelle elle renonçoit aux loix de la na-
» ture & ſang, pour faire périr ſon propre
» fils, & ſon gendre, les diſpenſoit, par une

(a) Nous ſommes fort éloignés de garantir l'autenticité d'une annecdote auſſi étrange. Aucun écrit du tems ne la confirme ; & quelque ſoit notre reſpect pour le Laboureur, il nous ſemble qu'il auroit bien dû articuler le titre des Mémoires dans leſquels il avoit puiſé. Nous n'imiterons pas la dureté de l'Hiſtorien Daniel qui (tome X de ſon Hiſtoire de France, édition du père Griffet, p. 544) en faiſant mention de cette particularité traite (ou peu s'en faut) *le Laboureur* de menteur. On ſait que Daniel avoit ſes raiſons pour ne pas aimer cet écrivain. Quant à nous, qui cherchons la vérité, nous nous bornerons à dire que *le Laboureur* n'étoit pas homme à recueillir des faits de cette eſpèce, & à les claſſer dans ſes recherches, s'il n'eut pas cru s'appuyer ſur les monuments qui les lui fourniſſoient. Il faudroit être de mauvaiſe foi, pour refuſer à le Laboureur, en matière d'hiſtoire du diſcernement, une critique & ſaine, & beaucoup d'inſtruction.

» plus forte conſidération que n'eſtoit celle » de regner, d'avoir horreur d'une action » qui ſauvoit à l'Eſtat deux Princes qui luy » eſtoient néceſſaires par la mort de celle » qui en troubloit le repos, & qui en cauſoit la ruine. Il n'en eut pas le courage, » non plus que la diſcrétion de le taire » quelque tems après ; & c'eſt la cauſe de » cette haine mortelle & implacable de Catherine de Medicis contre le Roy de » Navarre, pour laquelle elle ne feignit » pas d'eſtre de la conſpiration contre ſon » propre fils Henri III, & de brouiller » l'Eſtat, quand elle le vit ſans enfants, » pour empeſcher que Henri IV ne luy ſuccedaſt, & pour mettre en ſa place Henry » Duc de Lorraine ſon petit-fils, à cauſe » de ſa fille.

(15) D'après le récit du Duc de Bouillon il eſt aſſez difficile d'aſſeoir un jugement certain ſur tout ce qui a rapport à l'aventure de *Ventabren* (a). On voit clairement qu'une

(a) C'eſt ainſi que l'appellent les traducteurs de M. de Thou Liv. LVII. Si c'eſt là ſon véritable nom, on a droit de préſumer qu'il étoit de la même famille que ce Gaucher de Ventabren, Seigneur de Mejanes, qui à l'attaque de Boulene alla écrire ſur le rempart le nom de ſa maîtreſſe. Le rédacteur des Mémoires ſur

intrigue

intrigue galante, dont *Ventabren* fut le Héros, excita la jalouſie du Duc de Guiſe; & l'emportement du Prince Lorrain, ne peut ſe juſtifier que par les accès de fureur auxquelles porte cette cruelle paſſion. Mais pourquoi le Duc de Guiſe inculpa-t-il ſon épouſe, & le Maréchal de Montmorenci, en leur imputant d'avoir apoſté *Ventabren* pour l'aſſaſſiner? M. de Thou & le Rédacteur des Mémoires de l'état de France ſous Charles IX, ne racontent point ainſi cet événement. Selon le premier (a), *Scevole de Ventabren* avoit paſſé de la maiſon de Montmorenci dans celle du Duc de Guiſe; *il s'étoit* (dit-il) *inſinué dans cette dernière par des moyens qui lui faiſoient peu d'honneur.* De-là provint la haine que le Duc de Guiſe lui voua: ſans le Sieur de Thoré (ajoute-t-il) Ventabren auroit été percé de coups d'épée par le Prince Lorrain, qui l'accuſoit de vouloir l'aſſaſſiner. Cet acte de violence, exercé dans le Palais, irrita Charles IX, contre le Duc de Guiſe. Catherine de Médicis (continue notre Hiſtorien) engagea

l'Etat de France ſous Charles IX (tome III, fol. 141) ortographie ſon nom comme le Duc de Bouillon, c'eſt-à-dire qu'il l'écrit *Ventabran.*

(a) Liv. LVII.

le Roi à faire arrêter Ventabren, parce qu'il avoit avoué (diſoit-elle) & révoqué enſuite le projet de l'aſſaſſinat prétendu. Le Maréchal de Montmorenci inſiſtoit fortement, pour que l'on éclaicit le fait. Le Duc de Guiſe, intéreſſé à l'envelopper des ombres du myſtère, obtint deux jours après l'élargiſſement du priſonnier. Le Rédacteur *des Mémoires de l'état de France* s'accorde à peu de choſe près avec M. de Thou. *Chacun* (remarque-t-il (a)) *expliquoit cela à ſa fantaiſie.* « Les » uns diſoient que la noiſe venoit à cauſe » d'une Dame à qui Ventabren faiſoit la » cour, & eſtoit trop favoriſé d'elle au » gré du Duc de Guiſe; les autres que c'eſtoit » un homme apoſté de la part du Duc » d'Alençon pour tuer ledit ſieur de Guiſe, » & les autres que c'étoit un artifice dreſſé » par la Royne mère, penſant par ce moyen » engendrer quelque grand conflict entre » ceux de Guiſe & de Montmorenci... ».

Quelqu'ait été la cauſe de cet incident, il paroît clair que Catherine de Médicis en tira parti pour ſes intérêts. M. de Thou (b) nous apprend qu'elle perſiſta à ſoutenir que

(a) Tome III, fol. 142.

(b) Liv. LVII.

le deſſein, de *Ventabren* (a) étoit d'attenter aux jours du Duc de Guiſe. Elle eut ſoin de repréſenter à Charles IX que l'aſſaſſin avoit l'aveu du Duc d'Alençon, & du Maréchal de Montmorenci. Par ces manœuvres, Catherine jettoit dans l'ame du Monarque la crainte & les ſoupçons; elle l'indiſpoſoit contre ſon frère. Il en réſultoit néceſſairement que le Duc d'Alençon n'arriveroit point à ſa Lieutenance générale du Royaume qu'il convoitoit ſi ardemment, & que Montmorenci indigné d'être ainſi compromis, alloit ſe retirer. La retraite du Maréchal ôtoit au Duc ſon principal point d'appui. Catherine préſumoit avec raiſon que le Duc d'Alençon & ſes conſeillers n'écoutant que leur reſſentiment, commettroient des imprudences; c'étoit-là où elle les attendoit. Prévoyant la mort de Charles IX, elle ne déſiroit qu'un prétexte pour s'aſſurer du Duc & des autres Princes, afin de conſerver la Couronne au

(a) Cette accuſation calomnieuſe, que Catherine eut ſoin de ne pas laiſſer tomber, établit des rapports eſſentiels entre l'aventure de Ventabren & les grands événemens qui ſuivirent. Si les modernes, qui ont écrit ſur l'hiſtoire de ces tems-là, euſſent vu la choſe de cette manière, ils n'auroient pas gardé à ce ſujet un ſilence vraiment étonnant.

Roi de Pologne. Les événemens (on va le voir) ſervirent Catherine à ſouhait. Peut-être l'exploſion ſe fit-elle avec plus de rapidité qu'elle ne l'avoit prévu; au (a) moins la terreur, qu'elle témoigna, porteroit-elle à le préſumer, ſi pourtant la précipitation avec laquelle elle emmena Charles IX mourant à Paris, ne fut point une parade concertée par (b) ſa politique. Au ſurplus le ſuccès couronna les meſures qu'elle avoit priſes.

(16) Cette réſolution de la Noue a d'autant plus beſoin d'être développée que les écrits du temps s'expriment (c) à ce ſujet d'une manière trop laconique; ceux qui ont lu la Notice des Mémoires de la Noue, ſe rappelleront que les relations de cet homme

(a) Voyez le tableau de la ſuite de Charles IX & de Catherine de Médicis, dans les Obſervations ſur les Mémoires de Montluc, tome XXVI de la Collection, p. 146 & ſuiv.

(b) En liſant avec attention le procès de la Mole & de Coconnas, contenu dans l'Obſervation qui ſuit n°. 18, on appréciera la valeur de ces conjectures.

(c) Voyez parmi les Mémoires ceux de la Reine Marguerite & de Villegomblain. Quant aux hiſtoriens, on peut conſulter de Thou, Davila, Mathieu, & la Popelinière.

célèbre avec le Duc d'Alençon, & ſes partiſans avoient commencé au ſiége de la Rochelle. A partir de cette époque leurs liaiſons continuèrent; & le Duc de Bouillon l'attesta lui-même. Tandis que d'un côté les Princes s'occupoient des moyens de s'évader de la Cour de Charles IX, & d'allumer dans l'intérieur du Royaume, une guerre civile ſous le prétexte uſé du bien public, & de la réforme des abus, la Noue travailloit à armer les Proteſtans en leur faveur. Il ne s'agiſſoit plus d'une guerre de religion, le nom de *politiques* & de *mécontens* alloit être la deviſe des divers partis qu'on s'efforçoit de réunir. La Noue, en fondant les Chefs du Proteſtantiſme, rencontra des oppoſitions. Dupleſſis-Mornay, malgré ſa jeuneſſe, oſa contredire un projet par lequel à des intérêts purement temporels, on ſacrifioit ceux de ſa religion. Il céda néanmoins aux motifs allégués par la Noue. Mais pour que l'inſurrection des Proteſtans fût complète, il falloit que la Rochelle ſe déclarât. Depuis que la Noue avoit quitté cette ville, ſon crédit y étoit bien déchu. D'ailleurs les Rochellois, épuiſés par le long ſiége qu'ils avoient ſoutenu, ſoupiroient après un repos néceſſaire. La Noue ſe flatta de les faire

changer d'opinion. Le 3 Janvier 1574, il ſe rendit à la Rochelle. En préſence de tous les citoyens, récapitulant la conduite qu'il avoit tenue, il effaça les préventions que beaucoup de perſonnes nourriſſoient contre lui. Après ce premier pas, il en reſtoit un ſecond à faire, c'étoit de déterminer à [illegible] actes d'hoſtilité, des hommes qui ſentoient le beſoin de la paix. Le Miniſtre Proteſtant, qui a écrit la vie de la Noue, nous a tranſmis en entier le diſcours qu'il prononça dans cette circonſtance. « Vous (a) allégués » (diſoit la Noue) que vous avés engagé » au Roy de Pologne & voſtre promeſſe, » & voſtre foy d'entretenir la paix qu'il a » traitée avec nous : c'eſt un grand lien de » la conſcience & de l'honneur que la reli- » gion du ſerment. Mais je croy que vous » m'advouerez qu'il y a bien de la différence » entre celuy que l'on fait purement & ſim- » plement, & celuy à l'obſervation duquel on » ne s'aſtreint que ſous des conventions ré- » ciproques. Si ceux avec qui vous avez trai- » té, exécutoient leurs promeſſes de bonne » foy, la voſtre vous tiendroit inviolable- » ment obligez : en des accords où on ne

(a) Vie de François, Seigneur de la Noue, par Moyſe Amyraut, p. 105.

» promet que ſous de mutuelles conditions, » *celuy qui fauſſe ſa foy le premier, libère* » *l'autre de la ſienne*... ». En liſant la ſuite de ce diſcours, on voit que la Noue connoiſſoit les hommes à qui il parloit. Les rapprochements de pluſieurs paſſages de l'Ecriture Sainte, qu'on y trouve, étoient conformes à l'eſprit du temps. La Noue, afin d'amener les Rochellois au but où il tendoit, inſiſta ſpécialement ſur les tentatives récentes que l'on venoit de hazarder pour ſurprendre la Rochelle. Il obſerva que le déſaveu du Roi & de (a) ſes Miniſtres, loin de raſſurer, devoit redoubler les craintes ». » S'ils peuvent (ajouta-t-il (b)) ſe rendre » maiſtres de voſtre ville par intelligence, » ou par ſurpriſe, ils ne s'y épargneront » pas : alors vous verrez ce que deviendront » leurs promeſſes ; elles aboutiront à en » faire une belle & grande eſplanade ; & » ils ont déſjà déſigné le lieu où ils doivent » bâtir une citadelle, qu'ils nomment *un* » *Châtie-Vilain* (c), pour être un inſtrument

(a) Liſez la Notice qui précède les Mémoires de la Noue, tome XLVII de la Collection p. 38.

(b) Vie de la Noue par Amyraut p. 107.

(c) Ces expreſſions dans la bouche de la Noue ſont remarquables. La dénomination ſeule d'une pareille

» de leur domination ſur vous, & à vous un » reproche éternel de voſtre imprudence. » Vous ſçavez bien que, ſi leur deſſein » réuſſit, le Roy les advouera & les auto- » riſera tousjours. C'eſt pourquoi vous ne » devez pas douter que jour & nuit ils ne » pratiquent entre vous le plus de perſonnes » qu'ils pourront, & que ſans ceſſe il n'y » ourdiſſent des menées....». L'éloquence de la Noue triompha de l'irréſolution des Rochellois. La Nobleſſe de la province lui déféra le commandement, *ſous l'autorité* (lit-on (a) dans la vie) *d'un plus grand, dont il s'avouoit, & qu'il ne nommoit point encore: il le déſignoit pourtant aſſez en diſant qu'il eſtoit de telle qualité, que chacun s'eſtimeroit heureux de luy obéir, parce qu'il eſtoit du rang* (b) *de ceux qui avoient puiſſance de commander aux quatre Maréchaux de France.* Vainement *Saint-Sulpice*, envoyé au nom du Roi par Catherine de Médicis, vint-il réitérer le déſaveu des tentatives dans leſquelles *du Lude* avoit échoué. On le paya de

citadelle indique le mépris inſolent avec lequel on affectoit de traiter le peuple.

(a) Vie de la Noue, p. 108.

(b) On ne pouvoit pas indiquer plus clairement le Duc d'Alençon.

protestations équivalentes aux siennes. On se prépara à une insurrection, qui devoit éclater le Mardi gras, 10 Mars, tandis qu'au même instant le Duc d'Alençon & les autres Princes quitteroient la Cour & prendroient les armes.

(17) C'est aux Protestants en général que Davila (a) & de Thou (b) attribuent la précipitation avec laquelle *Guitry* se conduisit. Ils vouloient (observent ces deux historiens) forcer les Princes à se déclarer. Les modernes, au lieu de se borner à les copier, auroient dû rapprocher des Mémoires du Duc de Bouillon, le témoignage d'un contemporain qui eut part à l'événement. Il fournit sur ce sujet des renseignements qu'on ne trouve point ailleurs ; & nous ignorons pourquoi personne ne l'a cité. Voici son récit (c). « Conviennent donc les associés de » prendre les armes le 10 Mars 1574 ; & » de fait en ce tems plusieurs places furent

(a) Davila histoire des guerres civiles, tome I, Liv. V, p. 446.

(b) De Thou (Liv. LVII.)

(c) Vie de Du Plessis-Mornay, rédigée par de Liques sur les Mémoires de Charlotte Arbaleste, épouse de du Plessis-Mornay, Liv. I, p. 25 & suiv.

» surprinses, tant par ceux *de la Religion* que
» par les partisans du Duc. M. du Plessis es-
» toit à S. Germain-en-Laye, pour exhorter
» MM. de Thoré & de Turenne qu'il ne falloit
» plus tarder, mais exécuter promptement les
» intelligences qu'ils avoient ; M. de Thoré
» sur-tout de tenter *Rouen*, dans laquelle
» il avoit assez d'accès à l'aide de ceux *de la*
» *Religion*, par le vieil Palais duquel il es-
» toit Gouverneur. Cependant qu'ils en déli-
» berent, & donnent jour à M. du Plessis,
» voici arriver à M. d'Alençon, de la part
» de N. Chaumont Seigneur de Guitry, un
» Capitaine nommé *Capitrope* avec une let-
» tre de créance qui portoit, *que cette nuit*
» *nuit, qui estoit le 20 Février* (a), *il avoit*
» *donné rendez-vous à trois cens Gentilshom-*
» *mes & quelque infanterie en la plaine d'Ef-*
» *pernon, parce qu'il avoit reçu avis du Duc de*
» *la Noue que les nostres estoient en armes en*
» *Poitou, qu'il fist de mesmes s'il vouloit re-*

(a) Cette date contrarie le récit de l'Auteur de l'esprit de la Ligue, tome II, p. 86. Sur l'autorité de Brantôme, qui en fait de chronologie, n'est pas un excellent guide, il place l'apparition de Guitry au mardi gras, tandis qu'elle précéda cette époque de dix-huit jours au moins. Amyraut, dans sa vie de la Noue (p. 121) fait paroître également Guitry le 20 Février.

» *ſerver ſa réputation ; partant que M. d'Alençon regardaſt ce qu'il avoit à faire ; que s'il ne prenoit promptement les armes, il ſeroit eſtonné qu'on le mettroit en priſon ; parce que ſes deſſeins* (a) *eſtoient deſcouverts*. » La cauſe de cette précipitation » de M. de Guitry eſtoit particuliere. Il avoit » entendu qu'un *Prévôt* avoit charge de le » prendre, dont impatient d'attendre il avoit » donné le ſignal de prendre les armes à M. » de la Noue, au lieu qu'il le devoit attendre » de plus haut ; & ainſi ſe précipitent les » meilleurs conſeils. En cette perplexité on » réſout que le lendemain de grand matin » M. d'Alençon, le Roi de Navarre, le » Prince de Condé, avec MM. de Thoré, » de Turenne, & autres qui eſtoient de leur » conſeil, ſous ombre d'aller à la chaſſe, le » cor au col, monteroient ſur leurs meil- » leurs chevaux, & ſortans de Saint-Germain » iroient droit à *Mantes*, que là ils ſeroient

(a) L'Auteur de l'Hiſtoire du Maréchal de Matignon (Liv. I, p. 118) prétend que cette découverte étoit l'ouvrage de ce Seigneur. Mais comme il n'articule aucun fait qui le prouve, il eſt permis de comparer cet écrivain au rédacteur des Mémoires de Vieilleville, qui veut faire croire que ſon héros a tout fait.

» reçus par M. de *Buhi* (a), frere de M. du » Pleſſis qui y eſtoit en garniſon avec la com- » pagnie de M. le Mareſchal de Montmorency » duquel il portoit la cornette. Là ſe devoient » rendre tous ceux qui ſuivoient le parti de » ceux *de la Religion*, ou de M. d'Alençon. » L'affaire déliberée, on commande à M. du » Pleſſis d'eſtre preſt pour les y conduire. Mais » il fut incontinent averty par MM. de Thoré » & de Turenne que cet avis eſtoit changé, » qu'on avoit dit à M. d'Alençon que jamais » homme ſage ne donneroit un ſi téméraire » conſeil, que M. de Guitry luy donnoit le » mot qui devoit le recevoir de luy, & au- » tres telles conſidérations qui arreſterent M. » d'Alençon; qu'il valoit mieux que MM. de » *Buhi* & *du Pleſſis* ſe ſaiſiſſent de *Mantes*, » que M. de Guitry y entraſt avec ſes forces » pour les aſſiſter; cela fait, que M. d'A- » lençon y accourroit auſſi-tôt avec les ſiens. » Ce conſeil vint de M. de *la Mole*, qui pou- » voit lors beaucoup auprès de mondit Sei-

(a) Pierre, Seigneur de Buhy, de Saint-Cler, de la Chapelle &c., devint Chevalier des deux Ordres, Gouverneur de l'Iſle de France, & Maréchal de camp des armées de Henri IV. Pluſieurs modernes, & particulièrement l'Auteur de l'eſprit de la Ligue (tome II, p. 87) ſe ſont trompés en l'appellant *Buſſy*.

» gneur, de tant plus au gouſt de M. de
» *Thoré* qu'*il cherchoit tems de retirer dix*
» *mille eſcus qu'il avoit chez luy*; comme
» les petites choſes nuiſent aux grandes. M.
» du Pleſſis, entendant cette réſolution, re-
» monſtre que ce commandement de M.
» d'Alençon ruineroit ſon frere, la priſe de
» *Mantes*, ville fort peuplée & du tout en-
» nemie, par ce moyen ſeroit incertaine &
» dangereuſe, au lieu que la préſence du
» Duc la rendroit très-aiſée : au reſte, qu'au
» premier jour M. d'Alençon & eux tous ſe-
» roient mis en la Baſtille. Comme il vit
» qu'il ne gagnoit rien, il monte à cheval,
» & en trois heures arrive à *Buhi*, leur mai-
» ſon paternelle, à dix lieues de S. Germain.
» Là il déclare à ſon frere ce deſſein ; & bien
» qu'il euſt tous les ſujets du monde de re-
» fuſer cette commiſſion, néanmoins il le
» perſuade d'aller au même inſtant à *Mantes*,
» & d'occuper avec ſes amis la porte de
» *Beauſſe*, que luy avec quelques autres à
» la meſme heure ſe rendroit maiſtre de celle
» *du Pont*. Mais M. de Guitry, qui devoit
» arriver à la pointe du jour, ne vint qu'à
» huit heures, & ſans infanterie, parce qu'il
» avoit plû toute la nuit. Il trouva toutesfois
» la porte & le pont ſaiſis, comme on avoit

» convenu ; mais n'ayant que 45 chevaux, il » se retira, & vit bien qu'il n'y pouvoit subsis- » ster. La cause pour laquelle si peu de gens » le suivirent, fut quand cette Noblesse fut ar- » rivée au rendez-vous assigné, voyans que M. » d'Alençon ne venoit point, la plupart ne » voulurent passer plus avant. En ce fait parut » l'habileté de M. *de Buhi*, qui joua si bien son » rôle, qu'il reçut lettres de gratification du » Roy & de la Roine pour avoir par une si » grande résolution conservé la ville. Car » voyant que l'affaire n'alloit pas bien, il pour- » suivit M. de Guitry comme pour le choquer. » Cependant connoissant que la chose se sçau- » roit incontinent, il assembla la Maison-de- » Ville, sous ombre d'aviser à rendre compte » au Roy de ce fait, & comme allant trouver » Sa Majesté, sort de la ville. M. du Plessis, ayant » aussi retiré les siens de la tour du Pont, vint à » Chantilly, où trouvant son frere, il fut d'avis » qu'ils se retiraſſent ensemble à *Sedan*....».

Nous n'ajouterons qu'un mot à ce récit, c'est que les deux frères agirent fort prudemment en se retirant.

(18) Dans les volumes (a) de la Collection, qui ont été publiés, on avoit an-

(a) Voyez entre autres le tome XLV, p. 357.

noncé, que les éclairciſſemens relatifs à la conſpiration de la Mole, & de Coconnas ſeroient placés à la ſuite des Mémoires de la Reine Marguerite. Mais en comparant attentivement les Mémoires de cette Princeſſe avec ceux du Duc de Bouillon, de Brantôme & de l'Etoile, où ſe trouvent le plus de détails, relatifs à cet évenement, une diſcuſſion ſemblable nous a paru appartenir de droit à l'ouvrage du Duc de Bouillon. En effet ce Seigneur fut un des principaux acteurs qui parurent ſur la ſcène. Son récit ſe prolonge juſqu'à l'inſtant du dénouement. Conſidère-t-on au contraire le perſonnage qu'y fit la Reine Marguerite. On voit qu'il n'a été qu'acceſſoire, & que par rapport à pluſieurs faits, qui lui ſont perſonnels, elle ne s'accorde pas avec les autres écrits du tems. Quant à Brantôme & à l'Etoile, ils en parlent ſimplement comme contemporains. En appliquant donc à cette partie des Mémoires de Bouillon les développemens néceſſaires pour en faciliter l'intelligence, nous avons crû ne pouvoir mieux faire que d'emprunter de le Laboureur (a)

(a) C'eſt ainſi que nous profitons du travail de le Laboureur ſur les Mémoires de Caſtelnau dont on ne s'eſt pas ſervi, parce qu'il étoit réellement étranger à ces Mémoires.

la relation de cet événement avec les pièces juſtificatives qui l'accompagnent. Ces pièces ſont autant de Monuments propres à éclaircir la marche artificieuſe de Catherine de Médicis qui, pour ſes intérêts & ceux de ſon fils (le Roi de Pologne) donna le plus d'éclat poſſible à la prétendue conſpiration *des jours gras*. Deux motifs nous ont déterminés à inſérer ici (malgré ſa longueur) l'extrait (a) de cette procédure dreſſé par le Laboureur ſur le vû des pièces mêmes. 1°. Les Editeurs des Mémoires de la Reine Marguerite, de Brantôme, de l'Etoile, &c. &c., y renvoyent unanimement. Il falloit donc le mettre ſous les yeux du Lecteur. 2°. Les Hiſtoriens différenciant (b) entre eux ſur pluſieurs

(a) Le Laboureur n'a fait que l'extrait de ce fameux procès. La totalité des pièces a été recueillie par le rédacteur des Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX. Elle occupe cent pages du tome III. Voyez depuis le folio 151 juſqu'à 204. On a eu l'attention de le confronter avec l'extrait de le Laboureur; & on s'eſt convaincu que celui-ci n'a omis rien d'eſſentiel.

(b) On en aura la preuve, ſi on veut ſeulement rapprocher à cet égard le récit de M. de Thou (Liv. LVII) de celui de Davila (tome I, Liv. V, p. 446 & ſuiv.) le premier eſt preſque toujours d'accord avec les monumens rapportés par le Laboureur. Le ſecond confond les faits, & prête au Roi de Navarre un

points

points essentiels, il nous a semblé qu'au lieu de relever séparément leurs contradictions & leurs erreurs, il valoit mieux faire usage d'un travail étayé de preuves authentiques. Voilà en peu de mots la substance du précis de le Laboureur, auquel on a joint seulement des notes explicatives. « Le procès de la Mole & de Coconnas (nous (a) apprend-il) fut instruit avec toutes les adresses, dont on se peut servir dans un pouvoir absolu, comme estoit celuy de la Reine; & comme on avoit besoin de sang pour persuader le peuple, il ne fust pas impossible de sacrifier à un si grand interest deux favoris d'un Prince, qui avoit tant de sujets de mécontentement, qui estoit persuadé qu'on le vouloit faire mourir, qui sçavoit l'histoire terrible de l'infortuné Don Charles d'Espagne, & qui croyoit avoir des preuves certaines que le Roy Catholique avoit esté consulté pour emprunter de luy les mesmes prétextes, & de plus, que le Pape

ton de foiblesse qu'il n'eut point. Davila en général ne cherche qu'à flatter Catherine de Médicis. De Thou se contente d'être vrai.

(a) Tome II de ses Additions aux Mémoires de Castelnau, p. 352 & suiv.

en avoit levé le ſcrupule (a) pour l'intéreſt de la Religion, en haine du mariage qu'on traitoit entre luy & la Reine d'Angleterre. Que pouvoient faire ces ſerviteurs pour ne point entendre ſes plaintes, pour ne point prendre part à un peril qui les menaçoit, & au meſme expedient pour s'en mettre à couvert, qui eſtoit la fuite ? ſi on avoit deſſein ſur la vie de leur Maiſtre, le pouvoient-ils accuſer ſans en accroiſtre les malheureux motifs & ſans ſe rendre les inſtrumens de ſa perte ? Mais quelle ſeureté encore pour ceux qui auroient eſté capables de cette laſcheté, ſi Coconnas, qui d'abord en confeſſa tant dans l'attente de ſa grace, ne laiſſa pas d'eſtre décapité ; & n'etoit-ce pas s'expoſer à la honte du ſupplice ou au reproche éternel de la calomnie & de l'infidelité ; faute de pouvoir prouver des crimes, qu'il eſtoit de l'honneur de la France de cacher

(a) Probablement ces faits étoient articulés dans de prétendues lettres interceptées dont parle de Thou (Liv. LVII.) Elles lui furent (dit-on) communiquées par de Thoré, de Turenne & la Fin. Voilà une anecdotes ſur laquelle l'Auteur de nos Mémoires a jugé à propos de garder le ſilence. Il n'étoit point ſurprenant qu'avec de pareilles manœuvres on eut échauffé la tête du Duc d'Alençon.

plûtoſt que les approfondir ? s'il eſt vray que le Duc d'Alençon eut de mauvais deſſeins, comme il en eſtoit aſſez capable par ſa mauvaiſe éducation, ce ne furent que des projets & des ſonges de malade, & il ne réſulte rien de vray dans tous les interrogatoires & les confrontations, ſinon qu'il méditoit une retraite de la Cour, ſoit en Flandre ou en Languedoc auprès du Mareſchal de Damville avec le Roy de Navarre. Encore eſt-il plus juſtifié que prouvé que le Mareſchal de Montmorency eſtoit du ſentiment contraire, que par pluſieurs fois il rompit la partie, mais bien qu'il avoit promis à Monſieur de ne le point abandonner. Celuy qui le chargea le plus fut la Molle, qui eſtoit aſſez brave Gentil-homme, mais un eſprit emporté de ſa faveur, & qui dans la naiſſance des eſperances qu'il avoit pour l'advenir, vouloit faire comparaiſon avec les plus Grands, & avec le Mareſchal de Montmorency meſme, lequel le connoiſſant tel & que ſon Maiſtre ne faiſoit rien qu'il ne luy communiquaſt, s'abſtint de prendre tant de part aux conſeils du Duc, & fit ſi bien qu'on ne le put convaincre que d'eſtre ſon ſerviteur & qu'on ne le put empriſonner que par ſoupçon.

Il y a des Mémoires manuſcrits qui portent pour preuve de cela, que la Molle eſtant un jour avec luy en un conſeil de ſon Maiſtre, où l'on devoit traiter des moyens de le faire regner à l'excluſion du Roy de Pologne, quand Charles IX ſeroit mort, il ſe leva ſur ſes pieds ſans ſujet & regardant en face le Duc de Montmorency, *quoy mort...* luy dit-il, *penſez que ſi noſtre affaire réüſſit, je ſouffre que vous me devanciez, il faut que vous ſçachiez que je ſuis le fils aiſné de mon Maiſtre, que je ſuis Gentil-homme comme vous, & que mon Maiſtre me peut faire auſſi grand & voir plus que vous, & enfin que je ne prendray jamais loy de vous.* Le Duc de Montmorency qui eſtoit auſſi ſage que l'autre eſtoit évaporé (a), luy répondit

(a) Tous les écrits du tems attribuent généralement ce caractère de préſomption & d'étourderie à la Mole. Si l'on en croit Gomberville (l'Editeur des Mémoires de Nevers, p. 75, Tome I.) L'amour & la jalouſie contribuèrent à la perte de la Mole & de Coconnas. Deux Princeſſes, dont ils étoient trop aimés, firent embaumer leurs têtes, & les conſervèrent précieuſement. L'Auteur *du divorce ſatyrique* (Tome IV du Journal de Henri III de l'Edition de 1744, p. 491) nomme l'une & l'autre de ces Princeſſes. C'étoit la Reine Marguerite & la Ducheſſe de Nevers. Voilà ſans doute pourquoi le rédacteur des Mémoires de l'Etat de France ſous Char-

d'abord assez doucement, mais voyant qu'il continuoit ses insolences, sans qu'il luy en eut donné aucun sujet, & que le Duc d'Alençon n'avoit pas le credit de le faire taire, il se retira dépité, & l'occasion se perdit. La Reine plus fine ne perdit point de temps, elle fit arrester le Duc de Montmorency qu'elle ne put convaincre non plus que le Mareschal de Cossé, puis la Molle, Coconnas, Pierre de Grantrye, Maistre d'Hostel du Roy, Conseiller d'Estat, Laurens du Bois sieur de Saint-Martin des Pierres, & François de Tourtay, fils d'un Capitaine, qui fut pendu, quoy qu'il dit estre noble : & elle donna des gardes au Duc d'Alençon & au Roy de Navarre.

Joseph de Boniface sieur de la Molle fut le premier interrogé le 11 d'Avril jour de Pasques 1574, par Christophle de Thou (a) premier Président, sur 21 articles envoyez de la part du Roy, qu'il nia tous, ou dont il dit ne rien sçavoir, & principalement

les IX (Tome III, p. 147) dit que *Coconnas au moment où il fut arrêté savoit bien qu'on lui en vouloit à cause d'elles, & que le Duc de Nevers savoit ce que c'étoit.*

(a) On lui donna pour adjoint le Président *Hennequin*, dont on a parlé précédemment.

quel eſtoit le jour que M. le Duc & le Roy de Navarre devoient s'abſenter de la Cour, & ſi c'eſtoit le Mardy ou le Jeudy de la ſemaine ſainte ou le jour de Paſques, où eſtoit le rendez-vous, & ſi le ſieur de Chaſteaubardeau, Gentilhomme d'Auvergne (qui eſtoit au Vicomte de Turenne) *s'y devoit trouver; quels propos il luy a tenu avant qu'il partit, avec un ſien frere baſtard, en quel lieu, Sedan ou autre devoit aller le Duc; ceux què le devoient accompagner ou le joindre; qui ſont ceux qui ſont allez à Sedan ou qui en ont apporté lettres; quelle réponſe un Gentil-homme nommé la Vergne* (a) *en a rapporté de M. de Bouillon & de ſa femme; quel nombre de gens ils devoient fournir; ceux de la Cour hommes & femmes qui ſçavent ce deſſein; ce qu'on vouloit faire après le départ; où l'on devoit dreſſer l'armée; les Princes & Gentils-hommes qui s'y devoient trouver; quels du Royaume ou Princes eſtrangers les devoient aſſiſter; quelles nouvelles ils ont de la Noue & de Montgommery, du coſté de Languedoc & de Dauphiné; enfin ſi M. de*

(a) Il avoit été placé par le Grand-Prieur chez le Duc d'Alençon en qualité de Gentilhomme de ſa chambre.

Mande (a) *a dit à M. le Duc que puiſque le Roy de Pologne eſtoit couronné Roy, qu'il ne réviendroit plus & qu'il ne pouvoit faillir de l'eſtre* ».

On trouva d'abord plus de facilité auprès d'Annibal de (b) Coconnas, Piémontois de nation, qui crut qu'il en ſeroit quitte pour confeſſer tout ce qu'on luy demanderoit, puiſqu'on le menoit au bois de Vincennes devant le Roy pour l'interroger, & qu'on avoit beſoin de ſa dépoſition, afin de le rendre perſuadé d'une conſpiration qu'on vouloit venger ſous ſon nom. Ce fut

(a) Regnaut de Baune, depuis Archevêque de Bourges & de Sens. Il étoit alors Chancelier du Duc d'Alençon. Ce Prélat eſt cruellement diffamé dans les Mémoires de l'Etoile (Tome I, de l'Edition de 1744, p. 294.) On l'y accuſe de péculat, & de concuſſions. Il étoit triſte pour le petit fils de Semblançay qu'on le chargeât de ces odieuſes imputations. Au ſurplus il paroît que cela ne nuisît point à ſon avancement, puiſqu'il parvint aux premières dignités de l'Egliſe Gallicane. Par la ſuite on le verra paroître comme Orateur au milieu des aſſemblées nationales, s'aſſeoir dans la chaire de vérité, & prononcer des panégyriques.

(b) Si l'on s'en rapporte aux Mémoires de l'Etoile, qu'on vient de citer ci-deſſus (Tome I, p. 67) ce Coconnas s'étoit ſignalé par ſa barbarie au maſſacre de

un artifice dont on uſa pour le ſurprendre, & pour le ſuccès duquel il falloit en bonne loy de politique qu'il perit, comme il fit avec le regret d'avoir joué le plus laſche perſonnage de la tragedie. Il crut que celuy eſtoit une grace particuliere d'eſtre interrogé par le Roy, & il répondit franchement ſelon les articles cottez icy par chifre ſelon l'ordre.

« 1. Qu'il eſtoit âgé de 40 ans ou environ, qu'il fut requis du ſieur de la Molle » de vouloir ſuivre M. le Duc, quand le » Roy partit de St. Germain pour venir à » Paris, & que leur deſſein eſtoit de s'en » aller une nuit ou de jour donner de teſte » en la maiſon de la Vergne, de-là à la » Ferté où ils devoient trouver le Prince de » Condé & le ſieur de Thoré avec un bon » nombre de chevaux ; de-là à Sedan ; & » pour faire tel voyage, que le ſieur de » Boüillon avoit envoyé un Gentil-homme » pour leur ſervir de guide, & que le Roy » de Navarre devoit accompagner M. le » Duc. 2. Que M. de Montmorency en » eſtoit, ainſi qu'il a pu entendre par la

la Saint-Barthelemi. *Il avoit* (dit-on) *racheté des mains du peuple juſqu'à trente Huguenots pour avoir le contentement de les faire mourir à ſon plaiſir.*

» Nocle & la Molle. 3. Que leur deſſein
» eſtoit de ſe joindre avec le Comte Ludovic
» (de Naſſau.) Et ſur ce il répondant répon-
» dit à ceux qui luy en parloient, & meſme
» à Montagu, la Vergne, & la Molle, que
» le Comte Ludovic alloit en Flandre pour
» ſon particulier : & ſur ce luy fut répondu
» que le Comte Ludovic avoit promis eſtant
» à Blamont (a) de ſe venir joindre avec
» les troupes de France & ſemblablement
» le Duc Chriſtophle (b). 4. Que M. le
» Duc en avoit parlé audit Comte. 5. Qu'il
» n'a porté aucunes ambaſſades dudit Comte
» à M. le Duc, mais eſt vray que parlant
» avec le Comte, il lui a loué grandement
» la vertu de M. luy répondant ledit Comte
» qu'il l'avoit par un vaſe vuidé : & ſur
» ce il répondant dit audit Comte, que
» penſez-vous faire, penſez-vous ruiner la
» France & l'Eſpagne à un coup ? Vous
» ſçavez que quand vous avez eu des Chefs
» de grand entendement & de valeur, &
» des villes principales de ce Royaume,
» que ce n'a pas eſté voſtre pouvoir de
» ruiner la France : comme le voudrez-vous

(a) Le Duc de Bouillon, comme on l'a vu dans ſes Mémoires, avoue ces conférences.

(b) Un des fils de l'Electeur Palatin.

» faire à cette heure que n'avez ny villes » ny Chefs : ledit Comte Ludovic luy ré- » pondit qu'il n'avoit point faute de Chefs » & des plus grandes villes.

» 6. Que veritablement il fut trois heures » au ſoir en la chambre de M. le Duc, le » ſoir qu'il arriva à Saint-Germain, mais » ne vit entrer autres parler à M. le Duc » que M. de Thoré, pendant que M. de » Turenne & la Molle ſe promenoient en » la chambre. 7. Que la Molle eſt de la » partie depuis l'émotion de St. Germain, » & a dit de luy-meſme qu'il y a peu » d'hommes de qui le Roy ſe puiſſe fier, » & le ſupplie envoyer querir le Comte de » Retz le plûtoſt qu'il pourra. 8. Ne ſçait que » dire ſi le Mareſchal de Coſſé en eſtoit, » & cuide qu'ils le vouloient laiſſer auprès » du Roy. 9. Que le Conſeil a eſté tenu » deux fois au logis de la Nocle, & y » aſſiſta luy répondant une fois, & l'autre » fois on le fit retirer au cabinet, & la » fois qu'il y fut on parla à un Gentil- » homme que le Sr. de Bouillon avoit en- » voyé pour guide, & au Capitaine Luynes » (a), lequel on dépeſchoit pour aller

(a) Honoré d'Albert, qu'on appelloit à la Cour le Capitaine *Luynes*, fut fort heureux d'avoir eu cette

» trouver le Mareſchal de Damville, & » de-là en Provence vers le ſieur de Carces, » pour leur parler du fait que deſſus. 10. Que » le Capitaine Beauchamp n'eſtoit pas de » la partie, ſinon que la Molle le menoit, » & que ès rues de la Plaſtriere & Grenelle, » viels Auguſtins & le Pellican, y avoit plus » de cent cinquante chevaux, ainſi qu'il a » entendu, leſquels la plus grande part ré- » connoiſſoient ledit la Molle; & a dit luy-

commiſſion: il ſe retira auprès du Maréchal de Damville. Depuis il ſe purgea de la complicité qu'on lui attribuoit dans la conſpiration de la Mole. Il ſe battit à Vincennes en préſence de Henri III, contre le Capitaine *Pannier*, exempt des Gardes du Corps. Ce combat lui fit honneur. En 1571 il paroît qu'il étoit Colonel des Bandes Françoiſes & Meſtre-de-Camp de l'artillerie pour le Roi en Languedoc. Quatre ans après le Duc d'Alençon le fit ſon Conſeiller ordinaire. En 1573 il avoit été décoré de l'ordre du Roi; & ce fut le Dauphin d'Auvergne, fils du Duc de Montpenſier qui, en vertu des ordre de la Cour, lui donna le collier. Il étoit allié par ſa femme à la Mole & à beaucoup de familles illuſtres de la Provence. Ces détails ſe trouvent dans les Additions de le Laboureur aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 419. Luynes mourut en 1592, & laiſſa entre autres enfants l'aîné connu ſous le nom de Connétable de Luynes, un ſecond fils qui fut Duc de Chaulnes, & un troiſième qui devint Duc de Luxembourg.

» meſme, qu'il a vu M. le Duc pleurer » avec tous les regrets du monde, ayant » donné à entendre au Roy & à la Reine » qu'il avoit machiné contr'eux ; & cela » fut comme la réſolution ſe faiſoit. 11. Qu'il » croit que ceux de Montmorency perſua- » doient M. le Duc. 12. Qu'au Conſeil » eſtoit Turenne, la Molle, Montagu, ledit » répondant, le Gentil-homme envoyé par » le Sgr. de Bouillon, la Nocle, & le » Capitaine Luynes, tous leſquels perſua- » doient ledit Sr. Duc de partir. 13. Que » leur intention eſtoit de faire perdre le » Royaume. 14. Qu'un (a) nommé Bodin » Secretaire a dit à il dépoſant, qu'ils avoient » ſecours d'Anglois & d'Allemagne, & a « dit davantage que M. le Duc a eu moyen » de recouvrer une dépeſche, que le Roy » avoit faite ou en Pologne, ou en Eſpa- » gne, ou à Rome ; où ledit ſieur Duc a » pris le ſoupçon qu'il a en partie. 15. Que

(a) Le célèbre Jean Bodin, auteur de l'ouvrage intitulé *de la Republique*, d'un autre qui a pour titre la *Démonomanie*... Il étoit Lieutenant Général des Eaux & Forêts à la Table de Marbre, & Grand Maître des Eaux & Forêts de l'appanage du Duc d'Alençon. On reviendra ſur ce qui le concerne en parlant des Etats Généraux de Blois.

» M. le Duc ſe fut trouvé ceint d'une grande » armée en Languedoc, & que la treve » de Languedoc a eſté faite pour faire join- » dre ceux de Languedoc, de Xaintonge & » de Poitou enſemble : & que leur eſpe- » rance eſtoit que le Roy feroit une armée, » & que le Mareſchal de Coſſé ſeroit Ge- » neral, & eſperoient trahir le Roy. 16. Que » le jeune la Molle y eſtoit. 17. Que le » Sr de Thevalle (a) Gouverneur de la ville » de Metz ſe condeſcendoit au party, & » ſçait qu'il eſt ſorty de Metz des armes » pour armer 4000 hommes de pied & en » ſort tous les jours : & eſt-ce qu'il a » dit. »

Le lendemain 13 d'Avril le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, contre leſquels on prit droit ſur cette ample & obligeante dépoſition de Coconnas, donnerent leur declaration; parce que leur qualité les exemptoit de répondre en juſtice dans les formes ordinaires, l'un comme un enfant bien obéiſſant qui fait une confeſſion generale, & tout preſt à fournir à ſa mere tout ce qu'il luy plairoit de crimes, pour faire perir tous ſes ſerviteurs & tous ſes amis; l'autre comme

(a) Jean Seigneur de Thevalle, premier Chambellan du Duc d'Alençon.

» ſieur & ſembla à Thoré que c'eſtoit par
» une façon de bravade qu'ils luy faiſoient,
» parce qu'ils eſtoient mal enſemble & ne
» ſe portoient pas à grande amitié l'un à
» l'autre, ſe prirent le Gaſt & Thoré de
» paroles enſemble, toutefois pour reverence
» de luy ils ſe ſéparerent, & les choſes de-
» meurerent en ceſte façon.

» Dit Monſieur que eſtant malade à Blois,
» la Molle lequel il avoit auparavant veu
» venant de Provence avec le Comte de Ten-
» de, luy fit la reverence, & le tint à ſon
» ſervice, & là fut le premier lieu, où il dit
» à la Molle qu'il vouloit qu'il luy fit ſervice.
» Lors le Roy eſtant dès-ja party de Blois,
» demeura avec *Monſieur*, la Molle, pendant
» le temps que *Monſieur* fut là. Après que
» *Monſieur* fut guéry, il fut trouver le Roy à
» Vaujour, & demeura ledit la Molle auprès
» ledit ſieur trois ou quatre jours à Blois:
» & comme il fut retourné, ledit ſieur fut
» averty que le Roy de Pologne avoit eu
» quelque mal-contentement dudit la Molle
» qui l'avoit autrefois ſervy, combien qu'il
» ne fut couché en ſon Eſtat; dont ledit
» ſieur fut marry de voir perſonne auprès
» de luy mal-agréable au Roy de Pologne ſon
» frere. N'eſtima que cela vint du Roy de
» Pologne,

» Pologne, mais de quelques-uns qui luy
» portoient inimitié, & quand il eut eſtimé
» que le Roy de Pologne en eut eu mauvais
» contentement, il ne l'eut pas voulu tenir
» avec luy à ſon ſervice, ny le ſoutenir en
» choſe du monde contre la volonté du Roy
» de Pologne; ſurvint quelques querelles
» eſtant à Bourgeuil entre Corny & le Gaſt,
» Corny eſtant au ſieur de Thoré, lequel
» Thoré dit à M. de Boüillion qu'il portât
» le Gaſt en crouppe, & que luy il porteroit
» Corny, & lors ils verroient l'ébat l'un de
» l'autre. Le Gaſt dit qu'il ne voulut aller
» en crouppe, & voyoit bien que c'eſtoit un
» appel, que luy dreſſoit ledit Thoré par
» la ſuppoſition d'un des ſiens, & que s'il
» vouloit luy-meſme s'adreſſer à luy ſans luy
» preſenter un autre, qu'il eſtoit tout preſt.
» De fait les choſes demeurerent-là.

» En ce meſme temps Lignerolles eſtant
» à la chambre de la Reine, commença à
» compter audit ſieur ſes fortunes, & com-
» me il avoit beaucoup d'ennemis, & qu'on
» luy avoit preſté des charitez envers le Roy
» de Pologne & autres, & fut longuement à
» en diſcourir, faiſant beaucoup d'offres
» honneſtes audit ſieur, tellement que la Rei-
» ne voyant les longs propos qu'ils avoient

» enſemble, appella ledit S^r & luy demanda
» quels propos ledit Lignerolles luy avoit
» tenus ; à quoy il fit réponſe qu'il ne luy
» avoit tenu autres propos que communs ;
» craignant luy en faire tort, & y eu eut
» quelque differens entre luy & le ſieur de
» Villequier, qui toutefois furent appaiſez
» & accordez enſemble devant le Roy de
» Pologne. Ce fait cela appaiſé en avertit le
» ſieur de la Guerche, & ſe reſſentant alla
» chercher Lignerolles qui fut tué, dont ledit
» ſieur fut fort déplaiſant. A dit que M.
» l'Admiral eſtant à Paris plus de deux mois
» avant qu'il fut bleſſé, ledit de Thoré ſollicita
» fort ledit Sieur de l'amitié dudit Admiral,
» & luy faiſoit ſouvent des récommendations
» de la part dudit Admiral : & fut lors qu'il
» eut connoiſſance dudit Thoré. Et le jour que
» l'Admiral fut bleſſé à la main d'un coup
» d'arquebuſe, ledit Sieur luy fit des récom-
» mendations de la part dudit Amiral, & luy
» dit qu'il eſtoit fort bleſſé & n'eſperoit vie,
» & luy feroit un bon ſervice. Auſſi ledit
» Sieur envoya vers l'Admiral tant le ſieur
» de Maiſon que le ſieur d'Eſternay, pour
» luy faire des récommendations & le conſo-
» ler : auſſi firent le Roy & la Reine : & le
» jour qu'il fut tué ledit Sieur dit qu'il ne dor-

» mit toute la nuit, ne ſçachant toutefois ce
» qui devoit avenir, mais voyoit un rémuë-
» ment & ne ſçavoit à quelle fin c'eſtoit : &
» ledit jour ledit ſieur de Thoré luy vint dire
» que c'eſtoit grande pitié de ce que l'Admiral
» avoit eſté ainſi tué, & que de ſa part il en
» avoit ſauvé quelques-uns, & prioit ledit
» Sieur le trouver bon ; & que luy-meſmes ſe
» complaignoit audit S^r qu'on l'avoit voulu
» tuer : voulant ledit de Thoré donner des
» impreſſions audit Sieur de tenir le party
» de ceux qui avoient eſté du coſté dudit
» Admiral. Et depuis ledit de Thoré a con-
» tinué en ces propos tant en ſa preſence
» qu'abſence, par Gens qu'il a envoyez vers
» ledit S. meſme eſtant au camp à la Rochelle,
» ledit S. de Thoré luy a envoyé trois ou
» quatre fois un Gentilhomme qui eſtoit audit
» Thoré nommé Bournonville, pour eſſayer
» par tous moyens le diſtraire de l'amitié
» qu'il portoit au Roy de Pologne ſon frere
» & le ſéparer de l'armée, & luy eſcrivoit des
» choſes des plus eſtranges du monde pour
» le faire condeſcendre à ſes affections.

» Pendant lequel temps, le S. de la Noue
» eſtant ſorty de la Rochelle & ayant eſté
» ſept ou huit jours près du Roy de Pologne,
» pour montrer la défiance qu'il en pouvoit

» avoir dudit de la Noue, fit tant par ſes » menées qu'il parla audit S. en un champ, » & que un jour trouvant ledit S. à cheval » allant aux tranchées avec le Roy de Po- » logne, ledit ſieur de la Noue commença à » arreſter ledit Sieur, & luy dit qu'il deſire- » roit parler à luy avec plus grand loiſir » qu'il n'avoit pour lors. Luy dit ledit Sieur » que ce ſeroit quand il voudroit & depuis » trouva ledit ſieur de la Noue, où il luy » tint pluſieurs propos pour eſſayer le diſ- » traire du devoir & volonté qu'il avoit toû- » jours porté au Roy & à la Reine ſa mere, » & s'éloigner de leur preſence, avec grand » nombre de paroles & des plus belles per- » ſuaſions qu'il ſe pouvoit aviſer : & meſme » le S. de Saint-Jean s'offroit de faire gran- » dement accompagner ledit S. & d'eſtre de » la compagnie ; à quoy il ne ſe voulut » accorder. Depuis le retour de la Rochelle, » Thoré a toûjours continué, & a dit que » la choſe dont luy parla la Noue, eſtoit » d'une Requeſte que l'on vouloit preſenter » au Roy, qui eſtoit la plus belle du monde, » & depuis dernierement que le Roy de Po- » logne eſtoit par-deçà à Paris avec la Reine, » ſur la fin du mois d'Octobre dernier.

» A dit auſſi qu'eſtant à Blamont avec le

» Roy de Pologne, le Comte Ludovic,
» avec le Duc Chriſtophle & le Duc de la
» petite Pierre, firent la reverence audit Roy
» de Pologne & à la Reine, envoya ledit S. le
» S. de la Molle vers le Comte Ludovic pour
» le ſaluer de ſa part : lequel S. Ludovic luy
» fit réponſe, ainſi que ledit S. de la Molle
» luy dit, qu'il ſeroit toûjours preſt à luy faire
» tout le ſervice & plaiſir qu'il pourroit, &
» pluſieurs offres honneſtes. Et de fait ledit S.
» Ludovic vint vers ledit S. en ſa chambre,
» pour luy dire que luy & le Duc Chriſtophle
» avoient congé du Comte Palatin de retour-
» ner la Paix & tranquillité en ce Royaume :
» à quoy il fit réponſe qu'il n'en eſtoit beſoin,
» & que le Roy & la Reine en avoient bonne
» volonté. Et a dit que ledit S. de Thoré eſ-
» toit à Chantilly le jour que le Roy alla à la
» chaſſe, ledit S. luy fit compagnie, & ayant
» mal à l'épaule il ſe mit au lit, où eſtant, les
» Srs de Montmorency, les Srs de Thoré, Meru,
» Vicomte de Turenne & la Molle, ſe trou-
» verent tous enſemble en ſa chambre, & lors
» ledit la Molle dit audit Sr : voilà M. de Mont-
» morency, ſes freres & Vicomte de Turenne,
» l'on vous a tenu cy-devant pluſieurs propos,
» maintenant vous aviſerez quel conſeil vous
» en devez prendre, & le tira ledit de la Molle.

» à part pour luy dire leſdits propos ; luy diſant
» vous eſtes conſeillé par des gens de jeune
» barbe, voilà M. de Montmorency, parlez
» à luy, il vous conſeillera, il eſt bien aviſé.
» Commença ledit S. à parler audit S. de
» Montmorency des propos qui luy avoient
» eſté tenus, des mal-contentemens, des
» défiances & des ſoupçons de la requeſte
» dont luy avoit parlé la Noue que l'on de-
» voit preſenter au Roy : & demanda ledit
» S. audit S. de ce qui luy en ſembloit.

» Sur ce ledit S. de Montmorency dit à
» *Monſieur*, vous devez bien penſer à cette
» requeſte, & ſi vous la preſentez, vous
» pourrez aigrir le Roy & la Reine, vous
» ne ferez rien pour vous ; & ne fut d'avis
» de la preſentation de ladite requeſte, ny
» qu'il s'en meſlât aucunement : & luy tint
» quelques autres paroles pour l'en decon-
» ſeiller. Et dit qu'à Soiſſons il avoit oublié
» à nous dire que depuis qu'il eut eſcrit la
» lettre à la Noue, qui fut portée par la
» Molle, ledit S. de Thoré, Vicomte de Tu-
» renne & autres entrerent en défiance dudit
» de la Molle, & ne voulurent plus parler
» auſſi en la preſence dudit de la Molle,
» comme ils avoient accouſtumé de faire à
» Saint-Germain en Laye qu'ils delibererent

» de pluſieurs choſes : & leur faction eſtoit de
» ſe trouver en compagnie pour enlever ledit
» S. Duc avec eux. Et eſtoit comme il luy
» ſemble le premier Dimanche de Careſme
» que l'on devoit prendre les armes, dont
» averty ledit S. tant qu'il put recula ledit
» jour : & n'avoit autres perſonnes que de la
» part dudit la Noue, de Thoré & des autres
» de leur faction ; ſinon que de prendre un
» jour certain, & fut fort marry ledit de la
» Noue de ce qu'il diſoit que Guitry s'eſtoit
» trop amuſé, ainſi qu'il diſoit. Autrement
» ne le ſçait, & ſe devoient trouver, ainſi
» qu'il entendoit, à Montfort-l'Amaury. Et
» luy dit le Roy de Navarre qu'il feroit ce
» qu'il voudroit, mais qu'il n'en diſt rien, &
» luy dit, le Prince de Condé fera ce que je
» voudray. A dit que le ſamedy voyant l'alar-
» me que l'on donnoit au Roy & à la Reine,
» & que l'on diſoit que ceux qui avoient fait
» l'entrepriſe de S. Germain, s'approchoient ;
» ne pouvant entrer en ſon cœur de ſe diſ-
» traire d'avec le Roy, & eſtre cauſe du grand
» mal qui pourroit avenir en ce Royaume,
» appella la Molle, lequel luy ayoit pluſieurs
» fois demandé congé un jour ou deux aupa-
» ravant pour s'en aller en Provence ; lequel
» il luy auroit refuſé pluſieurs fois, & enfin

» auroit eſté contraint luy donner : & luy parla
» de cette entrepriſe, le tenant ſeur & fidéle
» qu'il devoit luy en donner ſon avis lors pour
» les obligations qu'il avoit eûës de luy : &
» luy declarant ce qu'il en ſçavoit, ledit de
» la Molle luy dit qu'il en falloit avertir la
» Reine, & ſur l'heure ledit de la Molle prit
» ledit S. par le bras & luy dit, je vous prie,
» allez vers la Reine & luy dites ce que vous
» en ſçavez, je m'aſſeure qu'elle s'en trou-
» vera ſatisfaite. Ce qu'il fit & ſe mit à table,
» & après ſon ſouper manda la Reine. Le
» Roy ſe trouva au cabinet, auquel il dit ce
» qu'il avoit dit à la Reine, dont le Roy &
» la Reine en furent fort contens, & mon-
» trerent en cela leur bonté, & dirent qu'ils
» oublioient tout le paſſé.

» A dit qu'il luy avint fort bien de le dire
» à la Molle, & non en parler auſdits de
» Thoré, Vicomte de Turenne, ny à autres,
» car s'il leur en eut parlé, au moyen qu'ils
» l'y avoient embarqué, ils ne lui euſſent
» donné ce conſeil. A dit qu'eſtant à Saint-
» Germain-en-Laye ledit S. dit à M. de
» de Montmorency, M. de Thoré ne parle
» point à vous, y a-t'il quelque différend
» entre vous ? Ne ſçachant ledit S. pourquoy
» ils ne parloient enſemble ; à quoy ledit

» S. de Montmorency dit que le S. de Toré » eſtoit fol, qu'il lui falloit laiſſer paſſer ſes » folies, & qu'il n'eſtoit toujours bien ſage. » A dit qu'après l'entrepriſe de Saint-Germain » découverte, le Roy s'aviſa d'enyoyer le » S. de Torcy vers le S. de Guitry : lors » le Vicomte de Turenne pria ledit S. de » l'envoyer avec le S. de Torcy ; ce que » le Roy trouva bon. Eſtant de retour ledit » Vicomte de Turenne dit audit S. qu'il » avoit vû la plus belle troupe & compa- » gnie qu'il avoit oncques vue, qui eſtoit » fort affectionnez à ſon ſervice, diſant auſſi » qu'il ne perdit l'occaſion de les employer, » & que s'il perdoit cette occaſion, il ne » la pourroit recouvrer une autre fois : & » uſa de beaucoup de perſuaſions pour faire » trouver bon audit S. ce qu'il diſoit ; qui » ne s'y vouloit accorder, luy diſant pluſieurs » choſes pour le faire condeſcendre, dont » on pouroit faire une Bible de tous les » propos qu'il luy diſoit, & fit tant par ſes » belles paroles, qu'il fit accorder audit » S. ce qu'il luy demandoit. Lors ledit S. » dit, encore qu'il s'y fut accordé, qu'il » vouloit que la Molle entendit ſa réſolution, » ſçachant bien que la Molle ne feroit rien » que ce qu'il trouveroit bon, encore qu'il

» eut autre opinion ; pour les obligations
» qu'il avoient eûes dudit S. à quoy fut fort
» insisté par ledit de Turenne, disant qu'il
» n'en falloit rien communiquer audit de
» la Molle, & qu'il les avoit déja une fois
» trompez, & qu'il ne se falloit point fier
» à luy, parce qu'il parloit à tout plein
» de gens, & qu'il craignoit que la chose
» fut découverte. Toutefois ledit S. voulant
» que ledit S. de Molle en fût averty, &
» estant venu ledit de la Molle, ledit
» Vicomte de Turenne & luy entrerent en
» quelques propos & paroles l'un contre
» l'autre, enfin furent séparez & départis
» par le commandement dudit S. qui les fit
» embrasser. Lors fut la conclusion prise
» que ledit S. Duc partiroit le Samedy de
» Pasques au soir, dont il faisoit grande
» difficulté, parce qu'il vouloit faire ses
» Pasques, & qu'il fut trouvé mauvais son
» partement estre fait ce jour-là, parce qu'il
» ne vouloit faire chose contraire à sa Reli-
» gion, & plustot mourir que de la changer :
» & se devoit rendre à Moret qui est à M. le
» Prince de Condé ; où se devoit pareillement
» trouver ledit Prince de Condé : & avoit
» averty ledit Prince de Condé par le S. de
» Chasteaubardeau de ladite résolution, estant

» auſſi averty par ledit S. de Montagu, par » lequel luy fut dit de la part dudit S. » Prince de Condé, ſoit que ledit S. Duc » partit devant ou après la Feſte, que neant- » moins ledit S. Prince partiroit. A dit que » la Molle a eſté de ceux qui l'ont perſuadé » à ſe retirer pour pluſieurs perſuations qu'il » luy diſoit. A dit que la Molle qui a eſté » bon amy du Comte Coconas dit audit S. » que ledit Coconnas le ſuivroit où il vou- » droit & qu'il avoit envie de luy faire » ſervice ; au moyen de quoy ledit S. manda » ledit Coconnas, qui parla à luy deux fois » en la Maiſon du S. de la Nocle : lequel » luy dit la promeſſe telle que deſſus. En » réliſant ce que deſſus, eſt ſouvenu audit » Seigneur qu'un nommé Bois-breton apporta » à la Cour la requeſte, dont il a parlé cy- » deſſus. Nous a dit & affirmé en parole » de Prince, que ce que deſſus eſt la » vérité ».

La dépoſition ſuivante du Roy de Navarre, eſt un véritable manifeſte de toute ſa conduite à la Cour de France, & un reproche tacite à la Reine des mauvais offices qu'elle luy rendoit ou qu'elle luy procuroit, contre le reſpect qu'on devoit à ſa qualité de Roy, & de premier Prince du Sang de France.

» Madame, je m'eſtime très-heureux du » commandement qu'il vous plaiſt de me » faire, encore que par droit je ne ſois » obligé de répondre qu'à vos Majeſtez ; » ſi ne craindray-je devant cette Compagnie » & toutes autres Perſonnes que vous trou- » verez bon, diſant vérité, de vous faire » paroiſtre mon innocence, & la méchanceté » de ceux qui pourroient avoir menty. Or » afin que je commence dès mon enfance » à vous témoigner ma vie & mes effets » paſſez, je vous diray, Madame, que le » Roy mon pere & la Reine ma mere en » l'âge de ſept ans me conduiſirent en voſtre » Cour, afin de me rendre auſſi affectionné » à vous bien & fidélement ſervir, comme » le feu Roy mon pere ; qui n'a voulu » autres témoins de ce qu'il vous eſtoit, » que ſon ſang & la perte de ſa propre vie : » laquelle fut très-prompte pour moy, qui » dés-lors demeuray ſous l'obéiſſance de la » Reine ma mere. Laquelle continua à me » faire nourrir en la Religion qu'elle tenoit, » & voyant qu'après le décès du feu Roy mon » pere il falloit qu'elle me fit connoiſtre » & aimer de mes Sujets, elle me voulut » mener en ſes Pays. Ce qui fut fait à mon » très-grand regret, me voyant éloigné du

» Roy & du Roy de Pologne, deſquels outre
» que nos âges eſtoient quaſi égaux, je rece-
» vois tant d'honneur, que le lieu du monde
» où je me plaiſois le plus, eſtoit d'eſtre
» en leur compagnie. Après avoir demeuré
» quelque temps en ſes Pays, elle s'ache-
» mina pour retrouver vos Majeſtez juſques
» à Nerac; où eſtant, il arriva un Gentil-
» homme de M. le Prince de Condé, qui
» luy fit entendre que leurs ennemis eſtans
» les plus forts, vos Majeſtez s'eſtoient bien
» réſolus ſans doute de ſe défaire de ceux
» qui portoient les armes, afin que plus
» aiſément ils puſſent exterminer les femmes
» & les enfans, & par ce moyen ruiner du
» tout noſtre Maiſon: & que cela il le ſçavoit
» pour le certain de bonne part, & dans
» quatre ou cinq jours qu'il ſeroit à la
» Rochelle avec ſa femme & ſes enfans.
» Ce qui l'émut tellement à pitié, que
» craignant que le meſme malheur luy avint,
» elle ſe délibera de les aller trouver à la
» Rochelle, où elle me mena; & mon
» oncle dreſſant ſon armée, elle m'envoya
» avec luy, où tous ceux qui y ſont venus
» de voſtre part pour traiter la Paix, vous
» ont pû témoignet le déſir que j'avois d'eſtre
» auprès de vos Majeſtez pour vous faire

» très-humble ſervice, entr'autres Meſſieurs » de Cros, de Brion, & de Boiſy, qui furent » députez pour ce fait, vous l'ont pû » aſſeurer ».

» Après la paix faite, il ſe commença de » mettre en avant le mariage de Madame » votre fille, duquel je m'eſtimay très-heu- » reux pour me voir rapprocher de Vos » Majeſtez, lequel mariage n'eſtant du tout » réſolu, elle vous vint trouver pour achever » de le conclure, & me laiſſa en attendant » en ſes pays, où bien-toſt après elle m'en- » voya querir, comme auſſi firent Vos Ma- » jeſtez par Perqui, lequel vous a pû dire » le plaiſir que ce me fut d'avoir ce com- » mandement : comme je le montray m'a- » cheminant trois jours après, ayant eu vingt » accès de fiévre tierce. Après m'eſtre ache- » miné ſept ou huit journées, je ſçus la » mort de la Reine ma mere, qui m'eut » eſté une excuſe aſſez valable de m'en re- » tourner, ſi j'en euſſe eu envie : toutefois » je m'acheminay un jour après avec la » meilleure troupe de mes ſerviteurs que » j'avois pu aſſembler, & ne fus content » que je ne fuſſe arrivé près de Vos Ma- » jeſtez, où toſt après ces nôces avint la » St. Barthelemy, où furent maſſacrez tous

« ceux qui m'avoient accompagné ; dont la » plûpart n'avoient bougé de leurs maiſons » durant les troubles. Entre les autres fut » tué Beauvais (a), lequel m'avoit gouverné » dès l'âge de neuf ans. Dont vous pouvez » penſer quel regret ce me fut voyant mou- » rir ceux qui eſtoient venus ſous ma ſimple » parole, & ſans autre aſſeurance que les » lettres, que le Roy m'avoit fait cet hon- » neur de m'eſcrire que je le vinſſe trouver : » m'aſſeurant qu'il me tiendroit comme frere. » Or ce déplaiſir me fut tel, que j'euſſe » voulu les racheter de ma vie, puiſqu'ils » perdoient la leur à mon occaſion, & meſme » les voyant tuer juſques au chevet de mon » lit, je demeuray ſeul d'amis & en défiance. » En ces peines Thoré, lequel eſtoit piqué » de la mort de ſon couſin, & ſe voyant » deſeſperé, ſe vint joindre avec moy, me » rémettant devant les yeux l'indignité que » j'avois reçue & le peu d'aſſeurance que » je pouvois avoir pour moy-meſme, voyant » l'honneur & bonne chere que vous, Ma- » dame, & le Roy voſtre fils & le Roy de » Pologne, faiſiez à ceux de Guiſe : leſ-

(a) Les traducteurs de M. de Thou (Liv. LII) le nomment *Beauvoir*. Selon cet Hiſtorien il fut tué dans ſon lit le jour de la Saint-Barthelemi.

» quels non contens de ce qu'ils avoient » voulu faire au feu Roy mon pere & à M. » le Prince mon oncle, triomphoient de ma » honte ; non toutefois qu'il m'entraſt jamais » en l'intention, de vous eſtre autre que » très-fidele & très-affectionné ſerviteur. Ce » que j'eſperois vous faire paroiſtre à la » Rochelle, où je fus réſolu de vous bien » & fidélement ſervir, & de ſuivre de ſi » près le Roy de Pologne, qu'il vous pût » témoigner le fonds de mes intentions.

» Or eſtant ſi près de luy, je fus averty » (a) par pluſieurs de mes bons amis, que » l'on vouloit faire une ſeconde St. Barthe- » lemy, & que M. le Duc & moy n'y ſe- » rions non plus épargnez que les autres. » Outre le Vicomte de Turenne (b) me dit » qu'il avoit ſçû pour certain de la Cour, » que M. de Villeroy apportoit la dépeſche » pour faire l'exécution, & que ſi ma femme » eſtoit accouchée d'un fils, que le Roy » avanceroit ma mort. Meſme quelques-uns » de mes Gentils-hommes ſurent avertis de

(a) Il s'agit probablement des prétendues lettres interceptées, dont on a déjà fait mention.

(b) Le Duc de Bouillon dans ſes Mémoires n'a pas jugé à propos de parler de cette particularité : elle en valoit pourtant la peine.

» leurs

» leurs amis, qu'ils eſtoient à M. de Guiſe,
» qu'ils ſortiſſent de leur quartier pour aller
» au leur ; parce qu'il ne faiſoit pas ſeur
» pour les miens : & auſſi le Gaſt me ve-
» nant voir, diſoit tout haut que la Rochelle
» priſe, on feroit parler tout autrement des
» Huguenots & des nouveaux Catholiques.
» Vous pouvez penſer, ſi en ayant eu tant
» d'avertiſſemens, & meſme de luy, en qui
» le Roy de Pologne ſe fioit entierement,
» diſant ces choſes ; s'il n'y avoit pas juſte
» occaſion de le croire. Toutefois ayant
» promis au Roy de Pologne que ſi j'en-
» tendois quelque choſe pour le ſervice du
» Roy & le ſien, je l'en avertirois, comme
» je fis, l'allant trouver le ſoir à ſon cabinet,
» luy faiſant entendre comme le tout ſe
» paſſoit : m'aſſeura qu'il n'en eſtoit rien.
» Dequoy il m'aſſeura, & dès-lors il me
» promit tant d'amitié, que me ſéparant de
» cette frayeur, je ceſſay de faire garde
» à mon logis, comme j'avois eſté contraint
» de faire pour la ſeureté de ma vie. De-
» puis ne perdis aucune occaſion de me
» tenir auprès de luy, pour faire preuve
» que je n'avois rien plus cher que ſes
» bonnes graces. En ce tems-là le camp
» fut rompu, & nous révinſmes de la Ro-

» chelle vous trouver, où il ne s'eſt parlé
» que du départ du Roy de Pologne, le-
» quel Vos Majeſtez furent conduire juſqu'à
» Vitry ; où j'eus avertiſſement de pluſieurs
» endroits qu'on vouloit tuer le Roy, ce
» que je ne voulus jamais croire, enſemble
» M. le Duc & moy, & faire le Roy de
» Pologne Roy. Toutefois faiſant entendre
» ce que j'avois appris à M. le Duc, il
» me dit qu'il en avoit eu beaucoup d'avis
» & d'appareils, & que M. de Guiſe fai-
» ſoit aſſemblée à Joinville pour faire l'exé-
» cution de cette entrepriſe : & moy eſtant
» à la chaſſe je trouvay dix ou douze che-
» vaux avec armes, comme fit le Guidon
» de M. le Prince de Condé, qui en trouva
» quarante ou cinquante en ce meſme équi-
» page ; qui eſtoit aſſez pour nous faire
» croire quelque choſe. Toutefois le Roy
» de Pologne eſtant arrivé à Vitry, où je
» ne faillis à luy dire tous les bruits qui
» couroient de luy, lequel m'aſſeura qu'il
» n'en ſçavoit rien, & que ſi j'eſtois en doute
» là de MM. de Guiſe, que je ferois bien
» de demeurer auprès du Roy, & l'aller
» trouver à Nancy pour prendre congé de
» luy ; ce que la Reine me fit commander
» par le Roy.

» Le Roy partit de Vitry pour aller à » Châlons, où j'allay avec luy; où eſtant » luy demanday congé pour tenir la pro- » meſſe que j'avois faite au Roy de Pologne, » d'aller prendre congé de luy à Nancy, ce » qu'il me refuſa, & me commanda me te- » nir près de luy. Sept ou huit jours après » avoir eſté à ſon dernier adieu, oubliant » l'amitié & bonne chere qu'il m'avoit pro- » mis, il ne ſe ſouvint de vous ſupplier, » Madame, que vous m'euſſiez en voſtre » protection; mais au contraire il vous ré- » commanda M. de Guiſe, afin que par » voſtre moyen il fut fait Conneſtable : ce » que je ne voulois nullement croire, mais » eſtant Vos Majeſtez de retour à Rheims, » vous me fites une ſi maigre mine, & » commençaſtes-là d'avoir une telle défiance » de moy, que cela me fit penſer qu'il en » eſtoit quelque choſe. En ce meſme tems » M. de Thoré arriva, lequel ne fut ſeu- » lement fâché me voir en cette peine, mais » me la continua; me diſant que c'eſtoit » choſe très-certaine que demeurant à la » Cour, je ne devois attendre que beau- » coup de mécontentement, & que ma vie » n'y (a) eſtoit pas trop aſſeurée. De-là

(a) En rapprochant ces imputations de celles que

» Vos Majeſtez allerent à Soiſſons, où vous » continuaſtes encore plus les méfiances que » vous preniez de moy, ſans vous en avoir » donné une ſeule occaſion : qui m'étoit un » extrême ennuy. Là les Capitaines des » Gardes commencerent à venir tous les » jours dans la chambre de M. le Duc & la » mienne, & regarder deſſous nos lits (a) » pour voir s'il n'y avoit perſonne, & com-

contient la lettre miſe ſous le nom de Grand-Champ, & adreſſée à Catherine de Médicis, il eſt difficile d'aſſoir un jugement *Qui eſt celuy qui d'entre vous* (lit-on dans cette lettre) *qui ne croye que cette bonne Dame* (Catherine de Medicis) « eut ſçu tant faire par ſes me- » nées que d'attrapper le Prince de Condé & le Maré- » chal de Damville, qu'elle n'eut failly à le faire mourir, » & M. le Duc, & le Roi de Navarre, & tous les » Princes du ſang de quelque religion qu'ils euſſent » eſté, avec tous ceux de la maiſon de Montmorency, » juſques à leurs parents & alliés ? car elle avoit déliberé » de ruiner entiérement tous ceux qu'elle craignoit » eſtre vrayment affectionnés à la Couronne de France » &c. »..... (Additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome II, p. 428.)

(a) Voici comment l'Auteur des Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX (tome III, folio 141) articule ces mêmes faits... » Ce jour même (raconte-t-il) la Reine mère donna à entendre que ledit ſieur Duc ſon fils avoit des gens cachés dans ſa chambre & garderobe, pour exécuter quelques mauvais deſſeins, dont elle lui

» mandaſtes qu'il ne coucheroit en ma gar-
» derobe qu'un ſeul valet de chambre pour
» me ſervir : & meſme me levant le matin
» pour me trouver à voſtre lever, Madame,
» comme j'avois accouſtumé, choquant à
» voſtre porte, vous dites que l'on me ré-
» pondit que vous eſtiez chez le Roy. Tou-
» tefois vous parliez à la Chaſtre & à quelques
» autres, de qui ne me ſouvient des noms,
» qui avoient eſté les principaux executeurs
» de la St. Barthelemy, & du tout ſerviteurs
» de M. de Guiſe ; qui me fit croire que
» vous deſiriez plus vous ſervir de ceux de
» cette maiſon, que de ceux qui ont cet
» honneur de vous eſtre plus proche & plus
» fideles ſerviteurs. Le lendemain ne me
» voulant de rien rébuter de ce que je ſça-
» vois venir de vous, je rétournay encore
» pour vous trouver en voſtre chambre,
» de laquelle vous eſtiez ſortie pour aller
» chez le Roy ; où penſant entrer, vous
» commandaſtes que l'on me dit que le Roy
» dormoit, encore que paſſant par la ſalle,

avoit auparavant jetté le chat aux jambes à Soiſſons. De fait, comme lors elle avoit couru les rues toute la nuit, auſſi alla-t-elle en perſonne fouiller les chambre & garderobe, pour voir s'il y auroit quelqu'un qui lui fut ſuſpect ».

» pluſieurs Gentils-hommes, meſme de ceux
» de mon Gouvernemeut, y euſſent vû en-
» trer cinq ou ſix de ceux du Conſeil : ce
» que ſçachant, je choquay à la porte, &
» lors me fiſtes répondre que le Roy ne
» vouloit pas que j'y entraſſe, qui me fuſt
» une grande honte, meſme eſtant connu
» de tous les hommes qui le virent.

» Cela eſtant ſuffiſant de me mettre en
» une extrême peine, n'ayant jamais rien
» ſçû qui importaſt à voſtre ſervice, que je
» n'en euſſe averty le Roy de Pologne,
» comme il vous a témoigné de la Rochelle
» & de Vitry : & vous, Madame, eſtant à
» Rheims, ayant ouy parler de quelque
» requeſte que l'on vouloit preſenter à Vos
» Majeſtez, je ne faillis incontinent de le
» vous dire ; qui ne meritoit pas vous mettre
» en défiance de moy, mais au contraire vous
» convioit à vous y fier. Et voyant que mes
» ennemis avoient telle part auprès de Vos
» Majeſtez, que pour nul de mes effets
» vous ne pouvez perdre la défiance qu'à
» grand tort avez priſe de moy ; j'ay cru
» que les bruits que l'on faiſoit courir que
» l'on vous vouloit mal-faire, eſtoient veri-
» tables. En cette peine, M.^le Duc qui n'en
» avoit pas moins, me contoit les deſdains

» que l'on luy faiſoit, & je luy dis les miens
» en la preſence de Thoré. De-là Vos Ma-
» jeſtez allerent à Chantilly, & de-là à Saint-
» Germain, où vinrent les nouvelles que
» l'on avoit failly à prendre la Rochelle : &
» fut dit tout haut que, ſi elle euſt eſté priſe,
» l'on euſt mis M. de Montmorency priſon-
» nier, & que l'on euſt executé ſur nous la
» mauvaiſe volonté que l'on nous porte. Et
» voyant les grandes méfiances que Vos Ma-
» jeſtez avoient de nous ; s'accroiſtre tous
à les jours, & recevans beaucoup d'avertiſ-
» ſemens tous nouveaux que l'on nous vou-
» loit méfaire ; cela fut cauſe que M. le Duc
» ſe réſolut pour s'oſter de ce danger & pour
» l'aſſeurance de ſa vie, de s'en aller, où
» je luy promis de l'accompagner, & de-là
» m'en aller en mon pays, tant pour ma ſeu-
» reté, que pour donner ordre en Bearn &
» Navarre ; où pour mon abſence je ne ſuis
» nullement obéi. Et lors que nous eſtions
» pour l'aſſeurance de nos vies ſur le point
» de nous abſenter de la preſence de Vos
» Majeſtez, il avint que vous en fuſtes aver-
» tis ; & vous nous appellaſtes en voſtre ca-
» binet, où nous vous diſmes tout ce que
» nous ſçavions. Alors vous nous aſſeuraſtes

» de nos vies, & nous diſtes que le Roy
» donneroit ſi bon ordre, que nous n'au-
» rions cy-après occaſion de nous plaindre.
» Depuis eſtans aux fauxbourgs Saint-
» Honoré, nous euſmes les meſmes alarmes
» qu'auparavant, meſme que l'on diſoit
» qu'on nous vouloit mener au Bois de
» Vincennes priſonniers. Alors le Vicomte
» de Turenne arriva de la part où Vos Ma-
» jeſtez l'avoient envoyé, lequel nous con-
» firma les meſmes occaſions de peur &
» crainte, & nous repreſenta devant les
» yeux le danger où nous eſtions de nos
» vies; qui fut cauſe que M. le Duc m'en-
» voya dire par la Vergne & Montagu qu'il
» eſtoit réſolu pour ces meſmes raiſons de
» ſe retirer. Ce qu'entendant je me déliberay
» de partir pour l'accompagner, & de-là
» me retirer en mes pays pour les meſmes
» raiſons que j'ay cy-devant dites. Voilà,
» Madame, tout ce que je ſçay, & vous
» ſupplie très-humblement de conſiderer, ſi
» je n'avois pas juſte & apparente occaſion
» de m'abſenter, & qu'il plaiſe au Roy &
» à vous me vouloir doreſnavant faire tant
» de bien & honneur que de me traiter
» comme eſtant ce que je vous ſuis, & qui

» n'a autre volonté que vous eſtre à tous » deux très-humble, très-fidéle & très- » obéiſſant Serviteur. *Signé*, HENRY ».

« Voilà une declaration qui ſent bien mieux le Roy, que celle du Duc d'Alençon ne ſent celle d'un fils de France, auſſi ne s'en ſervit-on pas pour faire le procès aux Priſonniers, & je ne m'en ſers moy-meſme que pour adjouſter à l'honneur que merita ce grand Prince pour eſtre ſorty de tant de combats & de dangers par ſa valeur, celuy de s'eſtre conſervé des périls d'une Cour ennemie, & d'avoir maintenu ſa dignité dans une occaſion comme celle-cy, où l'on employa toute ſorte de moyens pour faire d'un deſſein de retraite la plus horrible conſpiration qu'on put imaginer. Je diray encore pour luy faire perdre, comme au Duc d'Alençon, le ſouvenir de ce qu'il eſtoit, par l'appréhenſion de ce qu'on pouvoit entreprendre contre luy : & c'eſt ce qui me fait dire que cette affaire eſt la plus grande qu'ait eu ce Prince, & celle qui dût plus que tout autre contribuer au nom de Grand, parce qu'elle n'appartient qu'à luy & qu'il n'a l'obligation de s'en eſtre tiré qu'à ſa ſeule fermeté & à la grandeur de ſon courage.

La Reine de ſon coſté ne voulut pas en recevoir le démenty, tant parce qu'il y alloit de ſon honneur, que parce qu'il falloit une raiſon pour, le Roy eſtant mort, lequel elle ſçavoit, ne pouvoit échapper de ſa maladie, retenir comme priſonniers le Duc d'Alençon & ce Roy juſques au retour du Roy de Pologne. C'eſt pourquoy elle joignit à la confeſſion de Coconnas la dépoſition d'Yves (a) Brinon, accuſateur plûtoſt que témoin, comme il paroiſt par ce qu'il dit le jour ſuivant 14 du mois d'Avril ».

» Yves de Brinon, âgé de 40 ans ou » environ, après ſerment par luy fait, à » dit qu'il y a environ trois ſemaines qu'il » s'adreſſa à luy un Serviteur de la Noue qui » a eſté autrefois à luy dépoſant, qui luy » dit qu'il avoit avertiſſement pour donner » au Roy, d'un Gentil-homme nommé Beau- » fenyn, qui avoit eſté au feu Admiral & » eſtoit de préſent Eſcuyer de M. le Duc: » lequel alloit & venoit par le commande- » ment dudit S. Duc vers les ennemis du

(a) Ce délateur (lit-on dans l'Hiſtoire de M. de Thou, Liv. LVII) appartenoit à une bonne famille de Paris. Comme il avoit diſſipé tout ſon bien, il cherchoit par ce moyen infâme à ſortir de la misère.

» Roy, traitant des menées & pratiques. » Lors le dépoſant s'adreſſa à un nommé le » S. de Grand-Champ (a) & luy dit en la » maiſon, où eſtoit logé le Comte de » Coconnas, & la Molle près le bout du » Pont S. Michel, qu'il avoit un homme » qui pouvoit faire ſervice au Roy & décou- » vrir les menées de ſes ennemis. Le S. de » Grand-Champ luy dit qu'il n'étoit pas » beſoin de ſe haſter, mais attendre & voir

(c) Guillaume de Grand-Champ, ſieur de la Montagne & de Monceaux, & frère du ſieur de Grand Rye, dont on va parler, avoit été d'abord deſtiné à l'état Eccleſiaſtique. Il prit le parti des armes, & ſe diſtingua en qualité de Capitaine des bandes Françoiſes. Il fut pendant longtems Ambaſſadeur à Conſtantinople. Son ambition, ſoutenue des connoiſſances qu'il avoit acquiſes, le faiſoit aſpirer à une haute fortune. Il eut le malheur de ne pas plaire à Catherine de Médicis. En conſéquence il s'attacha au Duc d'Alençon qui le nomma ſon Chambellan. Grand-Champ, participa aux intrigues de la Mole & de Coconnas. Une prompte fuite le déroba au reſſentiment de la Reine mère; & il ſe montra toujours ſon ennemi. Il eſt incertain ſi la lettre, publiée ſous ſon nom, a été ſon ouvrage. Il n'y a point de crimes dont l'Auteur de cette épître ne charge Catherine de Médicis. Selon lui, l'empoiſonnement & le meurtre étoient des jeux pour elle. (Le Laboureur a inſéré cette lettre dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, tome II, p. 425.)

» quelles iſſues prendroient les affaires.
» Quelques jours après ledit dépoſant en
» ſon logis dit audit S. de Grand-champ
» que le Perſonnage qui luy donnoit l'aver-
» tiſſement, eſtoit proche de s'en aller vers
» la Noue, & qu'il eſt à luy; dit qu'il ſe
» vouloit ſervir de luy pour le ſervice du
» Roy. Lors ledit de Grand-Champ répondit
» audit dépoſant, qu'il laiſſaſt cette entre-
» priſe, & qu'il n'y alloit que de la vie,
» pour ce qu'il ne pouroit jamais approcher
» juſques au Roy pour luy donner l'averti ſſe-
» ment : mais qu'il l'aſſeuroit, s'il vouloit
» tenir le party de M. le Duc, qu'il luy
» feroit donner tel eſtat en ſa maiſon qu'il
» voudroit, & le feroit participer au butin
» de 400000 eſcus à la priſe d'une ville
» qui eſtoit auſſi bonne que Roüen. Lors le
» dépoſant paſſa outre en ſon propos, atten-
» dant de découvrir dudit Grand-Champ,
» autres choſes. Après frequentant ordinai-
» rement avec ledit dē Grand-champ, il
» vit ordinairement que pluſieurs Gentils-
» hommes & autres venoient parler à luy
» & à un nommé la Nocle, qui eſtoient
» ordinairement enſemble avec le Comte
» Coconnas & le S. de Grantrye, & ne
» vouloit ledit la Nocle que ledit dépoſant

» entendit de leurs affaires ; eſquelles eſtoit
» entremeſlé un nommé la Vergne avec le
» Vicomte de Turenne. Ledit S. de Grand-
» Champ ayant depuis opinion que ledit
» dépoſant luy pouroit ſervir en quelque
» choſe, luy commença à dire le Dimanche
» précedent le Dimanche des Rameaux,
» eſtans ſur les remparts près le Moulin
» à vent des petits Champs, que le Roy
» avoit envoyé querir une diſpenſe pour
» faire mourir le Duc, & qu'il déliberoit
» s'en reſſentir & échapper le danger ; ce
» que ledit de Grand-Champ affirma eſtre
» vray audit dépoſant : & auſſi continuant
» de jour à autre, communiquoit des affaires
» ſecrettes audit dépoſant, leſquelles il
» traitoit en conſeil de M. le Duc ès maiſons
» de la Nocle & de la Molle, & ce qui eſtoit
» déliberé audit conſeil, après rapporté
» entr'eux. Tellement qu'ils adjouſtoient
» leurs opinions, & faiſoient eſtat qu'après
» qu'ils auroient impatroniſé M. le Duc du
» Royaume de France, ils tiendroient
» pour eux les villes qu'ils auroient priſes
» pendant la guerre, faiſant auſſi eſtat
» d'exterminer le Roy, la Reine, & tous
» ceux de la Maiſon de Guiſe, s'aſſocians
» de la maiſon de Montmorency & du ſieur

» de Strozzi : lequel avoit promis audit S.
» de Grand'-Champ douze compagnies de
» gens de pied pour les guerres qui ſe pre-
» ſenteroient, dont il en avoit déja délivré
» une commiſſion à un nommé Berthencourt
» pour le Capitaine Tourtay. Et lors que M.
» le Duc venoit à Paris pour tenir ſon conſeil
» ſur leſdites affaires, ils y venoient ſous
» couleur de venir gouverner certaines Dames
» de la Cour. Et ce qui avoit eſté arreſté
» audit conſeil, eſtoit rapporté audit dépo-
» ſant par ledit S. de Grand-Champ, tous
» les propos & machinations qui ſe traitoient
» eſdits lieux audit temps, ſans qu'il y eut
» encore réſolution du temps de l'execution,
» à cauſe d'une ſomme de douze cens mille
» livres qui eſtoit affectée au voyage : & que
» l'on attendoit M. de Mande-Chancelier de
» M. le Duc.

» Depuis ont pratiqué certains Italiens,
» ſans qu'on les luy nommaſt, qui avoient pro-
» mis donner 6000 eſcus audit S. Duc, dont
» il en donnoit 2000 pour le payement d'au-
» cuns hommes, qui eſtoient retenus pour
» le fait de l'execution, 1000 eſcus pour ledit
» la Nocle, & 1000 pour S. de Grantrye,
» qui promettoit par un Secretaire qu'il di-
» ſoit avoir, de convertir l'argent en or, pour

» fournir aux frais qu'il conviendroit faire en
» toutes les guerres. Et avoient entr'eux
» départy les (a) Eſtats de France, Grantrye
» pour Grand-Maiſtre, la Nocle pour Grand-
» Chambellan, la Molle maiſtre de la gar-
» derobe, M. de Montmorency Lieutenant
» General. Ledit dépoſant voyant que le
» terme de leur execution préparée appro-
» choit, voulant en avertir Sa Majeſté, ledit
» jour des Rameaux au matin s'en alla vers
» M. le premier Préſident pour luy commu-
» niquer de cette affaire, lequel S. premier
» Préſident conſeilla audit dépoſant s'en aller
» vers le Roy, & l'inſtruire de tout. Ce que
» ledit dépoſant fit auſſi-toſt, déliberant
» s'adreſſer à M. le Procureur General, ſe-
» lon que ledit S. Préſident luy avoit dit,
» pour en parler au Roy: & ne trouvant ledit
» dépoſant ledit S. Procureur General, s'a-
» dreſſa premierement à un Medecin du Roy
» nommé Vigor, pour le preſenter à Sa Ma-
» jeſté, lequel Vigor n'en tint compte. De-
» puis alla à un Maiſtre des Requeſtes nommé
» le S. de Lignerac, lequel en fit auſſi dif-

(a) Ce partage de dignités, ſuffiſoit ſeul pour prouver les fauſſetés contenues dans la dépoſition d'Yves Brinon. Auſſi nos meilleurs Hiſtoriens ont-ils rejetté ce fait comme apocryphe.

» ficulté. Finalement trouva le ſieur de Cho-
» cancés Gouverneur de Beauvais ; auquel
» ledit dépoſant dit qu'il avoit quelque choſe
» de conſequence à dire au Roy : ce que
» ledit ſieur de Chocances alla annoncer à
» Sa Majeſté, à laquelle incontinent ledit
» dépoſant ſe preſenta après la Meſſe du
» Roy, & ainſi qu'il étoit preſt à diſner,
» luy dit il dépoſant, qu'il avoit choſe de
» grandeſſe & conſequence à dire pour le
» Service de Sa Majeſté : lors le Roy luy
» répondit qu'il attendit juſques après le
» diſner. Après lequel diſner ledit dépoſant
» avec ledit ſieur de Chocances ſe preſenta au
» Roy qui ne l'ouit. Lors s'en revint il dépo-
» ſant à Paris, pratiquant toûjours avec ledit
» de Grand-Champ pour découvrir de luy ce
» qui ſe traitoit, & voyoit pluſieurs allées
» & venuës que luy communiquoit ledit de
» Grand-Champ. Finalement le mercredy
» de la Semaine-Sainte eſtant découvert un
» de la Porte Saint-Antoine, qui donna
» quelque ſoupçon deſdites menées, iceux
» conſpirateurs furent eſtonnez, & commen-
» cerent à réſoudre de leur fait. Diſans tou-
» tefois que ores que le Roy en fut averty,
» comme il eſtoit déja par un Seigneur, qui
» luy avoit mandé qu'il eſtoit hors de ſa
» puiſſance

» puiſſance de pouvoir donner ordre eſtant
» le plus foible : le jeudi abſolu au ſoir le
» dit ſieur premier Préſident envoya querir
» ledit déposant en ſon logis, lequel depo-
» ſant tout auſſi-toſt ſe tranſporta vers ledit
» ſieur Préſident, par lequel luy fut com-
» mandé en preſence du ſieur de Lanſſac &
» de M. le Procureur General d'aller le len-
» demain trouver le Roy au bois Vincennes,
» pour l'informer au vray de ce qui ſe ma-
» chinoit par ſes ennemis. Ce que ledit de-
» poſant fit au ſortir du logis dudit ſieur
» premier Preſident.

» Alla trouver ledit ſieur de Grand-Champ,
» lequel le retint à la collation ; pendant la-
» quelle ledit de la Nocle arriva accompagné
» d'un nommé Mathain & deux autres, deſ-
» quels ledit déposant ne ſçait le nom ; leſ-
» quels ſe mirent à table : & après commanda
» ledit de la Nocle, que tous ſerviteurs ſor-
» tiſſent de la chambre, & que ledit Tourtay
» bailleroit bien à boire. Eſtans ſortis leſquels
» ſerviteurs, ledit de la Nocle va jurer &
» blaſphémer, appellant le ſieur de Mont-
» morency poltron & dépitant contre luy ;
» pour ce qu'il diſoit que ſa longueur avoit
» eſté cauſe de rompre l'entrepriſe, & que
» s'il ne luy eut tenu le bec en l'eau, il y

» avoit long-temps que l'entrepriſe eut eſté
» executée, vû la juſte occaſion qu'en avoit
» M. le Duc & les conſpirations qui eſtoient
» faites contre luy. Premierement que depuis
» deux..... on avoit conſpiré à le faire mourir,
» joint auſſi que depuis l'effroy de S. Germain
» le Roy avoit envoyé vers le Pape, pour
» avoit diſpenſé de le faire mourir & le Roy
» de Navarre : & qu'ils avoient occaſion de
» ſe plaindre, vû que l'on avoit donné en
» appanage au Roy de Pologne ſon frere un
» million de livres de rente, & en toutes les
» charges honorables de France & autres du
» tout diſpoſé à ſa fantaiſie, & qu'il demeu-
» roit comme eſclave. Et que Languedoc,
» Provence, Guyenne, Dauphiné, Picardie,
» & une partie de Normandie luy tendoient
» les mains pour ſe rendre à ſa devotion.
» Bref qu'il falloit, quoy qu'il fuſt, executer
» promptement, & que ledit de la Nocle
» venoit de la Cour, où il avoit vû en la
» chambre de la Reine de Navarre, que la
» Reine mere avoit parlé audit Roy de Na-
» varre aigrement de toutes ſes entrepriſes :
» lequel Roy de Navarre avoit tenu bon en
» pleurant, & que ladite Dame luy dit qu'il
» n'eſtoit pas temps de diſſimuler, & que la
» Molle & Coconnas eſtoient priſonniers,

» qui avoient tout declaré. Devoit ledit de la » Nocle partir le lendemain pour aller au » Bois de Vincennes, pour faire enlever le- » dit ſieur Duc, & fut envoyé par ledit ſieur » de Grand-Champ coucher chez la Dame » de Chauſſey ſa ſœur en la ruë de Seine. Le » lendemain matin, qui eſtoit le Vendredy- » Saint, il dépoſant alla trouver le Roy; au- » quel il declara amplement ce qu'il ſçavoit » de ladite conſpiration : lequel Sieur Roy » luy promit envoyer forces à Paris pour » prendre les coupables ».

» Il depoſant eſtant de retour à Paris ren- » contra en ladite ruë de Seine ledit de la » Tourtaye, auquel demanda des nouvelles, » il luy dit que ledit de la Nocle les avoit » laiſſez pour aller trouver la Molle; qui luy » avoit mandé qu'il avoit reçû des nouvelles » de M. le Duc : & eſtoit ledit de la Nocle » party de bon matin. Ayant laiſſé il depo- » ſant ledit de la Tourtaye, alla trouver ledit » ſieur de Grand-Champ, qui eſtoit logé au » logis du ſieur Comte de Ventadour ruë » de Seine; où il trouva ledit ſieur de » Grantrye ſon frere, & un nommé le ſieur » de Rouzieres pere dudit Tourtaye, & un » nommé Bourgoing. Ledit de Grand-Champ » demanda audit dépoſant ce qu'il avoit ap-

» pris, lequel luy dit qu'on eſtoit bien en » alarme, mais peut-eſtre que ce ne ſeroit » rien : & peut-eſtre qu'après diſner il leur » réſoudroit du tout. Lors ledit de Grand- » Champ dit qu'il ne falloit plus attendre; » ains ſe tenir preſt pour ſuivre ledit ſieur » Duc, qui avoit bon rendez-vous à Sedan. » Lors ledit ſieur de Grandrye dit qu'il ne » partiroit point, mais qu'il demeureroit pour » apprendre ce qui ſe paſſeroit par-deçà, pour » leur en mander des nouvelles, & qu'il ne » devoit craindre, d'autant qu'il n'avoit ja- » mais communiqué auſdits ſieurs Duc & Roy » de Navarre de ſes affaires, mais qu'il les » avoit ſeulement entenduës par eux; deſ- » quels il s'aſſeuroit bien qu'il ne le declare- » roient point, parce qu'ils eſtoient tous hom- » mes réſolus. Leſquels de Grand-Champ, » de Grandrye & autres, alloient diſner au » logis dudit de Grand-Champ à la Corne » de Cerf en la ruë des Mareſts; où ils at- » tendoient ledit dépoſant juſques à une heure » après midy, penſant les faire prendre, » comme il avoit promis au Roy : lequel » S. Roy n'envoya aucunes forces, comme il » avoit promis, & depuis ledit de Grand- » Champ eſt eſchappé, & eſt ce qu'il dit ».

« Le meſme jour fut ouï Antoine de Saint

Pol Maiſtre des Requeſtes, ſur ce qu'il avoit ouï dire de cette conſpiration à Laurens du Bois Eſcuyer Sr de Saint-Martin des Pierres ſon neveu, qui par pluſieurs fois luy en avoit parlé, & avoit témoigné ſouhaiter qu'il ne ſe trouvaſt pas à Paris le jour qu'elle devoit éclater. Et depuis luy avoit dit, *que les choſes avoient pris quelque longueur au moyen de la venuë de M. de Montmorency, qui tachoit par tous moyens à appaiſer les affaires. Que l'on avoit fait quelque découverte, mais que tout cela n'y feroit rien; car on avoit trouvé quelques lettres du Roy d'Eſpagne, qui conſeilloit au Roy de faire mourir ſon frere, & autres lettres du Pape qui pardonnoit le meurtre qui ſeroit fait en ſa perſonne.* Ledit du Bois priſonnier à la Conciergerie nia rien ſçavoir, ſinon qu'il y avoit des malcontens & apparence de guerre, qui l'auroit reſolu de prendre employ avec le S. de Luſſon Capitaine des Gardes-du-Corps; ſurquoy eſtans confrontez, dit que par maniere de diſcours il avoit dit, *que l'on pourroit prendre le Roy, & que l'on ſe tueroit dedans Paris. Que Grand-Champ avoit dit le ſamedy devant les Rameaux, qu'il voudroit eſtre mort, & que l'on avoit mandé quelque lettre au Roy touchant le fait de Saint-Germain; mais que M. de Montmorency eſtoit*

à la Cour, qui eſtoit ſage perſonnage & pouvoit compoſer tout cela. Et que ledit de Grand-Champ luy dit qu'il y avoit des lettres du Pape & du Roy d'Eſpagne : comme auſſi qu'il ne vouloit eſtre ny à la ville ny à la Cour, au moyen dequoy il en avertit ledit de S. Pol».

« Tourtay interrogé le meſme jour dit que ſon pere eſtoit Capitaine pour le Roy & avoit eu charge en l'artillerie, que depuis dix ans il l'avoit ſuivy, & ſervy le S. de Grand-Champ, de Secretaire en ſon Ambaſſade de Turquie : & avoua avoir eu des lettres pour porter de ſa part au Roy, à la Reine, & aux Srs de Sauve & de Fontaine, qui furent lûës par le Lieutenant civil en ſa preſence, & que s'il ſçavoit rien de la conſpiration, il vouloit eſtre tiré à quatre chevaux ».

« Pierre de Grantrye (a) Maiſtre d'Hoſtel ordinaire du Roy, âgé de 43 ans, répondit ſur

(a) Grand-Rye, frère aîné du ſieur de *Grand-Champ*, n'échappa à l'échaffaud que par le crédit de Sébaſtien de l'Aubeſpine ſon oncle, Evêque de Limoges. Son goût pour l'alchymie lui fit croire qu'il avoit découvert la pierre philoſophale. Mais la ſuite des événements le convainquît de ſon erreur, ou de ſa folie. Enveloppé dans la malheureuſe affaire de la Mole, il perdit ſa fortune. L'empriſonnement & les craintes d'une mort ignominieuſe furent l'unique produit des rêveries auxquelles il ſe livra.

les cas à luy imposez, qu'il avoit esté huit ans & plus Ambassadeur pour le Roy aux Grisons ; qu'à son retour il y avoit 4 ou 5 mois il s'arresta à sa maison en Nivernois, qu'il en partit au commencement de Caresme, & arriva à Paris le Dimanche des Brandons, que le Roy vint de Saint-Germain pour le trouble qui y arriva le jour précédent, qu'il avoit souvent beu & mangé avec le Sr de Grand-Champ son frere, comme freres doivent faire entr'eux ; sinon depuis que ledit de Gran-Champ s'estoit allé loger au faux-bourg Saint-Germain, pour estre plus près du S. Strozzy Colonel de l'infanterie Françoise, qui luy avoit promis douze compagnies de gens de pied, dont les deux Tourtais pere & fils devoient avoir chacun une, qu'il l'avoit moins vû. Que le Vendredy-Saint après avoir assisté au service en l'Eglise S. Eustache, en allant aux pardons, il alla disner avec luy où se trouverent les deux Tourtais, & un jeune homme nommé Bourgoing de Nivernois, homme d'armes de la compagnie du Roy de Pologne, qui briguoit aussi une commpagnie : & ensuite arriva un jeune homme nommé Brinon, pour rendre réponse de quelqu'argent dont il avoit charge : mais qu'il ne fut aucunement parlé des affaires publiques, non-

plus que du trouble qu'on diſoit eſtre arrivé le jour meſme au Bois de Vincennes, comme il apprit à ſon retour, & que le Roy avoit mandé qu'on fermaſt les portes de Paris & qu'on arreſtaſt les batteaux. Brinon luy eſtant auſſi-toſt confronté ſoûtint, l'avoir trouvé avec le S. de Grand-Champ le matin du Vendredy-Saint à l'Hoſtel de Ventadour, où l'on tint les propos portez en ſa dépoſition, qu'il ſçavoit la conjuration, & devoit demeurer à Paris, pour voir ce qui s'y paſſeroit : ſur quoy il avoua, *qu'à la verité il ſe doutoit & s'eſt apperçu par les déportemens & paroles, que tenoient ledit de Grand-Champ ſon frere, la Nocle le jeune, & Montagu, qu'ils faiſoient quelques entrepriſes pour aider à M. le Duc, & quelquefois leur a ouï dire qu'il eſtoit à craindre que le Roy ne ſuivit l'exemple du Roy Catholique, qui n'avoit pardonné à ſon ſeul fils, & qu'il avoit envoyé querir à Rome pour ce fait. Au ſurplus a dit qu'à la verité, eſtant aux Griſons il s'eſt employé à diſtiller & faire tranſmutation des métaux, & en ſçait le ſécret & la recepte, laquelle il ne veut communiquer à autre qu'au Roy, ou à ceux qu'il luy plaira commander, & a moyen de luy faire gagner deux millions d'or tous frais faits, tous les ans, en mettant par le Roy cent mille eſcus en argent, pour*

avoir en denier un millions d'or tous les ans : & que tous les mois on tirera le gain, & toutes les ſemaines ſi l'on veut, & que le per^e du Comte Charles luy a voulu donner cinquante mille eſcus pour faire le ſecret, & ne l'a voulu, mais l'a reſervé au Roy ».

Incontinent après on confronta Tourtay à Brinon qui maintint ſa dépoſition veritable, & Tourtay ajouſta ſeulement à ce qu'il avoit confeſſé, « que à la verité la Nocle, le jeudy » au ſoir environ la moitié du ſouper arriva » de la Cour tout botté, & dit que l'on fit » retirer les Serviteurs, & eux eſtans retirez, » ledit de la Nocle dit tout haut par une » grande frayeur blaſphémant le nom de Dieu, » que ce gros poltron de Montmorency avoit » rompu leur entrepriſe qui avoit eſté faite : » & que *Monſieur* ſe trouveroit en danger de » ſa perſonne, parce qu'il eſtoit en mauvais » ménage avec le Roy. Et que l'on avoit dé- » couvert que le Roy le vouloit faire mourir, » comme ledit de la Nocle luy dit autrefois, » & qu'il avoit trouvé une dépeſche par la- » quelle le Pape le diſpenſeroit de ce faire : & » lors la compagnie fut fort eſtonnée, comme » ſi les cornes leur fuſſent venuës à la teſte : » & lors ledit Grand-Champ dit, que c'eſtoit » un grand malheur que ces diviſions-là, &

» que le Roy avoit bien beſoin de ſes bons » Serviteurs. Et a dit que, ſi on le veut mettre » en liberté & luy bailler lettres du Roy ré- » pondantes à celles que ledit de Grand- » Champ luy avoit baillées pour porter au » Roy, qu'il ſe fera fort de faire venir ledit » ſieur de Grand-Champ, qui eſt à la mon- » tagne entre Nevers & Auxerre, & s'il ne » le trouvoit qu'il s'en rétourneroit, & qu'on » luy baille telle compagnie qu'on voudra : » & veut eſtre mis en quatre quartiers s'il ne » le trouve ». Le ſieur de l'Aubeſpine Secre- d'Eſtat, duquel Grandrye & Grand-Champ eſtoient couſins germains, & qui veilloit à leurs intereſts, n'avoit garde qu'il n'empeſchaſt que cette propoſition de Tourtay fut acceptée, & c'eſt peut-eſtre ce qui coûta la vie à ce miſerable, car à la verité voilà juſques icy fort peu de preuves contre luy pour le condamner à la mort : ou bien il faut conclure à la meſme peine contre tous les Domeſtiques de gens de qualité, qui s'engagent dans les partis de Cour, s'ils ne décelent leurs Maiſtres d'abord qu'ils les voyent dans quelque intrigue. Il en dit un peu davantage dans la violence des tourmens de la queſtion ; mais ce n'eſtoit que des ouï dire, ſur leſquels on ne pouvoit prendre droit : ſi bien que toutes les

procedures rouloient ſur la dépoſition de Brinon, qui pouvoit eſtre ſuſpecté dès ce temps-là, comme elle le ſera ſans doute à la poſterité, & ſur ce que declara Coconnas; à quoy on ne doit pas avoir trop d'égard, ſi on fait reflexion ſur tout ce qu'un Italien peut faire pour ſauver ſa vie. Je croy avoir appris dans le pays qu'il n'y a guere d'innocens qui n'avouent d'eſtre criminels dans l'eſperance de leur ſalut, & qu'il n'y a guere de criminels auſſi qui ne ſouffrent toute ſorte de gehennes, ſi leur vie dépend de leur confeſſion. C'eſt ce que témoignera icy Coſmo Rogieri, duquel nous parlerons cy-après; qu'on ſçavoit eſtre l'un des principaux du ſecret, & qui avoit manqué de fidélité à la Reine, qui l'avoit mis auprès du Duc pour luy ſervir d'eſpion. Coconnas au contraire dit tout ce qu'on voulut, & il crût y eſtre encore plus obligé par le prélude trop favorable en apparence pour n'avoir point eſté concerté, de ſon interrogatoire du jeudy 15 d'Avril, qui commence ainſi ».

« Avons fait venir Annibal de Coconnas » priſonnier, & après ſerment par luy fait, » luy avons remonſtré qu'il a demandé pour » parler au Roy, qui l'a ouï & a eſté fort

» fort content de ce qu'il luy a dit : & depuis
» le Roy a envoyé auſdits Commiſſaires ce
» qu'il a dit pour luy relire. Après lecture
» d'icelle, a dit qu'il a ainſi dépoſé devant
» le Roy, & y perſevere ; en adjouſtant à
» l'article faiſant mention de M. de Mont-
» morency, par lequel il a dit au Roy que
» ce qu'il en a pû entendre eſtoit par la
» Nocle. A dit que ſe promenant le Vicomte
» de Turenne & M. de Montagu dedans le
» jardin du Bailly du Palais un des jours de
» la Semaine-Sainte, & luy ſemble que ce
» fut le jeudy abſolu, ledit ſieur Vicomte
» dit en la preſence dudit Montagu & de
» il dépoſant, que M. de Montmorency ne
» ſçoit point de faute de ſuivre M. le Duc.
» Et que puis nagueres, eſtant ledit ſieur de
» Montmorency au Bois de Vincennes, ren-
» contrant M. le Duc en ſon chemin luy dit
» tout bas en l'oreille, Monſieur, je ne vous
» faudray jamais ; & dit ledit ſieur Vicomte
» de Turenne que ledit ſieur de Montmo-
» rency luy avoit depuis confirmé, & donné
» charge d'aſſeurer derechef ledit Sieur ſous
» le ſignal qu'il avoit parlé en l'oreille à luy,
» qu'il luy avoit dit des propos deſquels il le
» prioit ſe ſouvenir & aſſeurer. Nous a dit
» que depuis le bapteſme du fils de M. de

» Longueville, qui fut fait au Chaſteau de » Trie, il fut averty, & luy ſemble que ce » fut par M. de Beauvais, & croit que Ma- » dame de Damville luy en parloit, qu'il y » avoit une confédération promiſe & ſignée » entre ledit ſieur Duc & ledit ſieur de Mont- » morency; dequoy il avertit le Roy de Po- » logne, duquel il eſtoit Capitaine des Gar- » des en ce temps-là. Et en ce qui concerne » Bodin Secretaire, qu'il ſe recorde & eſt » bien aſſeuré avoir ouï dire à la Nocle, à la » Molle & autres, que Bodin eſtoit allé vers » l'Ambaſſadeur d'Angleterre depuis huit ou » dix jours en çà pour le prier de favoriſer » cette entrepriſe; dequoy ledit Ambaſſa- » deur les auroit aſſeurez par ledit Bodin, » qu'en envoyant par eux un Gentilhomme » vers ladite Reine d'Angleterre, elle ne fau- » droit à les favoriſer de gens & d'argent, » qu'ils s'en tinſſent pour aſſeurez ».

« La Molle tiré de priſon incontinent après, nia ce que M. d'Alençon avoit dit de luy, & dit qu'il ne pouvoit juger ſi le ſeing mis à ſa prétenduë declaration eſtoit de ſa main. Et ſur ce qu'on luy demanda, s'il connoiſſoit un nommé de Luynes, dit qu'*ouï, qu'il eſt Gentilhomme & a épouſé une ſienne parente*, qu'il

n'a eſté dépeſché par M. le Duc, mais par le Roy en Provence, qu'il ne ſçait s'il a porté lettres de M. le Duc, mais que de ſa part il a eſcrit par ledit ſieur de Luynes à ſes parens & amis de ſes affaires; que ce fut l'un des jours de la Semaine-Sainte, qu'il s'en rapportera à ce que M. le Duc ſon Maiſtre dira en ſa preſence & non autrement, ny à la Nocle & à Colonnas. « Ledit la Molle nous a » dit en ſe retirant, qu'il eſtoit preſt rece- » voir la mort là-deſſus, quand il plaira au » Roy, & ſur tout ce qu'il luy plaira; que » tous ſes prédeceſſeurs ſont morts à ſon ſer- » vice, & que la maiſon dont il eſt a toû- » jours fait ſervice au Roy: & quant à luy, il » a eu trois coups d'arquebuſes en ces guer- » res dernieres, & ſupplie très-humblement » le Roy de ſe ſouvenir des ſervices qu'il luy » a faits par le paſſé, & encore a moyen de » faire, s'il plaiſt au Roy l'y employer, com- » me auſſi fidéle Sesviteur qu'il eut jamais » en ſon Royaume, & en cette volonté vi- » vra & mourra ». Il a enſuite avoüé avoir oüi parler de rien à Chantilly; confeſſa avoir eſté envoyé par Monſieur vers le Comte Ludovic, le Roy de Pologne & la Reine eſtans à Blamont & luy avec eux; mais ne luy avoir dit autre choſe, ſinon que M. ſe recommen-

doit à luy, & qu'il le ſerviroit de bon cœur aux affaires de Flandre.

« Après fut mandé Coconnas, lequel enquis ſi la Molle avoit eſté preſent, quand M. le Duc luy dit qu'il s'en falloit aller, répondit que ce fut le mardy ou mercredy de la ſemaine Sainte en la maiſon de la Nocle, & que M. s'appuyant ſur ſes épaules & le careſſant luy dit, *M. le Comte, il nous en faut aller, & pleuroit amerement, tellement qu'une larme appelloit l'autre. Et la douleur qu'il avoit procedoit, ainſi qu'il diſoit, au moyen qu'on avoit rapporté au Roy & à la Reine qu'il avoit machiné contr'eux. Et nous a dit que c'eſt certainement cela, & que lors la concluſion fut de partir le vendredy, ſamedy ou dimanche, ne ſçauroit dire quel jour certainement. Que la Molle y eſtoit preſent avec le Vicomte de Turenne, la Nocle, Montagu & un Gentilhomme que l'on diſoit avoir eſté envoyé par le ſieur de Sedan. Interrogé pourquoy il n'en avertit le Roy, répondit qu'il avoit averty le ſieur de Fontaines pour le faire parler au Roy, mais ne put trouver moyen d'en parler à Sa Majeſté, auſſi qu'il craignoit fort l'indignation du Roy & de la Reine, qui parloient de luy ainſi que d'un chien, parce qu'il avoit laiſſé le ſervice du Roy de Polo-*

gne, lequel il a ſervy huit ans ſans luy avoir donné la valeur de bien pour luy acheter un chapeau, & eſtoit ainſi qu'il dit menacé d'eſtre jetté dans l'eau : & quand il a voulu parler pour le ſervice du Roy il n'a eſté eſcouté. Je ne ſçay pas, ſi on demanda à ce pauvre Comte la lettre (a) qui ſuit, mais ſoit que la

(a) « Sire, dernierement je dis à voſtre Majeſté que » le Gouverneur de Metz (*le ſieur de Thevalle*) n'eſtoit » point mal agréable au party contraire. Depuis je me » ſuis mis en memoire, & me ſouvient d'avoir ouï » dire que le Gouverneur de Metz avoit fait de belles » & grande offres au deſſuſdit party contraire, & à mon » peu de jugement, me ſemble que telles paroles furent » dites devant le logis de la Nocle, en préſence du » Gentilhomme que M. de Bouillon avoit envoyé, & » de Montagu. Vray que ne me ſouvient qui fut celuy » qui dit les paroles, neantmoins elles ne furent dites, » & par meſme moyen j'entendis les pratiques de Me- » zieres, deſquelles j'ay déja averty voſtre Majeſté.

» Sire, ne laiſſez de remedier à cety pour fiance que » vous ayez à la Citadelle de Metz, parce que beau- » coup de fois les Gouverneurs des villes ont moyen » de corrompre les ſoldats des Citadelles par la con- » verſation qu'ils ont enſemble : & ſur ce particulier » pourra voſtre Majeſté y pourvoir ſans vous émouvoir » le Gouverneur. Pour ne donner ſoupçon à ceux qui » tiennent des Gouvernemens, pour ne rendre per- » ſonne en déſeſperance, pourra donc voſtre Majeſté » avertir le Gouverneur de voſtre Citadelle de Metz,

peur

peur de la mort l'y obligeaſt, elle ſert à juſtifier qu'il eſtoit capable de tout pour ſe tirer du danger, & qu'on ſe ſervoit auſſi de

» caſſer tous les ſoldats qui ſont mariez en ladite ville,
» & faire garder que ſes ſoldats hantent le moins qu'ils
» pourront en ladite ville : & auſſi que le Gouverneur
» de la Citadelle faſſe ſemblant d'avoir des ſoupçons
» de quinze jours en quinze jours ; parce que le ſoldat
» qui voudroit mal-faire entrant en ſoupçon, ou luy ou
» ſon compagnon découvriront le fait, vû que pareil-
» les pratiques n'a-t-on jamais pratiqué envers pas un
» ſoldat. Et pour exemple, Sire, je vous mets en avant
» la derniere pratique que le Prince d'Orange avoit
» dernierement dans la Citadelle d'Anvers, ayant déja
» gagné quelques Eſpagnols naturels, leſquelles font
» profeſſion d'eſtre fidèles à Dieu & à leur Roy, &
» auſſi d'eſtre Catholiques.

» Sire, ſouvenez-vous qu'à cette Frontiere vous y
» devez prendre garde, vû les pratiques qui s'y font
» & la rétraite qui s'y devoit faire. Le ſoir auparavant
» que M. de Guiſe partit de cette ville, je l'allay voir
» en ſon logis, & ſuppliay prendre garde du coſté de
» Sedan, parce que ſçavois que par le moyen de Sedan
» & Jametz avoit-on retiré la plus grande part & les
» meilleurs ſoldats de la Frontiere, les mettant du coſté
» & au ſervice du party contraire. Je ſuppliay audit
» ſieur de Guiſe de laiſſer un homme fidèle en cette
» ville ; & que je l'avertirois de tout ce que je pou-
» rois apprendre pour le ſervice de voſtre Majeſté
» fuſt que j'eſtois fruſtré de vos bonnes graces, & que
» je ne pourrois approcher de vous : comme je m'aſſeure

toute ſorte de moyens pour rendre les accuſez coupables. Il l'eſcrivit de ſa priſon & l'envoya au Roy »,

» que ledit ſieur de Guiſe vous en ſera foy comme » Prince veritable.

» Sire, depuis que M. de Guiſe a parlé au ſieur de » Boüillon, ledit ſieur de Boüillon a envoyé un Gen» tilhomme avertir voſtre party contraire, qu'ils ne » devoient en ſorte du monde entrer en ſoupçon pour » les propos & aſſeurances qu'il avoit donnez à M. » de Guiſe, que tout ce qu'il a fait c'eſt pour aſſeurer » mieux les affaires, & que l'on devoit pour cela s'ache» miner & ſe rendre audit Sedan : & pour ce vous ne » devez adjouſter foy à leurs belles paroles, que vous ne » pourvoyez cependant au plat Pays de la Champagne, » en faire retirer les vivres & les fourages dans les » villes, & ce qui ne ſe pourra retirer dans leſdites » villes y mettre le feu; pour ce qu'il eſt meilleur » avoir une Province ruïnée que perduë.

» Sire, ils taſcheront à ſe fortifier en ce coin de la » Frontiere pour faire prendre envie aux Allemands » d'entrer en ce Royaume, & auſſi qu'aiſément ils ſe » pourront rendre maiſtres de quelques Rivieres par» ticulieres, meſme de la Riviere de Marne : choſe qui » ſeroit grandement préjudiciable, meſme à voſtre ville » de Paris, pour les vivres & autres commoditez qui » arrivent de ladite Riviere. Et pour ce que les guerres » civiles amenent les ennemis de tous coſtez, & ne » ſçavez à qui vous fier, vous devez prendre garde » aux lieux les plus ſuſpects, comme ſeroit ladite Fron» tiere, & auſſi à Vitry-le-François, lequel eſt en belle

» La peur de mourir eſt la plus eſtrange de toutes les yvreſſes, & peu s'en faut que je ne diſe qu'elle eſt plaiſante en un courti-

» aſſiette, commandant à une Riviere, en Pays fertile, » & déja preſt à mettre en défence. Si c'eſtoit une » guerre eſtrangere, ils ne viendroient pas ſi avant » en voſtre Royaume, mais en guerres civiles aiſé- » ment s'y pouront jetter dedans : & pour ce, Sire, » vous y devez mettre garniſon, ou démolir celle qui » y eſt faite ; ce qui n'eſt pas peu en ce temps-icy, » & a-t-on vû comme Sancetre a fait, qui eſt au mi- » lieu de voſtre Royaume : qui n'eſt pas de telle im- » portance qu'eſt ledit Vitry, tant pour eſtre voiſine » de l'Allemagne, comme auſſi que la fortification ſeroit » telle, qu'elle ſe rendroit imprenable, & auſſi qu'elle » commande à ladite Riviere.

» Sire, il ſeroit bon que vous euſſiez un homme fi- » dèle qui demeuraſt audit Sedan, pour vous avertir, » tant des pratiques que l'on a eûës en France, comme » de celles qu'ils ont en Allemagne. S'il me vient autre » choſe en memoire qui vous puiſſe ſervir, je ne feray » faute de demander moyen de vous en avertir ; ſup- » pliant très-humblement voſtre Majeſté de croire que » vous n'avez jamais eu de plus fidèle Serviteur que » je vous ſuis, ne déſirant rien en ce monde que de » vous faire très-humble ſervice. Et pour clorre la » bouche à ceux qui vous pourroient médire de moy, » & vous donner ſuſpicion de ma fidélité, je vous fais » offre de vous mettre mes deux freres entre vos mains » pour vous donner plus grande aſſeurance, combien » j'ay envie de vous faire très-humble ſervice, & ex-

ſan, comme eſtoit ce Comte Piémontois, pour tant de perſonnages qu'il emprunte & dans leſquels ils ſe veut déguiſer à la mort. C'eſt-là qu'il faut bien ſouvent quitter le maſque de la valeur & de la vertu, pour répreſenter cet homme foible que l'on eſtoit ſous l'habit d'un Heros, & pour découvrir à la poſterité le triſte ſuccès d'une vie pleine d'inquiétudes & de juſtes ſujets de dégouſts, qui paroiſt belle aux gens de Cour, & qui en eſſuyent tous les travaux & toutes les fatigues avec plus d'auſterité, qu'on n'en peut ſouffrir dans le cloiſtre le plus rigoureux. Tous leurs deſſeins ſont bornez dans l'eſpace d'une vie dont le cours eſt incertain, meſme ſelon la nature, qu'ils ne laiſſent pas de violenter plus par engagement que par un vray courage dans tous les perils qui ſe preſentent, mais s'il faut mourir de ſens froid, s'il faut parler de l'ame & non plus des levres, ils ne ſçauroient plus trouver aucun reſte de cette fierté, qu'ils tiroient de leur fortune ou de leurs vaines eſperances, & ils s'abandonnent à tous les expediens qui peuvent contribuer à leur ſalut, deuſſent-ils trahir leur

» poſer ma vie, & ce que Dieu m'a donné en ce monde » pour faire choſe qui vous ſoit agréable ; priant » Dieu &c ».

réputation, s'il s'agit d'un crime d'Eſtat & ſervir de témoins contre leurs pretendus complices. C'eſt ce que fait icy Coconnas, qui ſupplée aux preuves d'une dépoſition concertée pour le beſoin qu'on avoit de perſuader le Roy, afin de le rendre vengeur des intereſts de ſon frere & de ſon ſucceſſeur, par cette lettre icy, où il contrefait mal à propos & malheureuſement pour luy le Conſeiller fidèle, & par laquelle il acheve de rendre coupables, non ſeulement d'un deſſein de rétraite, mais de l'entrepriſe formée d'une guerre civile, le Duc d'Alençon ſon maiſtre, le Roy de Navarre, & tous leurs ſerviteurs & leurs amis. Auſſi continua-t-on de pouſſer l'affaire, & ſe ſervit-on de ce témoignage pour interroger de nouveau le Roy de Navarre avec plus de formalité de juſtice; puis qu'on y appella pour y eſtre preſens avec la Reine Catherine & le Cardinal de Bourbon, le Chancelier de Birague, le premier Préſident de Thou, le Préſident Hennequin & autres Commiſſaires de la Cour de Parlement, qui ſe tranſporterent en ſa chambre le Dimanche de Quaſimodo 18 Avril 1574, devant leſquels il répondit ſur la leſture des charges ».

« Qu'il a eu certain avertiſſement que le

» Roy de Pologne avoit donné charge à un » nommé du Gaſt de le tuer, & que l'on » devoit faire une Saint-Barthelemy; & ce » qui le mit en doute davantage, c'eſt qu'on » retiroit ſes Gentilshommes d'auprès de luy, » & que ceux de M. de Guiſe leur diſoient » qu'ils n'eſtoient en ſeureté & les retiroient » de leur coſté: & combien que le bruit en » fuſt commun, manda le contraire à la Nouë, » & autres par-delà. Après le ſiege de la » Rochelle levé, vint trouvir vos Majeſtez; » où fut commencé à parler du voyage de » Pologne. Le Roy s'achemina à Vitry, & » lors on fit courir un bruit qu'on vouloit » tuer le Roy, & que ceux de Paris avoient » eſcrit qu'on ne laiſsât aller le Roy de Po- » logne, lequel ils vouloient avoir pour leur » Roy, & n'avoit lors il dépoſant que vingt » Soldats & quelques Gentilshommes pour » toute ſa ſuite: & ainſi qu'il alloit aux » champs, trouva dix Gentilshommes qui le » ſuivirent ayans corcelets; ne ſçait à quelle » intention ſinon pour le tuer. En ce temps » eut avertiſſement par quelqu'un, que le » ſieur de Montmorency avoit mandé qu'on » vouloit faire quelque choſe à M. le Duc & » à luy, & pour cet effet M. de Guiſe faiſoit » amas de gens. Fut à Châlons avec le Roy,

» n'ayant avec luy que Bethune & un autre,
» & demanda congé au Roy pour s'en venir,
» mais ne le put avoir. Le Roy alla à Rheims
» & il le ſuivit, & lors que Sa Majeſté alloit
» à la chaſſe ou autres quelques affaires, ap-
» pelloit quelques Gentilshommes & non luy
» qui parle; dont fut fort faſché, & com-
» mença-t-on à faire gardes aux portes. S'en-
» quit à M. le Duc qui vint vers luy que
» c'eſtoit, lequel luy dit qu'il n'en ſçavoit
» rien. A Soiſſons eut opinion grande & ap-
» prehenſion, parce qu'il vit que la Reine
» parla en ſecret, & M. de Guiſe & autres,
» qui avoient fait la Saint-Barthelemy, & que
» lors Thoré ny Turenne n'avoient parlé à
» luy, ſinon que l'on luy avoit dit à la Ro-
» chelle, que l'on vouloit tuer le Roy.

» A dit qu'il avoit grand regret à ceux qui
» furent tuez le jour de Saint-Barthelemy,
» qu'il avoit amenez avec luy pour aſſiſter à
» ſon mariage, & qu'il voudroit avoir répandu
» ſon ſang pour eux. Audit temps heurta
» pluſieurs fois à la porte du Roy, & luy fut
» dit que la Reine & M. le Chancelier y eſ-
» toient, & outre luy fut dit que le Roy ne
» vouloit qu'il y entraſt: & auparavant avoit
» eſté refuſé d'y entrer, dont il fut infiniment
» faſché; tellement qu'il s'en alla aux champs,

» & le ſoir révint : & ce qui le mit en plus
» grand ſoupçon eſtoit, que la Reine diſoit
» tous les jours pluſieurs propos à M. le Duc.
» Et fut infiniment courroucé qu'on luy re-
» fuſoit la porte de la chambre, & luy en dit
» M. le Duc tout de meſme, tellement qu'ils
» penſerent à eſcouter & ne ſçavoient que
» penſer. De-là le Roy alla à Chantilly, &
» depuis à Saint-Germain, où il entendit que
» l'on diſoit que ſi la Rochelle eut eſté priſe,
» qu'on n'eut pas laiſſé un de ceux de la Re-
» ligion, & tel eſtoit le bruit commun ; ce
» qui le mit encore en plus grand ſoupçon
» qu'auparavant. Et lors Thoré, qui autrefois
» luy en avoit parlé, s'adreſſa à luy, & dit
» qu'il voyoit bien qu'on les vouloit tuer. A
» dit qu'il fut parler au Roy, & qu'on luy
» vouloit preſenter une requeſte, à la pre-
» ſentation de laquelle pluſieurs devoient aſ-
» ſiſter, & la requeſte eſtoit pour luy deman-
» der juſtice de ceux qui avoient eſté tuez le
» jour Saint-Barthelemy.

» Et a dit à la Reine qu'il aimeroit mieux
» mourir que d'avoir penſé à luy faire rendre
» compte de l'adminiſtration du Royaume.
» Et qu'on manda querir 1200 Suiſſes, & ce
» qui le fit entrer en grande défiance plus
» que devant, c'eſtoit que la Reine avoit

» commandé chercher en ſa chambre & celle
» de M. le Duc, & meſme on regardoit ſous
» les lits, pour ſçavoir s'il y avoit aucuns
» cachez : & par ce qu'il en parla à la Reine
» elle luy dit qu'elle avoit occaſion faire cela.
» Diſant il qui parle à M. le Duc que s'il
» aſſiſtoit à la requeſte, il y aſſiſteroit auſſi.
» Dit qu'à Saint-Germain Turenne, Thoré
» & la Molle donnoient mauvais conſeil à M.
» le Duc : que le Roy de Pologne avoit prié
» Sa Majeſté de faire M. de Guiſe Conneſta-
» ble. En ce temps fut dit auſſi à il qui parle,
» que le Roy n'avoit parlé de luy à ſon par-
» lement. Au retour de Rheims, voyant que
» la Reine luy faiſoit quelque mine, eſtant
» à Saint-Germain, Thoré luy dit que le
» bruit eſtoit que M. l'Admiral avoit voulu
» gagner M. le Duc & luy qui parle, lequel
» Admiral & tous ceux de la Religion eſtoient
» à leur commandement, & que la Reine
» réſuloit d'eux ceux de la Cour. Et aupara-
» vant ne s'en eſtoit voulu aller, combien
» qu'auparavant on luy en eut parlé. Et dit
» qu'on le vouloit tuer, & meſme l'on dit
» que ſi la femme d'il qui parle, avoit un
» enfant, qu'on tuëroit il répondant pour
» mettre le Royaume és mains de ſon enfant.
» Cela le mit en grand ſoupçon, luy qui eſt

» jeune. Outre luy dit Thoré que ſi M. & il
» répondant en avoient autant fait que M.
» de Guiſe en avoit fait à Vantabren, qu'on
» en feroit la Juſtice. Lors on commença à
» avertir la Noüe auſſi, que l'on diſoit qu'on
» ne vouloit pas faire M. le Duc Lieutenant
» General, tellement que M. le Duc s'en
» délibera aller pour ſauver ſa vie, & avoit
» déliberé envoyer demander quel déplaiſir
» il avoit fait à leurs Majeſtez; & quand la
» Reine demanda à M. le Duc & à il depo-
» ſant s'ils s'en vouloient aller, luy dirent que
» non. Dit que la Reine ſe cachoit d'eux, &
» meſme ne leur a communiqué aucunes let-
» tres, combien que les aucunes ne fuſſent de
» conſequence : & quelquefois quand il ſe
» trouvoit à la reception des paquets, elle les
» remettoit à une autre fois, pour les voir
» quand il ſeroit abſent. Ne luy a auſſi com-
» muniqué aucune choſe de ſon Gouverne-
» ment, mais c'eſt cachée d'eux, combien
» qu'elle communiquaſt les lettres aux autres
» Gouverneurs, tellement que ſes Lieute-
» nans ne luy ont envoyé aucunes perſonnes.
» A dit qu'on luy a dit pluſieurs fois
» qu'on mettoit des compagnies de garniſons
» en ſon Gouvernement ſans luy en avoir
» parlé. A dit que M. le Duc ny luy n'ont

» jamais voulu ny penſé attenter ès per-
» ſonnes de Leurs Majeſtez, quelque choſe
» qu'on ait voulu dire ; mais que ceux qui
» ſont près du Roy & en ſa chambre, ont
» dit que tant qu'il y auroit de la race de
» Bourbon, qu'il y auroit toûjours guerre ;
» mais ne leur a dit par cy-devant, de peur
» qu'ont eut ſoupçon ſur eux. A dit que
» la Vergne & Montagu ont dit à M. le
» Duc & à luy qu'on les menoit au bois
» de Vincennes pour les mettre priſonniers,
» & qu'on avoit demandé conſeil au Roy
» d'Eſpagne qui a fait mourir ſon fils, pour
» ſçavoir comme on feroit mourir M. le Duc
» & luy ; & ſur ce délibera Monſieur partit
» le Mardy de la ſemaine ſainte derniere pour
» ſauver ſa vie. Rompit-il qui parle le coup,
» qui fut remis le Samedy de Paſques. Ré-
» montra-il qui parle, que s'ils s'en alloient
» ledit jour, l'on diroit que ce ſeroit de
» peur de faire leurs Paſques, tellement que
» ce ſeroit excuſe pour les faire tuer : tou-
» tefois fut arreſté qu'ils s'en iroient audit
» jour pour ſauver leurs vies ; a dit que
» le Vicomte de Turenne vouloit mal à la
» Molle, parce qu'il avoit découvert l'en-
» treprise de St. Germain, & diſoit Turenne
» que ſi la Molle le ſçavoit, qu'ils ne pour-

» roient rien faire. Toutefois a dit que la » Molle ne luy en a parlé, mais le Vicomte » de Turenne a dit que la Molle a eſté » le premier qui en a parlé devant la Ro- » chelle, & que le Vicomte de Turenne » diſoit, que puiſque la Molle en eſtoit la » derniere fois, que cela eſtoit fait. A dit » que jamais il n'a eſté avec M. le Duc à » Paris pour le regard de cette entrepriſe, » mais que ſa déliberation eſtoit d'aller à » Sedan, & après vouloit faire une bonne » paix, rétablir chacun en ſes Eſtats, & » rémontrer qu'ils ne vouloient attenter à » la perſonne du Roy ny aux autres, quelque » choſe qu'on ait voulu dire. A dit que le » bruit commun eſtoit que M. le Duc & luy » eſtoient morts, & M. de Montmorency » priſonnier. A dit auſſi qu'à Vitry on diſoit » que M. de Montmorency avoit averty Leurs » Majeſtez de tout cela, & voudroit que » ceux qui l'y ont embarqué fuſſent pendus, » & que ſon couſin le Prince de Condé » fuſt icy. A dit que jamais M. le Duc ny » luy n'ont eſté employez à la Rochelle, » ny affaire du Royaume ; a dit que le » Vicomte de Turenne luy en a parlé le » premier, & que l'on diſoit que M. de » Guiſe a tant gagné ſur la Reine, qu'on

» avoit oſté à luy qui parle, ſon autorité.
» A dit qu'il n'y a pas un de ſes Gentils-
» hommes qui luy en aye parlé, & que ſes
» gens n'en ſçavoient rien, & eſt ce qu'il
» a dit ».

« Pour continuer à tirer plus de preuves de cette conſpiration & pour la rendre plus certaine & plus publique, Tourtay fut condamné a eſtre pendu & à ſouffrir auparavant la queſtion pour avoir plus ample révelation du fait & des complices. Son arreſt luy fut leu par Jean Neveu, Clerc au Greffe, le 24 du mois en preſence de Pierre Hennequin, Préſident, lequel l'ayant admoneſté de dire verité, il dit avoir tout revelé ce qu'il avoit ſçeu, & qu'il ne l'avoit appris que de la Nocle & Grand-Champ : que c'eſtoit d'eux qu'il ſçavoit *que M. le Duc s'en vouloit aller à Sedan trouver le Duc de Boüillon, & de-là vers le Comte Ludovic pour aller en Flandre. Qu'il a ouï dire que M. de Montmorency eſtoit de la partie, & ceux de ſa maiſon, mais ne les a ouï ſpécifier : & a ouï dire à la Nocle qui le diſoit à Grand-Champ, que M. le Duc ne vouloit que les uns ſçuſſent rien des autres. Que la Nocle & la Molle s'en alloient avec Monſieur, & fai-*

ſoient eſtat de paſſer à une des maiſons de ceux de Montmorency & de-là à Sedan. Eſtant à la gehenne il perſiſta & ne dit autre choſe, *ſinon que l'on diſoit que la Molle devoit emmener Monſieur en Flandre, & que M. le Mareſchal de Montmorency & Damville eſtoient à la devotion de Monſieur & l'a ouï dire à la Nocle & Grand-Champ.* Que la Nocle diſoit que M. le Duc avoit 200000 livres qu'il avoit épargnées, & que M. de Mande luy avoit fait un méchant tour de les avoir employez en cette ville à intereſt, pour empeſcher la commodité de ſon Maiſtre. Qu'on diſoit que quand Monſieur ſeroit à Sedan, ils pourroient récouvrir ſix cens mille livres, & que l'Ambaſſadeur d'Angleterre leur avoit preſté argent : que la Mareſchale de Retz menoit Monſieur en ſon coche chez la Molle : qu'un nommé Chaumont Gouverneur d'Auxerre vint en cette ville par le moyen de la Molle & la Nocle qui faiſoient les menées, & fut preſenté à M. le Duc qui luy donna un eſtat de Gentilhomme ſervant, & s'aſſeura de luy pour la ville d'Auxerre, qui eſtoit un paſſage ſelon qu'il a ouï dire à Grand-Champ : comme auſſi que Grandrye ſon frere devoit eſtre Surintendant des Finances de Monſieur,

parce qu'il promettoit par une induſtrie qu'il avoit de convertir l'argent en or, & par ce moyen ſoudoyer ſon armée & qu'il devoit aller en Suiſſe beſogner de cette ſcience. Enquis ſi un nommé Coſme Italien ſçavoit quelque choſe, dit *qu'il y a un Italien, homme noir, qui n'a le viſage bienfait, qui joüe des inſtrumens, qui a quelquefois chauſſes rondes & quelquefois de taffetas & toûjours de noir habillé, & eſt ledit Italien puiſſant homme qui frequente & eſt chez la Nocle, mais ne ſçait s'il ſçait quelque choſe de l'entrepriſe.*

« Cet Italien eſt le Coſmo Rogieri, duquel j'ay déjà parlé, que la Reine elle-meſme avoit mis auprès du Duc ſon fils ſous prétexte de luy enſeigner la langue Italienne, mais en effet pour ſervir d'eſpion; ſur l'avis où ſur la peur qu'elle eut qu'il ſe dreſſoit un party pour le preferer en la ſucceſſion du Royaume après la mort de Charles IX, au Roy de Pologne ſon frere & pour s'oppoſer à ſon retour en France. Il avoua depuis à quelqu'un, qu'après avoir donné quelques avis à la Reine, il decouvrit que la partie ſeroit ſi forte pour la haine qu'on avoit conçue de la St. Barthelemy & pour la cruauté dont ce Prince eſtoit ſuſpect, outre que par ce moyen la Reine & la Maiſon de

Guiſe devroiént encore gouverner; qui ne doutant pas qu'elle ne deut réuſſir par une mutuelle conſpiration des Grands, des Secretaires d'Eſtat & de pluſieurs du Parlement, il ſe réſolut de ſuivre la fortune de ſon Maiſtre. Il en fut encore plus perſuadé, quand après luy avoir revelé le ſecret qu'il avoit avec la Reine, le Duc luy confia tous ſes deſſeins & ſe ſervit de luy pour amuſer ſa mere de quelques menus rapports de peu de conſequence, par leſquels il s'entretenoit avec elle & penetroit dans ſes ſentimens. Un perſonnage de cette importance luy donna grande part en l'affaire; mais la Reine ayant tout découvert le fit arreſter priſonnier comme les autres, & luy fit faire ſon procès; avec peu de ſuccès neantmoins, parce qu'il ſoutint bravement la queſtion ordinaire & extraordinaire ſur plus de quatre-vingt chefs, & meſme ſur pluſieurs que luy-meſme avoit révélez, ſans vouloir rien dire, tant de la conſpiration, que pour les medailles charmées qu'il eſtoit accuſé d'avoir faites, l'une du Roy Charles pour le faire mourir, & les deux autres pour le Duc d'Alençon & pour la Molle ſon favory, qui les portoient au chapeau & qui devoient ſervir à entretenir entr'eux une amitié inviolable: mais

qui

qui en effet devoient faire perir la Molle, qui ſur cette frivole aſſeurance tranchoit du grand incompatiblement avec tout le monde ; & bien-loin de trouver des amis dans ſa diſgrace, eut pour témoin contre luy ſon propre Maiſtre & ce bon amy, comme ſi nos fleurs-de-lys envoyées du Ciel, à ce qu'on dit, n'avoient pas une vertu d'enhaut contre les charmes. S'il eſt vray que Coſme en débitât, il en garda un fort bon contre la corde, & qui luy réuſſit de Florentin à Florentine. Catherine de Medicis le vouloit voir pendre, & il ne le voulut pas, & toute la ſatisfaction qu'elle eut, fut de le voir à la chaiſne, où il n'eut autre peine que du voyage de Marſeille : il y fit des amis (a) qui

(a) Coſme Ruggiery fut impliqué dans le procès à cauſe d'une image de cire qu'il avoit faite ; il falloit que Catherine de Médicis eût un grand foible, pour Ruggiery, puiſqu'elle le tira des mains de la juſtice. Le premier Tome des Mémoires de Nevers renferme la lettre qu'elle écrivit ſur ce ſujet au Procureur Général ; mais ce n'eſt pas là le fait le plus étonnant. Non ſeulement Ruggiery n'alla point aux galères : Henri III le gratifia de l'Abbaye de Saint-Mahé dans le Diocèſe de Léon. La carrière du Florentin ſe prolongea juſqu'au règne de Louis XIII. La Maréchale d'Ancre alors l'appella à la Cour, & lui fit avoir une penſion de trois mille livres, dont le brevet eſt ſigné *Lomenie*. Ruggiery mourut

obligerent le Capitaine de ſa galere à le loger chez luy, & jamais ſa maiſon ne fut ſi frequentée pour ſa conſidération que pour celle de cet illuſtre Forçat, qui en fit une Academie de Mathematiques & d'Aſtrologie judiciaire, & qui avoit un Garde, qui ſembloit plus luy eſtre donné par honneur, que pour l'obſerver, & pour empeſcher qu'il n'échappaſt ».

» Après la queſtion donnée à Tourtay, on luy confronta la Molle qui nia de le connoiſtre, & qui dit que toute ſa dépoſition n'eſtoit que des ouï dire ; puis Grandrye qui declara qu'il eſtoit ſon ennemy mortel, pour avoir toûjours conſeillé à Grand-Champ ſon frere de le chaſſer de ſa maiſon & de ſon ſervice, & confeſſa bien qu'un jour diſnant chez la Nocle, M. d'Alençon y arriva avec la Vergne, mais qu'il ne luy parla que de la ſurdité de ſon oreille & des taches qui luy eſtoient reſtées de ſa petite verolle. Tourtay mené en la Chapelle des priſonniers, ſe réconcilia & adjouſta à ſes depoſitions qu'il avoit ouï dire à la Nocle & à Grand-Champ par pluſieurs fois qu'ils ſe faiſoient forts de M. le Mareſchal de Montmo-

comme il avoit vécu, c'eſt-à-dire dans l'impénitence finale. La fin de ce ſcélerat eſt curieuſe à lire dans les lettres de Paſquier (Liv. III, lettre 50e.)

rency, que M. le Duc & le Roy de Navarre devoient aller à Sedan prendre M. de Boüillon, & après aller trouver le Comte Ludovic pour aller en Flandre, & ce fait M. le Duc devoit épouſer la Reine d'Angleterre, dont *l'Ambaſſadeur luy avoit preſté cinq ou 6000 livres, comme il luy ſemble.* Au pied de l'eſchelle il dit ne ſçavoir autre choſe, & qu'il eſtoit déliberé de partir le jour qu'il fut pris pour avertir le Roy : & enfin quoy qu'il eut toûjours rémontré qu'il eſtoit Gentilhomme, il fut pendu, & après on luy coupa la teſte & fut ſon corps mis en quatre quartiers ».

» Le 27 du mois la Molle confronté à Coconnas nia tout ce qu'il avoit dit en ſa dépoſition, & nonobſtant ſon procés luy fut fait comme coupable *de conjuration & conſpiration contre l'Eſtat du Roy & ſon Royaume*, & ordonné qu'il ſeroit mis à la queſtion, ce qui fut executé le 30 d'Avril en preſence de Pierre Hennequin Préſident au Parlement. Sur le refus qu'il fit de rien avoüer, eſtant pris par les queſtionnaires, dit : « Faites ce qu'il vous » plaira, & qu'il avoit eu pluſieurs coups » d'arquebuſes au ſervice du Roy, & que M. » de Montmorency & tous les Huguenots » eſtoient ſes ennemis. Que s'il eut ſçû quel- » que choſe en ſa conſcience, il ſe fut ſauvé,

» & que ſon Maiſtre le faiſoit mourir. Qu'il » ne ſçait point ceux de la conſpiration, » qu'il n'a jamais penſé à donner des figures » faites par Coſme à *Monſieur* ». En le dépoüillant on luy trouva un *Agnus Dei* au col, & eſtant attaché aux boucles, enquis pourquoy il avoit fait ſes Paſques le Jeudy-Saint & non le Dimanche; il répondit que c'eſtoit pour éviter la preſſe : & après avoir ſouffert le petit tréteau promit de dire ce qu'il ſçavoit. Délié & mené auprès du feu, il dit « que s'il » devoit endurer mille morts, il ne ſçavoit » autre choſe que ce qu'il avoit dit, s'écriant » pauvre la Molle n'y a-t'il point de moyen » d'avoir grace, je ne demande autre choſe » que d'eſtre enfermé dans un Couvent & » prier Dieu le reſte de ma vie. Qu'il ſupplioit » de dire au Roy qu'il ne fuſt executé, & » que ſa pauvre race ne fût déshonorée, » diſant, Meſſieurs, M. le Duc mon Maiſtre » m'ayant obligé cent mille fois, me com- » manda ſur ma vie & ſur ce que j'avois de » plus cher en ce monde, que je ne diſſe » rien de ce qu'il vouloit faire, & que luy » tinſſe la foy, & s'il ſe vouloit fier en luy, » luy dit oüi Monſieur, s'il ne faiſoit choſe » contre le Roy, & qu'on avoit envoyé querir » ſon procès en Eſpagne pour le faire mourir,

» & qu'on n'attendoit autre choſe, mais » qu'eſtant hors d'icy, il le rémontroit au » Roy & à la Reine. Interrogé qui devoit aller » avec *Monſieur*, a dit la Nocle & le Comte » Coconnas s'en devoient aller avec luy & » n'en ſçay autres. Rémontré que Grandrye » devoit faire tranſmutation de metaux en or » pour payer ceux qui iroient avec *Monſieur*; » a dit qu'on le diſoit, & que le mardy ils » parlerent luy, Coconnas, la Molle, Turenne » & Montagu enſemble en la maiſon de la » Nocle, & que Luynes ny Chaſteaubardeau, » n'y eſtoient : & depuis a dit que de Luynes » y arriva ſur la fin avec Chaſteaubardeau, » & *Monſieur* dit à Chaſteaubardeau qu'il allât » dire à M. le Prince de Condé qu'il s'en al- » loit, & envoya Luynes en Languedoc vers » M. le Mareſchal de Damville pour l'en » avertir : & dit qu'il n'a vû aucunes lettres » que *Monſieur* ait envoyées audit Damville, » & qu'il ne fut parlé du Comte de Carces.

» Interrogé quelle compagnie y eſtoit » quand *Monſieur* parla de cette deliberation, a dit que Thoré & Turenne ſont » cauſe de cela, qui ſont venus pluſieurs » fois en cette ville avec un nommé Brey tenter *Monſieur* & rompoit il répondant le » coup, diſant à *Monſieur* que ces gens icy

» le vouloient perdre, le priant de ne le faire. » Et depuis ils dirent à *Monſieur* que il ré- » pondant n'eſtoit fidéle & qu'il diſoit tout » au Roy : & depuis ſe cachoient de luy » quand ils vouloient parler. Quant à l'entre- » priſe de Saint-Germain, il le dit à la Reine » ſi-toſt qu'il le ſçut, & parce qu'il voyoit, » qu'on ſe défioit de lui, il demanda congé » au Roy & à la Reine pour ſe retirer : & » que Thoré & Turenne le vouloient tuër. » Remontré qu'il avoit des images de cire en » ſa maiſon, qui avoient deux trous en la » teſte, a dit que non. Interrogé que c'eſt » de l'image de cire, que l'on dit avoir » trouvée en ſa maiſon ? a dit, ah ! mon » Dieu, ſi j'ay fait image de cire pour le » Roy, je veux mourir. Interrogé des fi- » gures d'or qui ſont à ſon chapeau, a dit » qu'il n'en ſçait rien ».

« Derechef attaché aux boucles & anneaux, » a dit qu'il ne ſçait que ce qu'il a dit, a » eſté remis le petit traitteau & admoneſté » de dire verité, a dit, Meſſieurs, je ne ſçay » autre choſe ſur la damnation de mon ame, » je ne ſçay autre choſe devant le Dieu vi- » vant ſur ma damnation. Vray Dieu Eter- » nel, mon Dieu, je ne ſçay rien ſi l'Image » de cire a eſté faite pour le Roy ou pour la

» Reine. Interrogé où eſt ladite Image de cire
» & ſi Coſme luy a apporté ? a dit que ladite
» Image de cire eſt pour aimer ſa Maiſtreſ-
» ſe (a) qu'il voudroit épouſer, laquelle eſt de
» ſon pays, & qu'on la voye, on verra que
» c'eſt figure d'une femme, & que ledit Coſme
» a ladite Image, & que ladite figure a deux
» coups dedans le cœur, & que ainſi la bail-
» lera. Interrogé que c'eſtoit la maladie du
» Roy ? a dit, faites moy mourir, ſi le pauvre
» la Molle y a jamais penſé, & a ſupplié
» qu'on faſſe venir Coſme, lequel dira que
» ce n'eſt autre choſe que cela. Interrogé où
» eſt ladite Image de cire, a dit que Coſme
» l'a & eſt faite pour une femme, & n'a donné
» charge audit Coſme de faire autre choſe,
» & que ledit Coſme luy a baillé ledit coup
» au cœur. Interrogé pourquoy il luy bailloit
» ledit coup, a dit qu'il ne ſçay. Luy a eſté
» baillé de l'eau & a dit qu'on l'oſte & il dira
» la verité.

» A eſté mené devant le feu & admoneſté
» de dire la vérité de cette Image de cire,
» a dit, je renie mon Dieu, & qu'il me damne
» éternellement, ſi c'eſt pour autre choſe que
» ce que j'ay dit. Interrogé que c'eſt que

(a) On a prétendu que cette image étoit à l'intention de la Reine Marguerite ; mais le fait n'eſt pas clair.

» Monſieur vouloit faire après qu'il ſe ſeroit » retiré. A dit qu'il n'en ſçait rien autre choſe » & ſupplié qu'on ne le tourmente plus, & » qu'il en a dit la verité en ſa conſcience : & » en pleurant s'eſt mis à genoux, diſant ſur » la damnation de mon ame je n'en ſçay autre » choſe. A dit que ſi le Roy luy vouloit don- » ner la vie, qu'il feroit mourir ce méchant » Thoré qui eſt cauſe de tout, & a ſupplié » qu'on demande la grace au Roy pour luy. » On le r'habilla enſuite & faiſant pluſieurs » Oraiſons & fut pris par le Bourreau, lié & » mené en la Chambre de la Tournelle ».

« Annibal de Coconnas en avoit aſſez dit par ſes dépoſitions & dans ſa lettre pour s'exempter de la gehenne, ſi l'on n'eut fait deſſein ſur la foibleſſe qu'il avoit témoignée, de tirer de luy par la frayeur des tourmens tout ce qui pouvoit ſervir à repreſenter cette conſpiration la plus noire du monde : & le principal article eſtoit de rendre les conjurez convaincus d'avoir cauſé la maladie du Roy ; parce qu'on en parloit tout autrement au déſavantage des premieres perſonnes de l'Eſtat. On avoit pour ce ſujet mis la Molle à la torture, qui eſt un moyen de faire quelquefois de la perſonne la plus innocente, la plus criminelle, & on crut que celuy qu'on n'en rendroit que

complice, ſeroit moins obſtiné que celuy qu'on vouloit faire croire en eſtre l'Auteur. C'eſt pourquoy l'on voulut qu'il fut mis à la queſtion, & eſtant mandé pour cela, il dit d'abord que le Roy vouloit qu'il mourut ». Et adjouſte le procès que « rémontré que le Roy » veut qu'on faſſe juſtice, a dit qu'en récompenſe des ſervices qu'il a faits au Roy, il » veut qu'il meure, & n'a regardé au viſage » d'homme du monde, quand il en a parlé » librement au Roy, & a dit faites-moy cet » honneur que de parler au Roy pour quelque choſe qui luy importe. Admoneſté de » dire la verité comme les choſes ſe ſont » paſſées ? a dit, ſont cecy les paroles que le » Roy m'a promis ? (*cela eſt conſiderable, ſi* » *on y veut faire reflexion*) qu'il eſt Gentilhomme eſtranger, & qu'on luy faſſe couper » la gorge en quelque part : je ſuis de grande » maiſon, afin que je ne ſerve de ſpectacle. » *Il dit enſuite*, qu'il avoit révélé au commencement que M. le Duc s'en vouloit aller » & ceux qui l'emmenoient, & s'il eut voulu ſe » taire, (*cela eſt encore remarquable*) onne fut » venu à bout de cette matiere.

» Remontré que lors que M. le Duc ſeroit » enlevé, l'on devoit faire une charge au » bois de Vincennes, a dit qu'il eſt mort,

» & qu'il l'aſſeure que le Roy le veut, &
» veut que Dieu refuſe ſon ame & la damne
» éternellement, s'il y avoit entrepriſe contre
» le Roy, & que M. le Duc avoit eu une
» tremeur d'un paquet qu'il a vû : & quand
» il dit à Monſieur qu'eſt-cecy, Monſieur ? il
» dit que l'on avoit dit au Roy qu'il avoit
» conſpiré contre luy ; & que Monſieur pleu-
» roit, ainſi qu'il l'a dit au Roy. Rémontré
» qu'il a dit par le procès qu'il ne ſe faiſoit
» rien en ſecret qu'ils n'en euſſent copies, a
» dit qu'il a dit au Roy qu'il ſe gardât des
» Clercs & Commis des Secretaires, & que
» pour un eſcu on avoit d'eux ce qu'on vou-
» loit. Interrogé que c'eſt de l'Image de cire,
» a dit qu'il n'en ſçait rien, & que Coſme &
» la Molle s'entretiennent comme les doigts
» de la main. Interrogé s'il ſçait qu'on ait fait
» quelques portraits ou caracteres contre le
» Roy, a dit que non, & qu'il en parloit en
» bas à un Capitaine de cette ville, qui luy
» a dit qu'ils avoient rompu toutes les bagues
» de la Molle, & avoit demandé audit Ca-
» pitaine s'ils avoient rompu une groſſe Ba-
» gue comme le doigt, & que s'il y avoit
» quelque choſe on le trouveroit-là. Il dit
» encore que quant à attenter à la Perſonne
» du Roy il n'en entendit jamais parler. In-

» terrogé s'il ſçavoit aucune choſe de la figure
» de cire, a dit que non, & que s'il y a hom-
» me qui en ſçache quelque choſe, c'eſt
» Coſme. Admoneſté de dire la verité, dit
» qu'il a dit la verité & qu'il n'en ſçait autre
» choſe, & que l'on fait perdre aujourd'huy
» un bon ſerviteur du Roy ».

« *A eſté depuis pris par les queſtionneurs, & en le dépoüillant a eſté trouvé qu'il eſtoit grevé, au moyen dequoy il luy a eſté baillé les menottes. A dit qu'il ne ſçait autre choſe & ſupplie que le Roy ait pitié de luy, & s'il eſt poſſible que le Roy veuille perdre aujourd'huy un ſi bon ſerviteur.* Après il fut lié & pris par le Bourreau & mené en la Chapelle, où eſtant avec la Molle il l'exhortoit tantoſt de ſonger à ce qu'ils pouroient dire de plus pour le ſervice du Roy, & tantoſt ils ſe plaignoient de leur genre de mort & de la honte qu'on faiſoit à leurs maiſons, qui eſtoient grandes & illuſtres. Ils jetterent auſſi quelques paroles de reſſentiment contre les Grands, de dépit qu'ils avoient de porter ſeuls la peine d'une faveur ſi fatale que celle de leur maiſtre: & Coconnas frappant du pied en terre, dit, *Meſſieurs, vous voyez que c'eſt, les petits ſont pris & les Grands demeurent qui ont fait la faute, il faudroit s'attaquer à eux qui veulent*

trembler le Royaume, qui ſont M. de Montmorency, Thoré, Turenne, & le S. de Bouillon. Ils en vouloient fort tous deux à la maiſon de Montmorency; mais ils ne la purent charger que de d'oui-dire ſans preuve ».

« En la place de Gréve, après le cri, la Molle (a) admoneſté de dire la verité, dit qu'il ne ſçavoit autres choſes, & ſupplioit que ſes dettes, & ſes ſerviteurs fuſſent payés. Et derechef admoneſté ſur l'échaffaut de décharger ſa conſcience, dit *que ce qu'il avoit dit eſtoit veritable, & n'avoit chargé perſonne à tort, que Grantrye, Granchamp & la Nocle ſçavoient la conſpiration, & que Coſme n'en ſçavoit rien; mais que Grantrye le ſçavoit*, ce qu'il répeta deux fois. Après il fut decapité; & Coconnas enſuite, qui dit *qu'on avertit*

(a) Telle fut la cataſtrophe qui termina les jours de Joſeph de Boniface ſieur de la Mole. Les ancêtres de ce malheureux Gentilhomme ont été cités plus d'une fois dans les Mémoires qui ont précédé. Ils étoient alliés à tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans la Provence. La Mole, un des plus beaux hommes de ſon tems n'excita, en périſſant que la compaſſion du peuple; & ſa jeuneſſe devoit naturellement produire cet effet. Nous ne rapporterons point les épitaphes qu'on lui fit, parce que leur mérite conſiſte dans un jeu de mots ſur ſon nom & ſa molleſſe.

le Roy qu'il y avoit pluſieurs grands entrepriſes qu'il ne ſçaurait ſpécifier, & combien que le Roy euſt opinion qu'il fuſt méchant, neantmoins auroit volonté de luy faire de grands ſervices, comme il avoit fait ; qu'il croyoit que les Grands ſçavoient l'entrepriſe, mais ne ſçavoit ſi Grantrye en eſtoit... Ses dernieres paroles furent qu'on payaſt ſes pauvres ſerviteurs, & qu'on priaſt Dieu pour luy ».

« Voilà la plus ſuccinctement que j'ay pû le récit de cette tragédie qui ſe joua ſur le théatre de la France pour des raiſons d'Eſtat plus fortes que le crime qu'on prouva à toute peine n'eſtoit grand, puiſqu'on ne put conclure à toute rigueur ſur tant de dépoſitions tant pratiquées qu'extorquées à la torture, ſinon que le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre ſe vouloient retirer de la Cour dans la crainte d'eſtre aſſaſſinez. Mais parce qu'on craignoit qu'ils ne fiſſent un party de *mécontens*, la Reine les voulut rendre (a) odieux

(a) Les vues de Catherine de Médicis paroiſſent clairement exprimées par la maniére dont elle préſenta les deux Princes à Henri III, lors qu'il fut de retour. *Voici* (lui dit-elle) *deux priſonniers que je vous rends ; je vous ay adverty de leurs fantaiſies ; c'eſt à vous d'en faire ce qu'il vous plaira...* « Le Roi (nous apprend Mathieu dans ſon hiſtoire du règne de Henri III, liv.

par cette execution, & préparer le retour du Roy de Pologne son fils après la mort de Charles IX. Elle n'avoit pas de moindres desseins pour la perte du Mareschal de Montmorency : mais outre qu'on ne trouva point assez de charges pour le convaincre, le Mareschal de Damville, les sieurs de Meru & de Thoré, ses freres, prirent les armes pour sa liberté avec tous leurs amis ; & le Duc de Montmorency d'autre part, se fiant en son innocence, demandoit qu'on luy fist son procès, & avoit presenté requeste au Parlement. La mort de Charles IX. survint. La Reine remit l'affaire à l'arrivée du nouveau Roy, qu'elle posséda encore plus absolument que

» VII, p. 402), les embrassa mais avec un peu de froideur; car, un meilleur visage leur eut fait présumer » qu'il ne croyoit ce qu'elle venoit de dire contre » eux. Ils se mirent sur les excuses, disans *qu'ils avoient* » *toutes les occasions du monde de se plaindre du feu Roy,* » *qui les avoit traités autrement que leur innocence & con-* » *dition ne permettoient, ce qui les avoit portés à des réso-* » *lutions dont ils avoient regret, & auxquelles ils n'avoient* » *plus pensé depuis sa mort, & les convertissoient en un* » *vray & franc desir de servir Sa Majesté*... Le Roi leur » dit... *Je vous donne la liberté, & ne veux pour cela* » *autre chose, si non que vous m'aymiez, & vous aymiez* » *vous-mesmes en vous preservant de ce qui peut vous nuire* » *& offenser l'honneur de vostre naissance* »...

ſon prédeceſſeur, & qui fut encore plus animé à la ruine des reſtes du party, mais qui ſe rendit ſi puiſſant par la retraite du Duc d'Alençon aſſiſté du Mareſchal de Damville, qu'il fut contraint de faire la paix qui fut conclue le 27 d'Avril 1576, par laquelle il fut promis qu'on délivreroit de priſon le Duc de Montmorency, & le ſieur de Coſſé auſſi Mareſchal de France ſon couſin, & que le Roy leur donneroit des lettres d'innocence qui ſeroient vérifiées au Parlement. Celles du Mareſchal de Montmorency, que j'ay en original, portent qu'à ſon arrivée en France *il trouva priſonnier en ſon chaſteau de la Baſtille ſon très-cher & très-amé beau-frere François Duc de Montmorency, & n'en ayant pu apprendre aucune cauſe tant de la Reine, que des Princes du ſang, du Chancelier & autres principaux Officiers de la Couronne, qui atteſterent par ſerment que le feu Roy ne leur avoit déclaré qu'il y euſt aucune charge contre luy: après avoir ſurſis ſa délivrance, ſans pouvoir rien deſcouvrir, & l'ayant enfin voulu ouyr, il avoit appris qu'il auroit eſté arreſté ſur de faux rapports de ſes ennemis ſecrets...* C'eſt pourquoy ne le pouvant retenir davantage ſans injuſtice, il le (a) remit en liberté, &

(a) Le Maréchal de Montmorenci ne ſurvécût que

le rétablit en ſa réputation, biens & honneurs ».

(19) En conſtituant priſonniers d'Etat les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, Catherine de Médicis comptoit bien s'aſſurer (a) de la perſonne du Maréchal de Damville, & le dépouiller du Gouvernement de Languedoc. Le Comte *Sciarra Martinengue* (b) en alla porter l'ordre à *S. Sulpice & à Villeroi* (c), qu'on avoit envoyés dans les provinces méridionales pour pacifier les troubles. Il ne ſuffiſoit pas d'adreſſer un ordre de cette eſpèce : il falloit le mettre à exécution. Damville inſtruit de ce qui ſe paſſoit à la Cour, prit ſes meſures en conſéquence.

deux ans au recouvrement de ſa liberté. On le verra dans les Mémoires de Brantôme.

(a) De Thou Liv. LVII. Davila tome I, Liv. V, p. 450.

(b) C'étoit un Gentilhomme Breſſan, devoué aux volontés de Catherine de Médicis. (Liſez le tome XLV, de la Collection p. 329.)

(c) On écrivit dans le tems, que Villeroi, en partant pour le Languedoc, étoit porteur de cet ordre, & que ſa miſſion n'avoit pas d'autre but. Il a eu ſoin, comme on le verra, de s'en juſtifier dans ſes Mémoires. Au ſurplus il convient que le Comte *Martinengue* lui apporta l'ordre en queſtion, & qu'il ne put l'exécuter.

Il

l'établir (a) des relations plus étroites entre lui & les Proteſtans de ſon Gouvernement. Afin de ne pas lever entièrement le maſque, il eut l'attention de ne leur accorder qu'une trêve. Les partiſans de la Cour s'appliquèrent alors à lui ſuſciter des embarras : à l'inſtigation du Comte de *Joyeuſe*, du nouveau Duc de *Cruſſol*, du Cardinal d'*Armagnac*, du Comte de *Suze*, des ſieurs de *Maugiron*, de *Forquevaulx*, de *Rieux*, & de *Cayluz*, le Parlement de Toulouſe par un arrêt déclara la trêve nulle. Les Magiſtrats firent plus : ils défendirent aux Conſuls, Maires & Echevins d'aſſiſter aux Etats de la province convoqués par Damville à *Montpellier*. Après lui avoir nui le plus poſſible, *St. Sulpice*, & *Villeroi* ſe retirèrent. Dans l'intervalle Charles IX venoit de mourir. Henri III, ſon ſucceſſeur, ayant traverſé une partie de l'Allemagne & de l'Italie, arriva à Turin. Le Duc, & la Ducheſſe de Savoie, toujours attachés à la Maiſon de Montmorenci, preſſèrent Damville de ſe rendre à leur Cour pour y conférer avec ſon nouveau Souverain. Muni d'un ſaufconduit, Damville s'y tranſ-

(c) Voyez les Obſervations ſur les Mémoires de Caſtelnau à l'article de Damville, tome XLIII de la Collection, p. 496.

pour. Il s'agissoit d'effacer dans l'esprit de Henri les préventions défavorables qui lui avoient été suggérées contre les Montmorenci en général. Le Duc de Savoie y travailla de concert avec *Bellegarde* (a) & *Pibrac* (b), les deux hommes en qui le Monarque François avoit alors le plus de confiance. Ils se réunirent pour lui prouver qu'au moment, où il montoit sur le trône, son intérêt & celui de l'Etat exigeoient le calme de la paix; & que c'étoit-là l'unique moyen d'écraser toutes les factions à la fois. Malheureusement un régime d'administration aussi sage contrarioit les vues ambitieuses de Catherine de Médicis. Cette femme croyoit ne pouvoir regner (c) qu'au milieu des tempêtes.

(a) Roger de Saint-Larry, plus connu sous le nom du Maréchal de Bellegarde, fut comblé de bienfaits par Henri III; & il le paya de la plus noire ingratitude. (Voyez les Observations sur les Mémoires de Montluc, tome XXV de la Collection, p. 455 & 454.)

(b) Guy du Faur sieur de Pibrac, fut employé dans les affaires publiques, & jouit d'une grande réputation parmi ses contemporains. Plusieurs des Mémoires qui suivront, & particulièrement ceux de la Reine Marguerite, nous rameneront sur son article.

(c) Catherine de Médicis a été vue de cette manière par plus d'un écrivain. L'Historien moderne du Quercy (Cathala-Coture) a peint cette Princesse en peu de

Un des confidens de Henri (René de Villequier) l'avoit prévenu qu'on conſeilloit unanimement à ſon fils de changer la forme de l'adminiſtration, & d'adopter un plan de conduite diamétralement oppoſé à celui qu'on avoit ſuivi dans les derniers tems du règne de Charles IX. Villequier avoit ajouté que c'étoit-là la manière de penſer de *Bellegarde* & de *Pibrac*. Catherine, perſuadée que ſon crédit tenoit au beſoin qu'on avoit d'elle, comprit que, pour être néceſſaire, il falloit fomenter les troubles. Elle eut recours à ſon arme favorite (*la calomnie*.) L'agent qu'elle employa, fut Philippe *Hurault de Cheverny*, qui avoit été Chancelier de Henri, avant que ce Prince partit pour la Pologne. On lit avec peine dans l'Hiſtoire qu'un homme, élevé par la ſuite à la tête de la Magiſtrature en France, ait accepté une miſſion auſſi odieuſe.

mots. « Ne penſant jamais (dit-il) qu'à ſe maintenir » dans une autorité dont elle ne faiſoit uſage que pour » renverſer l'Etat, qu'elle vouloit gouverner ſeule, » toujours occupée à détruire les factions qui s'éle- » vèrent ſous le règne de ſes enfans, & n'étant pas » aſſez habile pour les prévenir, ou les empêcher de » ſe former, nul moyen, quelque odieux qu'il fut, » ne lui coûta à prendre pour parvenir à ſes fins ». (Hiſt. du Queſci, tome II, p. 8.)

Il ne s'en défend pas dans ſes Mémoires. *Je trouvay* (dit-il) *Sa Majeſté qui me fiſt plus de careſſe & de faveur que je n'euſſe pu eſpérer, m'ayant fait cet honneur de n'avoir voulu accorder, ny expédier choſes quelconques des affaires de France, qu'il n'euſt parlé à moy, & ſçu l'eſtat d'icelles que j'avois en charge de la Reine de lui repreſenter.* . . . . D'après un pareil aveu, quelle idée ſe formera-t-on de ce Magiſtrat, s'il eſt vrai (comme l'aſſure M. de (a) Thou) qu'il noircit (b) *Bellegarde* & *Pibrac*, en accuſant le premier d'entretenir des liaiſons criminelles avec Damville, & le ſecond d'incliner ſecrettement en faveur du Proteſtantiſme. Depuis cette conférence Henri IIe témoigna plus (c) la même affection à l'un & à l'autre. Damville (d), fatigué des réponſes

(a) Liv. LVIII.

(b) Le récit de Davila (tome II, Liv. VI, p. 10) n'impute pas d'une manière auſſi claire à Cheverny le rôle bas, que M. de Thou lui prête en cette occaſion; mais il en dit aſſez pour ne pas lui faire honneur.

(c) On les chargea tous deux d'aller en Pologne, ſous prétexte de négocier, pour que les Polonois élevaſſent le Duc d'Alençon ſur le trône vacant par l'abandon de Henri III.

(d) Dans la dernière édition des Mémoires de l'Etoile.

ambigues qu'on lui faiſoit, retourna promptement en Languedoc. A ſon arrivée il ſigna avec les Proteſtans un traité ébauché avant ſon départ. La ſcène dont Lyon fut le théâtre, acheva de le déterminer. Henri III y tint conſeil, pour ſavoir ſi l'on embraſſeroit des voies de pacification, ou ſi l'on employeroit la force contre les Proteſtans & les autres mécontens. Ce fut-là que Paul de Foix,

tome I, p. 99) l'Abbé Lenglet prétend que la haine de Henri III, contre Damville fut excitée par une lettre de Catherine de Médicis. Il ajoute que la Ducheſſe de Savoye ſurprit cette lettre, & qu'auſſitôt on fit partir Damville ſur une galère. Cette anecdote nous a été tranſmiſe par Mathieu, Hiſt. du règne de Henri III, Liv. VII, p. 400. Le même Hiſtorien (p. 402) dit qu'à la première entrevüe de Catherine avec ſon fils elle lui repreſenta « que Damville & Huguenot c'eſtoit » meſme choſe, qu'elle eſtoit bien faſchée contre le » Duc de Savoye, qui s'eſtoit tant paſſionné pour luy, » car ſi on l'euſt retenu à Turin, la France pouvoit dire » que la paix eſtoit revenue avec le Roy; que puiſque » l'on ſçavoit bien qu'il avoit fait une ligue à *Milhaud* » en *Rouergue* ſous des conditions, dont il ne falloit » attendre que l'embraſement de l'Eſtat, tous ceux qui » aimoient ſon repos, euſſent dit que le Roy, en le » retenant avoit fait ce que tout Prince ſage eſt tenu » de faire pour prévenir les ruines & misères qui » menacent ſon peuple ».

en digne diſciple de l'Hôpital, dont il avoit adopté les principes, expoſa les inconvenients de la guerre. Après avoir prouvé les avantages & la néceſſité d'une tolérance complète, il conclut par ces mots qu'il ne put prononçer ſans attendriſſement. « Sire, (obſerva-t-il) mon avis eſt donc, puiſqu'on » attend de jour en jour les Deputés des » Proteſtans, qu'on traite avec eux, lorſ» qu'ils ſeront arrivés ; qu'il n'y a point » pour Votre Majeſté de moyen plus ſûr, » plus honnête, ni plus utile, de pacifier » le Royaume, & d'y rendre votre autorité » reſpectable que de travailler en montant » ſur le trône à ramener au devoir ceux que » les derniers troubles en ont écartés, ſans » y employer la force, ni recourir contre » eux à la guerre. Tels ſont les conſeils que » le ſage (a) *Maximilien* a donnés à Votre » Majeſté. Ainſi l'ont penſé & le Sénat de

(a) « Ce fut là que l'Empereur, Prince ſage & magnanime (raconte l'Hiſtorien Mathieu) luy fit une » belle leçon de ce qu'il devoit faire en ce commencement de règne, luy diſant *que les troubles de la France* » *venoient d'une maladie d'eſprit, où les forces du corps* » *eſtoient inutiles, que la religion devoit eſtre plantée &* » *conſervée par la doctrine & les bons exemples, non par la* » *force & les armes, que le fer & le feu n'y faiſoient rien.*

» *Veniſe* (a) toujours affectionné à la France,
» & tous les Princes qui nous ſont attachés.
» Oubliez, Sire, en faveur de la tranquillité
» de votre Etat tout ce que la révolte a
» pu attenter contre la majeſté du trône,
» & en particulier contre votre perſonne
» ſacrée ! Qu'une amniſtie générale aboliſſe
» le ſouvenir du paſſé : qu'une égalité par-
» faite réuniſſe tous vos ſujets ; & qu'à l'abri
» de vos Edits ceux qui ſont tombés, puiſſent
» s'aſſurer d'une liberté qui ne ſera plus trou-
» blée ; que vaincus par votre clémence &
» votre bonté vos ſujets rebelles ſoyent les
» premiers à célébrer un triomphe qui ne
» vous aura point coûté de ſang, & qui ne
» ſera pas moins utile à leur vainqueur, qu'il
» leur deviendra ſalutaire. Eteignez, Sire,

» *la guerre eſtant la nourrice de l'impiété, comme la paix, de* » *la religion ; que les Empereurs ſon oncle & ſon pere y* » *avoient perdu l'eſcrime, & que luy avoit remarqué le peu* » *de fruit que la violence avoit fait en Bohême ſur les conſ-* » *ciences ; que la rigueur de la défenſe augmentoit le mal,* » *endurciſſoit l'obſtination, & que la liberté en oſtoit la cu-* » *rioſité, & retenoit l'ardeur* »... (Hiſt. du règne de Henri III, Liv. VII, p. 395.)

(a) Le Doge (dit M. de Thou Liv. LVIII) eut pluſieurs conférences avec Henri, & lui tint le même langage que l'Empereur.

» le flambeau de la diſcorde ; etouffez les » factions qu'elle a fait naître. Que les plus » opiniâtres ſoyent dans la ſuite les plus » prompts à vous rendre leurs hommages !..»

Le courage de Paul de Foix eſt d'autant plus admirable dans cette circonſtance, qu'il connoiſſoit les intentions hoſtiles du Monarque & de la plus grande partie de ſon Conſeil. On ne l'écouta pas, & on ſent que cela devoit être, lorſqu'on lit dans M. de Thou la réponſe inconſidérée & hautaine que lui fit René de Villequier. Quand des (a) hommes de cette eſpèce s'aſſeyent au Conſeil des Rois, la raiſon & la ſageſſe en ſont bannies. Nous ne citerons que la dernière aſſertion du diſcours prononcé par Villequier ; elle ſuffit pour juger le perſonnage. *Sire*, (oſa-t-il dire à (b) Henri) *il faut ou que Votre Majeſté périſſe avec tout l'Etat, ou que les*

(a) René de Villequier, Seigneur de la Guierche, fut un des corrupteurs de Henri III ; & ſous ce rapport, quel mal ne fit il pas à la nation ? cet homme qui ſur un ſimple ſoupçon avoit poignardé ſon épouſe au milieu de la Cour même, & qui ne rougit pas d'eſtre un des aſſaſſins de Ligneroles, remplaça (le croira-t-on) le vertueux Maréchal de Montmorenci dans le Gouvernement de Paris & de l'Iſle de France.

(b) De Thou Liv. LVIII.

Proteſtans ſoyent entièrement détruits... Damville, informé de l'avis, qui avoit prévalu, ne ſongea qu'à conjurer l'orage. Vainement eſſaya-t-on de le ſéparer des Proteſtans, en feignant de ne vouloir négocier qu'avec lui. Il ne conſentit à écouter le Député du Roi qu'en préſence de ſes confédérés. St. Romain (a), un des Chefs du Proteſtantiſme dans ces provinces, s'emporta au point de menacer Henri III. Il oublia qu'il parloit au repréſentant de ſon Souverain. Bientôt Damville ne (b) ménagea plus rien. On arrêta un quidam ſoupçonné de vouloir l'empoiſonner. Villequier, & Villeroy, qu'on impliqua dans cette affaire, demandoient hautement à être confrontés avec le coupable Damville dans ſa colére le fit exécuter aux flambeaux. Enſuite raſſemblant toutes ſes forces, il courut attaquer *St. Gilles*. Du camp de l'armée royale, qui aſſiégeoit *Livron*, on entendoit le

(a) Ce Saint-Romain (on l'a dit ailleurs) avoit été Archevêque d'Aix. En quittant la ſoutane, pour endoſſer la cuiraſſe, ſes mœurs contractèrent la dureté du nouvel état qu'il embraſſoit.

(b) Damville publia alors un manifeſte, dont à l'article de ce Seigneur on fera uſage dans le travail ſur les Mémoires de Brantôme; & là nous ſuppléerons à ce qui a pu être omis.

bruit de l'artillerie de Damville. Ces divers événemens ſe ſuccedèrent dans le courant de 1574.

(20) Ce château déſigné dans les Mémoires de Bouillon ſous le nom de *Picqueros*, dans la (a) nouvelle Hiſtoire du Querci. Il avoit été fortifié par Jacques Deſprès, fils du Maréchal de Montpezat, & Evêque de Montauban à l'époque dont il s'agit. La diſette à laquelle les Montalbanois ſe trouvoient réduits (ſelon l'Ecrivain que l'on vient de citer) étoit en grande partie l'ouvrage du Prélat. L'origine de l'animoſité, qui regnoit entre cet Evêque & ſes diocéſains, remontoit à ſon prédéceſſeur. Celui-cy, nommé Jean de *Lettes*, & oncle de Jacques Deſprès, eut des goûts incompatibles avec les fonctions épiſcopales. Il commença par aimer la chaſſe avec paſſion. Daus ſes courſes il vit Armande de Durfort, veuve de *Dejean* de *Bouſquet*, Seigneur de *Verlhac*. Elle lui parut belle; & il le lui dit. Ne pouvant réſiſter au deſir de vivre avec elle, il la conduiſit à Geneve, & l'épouſa. La Baronie d'*Eaubon* aux environs de cette ville, qu'ils achetèrent,

(a) Hiſtoire du Querci par Cathala-Coture, tome I, p. 412.

fut leur retraite. Jean de *Lettes*, avant de s'en aller, avoit réſigné l'Evêché de Montauban à Deſprés ſon neveu. L'inconduite de l'oncle arma de préventions injuſtes l'eſprit des Montalbanois. Le nouvel Evêque, recommandable par la pureté de ſes mœurs, s'indigna à la fin des procès & des déſagrémens que les habitans de Montauban ne ceſſoient de lui ſuſciter. Les nouvelles opinions, qui ſe propageoient parmi eux, achevèrent de les aigrir de part & d'autre. Le Prélat ceſſa de réſider dans cette ville. *Auſſi* (remarque (a) l'Hiſtorien du Querci) *ſon éloignement a-t-il donné lieu de douter s'il n'avoit pas fait autant, & peut-être plus de mal à cette ville avec ſes vertus, que ſon prédéceſſeur par ſes vices.* Nous ajoutérons à cette réflexion que Jacques Deſprès choiſit exactement la route oppoſée à celle qu'il falloit ſuivre, pour ramener au bercail des brebis égarées. Il ne ſe montra plus qu'à la tête des troupes qu'il ſoudoyoit; & il ſerroit Montauban de près, quand le Duc de Bouillon y arriva. L'Hiſtorien moderne du Querci, en parlant de ſes exploits guerriers, nous a conſervé une particularité aſſez curieuſe. Le premier Conſul de Montauban

(a) Ibid, tome I, p. 391.

tomba entre les mains des ſoldats de l'Evêque. On le lui amena au château de *Picqueros*. Le Prélat l'accueillit en lui aſſenant (a) un ſoufflet avec ſa main armée d'un gantelet. On dit qu'au premier aſpect il le prit pour un Miniſtre. Mais eut-il eu cette qualité, aſſurément l'armure d'un gantelet n'étoit pas du coſtume épiſcopal; & l'Evangile n'approuva jamais cette manière de convertir.

(21) L'évaſion du Duc d'Alençon s'effectua le 16 (b) Septembre 1575. A quelques lieues de Paris, ce Prince trouva une troupe de Gentilshommes qui l'attendoient. La Reine Marguerite, dans ſes Mémoires, a fort bien exprimé la ſenſation que cet évènement produiſit à la Cour. Selon l'uſage, le Duc d'Alençon ne manqua pas de publier un (c)

(a) Ibid, tome I, p. 415.

(b) M. de Thou (Liv. LXI) date l'évènement de ce jour. Davila (tome II, Liv. VI, p. 26) & le Journal de l'Etoile (tome I de la dernière édition, p. 136) le placent au 15, & non pas au 16. La Popelinière (Liv. XL) s'accorde avec Davila & l'Etoile.

(c) Il paroît que ce manifeſte fut publié peu de jours après l'évaſion du Duc d'Alençon, ſi l'on s'en rapporte à l'intitulé: le voici... Déclaration de Monſeigneur, fils & frère du Roi, Duc d'Alençon, &c. conte-

manifeſte. A l'en croire, ce n'étoit point au Roi à qui il en vouloit. Il n'aſpiroit (a) qu'à réformer les abus de la Juſtice (on voit que le mal date de loin.) Il ne s'armoit que pour réprimer les vols, les malverſations & les concuſſions, que pour rendre la liberté à ceux qu'on en avoit injuſtement privés, que pour maintenir les trois ordres dans leurs droits & privilèges, que pour affermir la Religion Catholique (en garantiſſant néanmoins aux Proteſtans les Edits de tolérance qui leur avoient été accordés) & que pour décharger la nation du fardeau des ſubſides ſous lequel elle gémiſſoit. Afin d'en impoſer encore plus, le manifeſte ſe terminoit par la demande des Etats-Généraux. *Le peuple* (dit M. de (b) Thou) *prenoit tout cela ſérieuſement. Il s'imaginoit déjà voir la Cour réformée, les Miniſtres bannis,*

nant les raiſons de ſa ſortie de la Cour le 18 Septembre 1575, in-8.

(a) De Thou, Livre LXI, Mathieu Hiſtoire du règne de Henri III, Liv. VII, p. 421, & la Popelinière Liv. XL, fol. 339, tome IV de l'édition in-8, nous ont tranſmis la ſubſtance de ce manifeſte où, ſous prétexte de défendre la cauſe du peuple, l'ambition ne ſongeoit qu'à faire valoir la ſienne.

(b) Liv. LXI.

d'un mal d'oreille ſi douloureux, que les medecins le jugeoient incurable. Henri, ſe rappellant la maladie de François II, ſe crut empoiſonné. Il en accuſa le Duc d'Alençon. Ses ſoupçons étoient fondés ſur l'avis qu'on lui avoit donné. Le Duc d'Alençon (prétendoit-on) *avoit ſollicité un valet de chambre de l'égratigner ſur la nucque du col avec une épingle empoiſonnée, en lui attachant ſa fraize.* La converſation de Henri III avec le Roi de Navarre dans cette circonſtance nous a été tranſmiſe par Mathieu. On y voit juſqu'à quel point la fureur (a) agitoit l'ame du Monarque François; comptant pour rien la loi, qui cependant étoit plus forte que ſa volonté, il exhortoit le Roi de Navarre à s'emparer du trône, ſitôt qu'il ſeroit mort,

(a) *Faut-il* (diſoit Henri III au Roi de Navarre) *que je laiſſe ma Couronne à ce meſchant?... Il faut que vous trouviés moyen de vous en défaire, & de vous aſſeurer de tous vos amis...* Mathieu, en rapportant ces détails (ajoute p. 418) qu'il les redigea d'après la relation que lui en fit Henri IV, que les ayant communiqués à Villeroi, celui-ci affirma n'en avoir jamais entendu parler, *& que ſur celà Henri IV dit ce mſme mot... Il peut eſtre que M. de Villeroi n'en a rien ſceu; car celà ſe paſſa entre deux teſtes, ou que l'honneur de la mémoire du Roy ne permet qu'il en parle.*

&

& à prévenir les mauvais deſſeins du Duc d'Alençon en lui arrachant la vie. A cette époque le tableau (a) de la Cour tel que

(a) Qu'elle idée ſe formera-t-on de Henri III & de ſes courtiſans, en liſant dans l'Hiſtoire de ſon règne par Mathieu (Liv. VII, p. 418) qu'après avoir été guéri de ſon mal d'oreille, il diſoit *qu'en cette maladie il n'avoit receu autre allégement que celuy de la nouvelle que le Baron d'Allais lui apporta, qu'il avoit veu le Maréchal de Damville à l'agonie, & qu'il le tenoit pour mort...* « Le Roy (continue Mathieu) tenoit que cette mort » eſtoit la naiſſance de la paix en Languedoc, & la » ruine des prétextes de tous les troubles. Il fit venir » la Royne ſa mere, le Chancelier de Birague, Chi- » verny & Matignon. Et ſur ce ils furent d'avis qu'on » fit mourir le Mareſchal de Montmorency & le Ma- » reſchal de Coſſé priſonniers à la Baſtille... Souvré, » chargé de cette exécution, s'y oppoſa. *Sire* (dit-il à » Henri) *puiſque voſtre Majeſté me donne la liberté de* » *parler, je la ſupplie de me pardonner ſi je vous dis que* » *ceux qui vous donnent ce conſeil, en veulent tirer du profit* » *aux dépens de voſtre honneur. M. le Chancelier de Bi-* » *rague eſt leur ennemi capital ; M. de Matignon a promeſſe* » *du premier Office de Mareſchal de France qui ſera vaquant.* » *Ils vous font croire que cela ſe fera ſi ſecrettement qu'on* » *n'en ſçaura rien : mais Dieu le verra ; & le lendemain le* » *bruit en ſera par toute la ville ; & on criera à la tyrannie* » *& à la cruauté. Vous m'avez fait l'honneur de me donner la* » *Capitaineric du Chaſteau de Vincennes, ſi M. de Montmo-* » *rency mouroit ; mais j'aimerois mieux avoir perdu la moitié* » *de mon bien, que de voir la réputation de voſtre Majeſte*

Mathieu nous l'offre, fait horreur. Tous les crimes s'y méditoient de ſang froid ; & au moment de les commettre, on diſcutoit la manière de s'y prendre, comme s'il eût été queſtion d'actes ordinaires & indifférents. Le Duc d'Alençon, digne de vivre dans ce repaire de bêtes farouches, n'avoit pas plutôt obtenu le pardon de ſes méfaits, qu'il en projettoit de nouveaux. Quelques ricanemens des favoris du Roi l'irritèrent. Il les regarda comme une inſulte ; & les favoris étoient aſſez inſolents, pour que ſes ſoupçons ne fuſſent pas chimériques. Dans ſa colère il jura de s'en aller. Henri III, inſ-

» *offenſée : pour la garantir de tout blaſme dedans & dehors* » *le Royaume, & ne la fleſtrir du reproche d'une telle in-* » *juſtice, commandez que le procez leur ſoit fait, & qu'ils* » *paſſent par les formes de juſtice. Je n'en parle point par* » *affection, car ce ſont ceux avec leſquels je n'ay jamais* » *rien eu à faire...* Le Roy conſidera cet advis (continue » Mathieu) & le ſuivit. Peu de choſe détourne l'éclat » d'un tonnerre : un mot de la bouche d'un bon ſer- » viteur romp ſouvent les coups les plus impetueux » de la colère d'un Prince »...

(a) Nous terminerons cette note en convenant avec l'Hiſtorien, dont nous avons emprunté ces particularités, que ſi Souvré ſe fit honneur par ſa réſiſtance, Henri, & ceux qui l'entouroient n'inſpirent d'autre ſentiment que celui de l'indignation.

truit de cette menace, en fit part à Catherine de Médicis. La mère & le fils courent chez le Duc d'Alençon. Ils le trouvent endormi; après une explication, où il y eut bien des larmes verſées, on ſe réconcilie : on ſe promet l'oubli total du paſſé ; on s'embraſſe. Des feſtins ſcellent le traité de paix. *Comme le Duc* (raconte (a) Mathieu) *vit que toutes choſes eſtoient hors de ſoupçon, il ſe dérobe pour un ſoir, paſſe la muraille* (b) *vers Ste. Genevieve, & s'en va à Dreux*... D'après cet expoſé, on preſſent aiſément la conduite que tint le Duc d'Alençon. L'inſtabilité de ſon eſprit influa ſur ſes déterminations. Toujours occupé de la Couronne, qu'il convoitoit, & craignant que ſes liaiſons avec les Proteſtans ne lui nuiſiſſent un jour, il s'en excuſoit auprès du Pape. Selon M. de Thou (c),

(a) Hiſt. du règne de Henri III, Liv. VII, p. 421.

(b) La Reine Marguerite dans ſes Mémoires dit poſitivement que le Duc d'Alençon s'en alla à pied juſqu'à la porte St. *Honoré*, où il trouva Simier (ſon Chambellan) avec le carroſſe d'une dame qu'il avoit emprunté à cet effet, & qu'à un quart de lieue de Paris il monta ſur des chevaux qui l'attendoient... Il nous ſemble par rapport à ces détails que le témoignage de la Reine Marguerite doit être préféré.

(c) Liv. LXI.

la démarche étoit adroite. Le Lecteur jugera ſi l'application de l'epithète eſt exacte. Au ſurplus le Duc d'Alençon ne tarda pas à être la dupe de Catherine de Médicis. Elle lui envoya d'abord le Maréchal de Coſſé & Villeroi. Le Maréchal par ſes longs diſcours ennuia bientôt le Prince & les jeunes gens qui l'entouroient. Un d'entre eux [Fervaques (a)] *luy faiſoit* (ce ſont les expreſſions de (b) Mathieu) *les oreilles d'âne par derrière.* Villeroi s'en apperçut, & prudemment il diſcontinua la négociation. Il réſulta delà qu'on rendit le Maréchal de Coſſé ridicule; & c'étoit un homme de moins pour ce parti. Catherine de Médicis réſolut alors de paroître elle-même ſur la ſcène; accompagnée du Maréchal de Montmorenci, dont elle connoiſſoit l'aſcendant ſur l'eſprit du Duc d'Alençon, elle s'aboucha avec lui à Champigny (c). Malgré les juſtes mécontentemens qu'avoit Montmorenci, il ſe porta de bonne foi à tout ce qui pouvoit tendre à un accommodement. Le bien public étoit la baſe de ſes opérations; & tant qu'il vécut, ce fut-là ſa deviſe. Catherine de Médicis pro-

(a) Hautemer, Seigneur de Fervaques.
(b) Ibid., Liv. VII, p. 415.
(c) De Thou, Liv. LXI.

ſita habilement des ſages repréſentations de l'homme intègre qu'elle employoit. Elle ſema dans l'eſprit de ſon fils la défiance & les ſoupçons. Elle eut ſoin de lui inſinuer que les Chefs des différents partis avec qui il étoit lié, ne lui accordoient la première place parmi eux que pour la forme, & que chacun de ces Chefs, cherchant ſon intérêt particulier, le ſacrifieroit dès qu'il y trouveroit ſon avantage; Catherine par ſes manœuvres fit éclore entre le Duc d'Alençon & ſes confédérés un germe de diviſion, dont bientôt elle recueillit le fruit.

(22) Lorſque l'entrepriſe des *jours gras* eut été découverte, le Prince de Condé, & Thoré (comme on l'a dit) furent aſſés heureux pour s'échapper. Dupleſſis-Mornay (a) facilita au Prince les moyens de gagner l'Allemagne. Retiré à la Cour de l'Electeur Palatin, Condé engagea le Prince Caſimir à rentrer encore une fois en France, pour ſecourir le parti proteſtant. Tandis que tout ſe préparoit pour cette expédition, on apprit que le Duc d'Alençon avoit quitté la Cour.

(a) Voyez la Vie de Dupleſſis-Mornay rédigée par de Liques, Liv. I, p. 28 & 29.

Sur le Champ Thoré (a) ouvrit l'avis de reconnoître le Duc pour chef de la confédération. En attendant que le Prince de Condé & Casimir puſſent partir avec l'armée, qu'ils raſſembloient, il propoſa de conduire auprès du Duc d'Alençon un corps de Reîtres qui étoit prêt à marcher. Dans la vie de Dupleſſis-Mornay rédigée ſur les Mémoires fournis par ſon épouſe, on (b) lit que le motif de Thoré, en ſe hâtant de rejoindre le Duc d'Alençon, étoit que *quelqu'un ne luy déſrobat ſon crédit auprès de ce Prince.* Si l'on conſidère juſqu'à quel point l'ambition alors tournoit les têtes, ce motif paroît fort vraiſemblable. Le même Ecrivain nous apprend que Dupleſſis-Mornay & de Mouy joignirent Thoré avec cent chevaux, & cinq cens arquebuſiers. D'abord cette invaſion allarma la Cour de France. « *Catherine de Medicis* (raconte Mathieu (c)) » fit dire à Thoré *que s'il ne rompoit cette ar-* » *mée, elle luy envoyeroit la teſte de ſon* » *frere, & de ſon beau frere.* Il m'a dit (con-» tinue l'Hiſtorien) qu'il fit cette réponſe...

(a) De Thou, Liv. LXI.

(b) Vie de Dupleſſis-Mornay, ibid., p. 31.

(c) Mathieu Hiſt. du règne de Henri III, L. VII, page 423.

» *Ny cela, ny aucune autre violence ne me* » *contraindront jamais de rien faire de hon-* » *teux & indigne du lieu d'où je ſuis ſorty :* » *mais ſi la Royne fait ce qu'elle dit, elle* » *n'a rien en France où je ne mette le feu, &* » *n'y laiſſe des marques perpetuelles d'une* » *juſte vengeance* »... Les terreurs de Catherine ne furent pas de longue durée. Le Duc de Guiſe, choiſi pour s'oppoſer à la marche de Thoré, l'enveloppa avec des forces bien ſupérieures. Selon M. de Thou (a), & l'Auteur (b) de la vie de Dupleſſis-Mornay, Thoré ſe conduiſit fort mal. Tandis que les François, qui l'avoient ſuivi, combattoient vigoureuſement, il ſe ſauva avec une partie des *Reîtres;* & le lendemain, ayant abandonné ceux-ci, il ſe réfugia lui huitième auprès du Duc d'Alençon. Interroge-t-on Davila (c) ? la mêlée fut chaude, & la victoire très-diſputée. On s'accorde généralement ſur les points eſſentiels ; 1°. que la mutinerie des *Reîtres* retarda la marche de Thoré, & donna le tems au Duc de Guiſe de l'atteindre ; 2°. que le corps de Thoré fut entièrement diſſipé ; 3°. que le Duc

(a) Liv. LXI.

(b) Vie de Dupleſſis-Mornay, ibid., p. 32.

(c) Hiſtoire des guerres civiles, tome II, Liv. VI, page 29.

de Guiſe, pourſuivant imprudemment un fuyard, reçut dans le côté gauche de la machoire un coup d'arquebuſe, qui lui valut le ſurnom de *balaffré*.

Ce combat ſe livra le 10 Octobre 1575 entre *Damery* & *Dormans*, aux environs de *Chaſteau-Thierri*. Les deux Chefs de la cavalerie allemande y furent tués. La plupart des François, & particulièrement Dupleſſis-Mornay (a), de Mouy, & Claude Antoine de Clermont ſieur de *Clervant*, reſtèrent priſonniers de guerre.

(23) Les ruſes de (b) Catherine de Médicis, & les ſages repréſentations du Maréchal de Montmorenci ne purent opérer un traité définitif de paix. Le mois d'Octobre 1575 s'étoit

(a) Dupleſſis-Mornay, bleſſé d'un coup de lance à l'épaule, fut pris par un Gentilhomme de la compagnie de Guillaume de Saulx ſieur de Tavannes. Ce Gentilhomme, nommé la Borde, avoit perdu dans le combat un de ſes amis. Irrité par cette perte, il voulut tuer Dupleſſis-Mornay; & il le manqua d'un coup de piſtolet. Dupleſſis-Mornay eut le bonheur de n'être pas reconnu; & il en fut quitte pour une rançon aſſez légère, dont Charlotte Arbalête, qu'il venoit de fiancer, acquitta le montant. Les circonſtances de cet évènement ſe trouvent dans ſa Vie, Liv. I, p. 33 & 34.

(b) De Thou, Liv. LXI.

passé en débats inutiles. On convint cependant d'une trêve, qui devoit commencer le 22 Novembre, & finir le 25 Juin de l'année suivante. Dans le nombre des conditions qui furent souscrites de part & d'autre, il y en avoit deux fort importantes. La première étoit la promesse d'une somme de cent soixante mille écus d'or pour l'armée du Prince Casimir; moyennant cette somme elle ne devoit pas entrer en France. La seconde consistoit en plusieurs places de sureté qu'on promettoit de remettre aux confédérés Catholiques & Protestans, jusqu'à ce que l'Edit de pacification fut publié. Si la bonne foi eut présidé à la signature de ces articles préliminaires, on auroit pu empêcher les hostilités; mais Catherine de Médicis ne cherchoit qu'à tromper. On éluda les conditions dont nous venons de parler, & tandis qu'on prêchoit la paix & la concorde, on se préparoit à la guerre, soit en levant des troupes, soit en ramassant de l'argent par des subsides, ou par des emprunts. Le Duc d'Alençon, de son côté, agissoit de la même manière. En Décembre 1575 il sollicitoit des secours de toute espèce de la part des (a) Rochellois; & le 7 Janvier

(a) Les Agents du Duc d'Alençon à la Rochelle, au lieu de lui affectionner le peuple de cette ville,

il publioit la tréve dont on a fait mention. Quelque tems après il écrivoit de concert avec la Cour au Prince de Condé & à Caſimir de ne point pénétrer en France ; & ſecrettement il leur mandoit le contraire. A la fin il falloit que l'orage crevât. Au mois de Février 1576, le Prince de Condé & Caſimir ſe mirent en marche, & ils (a) entrèrent en Bourgogne. La dévaſtation, & le pillage mar-

l'aliénèrent par le plan d'adminiſtration qu'ils vouloient introduire. Ces Agens, qui étoient Jean de Beauvais-la-Nocle, Digoines & Rancher de la Foucaudiere, aſpiroient à ſubſtituer au gouvernement démocratique des Rochellois un régime purement ariſtocratique. Il en réſulta beaucoup d'altercations ; *les Rochellois* (dit Amyraut, dans la Vie de la Noue, p. 185) *appelloient les Gentilshommes des tyrans, & les Gentilshommes appelloient les Rochellois des ſéditieux & des mutins.* Sur pluſieurs points les uns & les autres avoient raiſon. Le récit de leurs querelles dans l'Hiſtoire de M. de Thou (Liv. LXI) autoriſe à en porter ce jugement.

(a) Cette armée entra par la Lorraine, paſſa par la Bourgogne & le Bourbonnois, où le Duc d'Alençon la joignit le 11 Mars 1576. La relation de cette marche eſt fort bien décrite dans un petit Ouvrage intitulé... *Recueil des choſes jour par jour advenues en l'armée conduite d'Alemagne en France par le Prince de Condé pour le rétabliſſement de l'Etat du Royaume & pour la Religion 1577, in-16.* Cet écrit rédigé par un Proteſtant, a le double mérite de l'exactitude, & de l'impartialité.

quèrent leurs traces, & cela devoit être. Sur ces entrefaites il ſe paſſa à la Cour un événement qui introduiſit un nouvel acteur ſur la ſcène. Le Roi de Navarre, las d'être compté pour rien, & ſentant tout ce qu'il valoit, ſe ſauva à l'aide du ſieur de Fervaques. En renvoyant à une obſervation ſubſéquente ce qui a rapport à l'évaſion de ce Prince, & les ſuites qu'elle eut, nous nous bornerons à dire qu'à peine jouit-il de ſa liberté, qu'il lia ſes intérêts avec ceux des confédérés. Ceux-ci, malgré les efforts du Duc de Mayenne, qui commandoit l'armée royale, ſe réunirent le 2 Mars au nombre de trente mille hommes. Et ce fut alors que les Chefs concertèrent à Moulins le plan d'opérations qu'ils devoient ſuivre.

(24) C'eſt probablement à cette époque qu'on doit placer une anecdote aſſez ſingulière qui nous a été tranſmiſe par l'Auteur de la vie (a) de la Noue. Si le ſujet ne paroît pas compatible avec la gravité de l'hiſtoire, nous répondrons à ceux qui porteroient ce jugement que rien n'eſt indifférent dans la vie privée des hommes *à grand caractère*. Leurs foibleſſes prouvent que la raiſon du

(a) Vie de la Noue, p. 187.

ſage s'endort quelquefois ; & qu'il y a bien peu de héros pour leurs valets de chambre.

« Je ne ſçay (dit Amyraut) ſi je dois icy » raconter un conte pour rire que le Pleſſis- » Mornay (a) faiſoit d'une choſe qui arriva à » la Noue, au Vicomte de Turenne, & à » luy en cette jonction. Il fallut régaler Ca- » ſimir, & ſes Officiers à l'allemande ; & ce » Prince mettoit entre ſes louanges qu'il » ſçavoit auſſi bien terraſſer ſes contretenans » à la table qu'au combat. Après ſouper ces » trois qui couchoient en meſme chambre, » ſe retirerent en leur logis, & avant que de » ſe mettre au lit, ils voulurent faire la priere » à leur ordinaire. Parce que c'eſtoit le tour » du Vicomte, il ſe voulut mettre en devoir » de la réciter ; mais n'ayant pas l'eſprit ſi » libre qu'il avoit accoutumé, il ſe brouilla » incontinent. Ne s'en pouvant pas démêler, » il pria la Noue de prendre ſa place. La » Noue le fit, & commença à parler ; mais » il n'eut pas prononcé deux périodes que » le meſme déſordre luy arriva. Ne ſe pou- » vant donc débaraſſer de la confuſion de ſa » mémoire & de ſes penſées, il ſe tourna » vers le Pleſſis, & pria d'achever : à quoy

(a) Beaucoup d'Ecrivains du tems déſignoient ainſi Dupleſſis-Mornay.

» le Pleſſis, qui ne ſe ſentoit pas en meilleur » eſtat, répondit : *Meſſieurs, couchons-nous ; » & que chacun prie pour ſoy au lit : une » autrefois nous reprendrons noſtre ordre....* » Le lendemain au matin eux deux, qui eſ- » toient plus jeunes que la Noue, le rail- » loient de ce que les *brindes allemandes* » avoient un peu détrempé ſa ſageſſe & ſa » gravité ».

(25) M. de Thou (a) prétend que les conférences ſe tinrent à Beaulieu, près Loches, en Tourraine. Selon les Mémoires & la Vie (b) de du Pleſſis-Mornay, témoin oculaire, on s'aſſembla à *Chaſtenoy*, & non pas *Chaſtenay*, maiſon ſituée en Gâtinois, près de *Chaſteau-Landon*, & appartenant au ſieur *Picot*. Le récit de M. de Thou ne diffère peut-être de ceux de du Pleſſis-Mornay & du Duc de Bouillon, que dans un point ; c'eſt que l'Hiſtorien paroît avoir confondu le lieu où l'on conféra d'abord, avec celui où les articles de l'Edit de pacification furent rédigés. Quoi qu'il en ſoit, les Confédéres, avant d'entamer cette négociation, avoient diſcuté d'avance leurs droits & leurs prétentions reſpec-

(a) Liv. LXII.

(b) Liv. I, p. 34.

tives. Les demandes particulières de Gilbert de Levi, Comte de Ventadour, & beau-frère de Damville, ſont trop extraordinaires, pour que nous n'en faſſions pas mention. D'ailleurs, elles ont encore un autre genre de ſingularité, c'eſt que ce Seigneur, qui ſtipuloit pour le bien public, fut le ſeul en faveur duquel il n'y eût rien de ſtatué. Les Députés de Ventadour à l'aſſemblée des Confédérés (car chacun avoit les ſiens), demandoient que, pour affermir la paix dans le Royaume, on convoquât un Concile national, que les Etats-Généraux s'aſſemblaſſent tous les deux ans, que pour prévenir les doutes, les incertitudes, le libertinage & l'irréligion, il y eût un Edit portant que chaque François ſeroit tenu d'opter entre le Catholiciſme & le Proteſtantiſme, qu'on abandonnât à chaque Province la quatrième partie des revenus du Clergé pour l'entretien des Ecoles publiques & des Hôpitaux, que les blaſphémateurs fuſſent punis ſans acception des perſonnes, que la vénalité des Offices de Judicature ceſsât d'exiſter, qu'on dépoſſédât les Juges incapables, qu'on fixât leur nombre & celui des grands Officiers de la Couronne, & que par la ſuite, pour remplir les Offices vacans, le Roi choisît ſur trois ſujets qui lui

ſeroient préſentés par les Provinces. *Ces demandes* (dit M. de Thou (a)), *parurent hors de ſaiſon dans un tems où le Royaume diviſé par les factions, ne comptoit preſque plus de ſujets fidèles, qui oubliaſſent leur intérêt particulier pour penſer au bien public.* La réflexion de l'Hiſtorien eſt fondée ſur les faits. Mais elle ne prouve point que les demandes du Comte de Ventadour ne tendiſſent pas au rétabliſſement de l'ordre. Ce fut-là ſans doute la cauſe qui les empêcha d'être accueillies. Au milieu d'une troupe d'ambitieux (b), qui ne travailloient que pour eux, Ventadour, en s'exprimant ainſi, devoit s'attendre à crier dans le déſert. Au ſurplus, s'il perdit ſon tems, ſes aſſociés (c) tâchèrent de le mieux employer.

(a) Livre LXII.

(b) Cette épithete leur eſt applicable à tous, ſi le récit de Davila eſt exact. Damville ſatisfait d'avoir rendu la liberté à ſon frère le Maréchal de Montmorenci, vouloit profiter des circonſtances pour s'affermir en Languedoc. Le Prince de Condé & le Roi Navarre deſiroient un accommodement, pour n'être plus ſubordonnés au Duc d'Alençon; & celui-ci jaloux du crédit de ces Princes, ſouhaitoit avec ardeur de n'avoir plus avec eux des interêts communs. (Hiſt. des guerres civiles, tome II, Liv. VI, p. 36.)

(a) Ils ſe trompèrent : on les paya avec des mots.

Après bien des débats, que Catherine de Médicis eut ſoin d'appaiſer, on dreſſa le cinquième Edit de pacification, contenant 63 articles. En voici la ſubſtance. Le Roi promit (& cet engagement à force d'être renouvellé devenoit ridicule) d'oublier le paſſé. La liberté indéfinie du culte fut octroyée aux Proteſtans; & pour la ſanction de leurs actes civils, on les renvoya pardevant les Magiſtrats. On ſtipula qu'il y auroit des Chambres mi-parties dans les huit Parlemens qui exiſtoient alors. On réhabilita la mémoire de Coligni, de Briquemaut, de Cavagnes, de Montgommeri, de la Mole, de Dupuy Montbrun (a), & des autres victimes immolées par la haine ou le fana-

(b) Montbrun par ſa bravoure étoit parvenu à donner aux Proteſtans du Dauphiné une conſiſtance qu'ils n'avoient pas dans beaucoup d'autres provinces. Henri III, en montant ſur le trône, apprit à connoître cet homme vraiment étonnant. Montbrun pilla ſon bagage; & pour réponſe aux menaces de Catherine de Médicis, il eut l'audace de dire *que les armes & le jeu rendent les perſonnes égales*... Ce mot lui couta cher par la ſuite. Après une multitude de ſuccès dus à ſa bravoure, le 9 Juillet 1575, il fut défait, bleſſé; & pris. De Gordes, ſon vainqueur, le remit entre les mains des Juges de Grenoble. On le condamna à mort comme criminel de Leze-Majeſté. « Ainſi mourut le brave Montbrun (dit l'Auteur de ſa Vie): ſa mort fut ſans doute un peu prétiſme.

tiſme. On fit, au nom du Roi, un déſaveu ſolemnel de la St-Barthelemi. On promit aux Proteſtans des villes de ſûreté, dont la garde ſeroit confiée au Duc d'Alençon, au Roi de Navarre, au Prince de Condé & à Damville. Sur la réquiſition du Prince Caſimir on permit aux Proteſtans des Trois Evêchés de profeſſer publiquement leur Religion. On s'engagea d'acquitter entre les mains de ce Prince quatre millions d'or, qu'il aſſuroit lui être dûs; & cette ſomme atteſte qu'il ne donnoit pas ſes ſecours gratuitement. En outre on lui prodigua les plus belles promeſſes, parce que cela ne coûtoit rien. On flatta le Prince de Condé du Gouvernement de la Picardie; & la ville de Péronne étoit déſignée pour lui ſervir de retraite. Enfin, on accabla de dons (a) & de bienfaits le Duc d'Alençon.

» cipitée : car le Roy à qui on fiſt connoiſtre que la » conſervation d'un tel homme pouvoit être utile à ſon » ſervice, qu'apparamment il embraſſeroit, après avoir » reçu ſa grace, la luy accorda : mais elle n'arriva que » deux heures après qu'il fut exécuté »... Il eut pour vengeur le fameux Leſdiguières. (Vie de Charles Dupuy, Seigneur de Montbrun par Guy-Allard p. 90.)

(a) Les détails dans leſquels on vient d'entrer, atteſtent la grandeur des ſacrifices qu'il fallut faire, pour rompre une confédération qui inquiétoit avec raiſon

L'eſſentiel étoit de le détacher du parti des Confédérés. Auſſi augmenta-t-on ſon apanage, de l'Anjou, du Berry & de la Tourraine. M. de Thou (a) remarque *que par un reſcrit ſéparé, le Roi lui accorda dans tous les lieux de ſon apanage les droits que le Monarque avoit à la nomination des bénéfices, ſoit à titre de patronage, ſoit en raiſon du Concordat. C'étoit* (ajoute de Thou), *un déſordre que la Reine Mère, trop tendre pour ſes enfans, avoit introduit en faveur de Henri III, avant qu'il allât en Pologne.*

(26) La plupart des Ecrivains, en rendant compte de l'évaſion du Roi de Navarre, ſe ſont contentés de l'exprimer en peu de mots. Mathieu (b) nous a tranſmis ſur ce ſujet des particularités qui méritent d'être recueillies. Nous n'examinerons point ici, ſi, comme l'aſſure la Reine Marguerite dans ſes Mémoires, ce projet d'évaſion avoit été concerté entre le Roi de Navarre & le Duc d'Alençon,

Catherine de Médicis & Henri III; & ces faits étayés ſur les monumens, ſont difficiles à concilier avec le récit ſuperficiel de pluſieurs écrivains modernes.

(a) Liv. LXII.

(b) Hiſt. du règne de Henri III, Liv. VII, p. 426 & ſuiv.

lorſque le dernier quitta bruſquement la Cour. D'autres écrits (a) du tems affirment au contraire qu'à l'époque du départ du Duc d'Alençon, ce Prince vivoit fort mal avec le Roi de Navarre. L'amour les avoit brouillés. La belle Madame *de Sauve* étoit l'*Hélene* qu'ils ſe diſputoient. On rapporte même un tour (b) de Page que le Roi de Navarre fit alors au Duc d'Alençon ; &, ſans *Souvré*, qui avertit Henri III, ils ſe ſeroient battus. Au ſurplus on convient que le Roi de Navarre, depuis

(a) On peut citer entre autres les Mémoires de Sully & le Journal de l'Etoile.

(b) « Un ſoir (raconte l'Hiſtorien Mathieu, Liv. » VII, ibid., p. 409) que le Duc d'Alençon eſtoit auprès » de Madᵉ. de Sauve, le Roy de Navarre luy dreſſa un » tour de Page, de ſorte que ſe retirant il heurta quelque » choſe ſi rudement, qu'il en euſt tout l'œil meurtry. Le » lendemain que le Roy de Navarre le rencontra, de » loin il s'eſcria... *Eh qu'eſt cela, mon Dieu! à l'œil,* » *à l'œil quel accident !...* Les paroles de pitié ne pou- » voient ſi bien couvrir la raillerie, que le Duc ne s'en » offençaſt, & luy dit bruſquement... *Ce n'eſt rien : peu de* » *choſe vous eſtonne...* L'autre continue de le plaindre : » le Duc, piqué d'ailleurs, s'avance, & feignant de » ne penſer qu'a rire, luy dit à l'oreille... *Quiconque* » *dira que je l'ay pris, où vous penſez, je le feray mentir...* » Ces paroles ne ſe perdirent pas en l'air : elles don- » nerent au cœur de celuy qui les reçut »...

l'abſence de ſon rival, ne s'occupoit plus que de ſes plaiſirs. Tout à coup il ſe réveilla, & demanda le commandement de l'armée qui ſe diſpoſoit à marcher contre les Princes confédérés. *Je vous garde quelque choſe de meilleur* (lui répondit Henri III.). Ce refus piqua le Roi de Navarre, & lui rappella d'autres ſujets de mécontentement. *Souvré*, véritablement attaché à ce Prince, avoit obtenu à ſa recommandation, pour *Lavardin*, l'expectative de la première Compagnie des Gardes du Corps qui vaqueroit. Henri III, obſédé par ſes favoris, ne remplit point la promeſſe qu'il avoit faite. Lavardin furieux, ſelon la coutume de ces tems-là, ne parloit que de quitter la Cour. Le Roi de Navarre, partageant le dépit de ſon protégé, jura d'en faire autant. Pour donner de l'éclat à leur retraite, ils reſolurent de s'emparer par ſurpriſe de la ville de Chartres. *Lavardin* y entretenoit des intelligences ſur leſquelles il comptoit. En attendant que tout fût prêt pour l'exécution, le Roi de Navarre, avec la permiſſion de la Cour, alla courir le cerf dans la forêt de *Senlis*. Sur ces entrefaites le ſecret tranſpira : *Fervaques*, un des confidens de Henri, n'avoit rien de caché pour Madame *de Carnavalet*, qu'il aimoit. Celle-ci dévoilà le

myſtère à Catherine de Médicis. Fervaques, inſtruit à tems, envoie ſur le champ *Roquelaure & d'Epernon*, pour prévenir Henri qu'il ait à ſe ſauver. Ces Seigneurs le trouvèrent à Chantilly, où il colationnoit. Le déſir de voir *la Trémoille* l'y avoit conduit. *Roquelaure* & ſon Adjoint tirent le Monarque à part, & lui content l'avanture. Auſſitôt Henri ordonne à *St. Martin* (a) de retourner à la Cour ſur les chevaux qui avoient amené *Roquelaure* & *d'Epernon*, & de repréſenter *au Roi, de ſa part, que ſur les avis qu'on lui donnoit que la Reine Mère le conſeilloit de le retenir, il demeuroit à Senlis, pour eſtre eſclaircy de ſa volonté...* Dès que *St-Martin* fut parti, il explique en peu de mots à *Frontenac* ſon projet pour prendre la fuite ; & il le charge de conſtater ſi l'on pourra avoir des bateaux, afin de traverſer la Seine. Frontenac y court, & revient. Cédant à cet eſprit de légéreté, qui caractériſe la nation Françoiſe, il croit pouvoir s'égayer, quoique les circonſtances ne fuſſent pas propres à la plaiſanterie. Il annonce d'un air ſérieux que tous les bateaux

(a) Ce Saint-Martin eſt probablement celui dont le Duc de Bouillon dans la ſuite de ſes Mémoires parle comme étant Capitaine des Gardes du Roi de Navarre.

ſont deſcendus à *Argenteuil.* A ces mots les Courtiſans du Roi de Navarre pâliſſent & tremblent. Chacun d'eux effrayé entrevoit la priſon & l'échaffaud : Henri ſeul montre de la fermeté. *Mes amis* (s'écria-t-il) *il n'y a remede : je ſuis réſolu d'aller à Paris, & de me préſenter au Roy. Je luy diray que mon innocence a été plus puiſſante que l'appréhenſion de la calomnie, & m'a mis en telle impatience, que ne pouvant attendre le retour de Saint-Martin, je me ſuis venu jetter entre ſes bras . . .* A ces mots Frontenac s'avance, & dit (raconte l'Hiſtorien (a) Mathieu) « que » le paſſage eſtoit aſſeuré, & les bateaux » retenus, mais qu'il avoit dit cela pour » veoir la mine de ceux qui eſtoient à ſa » ſuite, leſquels furent plus contens d'avoir » eſté trompez que ſurpris ».

Tandis que le Roi de Navarre & ſa ſuite profitoient de l'obſcurité de la nuit pour s'éloigner, Saint-Martin vers minuit arrive au Louvre. D'après ſes inſtances, Souvré l'introduit auprès de Henri III, qu'il reveille. *Sire* (luy dit Saint-Martin) *le Roy de Navarre m'a envoyé icy pour dire à Voſtre Majeſté que, ſur l'avis qu'on luy a donné que vous vouliez le retenir, il s'eſt arreſté à Senlis, où*

(2) Mathieu, ibid., p. 427.

il attend vos commandemens . . . . Bonhomme (répondit le Monarque) *asſeurez-vous qu'il n'eſt plus à Senlis, & qu'il vous a trompé : ſi j'euſſe eu telle volonté qu'il dit, je ne luy euſſe permis d'aller ſi loin : mais je voy bien qu'il a quelque mauvais deſſein ; Dieu m'en gardera* . . . Comme Saint-Martin perſiſtoit à ſoutenir que le Roi de Navarre étoit à Senlis, Henri III ordonna à Souvré de s'y rendre, & de le lui ramener. Souvré, toujours franc & loyal, n'accepta cette miſſion que quand ſon Souverain lui eut juré *qu'il n'avoit autre intention que d'aimer le Roy de Navarre, & de le chérir plus que jamais il n'avoit fait.* Souvré ne paſſa pas *Louvres* : il y apprit que le Roi de Navarre étoit bien loin. La fatigue cependant l'avoit contraint de ſe repoſer quelques inſtans. *Roquelaure* & *Frontenac* abrégèrent ſon ſommeil le plus poſſible. Ils auroient voulu avoir des aîles : tout les épouvantoit. En traverſant une petite ville ils apperçurent des gens de loi qui liſoient un papier : auſſitôt ils ſe figurent que c'eſt un ordre pour les arrêter ; & ils ne reſpirèrent qu'en entendant ces hommes de loi qui diſſertoient ſur un procès. Enfin le Roi de Navarre entra dans *Saumur.* Son premier acte fut de déclarer (a)

(a) Les Mémoires de la Reine Marguerite, & le

que tout ce qu'il avoit fait ſur le changement de ſa Religion eſtoit pure force & contrainte, & partant, que la liberté de ſa perſonne luy rendant celle de ſa volonté, il remettoit auſſi ſon ame en l'exercice de ſa premiere créance, & proteſtoit d'y mourir ſelon l'inſtruction qu'il en avoit eu de la Reine de Navarre ſa mere.

(27) Un des articles du traité avec les Princes avoit été la convocation des Etats-Généraux. Les confédérés ſatisfaits des conditions, qu'ils avoient obtenues, auroient demandé, s'ils l'euſſent oſé, que la convocation n'eut pas lieu. Les Proteſtans ſurtout préſumoient bien qu'ils ne ſeroient pas les plus forts dans cette aſſemblée nationale. Henri III au contraire avoit de puiſſants motifs pour l'accélerer. Indigné des ſacrifices qu'il venoit de faire, & nourriſſant dans ſon cœur la haine qu'il avoit vouée au proteſtantiſme, le Monarque eſpéroit que les Etats-Généraux le délieroient de ſes engagements, & qu'ils ſerviroient ſa vengeance. En conſéquence par ſes lettres datées de Paris le 16 Août 1576,

Journal de l'Etoile, nous ramèneront ſur ce fait *important* de la vie de Henri IV. Nous l'appellons *important*, parce que les ligueurs, en raiſon de cet acte, reprochèrent à Henri d'être un *relaps* & un *apoſtat*.

il convoqua cette grande assemblée à Blois pour (a) la mi-Novembre. L'ouverture s'en étoit faite le 6 Décembre. On ne s'arrêtera point aux discours d'apparat qui y furent prononcés. Celui du Roi, composé (dit-on par Morvilliers) fut écouté avec (b) plaisir. « Il » eut (raconte un des (c) spectateurs) telle » asseurance, telle gravité & douceur qu'il » tira les larmes des yeux à plusieurs du nom- » bre desquels je ne me veux exempter »... Lit-on attentivement ce discours, dont Da-

(a) De Thou, Liv. LXIII.

(b) Le Journal de Nevers (tome III de la dernière édition du Journal de l'Etoile, p. 77) & la Popelinière (Liv. XLIII, fol 451, tome IV) en font l'éloge..... *Sur ce* (remarque le dernier) *le Roy après avoir levé son bonnet à l'honneur de l'assistance, luy tint ces propos de grace & action fort belle.*

(c) Recueil sommaire des conclusions & propositions faites en la chambre écléſiastique des Etats tenus à Blois en l'an 1576 par M. Guillaume de *Taix*, Doyen en l'Eglise de Troyes &c, fol. II, verso...

« Estant (observe cet Ecrivain) la salle pleine d'in- » finité de gens tant de la cour que de la ville, & les » dames & damoiselles estant en des hauts lieux qui » leurs estoient preparez & tapissez, le Roy fist la plus » belle & docte harangue qui fust jamais ouye non pas » d'un Roy, mais je dis d'un des meilleurs orateurs » du monde ».

vila (a) & de Thou (b) ont analiſé la ſubſtance, & que la Popelinière (c) nous a tranſmis en entier, on ne peut ſe diſſimuler qu'il y a loin de ce prétendu morceau d'éloquence aux harangues (d) pleines de ſens & d'énergie de Jean de Montluc, de Charles de Marillac, & de Michel l'Hopital. Le Chancelier Birague, qui parla après le Monarque, ſe montra ſous tous les rapports fort au deſſous de ſa place. Des complimens (e) exagérés, & un ton d'adulation fade l'exposèrent au ridicule. On ne lui pardonna pas de s'être excuſé ſur ſon âge, ſur ſa qualité d'étranger, & ſur ſon défaut de connoiſſances dans les matières réla-

(a) Hiſtoire des guerres civiles, tome II, Liv. VI, page 55.

(b) Liv. LXIII.

(c) Liv. LXIII, ibid., fol. 451 & ſuiv.

(d) Voyez les Obſervations ſur les Mémoires de Caſtelnau, tome XLII de la Collection, p. 190 & ſuiv., & 361.

(e) Ces complimens s'adreſſerent aux Grands & au Clergé : d'ailleurs il ne ménagea pas la nobleſſe & le tiers-Etat. Il reprocha aux Nobles la dureté avec laquelle ils traitoient les laboureurs. Il les accuſa d'irréligion & d'indévotion, *parce qu'ils ne portoient pas les chapelets & Heures à l'Egliſe comme leurs prédeceſſeurs.* (Recueil-ſommaire de Guillaume de Taix &c., folio 12, verſo...)

tives au droit public de la nation. Avouons cependant qu'une partie des députés des trois ordres n'avoit guères le droit de ridiculiſer l'homme aux pieds duquel peu de jours auparavant beaucoup d'entr'eux venoient de ſe proſterner. « Catherine de Medicis & Birague » (dit de Popelinière (a)) eſtoient venus à » Blois avant le Roy. Nombre de députés, » qui luy avoient fait la révérence, & offert » leurs perſonnes, vies & biens à ſon ſervice, » furent remerciez & renvoyez au Chancelier » luy en préſenter autant. Pluſieurs néant- » moins (continue l'Hiſtorien) trouvans fort » ridicule de les voir ainſi troter & adorer » ceux à qui ils devoient hardiment deman- » der compte du paſſé au nom de toute la » France ».

Les Orateurs des trois ordres ne haranguèrent que le 17 Janvier ſuivant. Ce retard fut (b) occaſionné par l'abſence des députés de quelques provinces, qui au moment de l'ouverture des Etats, étoient encore en chemin. Nous paſſerons avec rapidité ſur les diſcours des trois Orateurs. Autant on applaudit

(a) Liv. XLIII, ibid., fol. 449, verſo, tome IV, de l'Edition in-8°.

(b) Recueil-ſommaire de Guillaume de Taix &c., fol. 7, verſo.

à celui du Clergé (*Pierre d'Eſpinac* (a) Archevêque *de Lyon*) & à celui de la Nobleſſe (*Claude de Beauffremont* Baron de *Senecey*),

(a) C'eſt une choſe aſſez curieuſe que le rapprochement des divers jugemens qui ont été portés ſur ce Prélat. Ecoutons d'abord le Doyen de Troyes (Guillaume de Taix) dans ſon Recueil-ſommaire, ibid., fol. 8... « Fuſt par toutes les voix eſleu M. l'Archeveſque de Lyon, homme à la verité très-digne & très-capable d'une telle charge tant pour ſa grande doctrine, que pour eſtre d'une bonne & ſainte vie, qui lui cauſoit une merveilleuſe hardieſſe à parler librement, & ne craindre point de remonſtrer franchement ce que l'Egliſe avoit à dire, joint qu'il n'eſt point courtiſan comme beaucoup d'autres, ny du conſeil privé, ny courtiſan, ny ne monſtre point en apparence eſtre convoiteux de tels honneurs »... Voila aſſurément un beau portrait : mais il ne s'accorde pas avec les monumens. D'Eſpinac fut un des plus furieux ligueurs que Henri IV ait eu à combattre ; quoique ce Monarque fut rentré dans le ſein de l'Egliſe, & que tout le monde le reconnut pour Roi, le fougueux Archevêque s'obſtina au point que le chagrin l'étouffa en 1599. (Voyez M. de Thou, Liv. CXXII.) Ce Prélat eſt cruellement maltraité dans les remarques ſur la confeſſion de Sancy (tome V de la dernière édition du Journal de l'Etoile, p. 100.) Selon ce critique le déréglement de ſes mœurs étoit ſi public, qu'en 1596 le Pape lui refuſa le chapeau de Cardinal. On l'accuſoit de deux inceſtes, l'un avec ſa belle ſœur, & l'autre avec ſa propre ſœur (Marguerite d'Eſpinac) femme de Joachim

autant Pierre *Verſoris*(a), Avocat au Parlement de Paris, ennuya au nom du Tiers-Etat. En nous bornant à énoncer le réſumé de ces diſcours qui tendoient uniquement à l'abolition du proteſtantiſme, nous croions devoir conſigner ici d'après la Popelinière un article eſſentiel du cérémonial qui s'obſerva dans cette circonſtance. « Après que le Chancelier (lit-on » dans ſon ouvrage (b)) euſt eu l'avis du » Roy, fuſt commandé par un héraut à l'Ar- » cheveſque de Lyon de parler pour le Clergé: » lors ſe mettant à un pulpitre (c) de genoux

de Malain Baron de Lux. (Liſez le Catholicon d'Eſpagne dans l'ordre des ſéances & dans la Harangue de M. de Lyon.)

(a) On fit les quatre vers ſuivants ſur le diſcours de l'Avocat Verſoris...

On dit que Verſoris.
Plaide bien à Paris.
Mais quand il parle en Cour,
Il demeure tout court...

Ses diſcours aſſés mal liez (dit M. de Taix, fol. 48) *ſentoient plus ſon plaidoyé du Palais, que la harangue d'un grand Orateur.*

(b) Liv. XLIII fol. 455.

(c) « Le Roi (raconte Guillaume de Taix, fol. 47) » fit appeller l'Archeveſque de Lyon qui avoit charge

» devant le Roy, & avoir dit une clauſe de » ſa harangue, ſe leva par le commandement » du Roy, puis ora cinq quarts d'heure; le » Baron de *Seneſcey* demy quart d'heure pour » la Nobleſſe, & *Verſoris* heure & demie, » à genoux près de demie, juſques à ce que » le héraut le fit lever par le commandement » du Roy; & tous les députés levés & deſ- » couverts, quand l'Orateur du Clergé parla,

» de haranguer pour l'Egliſe, & s'eſtant venu mettre » à genoux devant ledit petit pupitre, commença ſon » Oraiſon, puis le Roy luy commanda qu'il ſe levaſt; » & un peu après à cauſe que nous tous de l'Egliſe » eſtions debout, il nous fit dire par M. le Chancelier » que nous nous aſſéyſſions; & un peu après, que nous » fuſſions couverts, ledit ſieur Archeveſque demeurant » toujours deſcouvert, & quand il venoit à ſupplier » de quelque choſe, en ſuppliant faiſoit une fort grande » réverence, nous mettions tous la main au bonnet, & » nous levions, ou fléchiſſions la teſte, & puis nous » recouvrions... Ayant pourſuivi & achevé ſa dite ha- » rangue ſe miſt à genouil, & puis s'en alla remettre » parmi MM. les Prélats à ſa place. Après luy ſe pré- » ſenta M. le jeune Baron de *Senecey* qui avec toutes » les meſmes cérémonies fuſt ouy... Ayant achevé ſe » préſenta M. Verſoris lequel demeura fort longtems » & deux voire trois fois plus à genouil que les au- » tres... Tout le Tiers-Eſtats demeura toujours debout, » & ne luy fut jamais commandé de s'aſſeoir, ny de ſe » couvrir »...

» & assez tost après on les fit asseoir. Autant » en firent quand la Noblesse parla. Mais » quant au Tiers Estat, il demeura toujours » debout & testes nues, comme il avoit esté » enjoint entrant en la salle, bien que le » Clergé & la Noblesse fussent restés assis & » couverts. Vray est que le Tiers Estat à (a) » Orleans avoit esté autant privilégié que les » autres, & son Orateur mesme parla de- » bout ».

Mais c'est assez parler de ces discours (b), & des formes qui furent suivies. Occupons-nous d'objets plus essentiels, & faits pour éclaircir ce que les Mémoires du Duc de Bouillon indiquent avec trop de briéveté.

(a) Ce fait paroît confimé par le Président la Place *dans ses Commentaires de l'état de la religion & republique, fol. 124, verso*...—Voici ses expressions..... « Ce fait, » lesdits trois Estats parlans par les trois personnages » dessus nommés, estant debout l'un auprès de l'autre, » celuy qui estoit pour le Clergé entre deux »...

(Voyez les nouv. observ. sur les Etats généraux par M. Monnier., p. 136.)

(b) Ces discours ont été récueillis d'abord en 1577, dans un in-4°. intitulé...——La forme & l'ordre de l'assemblée des Etats-Généraux tenus à Blois, &c. avec la description de la salle, les Harangues, les Députés, &c... On a réimprimé ces diverses pièces dans le T. II, du Cérémonial de la France par Godefroy, p. 198, & dans le Recueil des Etats Généraux par Quinet, p. 189...

Les objets, dont il s'agit, ſont les réſolutions qui furent priſes dans cette aſſemblée nationale. On peut les réduire à trois, 1°. la deſtruction (a) du proteſtantiſme, 2°. les nouveaux ſubſides qu'on ne voulut point conſentir, 3°. le refus d'aliéner le Domaine. La première de ces réſolutions fut le produit du mécontentement qu'avoit cauſé le dernier Edit de pacification. Vainement Henri III et ſon conſeil ſe retranchoient ſur la néceſſité des tems. La plupart des Catholiques manifeſtoient hautement leur indignation. Le Duc de Guiſe ſurtout, héritier de l'ambition de ſes pères, ne pouvoit enviſager de ſang froid l'accroiſſement de puiſſance accordé à des hommes qu'il regardoit ou comme des rivaux, ou comme des ennemis. Un reglement, publié récemment par Henri, déconcertoit les vaſtes ſpéculations dont le Prince Lorrain ſe berçoit depuis longtems. Ce réglement dé-

(a) Le Doyen de Troyes (fol. 47, verſo) obſerve que les trois Orateurs *convinrent au point d'une ſeule religion, qui fut une choſe* (*a oute-t-il*) *fort eſmerveillable, & que l'on euſt jugé quaſi procéder du Saint Eſprit*... Il nous ſemble que *la choſe* paroîtra *moins eſmerveillable*, quand on conſidérera que cet accord étoit dicté par l'eſprit de parti qui avoit jetté les fondemens de la Ste.-Ligue, dont il va être queſtion dans la ſuite de cette Obſervation.

fendoit

fendoit de ſolliciter une place pour tout autre que pour ſoi-même. Par ce moyen le Souverain devenoit l'unique diſpenſateur des graces; c'étoit ôter aux grands toute eſpèce de crédit & de conſidération. Quand les protecteurs ne peuvent plus rien l'eſſaim des protégés fuit & diſparoît. Si ce réglement affectoit déſagréablement les Princes Lorrains, on conçoit combien il devoit révolter l'avidité de leurs nombreux partiſans. Enhardi par les réclamations de la cupidité & du fanatiſme, le Duc de Guiſe crut qu'il étoit tems de s'élancer dans la carrière, qui lui avoit été frayée par ſes ancêtres. A la confédération des Proteſtans & des Catholiques mécontens il comprit qu'il falloit oppoſer une force ſupérieure à l'union des citoyens de tous les ordres, attachés au culte de l'Egliſe Romaine lui parût être ce levier terrible qu'il falloit faire mouvoir. Le projet n'étoit pas neuf. Dans les Mémoires (a), qui ont précédé, on a prouvé par les monumens, que l'aſſociation de *Peronne* en 1576 n'a pas été la première de ces con-

(a) Liſez les obſervations ſur les Mémoires de Montluc, tome XXIV de la Collection, p. 491, celles ſur les Mémoires de Tavannes, T. XXVII, ibid., p. 341, & celles ſur les Mémoires de Caſtelnau, tome XLV, ibid., p. 194 & ſuiv.

fédérations. « La Ligue (comme l'a fort bien » remarqué l'Abbé le Laboureur (a)) eſtoit » un vieil ſerpent qui par trois fois fuſt coupé, » plutoſt par le deſtin de l'Eſtat, que par la » prudence de Catherine de Médicis. Dans » ſa naiſſance ce fuſt en apparance la choſe » du monde la plus ſainte, mais en vérité » la plus malicieuſe : l'art & la matiere eſ- » toient également précieuſes, & l'artiſan » auſſi également illuſtre & habile. C'eſtoit le » Cardinal de Lorraine qui la trama au Con- » cile de *Trente*, où il fit valoir les exploits » & la prudence auſſi bien que la valeur & la » piété du Duc de Guiſe ſon frere, & repre- » ſenta qu'on ne pouvoit défendre la religion » que par une ligue de tous les Princes Chré- » tiens, & autoriſée du Pape, qui choisît » un chef dans le Royaume, capable d'entre- » prendre la ruine des héretiques pendant » la minorité de nos Princes. L'affaire eſtant » reſolue, la mort de ſon frere arriva, qui » ne laiſſa que de jeunes enfans ; & le Cardi- » nal, qui ne ſongeoit qu'à la grandeur de » ſa maiſon, pour égaler ſon autorité à celle » des Rois & la rendre indépendante, ſe » garda bien d'en parler davantage. Il ne

(a) Addit. aux Mémoires de Caſtelnau, tome III, pages 34 & ſuiv.

» ſongea qu'à terminer le Concile, abregeant
» exprès de ſa part toutes les formalités &
» paſſant par complaiſance ſur pluſieurs arti-
» cles pour rompre l'aſſemblée. Quand Henri
» de Lorraine, Duc de Guiſe, fut en âge,
» ce Cardinal, ſon oncle, qui avoit diſpoſé
» les affaires au meſme eſtat, fit connoître au
» Pape & au Roy d'Eſpagne les meſmes be-
» ſoins de la Religion; & la Ligue fuſt re-
» nouée; mais ſa mort la rompit encore;
» & il n'en reſta que le deſir au Duc ſon
» neveu, qui conſerva l'idée d'un ſi grand
» établiſſement avec impatience d'en avoir
» avoir tout l'honneur, & d'en voir naiſtre
» l'occaſion, qui ſe préſenta enfin l'an 1576,
» quand Don Jean d'Autriche vint pour
» Gouverner les Pays-Bas. Le Roy d'Eſpagne
» n'ayant point alors d'enfans mâles, ce Don
» Jean ſon frere naturel, qui penſoit à ſe
» rendre maître de ſon Gouvernement, ne
» douta point que le Duc de Guiſe n'eut
» d'auſſi grands deſſeins en France; & il le
» vit ſecrettement (a) à Joinville, où ils

(b) On retrouvera ailleurs l'occaſion de parler de l'alliance de Don Juan d'Autriche avec le Duc de Guiſe. Il ſuffit pour le moment d'ajouter que les projets de Don Juan furent déconcertés par ſa mort prématurée, dont on a accuſé Philippe II, d'être l'auteur. Ce Mo-

» firent alliance offenſive & défenſive . . . »
Voilà en peu de mots l'Hiſtoire véritable de la Ligue. Les premières aſſociations, dont on a fait mention, ſervirent de protocole à celle de 1576. Jacques d'*Humieres*, Gouverneur de Peronne, de Montdidier, & de Roye fut le moteur de cette dernière, & le reſſentiment particulier qui l'animoit, ſervit, on ne peut mieux, l'ambition du Duc de Guiſe. La haine (a) d'*Humieres* contre les Montmorenci rejailliſſoit ſur le Prince de Condé leur allié & leur ami. On avoit promis au Prince le Gouvernement de Picardie; &

narque, ayant eu entre les mains les papiers de Don Juan, devint conſéquemment le maître des ſecrets du Duc de Guiſe; & il le força de conſommer le plan de la Ligue tel qu'il l'avoit conçu dans l'origine.

(a) Un procès étoit la ſource de cette inimitié. Guillaume de Montmorenci, Seigneur de Thoré, avoit épouſé en première nôces Eléonor d'Humieres, morte ſans laiſſer d'autres enfans qu'une fille unique, qui ne lui ſurvecût pas longtems. Thoré, en vertu de ſon contract de mariage prétendit entrer en poſſeſſion de tous les biens de cette maiſon. La conteſtation fut portée au Parlement de Paris. Après bien des diſcuſſions on tranſigea. La tranſaction ne fut pas à l'avantage du Seigneur d'Humieres, qui prétendit y avoir été forcé par le crédit de la maiſon de Montmorenci. (De Thou, Liv. LXIII.)

la ville de Peronne devoit luy être remiſe à titre de place de ſureté. d'*Humieres*, ſe conſidérant d'avance comme dépouillé du pouvoir dont il jouiſſoit dans cette province, chercha à parer le coup. Afin d'intéreſſer la multitude à ſa cauſe, il jetta l'allarme parmi les Catholiques. L'indignation univerſelle excitée, par le dernier traité avoit échauffé les têtes. On crut la Religion en danger. Sous pretexte de la défendre, on propoſa le fameux acte d'union de *Peronne*. Un jeune Gentilhomme, nommé d'*Happlincourt*, ſe chargea de le faire ſigner. Bientôt le nombre des ſignatures devint conſidérable. Henri III d'abord vit éclore avec plaiſir cette confédération, qui lui fourniſſoit des moyens pour revenir par la ſuite contre des conventions qui lui avoient été arrachées. La teneur (a) ſeule d'un pareil acte, & les conſéquences funeſtes qu'il offroit pour l'avenir, auroient dû déterminer le Monarque à l'anéantir ſur le champ. L'eſpèce d'approbation tacite, qu'il

(a) On trouve la ſubſtance de cet acte d'union dans M. de Thou, Liv. LXIII, Davila Hiſt. des guerres civiles, tome II, p. 44, & la Popeliniere, tome IV, Liv. XLI, fol. 406, verſo. Veut-on lire la pièce en entier, on n'a qu'a recourir au tome I, des Mémoires de Nevers, p. 627.

ſembloit y donner, accrût l'audace de ceux qui avoient ou conçu, ou adopté le projet. Henri ne commença à preſſentir le danger que quand il ſut que cet acte d'union ſe propageoit dans toutes les provinces, & que ſous ſes yeux même dans la Capitale cet acte étoit muni de la ſignature d'une quantité conſidérable de Votans. La démarche, que firent les Etats-Généraux, le reveilla de ſon aſſoupiſſement. Les partiſans de l'acte d'union dominoient dans cette aſſemblée. Quelques jours après l'ouverture, le Tiers Etat (a), ſecondé par les deux autres Ordres, arrêta qu'on prieroit le Roi de nommer un certain nombre de Commiſſaires, auxquels on joindroit un Député de chaque Province pour ſtatuer ſur toutes les propoſitions faites au nom des trois Ordres. On demandoit en outre que les Etats-Généraux euſſent le droit de récuſer ceux des Commiſſaires nommés par le Roi, qui leur paroîtroient ſuſpects, & que tout ce que les Etats décideroient fut regardé comme une Loi du Royaume. Après cela on alla plus loin; on prétendit que le Souverain devoit obtempérer aux réſolutions adoptées unanimement par les Etats, & que par rapport aux objets, ſur leſquels on ſeroit partagé,

(a) De Thou, Liv. LXIII.

le Souverain prononceroit dans un conſeil où aſſiſteroient la Reine-Mere, les Princes du Sang, les Pairs du Royaume, & douze Députés choiſis par l'Aſſemblée nationale. Ces demandes étoient de nature à inquiéter Henri III. Elles lui firent ſentir que (a) ſon influence dans les Etats alloit être ſubordonnée à des intérêts diſtincts des ſiens, & de ceux du Royaume. Il commença à entrevoir les projets ſiniſtres que l'on méditoit contre ſon autorité.

(a) Ces prétentions avoient choqué fortement Henri III, & il ne le diſſimula pas. L'Archevêque de Lyon eut l'art de le faire changer d'opinion. Le Prélat ambitieux & fin comptoit bien être un des douze Députés qui auroient ſéance dans le Conſeil du Roi. Il lui prouva que ces Députés finiroient par être dévoués aux volontés du Souverain, & qu'il étoit bien plus facile d'en venir à bout que des Etats Généraux. Henri goûta l'expédient; *Camuſat*, dans ſes mélanges hiſtoriques, a inſéré la déclaration du Monarque ſur cet objet. La choſe auroit eu lieu ſans le célébre Bodin qui au nom du Tiers-Etat menaça de proteſter. Il repréſenta avec raiſon qu'en concentrant dans douze perſonnes une autorité ſemblable, c'étoit annéantir celle des Etats-Généraux. Il rappella que Louis XI, pour regner deſpotiquement avoit uſé de cet expédient. Le courage de Bodin ouvrit les yeux du plus grand nombre; & Henri III, qui lui avoit marqué de l'eſtime juſqu'à ce moment, ne lui pardonna pas cet acte de patriotiſme.

Le memoire de l'Avocat *David*, qu'alors les Proteſtans eurent ſoin de rendre public, augmenta ſes allarmes. Ce David, Gaſcon de naiſſance, homme mal famé, puiſque, ſelon M. de Thou (a), il n'avoit jamais plaidé au Parlement de Paris ſans être mis à l'amende, venoit de mourir à Lyon, Le 22 Juin 1576, il avoit ſuivi à Rome Pierre de Gondi, Evêque de Paris. On trouva dans ſes papiers des mémoires, dont l'extrait (b) fut imprimé. Ces mémoires tendoient à ôter la Couronne aux deſcendants de Hugues-Capet, pour la tranſporter dans la maiſon de Lorraine, qu'on y diſoit être iſſue de Charlemagne. On y propoſoit de cloîtrer le Roi & la Reine, & de reconnoître l'autorité du Pape en aboliſſant les Libertés de l'Egliſe Gallicane. La publication de l'extrait de ces Mémoires produiſit une grande ſenſation. Les Guiſes effrayés par les réclamations qui s'élevèrent de toutes parts, deſavouèrent ces Mémoires

(a) Liv. LXIII.

(b) Voyez les Mémoires de la Ligue (Edition de l'Abbé Goujet) tome I, p. 2 & ſuiv... Cet extrait fut publié en latin ſous le titre qui ſuit... *Summa legationis Guiſianæ ad Pontificem maximum, deprehenſa nuper inter Chartas (Joannis) Davidi pariſienſis Advocati & gallice in latinum converſa. 1577, in-8°.*

& l'homme qui en avoit été le porteur. Ils le traitèrent de fou & de forcené, avec qui ils n'avoient rien de commun. Tel eſt le récit de Davila (a), qui s'efforce de diſculper les Princes Lorrains (b). M. de Thou (c) s'exprime différemment. Il nous apprend que l'Avocat David avoit remis ces Mémoires à Rome entre les mains du Cardinal de *Pellevé*, une des créatures de la maiſon de Guiſe, & peut-être le ligueur le plus emporté qui ait exiſté. A la vérité il ajoute que l'atrocité des aſſertions contenues dans les Mémoires en queſtion, fit naître des doutes ſur leur autenticité. Henri III n'en jugea autrement, que quand *Jean de Vivonne S. de Saint-Goart*, ſon Ambaſſadeur à la Cour d'Eſpagne, lui

(a) Hiſtoire des guerres civiles, tome II, Liv. VI, page 50.

(b) « On donne (a obſervé Mathieu dans ſon Hiſt. » du règne de Henri III, Liv. VII, p. 435) au Duc » de Guiſe tout le blaſme d'avoir fait le plan de cette » Ligue : mais le Duc de Nevers y apporta bien du » ſien, & fit un voyage à Rome, où ſe fondit la cloche » dont le ſon a eſtonné toute l'Europe »... Ce qu'il y a de certain par rapport au Duc de Nevers, c'eſt qu'en liſant ſon Journal des Etats de Blois, on découvre à chaque page ſon animoſité contre les Proteſtans, & l'opinion avantageuſe qu'il avoit de l'acte d'union.

(c) Liv. LXIII.

eut mandé que ces Mémoires avoient été communiqués à Philippe II, & qu'il lui en envoyoit un exemplaire. C'étoit là le moment où Henri auroit dû agir avec vigueur. Il falloit écraſer le monſtre, avant d'en être dévoré. Le Monarque ſubjugué par les Conſeils timides (a) de Morvillier, eut la foibleſſe de ſigner l'acte d'union. En ſe plaçant à la tête de cette confédération, il ſe flatta de la diriger à ſon gré. Il ne s'appliqua plus qu'à l'entourer d'entraves qui l'empêchaſſent de ſe mouvoir. Ce fut d'après ces vues, inſinuées aux Etats-Généraux, qu'on nomma des Commiſſaires (b)

(a) Telle eſt la verſion de M. de Thou, Liv LXIII. Mais le Duc de Nevers dans ſon Journal des Etats de 1576 (tome III de la dernière édition des Mémoires de l'Etoile, p. 66 & ſuiv.) fournit des détails qui atteſtent que cette réſolution priſe par Henri III, fut l'ouvrage des membres de ſon Conſeil, & qu'avant l'ouverture des Etats-Généraux, le Monarque s'étoit décidé à ſe placer à la tête de ceux qui avoient ſigné l'acte d'union. Il ſigna le 12 Février. Nous ajouterons que ce Journal du Duc de Nevers renferme des particularités curieuſes ſur les moyens de ſéduction qu'on employa pour corrompre divers membres des Etats-Généraux. Le Duc de Nevers eſt d'autant plus croyable qu'il avoue avoir été lui-même un des Agents de la ſéduction.

(b) On envoya des Députés au Roi de Navarre,

pour conférer avec les Chefs du Proteſtantiſme, & avec le Maréchal de Damville. Ces petits moyens n'étoient que des palliatifs qui n'alloient point à la ſource du mal; & Henri en acquit la triſte preuve par expérience. La ſeule choſe qu'il obtint, c'eſt qu'on le laiſſa le maître de déclarer la guerre, ou non, aux Proteſtans. Mais ayant ſigné l'acte d'union, qui proſcrivoit en France toute autre Religion que la Catholique, il ne pouvoit pas tolérer le proteſtantiſme, ſans enfreindre ſon ſerment. Conſéquemment la fauſſe politique, qu'il adopta, le plaçoit entre l'alternative

au Prince de Condé, & à Damville. Le premier accueillit très-bien ceux qui vinrent le trouver à *Agen*, & des traits de ſenſibilité marquèrent cette conférence. Le Prince de Condé, qui réſidoit à Saint-Jean d'Angeli, déclara qu'il ne reconnoiſſoit point pour Députés des Etats-Généraux ceux qui lui furent adreſſés. Quant à Damville, on négocia avec lui, & à force de ruſes on parvint à le détacher pour le moment des Proteſtans. Au ſurplus le Roi de Navarre & le Prince de Condé avant cette députation avoient fait proteſter publiquement contre les Etats-Généraux. Le Journal de Guillaume de Taix énonce les inquiétudes qu'on eut dans l'aſſemblée par rapport à ces proteſtations. On ſtatua (nous apprend-il, p. 9) *que comme la convocation des Eſtats appartenoit au Roy ſeul, auſſi à luy ſeul appartenoit de faire réponſe audit oppoſant.*

de devenir, odieux par un parjure, où d'être reſponſable des événemens d'une guerre pour le ſoutien de laquelle on lui refuſa tout ſecours extraordinaire. Les motifs qui dictèrent ce refus, nous conduiſent naturellement à la diſcuſſion des deux autres objets dont s'occupèrent les Etats-Généraux.

Antoine de *Nicolai*, premier Préſident à la Chambre des Comptes, avoit été chargé d'expoſer aux Etats-Généraux l'épuiſement des finances du Monarque, & la néceſſité de remplir le vuide par un ſurcroît d'impots. Les bordereaux de recette & de dépenſe, préſentés par le Magiſtrat, étoient ſi peu détaillés qu'on nomma des Commiſſaires, pour en rédiger avec lui de plus ſatisfaiſants. Peut-être cela influa-t-il ſur la demande qu'alors firent les Députés. La plupart d'entr'eux vouloient que l'aſſemblée finit. Ce n'étoit pas là le compte de Henri III, & de ſes Miniſtres. Auſſi le Monarque défendit-il à chacun de ſe retirer avant la clôture des Etats, & ſans avoir pris congé de lui préalablement. Il n'en obtint pas plus pour cela. « Le Tiers Eſtat (dit un (a) Contemporain)

(a) Recueil-ſommaire de Guillaume de Taix &c., folio 56.

» fist l'oreille (a) sourde à tout, & ne vouluſt » oncques rien offrir, s'excuſant ſur la ne- » ceſſité & pauvreté du peuple, & ſur le » défaut de pouvoir, qui par leurs *procures* » & mandemens ne s'extendoit qu'à deman- » der abolition de tous ſubſides ſur le peuple, » & non pas à offrir nouvelles charges ſur » luy... »

Ce ne fut pas la faute des gens de finance, ſi le Tiers Etat ne ſe prêta à aucune propoſition. Dans le nombre des projets qu'ils ſoumirent à l'aſſemblée, il y en eut un qui fixa l'attention. Il s'agiſſoit d'abolir tous les impôts, & de les remplacer par un ſeul de quinze millions répartis ſur tous les feux du Royaume, de manière que la plus forte cotiſation n'excédât pas 50 francs, & que la

(a) Si le Tiers Etat eût voulu croire le Duc de Nevers, il auroit montré plus de docilité. « Après » mon diner (raconte-t-il) je parlay à nos Députés du » Tiers Eſtat de Nivernois, & leur dis qu'ils euſſent » à faire une belle déclaration à leur aſſemblée, pour » offrir tout ce qu'ils auront au Roy en cette occaſion, » afin qu'ils ne fuſſent taxés de Dieu ny de leur poſte- » rité d'avoir failly de bons moyens à extirper telle » héreſie dans ce Royaume, & qu'ils en demandaſſent » acte, & au refus qu'ils appellaſſent Dieu à témoin »... (Journal de Nevers, tome III de la dernière édition des Mémoires de l'Etoile, p. 107.)

» approuver, craignans comme ils disoient, » les conséquences, & que le Roy selon l'ur- » gence de ses affaires & plusieurs accidens » & evenemens des choses qui surviennent » és Monarchies, ne fust contraint, en se » faisant bien payer de ladite taille qui de- » meureroit toujours, ne remist peu à peu » les autres subsides, ou bien qu'il ne hauf- » sât ladite taille tantost d'un quart, tantost » d'un tiers selon sa volonté »....

Le refus de consentir de nouveaux impôts détermina à proposer aux Etats-Généraux l'alienation d'une partie des domaines de la Couronne. Le détail des motifs, qui firent rejetter cette motion, nous a été transmis par le même écrivain qu'on vient de citer. Laissons-le parler : « Quant au point (dit-il (a)) » qui concerne le secours du Roy, l'Eglise » persista en son offre de la solde (b) de quatre » mille hommes de cheval & quatre mille » hommes de pied, la Noblesse en son service » accoustumé (c), & le Tiers-Estat, à qui

(a) Recueil-sommaire de Guillaume de Taix, folio 63.

(b) Le motif du Clergé étoit d'appliquer cette dépense à la destruction des Protestans.

(c) L'Auteur entend-il là le service de l'arrière-ban, ou le service soldé à prix d'argent?

» on demandoit deux millions de livres, n'of-
» froit rien de tout, disant n'avoir point de
» puissance sinon de demander au nom du
» peuple diminution des charges présentes,
» & non pas consentir qu'on imposât de nou-
» velles. L'Eglise en eust bien dit autant; mais
» j'ay touché là dessus les grandes raisons qui
» l'esmurent à se laisser aller à cette offre. Pour
» le troisiesme point, qui est de l'aliénation du
» domaine, l'Eglise & la Noblesse le consen-
» toient comme la chose la moins dommagea-
» ble & onéreuse à toute la France; car le
» Roy en son extrême nécessité, & en l'ex-
» trême & déplorable misère de son pauvre
» peuple, s'aidoit du sien, ne pressoit, &
» fouloit personne. Le Tiers-Estat n'y (a)
» voulut donc consentir, se fondant principa-
» lement sur deux raisons, sçavoir sur ce que
» le domaine est tellement annexé à la cou-
» ronne, qu'il ne s'en peut séparer ny aliéner,

(a) Bodin se signala encore dans cette circonstance. Tandis que les principaux Députés (lit-on dans l'Hist. de M. de Thou, Liv. LXIII) gagnés par les caresses de la Cour, commençoient à mollir, *Bodin* tint toujours ferme pour la négative. Guillaume de Taix fait son éloge en peu de mots... *C'est un homme* (remarque-t-il p. 61) *fort docte, Grand-Jurisconsulte, & bien éloquent.* Nous renvoyons ceux qui voudront le connoître plus en détail a son Journal imprimé.

» & n'eſt pas le domaine du Roy, mais du
» Royaume & de la couronne. L'autre raiſon
» que, ſi on permettoit qu'il fuſt aliéné, il
» faudroit à l'avenir ou le racheter aux dé-
» pens du peuple, ou fournir autre moyen
» de vivre au Roy; adjouſtoient que cela
» ſeroit un mauvais exemple de voir un Roy
» ſans domaine, & que jamais, quelque
» guerre qu'il y ait eu en France, on n'avoit
» aliéné iceluy, non pas meſme pour racheter
» les Roys priſonniers, comme *Jean* & *Fran-*
» *çois*, ny pour les grandes guerres des Rois
» Charles VI & VII: ledit Tiers-Eſtat allegue
» deux autres raiſons, la premiere que les
» douaires des femmes ſont aſſignés ſur ledit
» domaine, la ſeconde que les partages &
» appanages des mâles s'y prennent: or ny
» l'un ny l'autre n'y auroit plus de lieu, ſi
» ledit domaine eſtoit aliéné. Mais on peut ré-
» pondre là-deſſus que MM. de l'Egliſe & de
» la Nobleſſe n'ont jamais entendu que tout
» ledit domaine fuſt aliéné, ains ſeulement
» partie d'iceluy la moins dommageable, &
» qu'ainſi ſoit au conſentement qu'ils font de
» ladite aliénation, ils réſervent les villes,
» chaſteaux, & places fortes ſur leſquelles en
» tout evenement on pourroit aſſigner leſdits
» douaires & prendre leſdits appanages. J'ay

» vu, & conſideré toutes ces raiſons : mais » il y en a eu d'autres que j'ay penſées de » moy-meſme qui les eſmouvoient autant & » plus ledit Tiers Eſtat que les précedentes. » Premierement ledit Tiers-Eſtat ſe plaint » fort de la Nobleſſe, & que pour jamais elle » ne contribue rien aux frais de la guerre ; au » contraire elle gagne où les autres perdent ; » davantage elle ne veut ſervir que pour de » l'argent comme elle l'a fait aſſez paroiſtre » ès dernieres guerres. Ledit Tiers-Eſtat donc » tacitement voudroit que, le Roy eſtant en » de grandes extremités, ladite Nobleſſe fut » contrainte de le *ſervir gratis ainſi que ſes* » *privilèges & prérogatives l'y obligent* : ledit » Tiers-Eſtat eſtant ainſi compoſé de pluſieurs » teſtes qui ne ſont trop bien affectées à » l'Egliſe, deſiroit que le Roy affligé comme » deſſus trouvaſt le ſeul remede de ſes né- » ceſſités ſur le temporel de ladite Egliſe, & » qu'il achevaſt de le vendre plutoſt que ſon » domaine, ou bien qu'il ſe confiſquât tous » les biens des Huguenots & en priſt les re- » venus plutoſt qu'aliéner ſon domaine ; ou » luy défaillans tous ces moyens, qu'il fuſt » contraint d'entretenir l'Edit de pacifica- » tion »... Nous ne ſuivrons point le Doyen de Troyes dans le développement des faits &

des aſſertions ſur leſquelles il établit le droit qu'ont les Etats-Généraux d'autoriſer le Souverain à la vente du domaine de la couronne. Il cite à ce ſujet un certain nombre de démembrements qui ont eu lieu en différents tems. Si le domaine (obſerve-t-il) *étoit impreſcriptible & inaliénable* par ſa nature, *on feroit mille & mille procès, & dix mille remuemens de faſcheux menage pour mettre tout ce Roy'aume en combuſtion.* Après avoir aſſimilé le domaine à la dot d'une femme il remarque que du conſentement de cette femme, & dans des cas urgents on peut l'engager & la vendre. Mais le raiſonnement le plus péremptoire, qu'il employe, c'eſt que ceux qui ont eu faculté pour ériger en principe de droit l'inaliénabilité du domaine, ont également faculté pour communiquer force & ſanction au principe contraire. *Enfin* (dit-il) *la néceſſité n'a point de loy : or cette néceſſité eſt toute manifeſte en la perſonne* (a) *du Roy*

(a) La diſette d'argent, qu'éprouvoit le Roi, ne ſe concilie guères avec le luxe puéril qu'il ſe plaiſoit à étaler ſur ſa perſonne. Le Journal de Nevers nous apprend que pendant la tenue des Etats-Généraux le Monarque portoit des pendants d'oreilles comme les femmes. A la ſéance du 17 Janvier il ſe montra (lit-on dans le Recueil-ſommaire de Guillaume de Taix, folio 47)

lequel eſt endetté de cent un millions, ſix cens & tant de mille livres... « Ces raiſons (ajoute-» t'il) preſſoient de ſi près quelques uns » dudit Eſtat qu'ils eſtoient contraints en leurs » conſciences de les recevoir pour bonnes : » toutesfois le corps général demeura ferme, » & ne vouluſt onc preſter conſentement à » ladite aliénation ; de quoy on dit que le » Roy fut ſi marry, que l'on viſt quaſi les » larmes luy couler des yeux quand on luy » fiſt entendre cette opiniaſtreté : car comme

vêtu fort richement d'un petit manteau, & non grand ny royal, mais bien de drap d'or doublé de toile d'argent & paſſementé de paſſemens d'or ſi richement qu'on diſoit que ſur ledit manteau & ſur le pourpoint & chauſſes de meſme y en avoit quatre mille aulnes... Ce goût pour la dépenſe dans un tems, où chaque jour on épuiſoit tous les genres de reſſources n'étonne point, lorsqu'on ſe rappelle que peu après la fin de cette aſſemblée nationale (le 15 Mai 1577) Henri III donna une fête à ſon frère dans le château Dupleſſis-lez-Tours. Les Dames de la Cour y ſervirent vêtues de verd en habits d'hommes, à moitié nues & les cheveux épars. Les draps de ſoye verte, qu'on leva à Paris pour les habiller, coutèrent ſoixante mille livres. Catherine de Médicis donna enſuite une autre fête à Chenonceaux, qu'on évalua à cent mille francs. Ces ſommes rapprochées du prix qu'alors valoient les grains, étoient conſidérables. (Voyez les Mémoires de l'Etoile, tome I de la dernière édition, p. 205.)

» il disoit : *ils ne me veulent secourir du leur,*
» *ny me permettre que je m'aide du mien :*
» *voilà une trop énorme cruauté* »...

Ce fut là la clôture des Etats de 1576. Henri auroit désiré que les Députés continuassent l'assemblée, ou qu'ils en nommassent entr'eux avec qui il pût conférer. Ils se refusèrent à l'une & l'autre proposition.

Fin du quarante-huitième Volume.
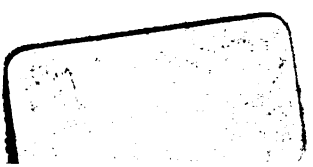
MAR 22 1938